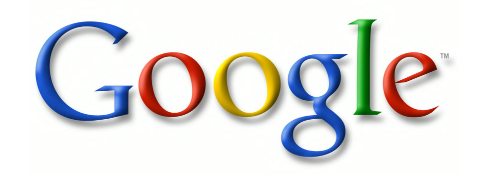


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

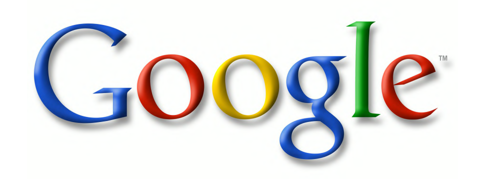
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

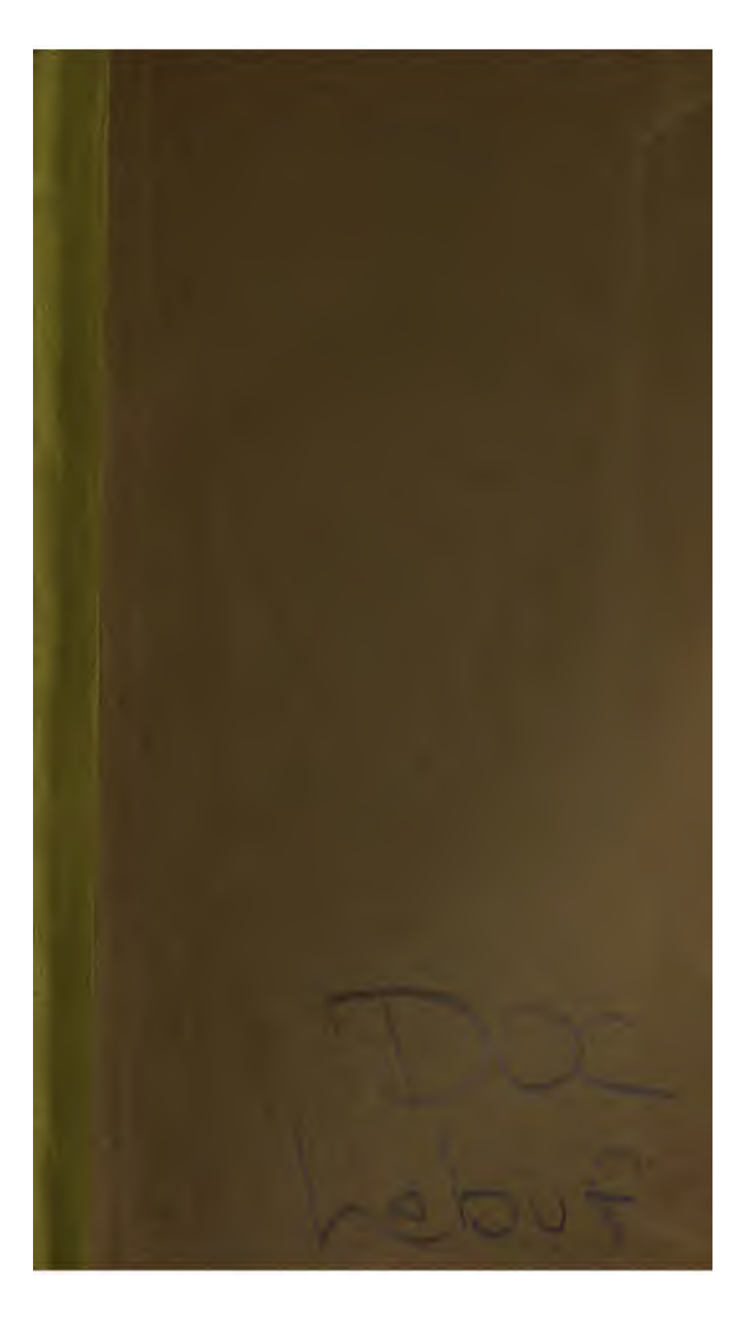
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





Lebel

Doc

Lebeuf

Doc.

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,
TOME IX.

Page 143 du Tome huitiéme.

a adresser

Au Commandant [illegible]

[illegible]

[illegible]

Page 188

[illegible]

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

Contenant la suite des Paroisses du Doyenné de Châteaufort.

TOME NEUVIÉME:

Avec un détail circonstancié de leur Territoire, & le Dénombrement de toutes celles qui y sont comprises, ensemble quelques remarques sur le Temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*


ASTOR LIBRARY NEW-YORK.

A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quai de Gêvres, au Paradis.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

GOMETZ-LA-VILLE.

LE voisinage de ce lieu avec Gometz-le-Château nous persuade qu'autrefois ce n'étoit qu'une seule & même terre : En effet la distance n'est que d'une portée de mousquet. Gometz-la-Ville est à l'entrée de *la plaine que l'on* trouve un peu après avoir monté la colline où est bâti Gometz-le-Château. C'est un pays tout plat, entierement en labourages, & sans aucunes vignes. Selon le denombrement imprimé en 1709 à l'usage de l'Election de Paris il y avoit alors 42 feux. Celui qu'a fourni au Public l'an 1745 le sieur Doisy, en marque 51. Dans le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726 l'évaluation *des habitans étoit* au nombre de 230. Ce lieu a été autrefois muré sans être cependant Ville dans le sens que l'on donne aujourd'hui à ce mot. Il y restoit lorsque j'y ai passé des vestiges de portes du côté du midi, & on y voyoit encore une tour. Il est certain que les murs n'étoient que des derniers siécles.

L'Eglise est sous l'invocation de S. Germain Evêque de Paris. C'est un assez grand édifice tout vouté qui cependant manque d'une aîle du côté du septentrion. Il est entierement de pierre de gray : ce qui n'en désigne point l'âge, quoiqu'on puisse dire qu'il à tout au plus trois à quatre cens ans. Une assez belle tour du côté du midi lui sert d'ornement. Il y reste au choeur des fragmens de tombes de quelques Dames, l'une d'environ l'an 1300 avoit une inscription en grandes capitales gothi-

ques; sur l'autre aussi en capitales moindres se lit en encore...... *Fame Guillaume...... Sins, laquelle trèspassa l'an M. CCC. XLIIII.*

On a vû à l'article de Gometz-le-Château que dans la donation des Eglises de Gometz à l'Abbaye de saint Florent de Saumur par Geoffroy Evêque de Paris vers l'an 1070, & dans la Bulle du Pape Calixte II qui confirme ce don en 1122, l'Eglise de saint Germain ou de Gometz-la Ville est nommée la premiere, & cela parce que de ces deux lieux celui-ci a été le premier peuplé, l'autre n'étant dans ses commencemens qu'une simple forteresse. Mais dans la suite des temps l'Eglise de Gometz-le-Château fut nommée la premiere. Ainsi dans le Pouillé du XIII siécle où ces Eglises sont marquées à la nomination de saint Florent de Saumur il y a: *Ecclesia de Gomed Castro. Ecclesia de Gomed Villa.* Et les Pouillés subséquens observent le même ordre. Cependant au Rolle imprimé des départemens des Vicaires généraux du Diocèse, & dans celui des décimes la Cure de Gometz-la-Ville est nommée la premiere.

La nomination à ces deux Cures se fait pour l'Abbaye de saint Florent par le Prieur de saint Clair de Gometz-le-Château, comme étant membre de cette Abbaye. En 1497 Frere René Louet Prieur de Brieres commis par l'Abbé pour visiter ces deux Eglises, écrivit dans son Procès-verbal qu'il avoit appris sur le lieu que le Prieur de saint Clair & dudit Gometz-la-Ville devoit le service à Gometz-la-Ville aux quatre Fêtes Annuelles. Robert Raoul qui étoit Prieur en 1505 & Jean du Val au nom de Philippe Morin Curé de Gometz-la-Ville firent un accord touchant les dixmes de la Paroisse. Il fut arrêté 1°. que le Prieur

Hist. MS. S. Florent. fol. 157.

Prieur & le Curé partageroient par moitié les grosses des territoires de La Folie & de Ragonnant avec les menues dixmes de la Paroisse & les revenus du dedans de l'Eglise. *Ibid. fol.* 124

2°. Que le Prieur comme Patron & Curé primitif diroit ou feroit dire par chacun an la grande Messe dans l'Eglise Paroissiale le jour de S. Germain Patron de la Paroisse, auquel jour le Curé donneroit à dîner, quand le Prieur s'y trouveroit en personne.

Il y a tout lieu de croire que primitivement Gometz-la-Ville & Gometz-le-Château n'ont eu qu'un même Seigneur. Mais il y a eu des Fiefs dont ils se sont desaisis sauf l'hommage. Il est fait mention dans la Coutume de Paris de 1580 du Fief de Baudreville assis à Gometz-la-Ville, & il est dit que dans ce Fief il y en avoit un autre dit le Fief de Lambert, lequel avec le Fief de Nouville étoit possédé par Jean Miette Ecuyer qui en *étoit Seigneur*. Une affiche du mois d'Août 1747 portoit que le grand Ragonnant Seigneurie avec toute Justice est sur cette Paroisse. Procès verb. de 1580. édit. 1678. p. 639.

Les Registres du Parlement contiennent à l'an 1661 23 May les Lettres Patentes par lesquelles le Roy confirma le contract de vente fait par le sieur le Couturier au sieur Sevin Maître des Comptes de la Justice dans la Paroisse de Gometz-la-Ville.



LES MOLIERES.

PLusieurs Villages en France portent le nom de *Molieres*, celui-ci est le seul auquel on ait joint l'article, mais cela n'en change point l'origine. Quoique les titres latins depuis le XI siécle ayent toujours appellé ce lieu *Moleriæ* ou *Molleriæ* & jamais *Molariæ*, on doit juger que c'est la même chose que s'il y avoit eu *Molariæ*, & qu'il faut qu'il y ait eu en différens endroits de ce territoire de petits monticules en forme de tombeau ou terminés en pointe, que les laboureurs auront applanis pour cultiver la terre, car ces sortes d'éminences, c'est surement l'une des significations que l'on donne aux mots latins *Molaris* & *Molare*, ou bien ce nom lui sera venu de ce que ce sera dans ce quartier-là que l'on aura commencé à tirer plus communément de dessous terre les pierres dures & brutes, dont on a fait des meules de moulin. Ce lieu est appellé *Mollariæ* dans une charte de Maurice de Sully Evêque de Paris, qui confirma à l'Abbaye de Vaux de Sairnay des biens donnés par un Chevalier appellé *Paganus*.

Portefeuille de Clerembault.

Cette Paroisse est à sept ou huit lieues de Paris vers le couchant d'hiver, à une demie lieue ou un peu plus de Chevreuse, & à une lieue de Gomez ou saint Clair; elle est à l'entrée d'une grande plaine qui commence après le vallon qui la sépare de Trous & qui se termine à saint Remi. Le terrain consiste en labourages principalement. L'ancien denombrement de 1709 y marquoit 57 feux. Un plus nouveau augmente le nombre & en re-

connoît 69. On avoit imprimé dans le Dictionnaire universel qu'il y a 312 habitans; ce qui surpasse de beaucoup le nombre des communians. Il est certain qu'il y a bien soixante menages en comprenant les fermes & autres écarts.

Ce lieu est un espece de Bourg muré, mais assez dépeuplé. Il y a encore des restes de trois portes. L'une s'appelloit la porte de la Bastille & conduisoit au Village de Trous, qui en est peu éloigné, elle étoit dans le *bas du Bourg* qui est un peu en pente. L'autre placée dans le haut étoit la porte de Paris parce qu'elle y conduit; & la troisiéme étoit dite la porte d'Armenont ou d'Arnemont. Cette derniere regardoit l'orient & conduisoit à Gometz-la-Ville. La facilité d'avoir la pierre rendit ce lieu fort, & l'on assure qu'il a soutenu des siéges. C'est le Roy qui en est Seigneur, la Terre étant du Comté de Limours.

L'Eglise a toujours été du titre de sainte Marie-Magdelene. Elle est petite, & n'a qu'une aîle, le tout bâti de pierres du pays, aussi-bien que la tour du clocher qui ne laisse pas de figurer par son pavillon d'ardoise à double pignon surmonté d'une flêche. Il n'y a du reste rien à remarquer. Dans le sanctuaire est une tombe de Jehan Janvier Curé gravée en gothique. La clef de la voute du chœur contient des armoiries chargées d'un chevron brisé sous lequel sont renfermées trois roses. Cette Eglise fut confirmée à l'Abbaye de saint Florent de Saumur avec d'autres l'an 1186 par une Bulle d'Urbain III, qui porte ces termes : *Ecclesiam sanctæ Mariæ Magdalenæ de Moleriis cum omni dignitate & immunitate sua.* Aussi dans le Pouillé Parisien du XIII siécle lit-on qu'elle est de la

Tabular. S. Florent.

donation de l'Abbé de saint Florent. Mais comme cette Abbaye avoit un Prieuré à Gometz-le-Châtel qui n'en est qu'à une lieue; l'Abbé se reposa apparemment de ce soin sur le Prieur de ce Monastere, puisque dans les Pouillés du XV & du XVI siécle cette nomination lui est attribuée, ce qui a été suivi par ceux de 1626, 1648 & 1692.

Regist. Visit. Domorum Dei Dioc. Paris. 1351 fol. 117.

On ne voit point qu'il y ait jamais eu de Maison-Dieu ou Hôpital en ce lieu; mais les habitans avoient le droit d'envoyer leurs malades à celui de Gometz.

Les Ecarts de cette Paroisse sont Quinquempoix, Taillebourdrie, Malassis & le Fay.

Necrol. Eccl. Paris. manus. in Bibl. Reg. ad X kal. Jul.

On trouve un *Quinquempois* nommé dans le testament de Simon de Bucy Evêque de Paris en 1304, mais comme il y a encore un autre Quinquempoit proche Fontenay sous Bries, on ne sçait lequel des deux il faut entendre. Au reste on écrivoit alors ce nom comme je viens de le faire.

Reg. Olim Parl. Pentec. 1271.

MALASSIS est mentionné dans les plus anciens Registres du Parlement à l'occasion du Procès que les habitans gagnerent contre le Prieur de Limours qui vouloit qu'ils amenassent ses Champarts à Limours, au lieu qu'ils étoient dans l'usage de ne les conduire qu'à Malassis.

Mercure de France Nov. 1743. pag. 2525.

LE FAY que les Cartes nomment mal *la Fée* & que les titres appellent l'Hôtel du Fay, (nom qui vient des hêtres qui y étoient) appartient à M. Colombat, Imprimeur du Cabinet du Roy. C'est où Jacques Colombat son pere alloit se délasser des travaux, soit de l'Impression soit de la Gravure qui

lieux. (a) Ainsi ce mot genérique pouvoit signifier un certain espace de terrain, dont auroit été formé le terme *Trocium*, employé dans des Chartes du XIV siécle pour désigner une portion de terre déterminée. *Gloss. Cangii.*

Ce Village est à huit lieues ou environ de Paris vers sud-ouest & à une petite lieue de Chevreuse. Il est situé dans la plaine au-dessus de la montagne qui fait face à cette Ville vers le midi. C'est un pays ou l'on ne recueille que des grains, & il est sans vignes. Il y a quarante ans on y comptoit plus de quarante feux: mais à présent on n'y en voit que trente ou un peu plus.

L'Eglise est sous le titre de S. Jean l'Evangéliste. Cependant l'ancienne étoit sous celui de S. Jean-Baptiste, comme il paroît par l'acte de permission que l'Evêque de Paris donna le 22 Juin 1582 aux Marguilliers de la faire dédier par Jacques de Maury Evêque de *Bayonne & d'y bénir trois autels*, avec ordre d'en fixer l'Anniversaire au premier Dimanche d'après la S. Jean-Baptiste. Elle étoit un peu plus en tirant vers le midi & l'autel étoit où l'on voit aujourd'hui la Croix du cimetiere. En voulant la réparer on s'apperçut en 1654 qu'elle tomboit. M. Guillaume du Gué Baron de Bagnols, Maître des Requêtes, entreprit de la rebâtir, & obtint permission de la changer de place afin qu'on pût faire la Procession. Elle a été rebâtie il y a plus de quatre-vingt ans à l'endroit où elle est par Bricart Maître Maçon moyennant le prix de 6000 livres. L'Abbé Chastelain Chanoine de Paris, bon connoisseur, qui la visita en 1684, en parle ainsi dans le Recueil de ses Voyages. » Elle a, dit-il, un rétable bien étendu, orné *Reg. Ep. Par.*

(a) Il y a encore au Diocèse de Paris un autre petit lieu dit Trou entre Marcoucies & Briercs.

TROUS
OU LES TROUES.

CE sont les deux manieres les plus ordinaires d'écrire le nom de cette Paroisse dans le langage vulgaire : Quelques Géographes ont employé l'article, & d'autres l'ont omis. Les Registres Ecclésiastiques mettent toujours *Trous* ou *les Trous*. Mais les rolles des Denombremens & des Tailles marquent uniformément *les Troues*, & y joignent *Montabé* qui est devenu un hameau de la Paroisse depuis l'an 1621. Dans le Pouillé du XIII siécle, quoique rédigé en latin on lit *Ecclesia de Trous*, ce qui marque qu'on étoit incertain sur la maniere de l'exprimer en langue latine. Le plus ancien manuscrit où ce nom se trouve latinisé, est le Pouillé du XV siécle où la Paroisse est nommée *de Trociis*. Chacun sçait ce qu'on entend en françois par un trou, mais y a-t'il apparence que cette Paroisse tire sa dénomination de-là ? Il est bien plus probable qu'elle vient d'un mot de l'ancien celtique aussi-bien que celle de la Paroisse de Troo dans le Maine, & celle de la Forêt de Trou de la Maîtrise de Caudebec. Il faut joindre aussi les trois lieux qui portent le nom de Trou dans le grand Parc de Versailles : l'un est proche Toussus, & a donné le nom à l'étang de Trou-salé ; le second proche Guyencourt, & est appellé simplement Trou ; & le troisiéme entre Bois d'Arcy & Renemoulin nommé Trou-Moreau ; Sallé & Moreau étoient les possesseurs de ces

lieux. (a) Ainsi ce mot genérique pouvoit signifier un certain espace de terrain, dont auroit été formé le terme *Trocium*, employé dans des Chartes du XIV siécle pour désigner une portion de terre déterminée. Gloss. Cangii.

Ce Village est à huit lieues ou environ de Paris vers sud-ouest & à une petite lieue de Chevreuse. Il est situé dans la plaine au-dessus de la montagne qui fait face à cette Ville vers le midi. C'est un pays ou l'on ne recueille que des grains, & il est sans vignes. Il y a quarante ans on y comptoit plus de quarante feux: mais à présent on n'y en voit que trente ou un peu plus.

L'Eglise est sous le titre de S. Jean l'Evangéliste. Cependant l'ancienne étoit sous celui de S. Jean-Baptiste, comme il paroît par l'acte de permission que l'Evêque de Paris donna le 22 Juin 1582 aux Marguilliers de la faire dédier par Jacques de Maury Evêque de *Bayonne* & d'y bénir trois autels, avec ordre d'en fixer l'Anniversaire au premier Dimanche d'après la S. Jean-Baptiste. Elle étoit un peu plus en tirant vers le midi & l'autel étoit où l'on voit aujourd'hui la Croix du cimetiere. En voulant la réparer on s'apperçut en 1654 qu'elle tomboit. M. Guillaume du Gué Baron de Bagnols, Maître des Requêtes, entreprit de la rebâtir, & obtint permission de la changer de place afin qu'on pût faire la Procession. Elle a été rebâtie il y a plus de quatre-vingt ans à l'endroit où elle est par Bricart Maître Maçon moyennant le prix de 6000 livres. L'Abbé Chastelain Chanoine de Paris, bon connoisseur, qui la visita en 1684, en parle ainsi dans le Recueil de ses Voyages. » Elle a, dit-il, un rétable bien étendu, orné Reg. Ep. Par.

(a) Il y a encore au Diocèse de Paris un autre petit lieu dit Trou entre Marcoucies & Briercs.

» d'un grand Crucifix avec la Vierge & S.
» Jean aux côtés de l'Autel : tout y est propre
» & de symmetrie J'y ai remarqué de plus une crosse au-dessus de l'Autel avec une suspense. Au reste elle n'est que comme une grande Chapelle & sans collatéraux. La Cure étoit au XIII siécle *de donatione Episcopi*, ce qui a toujours eu lieu depuis.

D'Hozier in Braque p. 68.

En 1443 Germain Braque Général des Monnoyes étoit Seigneur de Trous.

Au commencement du regne de Louis XIV cette Terre étoit possédée par le sieur Thiboust de Berry ; alors la Seigneurie avoit une piece de bois proche Satoury Paroisse de Versailles qui fut échangée avec les Dames de Port-Royal des Champs, & que le Roy acheta en 1686.

Niceron Vie de Lancelot tom. 35.

La Terre de Trous passa ensuite à MM. du Gué de Bagnols. Ils reçurent dans leur Château qui est à côté de cette Eglise vers le même temps quelques-uns de ceux qui quitterent l'Abbaye de Port-Royal.

Hist. des Gr. Off. T. 5 p. 691.

Les Religieuses de ce Monastére sont qualifiées de Dames de ce Village dans le Traité du Roy Louis XIV touchant la Seigneurie de Chevreuse arrêté l'an 1692, à l'occasion d'un clos relevant de cette Seigneurie. Mais cela ne s'étendoit apparemment que de ce clos.

Sauval T. 1 p. 613.

Le Commandeur de Bellé en Vexin est aussi Seigneur en partie de Trous, où il y a une ferme qui porte un nom assez semblable.

Coll. MS. Gerardi du Bois, T. 5 ad calc.

La troisiéme Chapelle de S. Augustin dans Notre-Dame de Paris a été autrefois dotée de la dixme de certaines terres en la Paroisse de Trous, comme on l'apprend d'une Transaction passée avec l'Evêque de Paris & les Chevaliers du Temple.

le Titre de saint Jean-Baptiste. Plusieurs choses désignent qu'elle fut bâtie au XIII siécle : mais je ne m'attache qu'aux trois vitrages qu'on voit derriere l'autel, & qui sont surement tels qu'on les faisoit à la fin du XII ou dans le cours du XIII siécle. Dans celui du milieu est représentée la vie du saint Précurseur : Dans les deux autres sont figurés deux saints Evêques. Comme donc le nom de Jean fut héréditaire parmi les Seigneurs de Choisel durant le XIII siécle, il n'y a presque point lieu de douter que ce ne soit l'un d'entre eux qui la fit construire de pierres du pays comme elle est, & j'incline pour Jean de Soisey qui vivoit en 1204, parce que je vois qu'il accommoda l'Evêque de Paris de toute la dixme de ce lieu, & que la Cure étoit érigée avant qu'on écrivit le Pouillé de ce siécle où elle se trouve de la main primordiale sous le nom d'*Ecclesia de Soiseio* à la nomination de Bourgueil. Cette nomination restée à cet Abbé est aussi un indice suffisant que le territoire de Choisel fut détaché de la Paroisse de Chevreuse dont la nomination appartenoit en effet à l'Abbé de Bourgueil depuis plus d'un siécle par concession d'un Evêque de Paris. L'Eglise de Choisel a le défaut commun à plusieurs autres : Elle manque d'une aîle du côté du septentrion, mais elle est supportée par une tour solide. Le grand Autel conserve un retable de pierre, devant lequel est posé un Tabernacle à l'antique qui est en forme de pyramide ou tourelle à jour. L'Abbé Chastelain & autres célébres Liturgistes estimoient fort ces sortes de Tabernacles, dont quelques-uns qui restent peuvent avoir trois ou quatre cens ans d'antiquité ; mais ils ajoutent que leur place étoit à côté de l'Autel comme on les voit

communement dans les Pays-Bas. Au Cha
st voit le buste de Nicolas le Jay, Secr
taire du Roy, Conseiller en la Chambre d
Comptes, fils de Jean aussi Secrétaire du R
& Conseiller aux Comptes. L'année de sa mo
n'y est pas marquée ; il y est dit avoir épou
une Dame Gron : il est qualifié Seigneur d
Bevilliers & Quinquempoix, qui sont de
lieux voisins : Ce dernier est d'une autre Pa
roisse.

J'y remarquai aussi l'épitaphe de marbre
d'un Curé nommé Pierre Masson décédé e
1691 qui est dit avoir été amateur des Be
les Lettres : il avoit été Chanoine de sain
Etienne des Grez ; & étoit aussi Chapelai
de saint Léonard près saint Maur des Fosses

Poull. 1648. p. 61. La présentation à la Cure de cette Egli
appartient encore à l'Abbé de Bourgueil sui
vant tous les Pouillés. Celui de 1648 l'a mal
à-propos appellée du nom de Foillelles.

Il y a sur le territoire de cette Paroisse &
assez près de l'Eglise de saint Jean, un lieu
dit la Ferté où apparemment étoit autrefois
une espece de Fort, ainsi que le mot *Firmita*
l'insinue, & dans ce lieu une Chapelle du
Titre de S. Jacques, laquelle est au rolle de
Décimes. Le premier Pouillé où elle se trou
ve est celui qui fut écrit vers l'an 1450, o
elle est dite située dans la Paroisse de Soisel
juxta Castrum, & être de la nomination de
l'Evêque de Paris. On la trouve quelquefoi

Reg. Ep. Par. 21 Aug. 1481. nommée dans le même siécle *de Feritate juxta Caprosiam*. Quelques Curés du lieu en ont joui.
Son bien consiste en six arpens de prez situés
au-dessus d'elle, qui en 1711 étoient loués
cent livres, & un morceau de terre loué trois

Voyez l'art. de Maincourt. livres. Celui qui la possedoit alors consentit
à ce qu'elle fut réunie à la Cure de Main-
court qui étoit fort pauvre. On a vû à l'ar-

cle de Chevreuse page 74 que Hervé Seineur de Chevreuse reconnut en 1260 qu'il 'vroit pas le droit de présenter à cette Chaelle. C'est ce qui prouve l'antiquité.

Voici le nom de quelques Seigneurs avec époque. Jean de Soisey Chevalier, vendit, noyennant la somme de trente livres à Odon le Sully Evêque de Paris l'an mil deux cent juatre la grosse & la menue Dixme de Soiey; Guy Seigneur de Chevreuse l'agréa, arce qu'elle mouvoit de son Fief, ajouant qu'il tenoit ce Fief des Evêques de Paris. Jean de Soisey, le même peut-être que i-dessus, parut à Paris l'an 1228, & fut l'un les porteurs de l'Evêque Guillaume d'Auverne à son entrée solemnelle, comme chargé le la procuration de Guy Seigneur de Chevreuse qui étoit malade. En 1275 Jean de Soisey fit hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris pour le Fief du Château & Châellenie de Maurepas.

Reg. Ep. Par. f. 62 & 73.

Ibid. f. 69.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 584.

Choisel est l'une des Terres qui composent aujourd'hui le Comté de Dampierre.

Il y a des Ecarts qui sont situés jusqu'à demie lieue & trois quarts de lieue du côté du midi, comme Predecelle, Houlebran. Bevilliers appartenoit en 1697 à M. Renouard Conseiller du Roy.

Reg. Archiep. Paris.



SENLICES.

QUoique le nom de ce Village se prononce & s'écrive à peu près comme celui de la Ville de Senlis, dans le latin il y a une différence toute entiere. Il est vrai qu'il n'est pas d'une antiquité si reculée que cette Ville Episcopale; mais il est connu depuis le regne de Charles le Chauve. Il y a dans le livre *de re Diplomatica* une charte de ce Prince redonnée en entier par Dom Thierry Ruinart sur l'original qui avoit été communiqué par le Duc de Chevreuse, laquelle charte roule entierement sur ce Village. Elle fut expédiée à Compiegne en Septembre 862. Charles y dit qu'en vertu de la devotion qu'il porte à saint Denis & à ses Compagnons, & pour le remede de l'ame de Louis son pere Empereur & de l'Impératrice Judith sa mere, il donne à perpétuité à l'Eglise de ce saint Martyr le Village de Senlices ou Seinlices; *Villam quamdam sitam in Pago Parisiaco, cujus vocabulum est Scindelicias cum omnibus ad se pertinentibus, tam mansis quam terris, vineis, silvis, pratis, pascuis, mancipiis*, pour en employer les revenus au luminaire, à la refection des Religieux, & à l'hospitalité des pauvres. Ce Prince désigna les jours qu'il vouloit que les Religieux se ressentissent de ce don au Refectoire; sçavoir le 13 Juin jour de sa naissance; le 8 Juillet jour auquel il avoit été sacré Roy; le 15 Janvier jour auquel après avoir subjugué ses ennemis il avoit été confirmé de nouveau sur le throne; le 13 Décembre jour de son mariage avec Hermentrude, & le 27 Septembre jour de la naiss

De re Diplom. p. 538 Edit. 1709.

sance de cette Reine. Les prieres qu'il demanda ne sont rien à mon sujet ; j'ajouterai seulement, qu'il voulut que du vin des vignes de ce lieu les Religieux en destinassent dix muids *decem modios* ou dix mesures pour la sacristie, ensorte qu'on en mêlat avec le vin destiné pour la Messe, afin qu'il fut censé y contribuer par son offrande quotidienne, & que du reste des revenus on entretint une lampe devant l'Autel placé au-devant du Trésor, lieu où il vouloit avoir sa sépulture. Et afin que ses intentions fussent suivies à perpétuité, il fit défense à quelque Abbé que ce fut qui gouvernât l'Abbaye de saint-Denis, de rien demembrer de cette Terre pour le donner à qui que ce soit par forme de recompense.

Ce Diplome qui est l'un des plus instructifs par rapport à l'Histoire de France, ne contient aucune marque qu'il y eût dèslors une Eglise à Senlices. Mais il y a toute apparence que s'il n'y en avoit pas, & que si saint Martin de Chevreuse étoit l'Eglise de ces cantons, les Religieux y en établirent bien-tôt une, & la firent dédier sous l'invocation de S. Denis qui en est encore actuellement le Patron. Ce qui est également vraisemblable en conséquence des termes de cette charte, qui représentent Senlices comme un vignoble considérable, est que les côteaux où sont les vignes de Dampierre, étoient du territoire de Senlices, où le titre Paroissial fut érigé beaucoup plus tard par demembrement de Senlices pour la raison que je marque en parlant de Dampierre.

Depuis la charte de la donation faite au Monastere de saint Denis, il ne paroît plus rien sur ce Village, sinon que dans le petit Cartulaire de l'Evêque de Paris, où sont des

Enquêtes faites en 1218 au sujet des Novales pour l'Abbaye de saint Denis, on trouve que Senlices fut un des lieux où l'on tint un état de ces Novales: *Apud Cenlicias*, dit le manuscrit, *sunt Novalia versus campum Christophori circiter septem arpenta quæ exstirpavit Odo de Sernéio Miles, & circiter quatuor arp. apud Morunval* (ou *Merunval*) *& in Nua Huclin circiter unum arp.* ..... *Duo arp. à la Chevelée, duo arp. juxta la Conche* ..... *Unum arp. ad Chineval* ..... *Tria arp. in cultura Garini de Valle.* Dans le Cartulaire de la même Abbaye conservé à la Bibliothéque du Roy il y a sur le même sujet: *Circiter sexaginta arp. de cultura S. Dionisii apud Cenlicias.* On voit au moins par là que ce Monastere ne s'étoit pas encore défait de tout ce que Charles le Chauve lui avoit donné à Senlices. On observera aussi en passant, que dès l'an 1218 on varioit sur la maniere d'écrire ce nom. Le Pouillé Parisien qui peut-être postérieur de quelques années écrit *Senliciæ*. Celui qui fut redigé vers l'an 1450 met *de Senliciis*.

Chartul. Ep. Paris.

Ce Village est à huit lieues de Paris, c'est-à-dire à une lieue au-delà de Chevreuse, sa situation est en partie sur un côteau qui regarde le couchant & en partie dans le bas de la montagne. Il y a en général sur le territoire des labourages, & des prairies: des roches, bruyeres, broussailles; on y fait observer sur tout aux Naturalistes une fontaine dont l'eau est nuisible, de laquelle je parlerai ci-après: Les vignes n'y sont pas en quantité, & le vin qu'elles produisent n'a rien d'excellent. Je ne sçai si ce seroit par rapport à ces défauts de boisson que ceux qui ont voulu railler sur la Cure de ce lieu, dont le nom latin est *Cura de Scindeliciis*, l'ont appellée par

par un leger renversement de lettres *Cura de fine Deliciis*. Le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 marque 72 feux à Senlices. Le Dictionnaire Universel de 1726 reduit cela à 315 habitans ; & le denombrement du sieur d'Oisy y met 69 feux : ce qui peut former deux cent communians.

J'ai déja déclaré plus haut que l'Eglise est sous le titre de S. Denis premier Evêque de Paris. Elle est bâtie comme celles du canton de pierres grossieres & de molieres ; mais aussi elle peut passer pour une Eglise complete dans l'espace de celles de la campagne, étant toute voutée de pierre, accompagnée de deux aîles & supportée du côté du septentrion par un reste de vieille tour terminée par une flêche. Les dedans en sont tout renouvellés, étant depuis peu blanchie, boisée & pavée ou carrelée. On y apperçoit au-dessus de l'Autel les restes de deux vitrages du XIII siécle, qui représentent la Ste Vierge & S. Jean l'Evangeliste, & qui sont parsemés de fleurs de lys. Sous l'aîgle est la tombe de Balthazar Goin Seigneur de Court-Senlice qui étoit dans les Chevaux-legers de M. le Duc d'Anjou & mourut en 1602. Dans tous les Pouillés la Cure de Senlices est dite être à la pleine collation de l'Ordinaire.

La Court-Senlice est la Maison Seigneuriale. L'enclos en est fort grand. Sur la porte sont des armoiries anciennes dont l'écu est chargé d'une tour & les supports sont deux lions. Ce lieu appartenoit en 1614 à Joachim Marchand & à Marie Rebours sa femme, vers 1650 à .... Josse Conseiller en la Cour *Reg. Ep. Par.* des Aydes, puis en 1659 à Marie Guillebert sa veuve. Lorsque Dampierre fut desuni de Chevreuse par l'acquisition que Louis XIV en fit en 1692, la terre de Senlices y fut

jointe avec d'autres, pour former le Comté ou Duché de Dampierre qui est possedé par MM. d'Albert de Luynes.

Bouillons ou les Bouillons est un Fief dont le manoir est fort simple situé dans une prairie proche laquelle est un bois. Il est souvent parlé dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont des Seigneurs d'un lieu appellé *Boolum* ou *Beolum* vivans au XII siécle. Je ne sçais si ce seroit de ce Fief-ci.

Les Barres appartenoient autrefois au Chapitre de Notre-Dame de Paris qui a revendu ce bien en retenant les droits Seigneuriaux. *Fol.* 204. Il est certain par le grand Pastoral de l'Eglise de Paris qu'en 1262 ce Chapitre avoit acheté de Jean de Bruyeres & d'Eustache sa femme ce qu'il tenoit de Hervé de Chevreuse à Chevrigny & à la Barre.

Le Cormier-Garne, le Bout-des-Prez & Malvoisine sont quatre autres écarts de la Paroisse de Senlices. Ce dernier est une ferme placée sur le haut de la montagne entre Senlices & Choisel.

Mem. de l'Acad. des Sciences ann. 1712 p. 23. C'est par les Mémoires de l'Academie des Sciences que j'ai été d'abord informé de ce qu'on dit de la Fontaine dont j'ai promis de parler. On y lit que dans ce Village est une Fontaine publique dont l'eau fait tomber les dents sans fluxion, sans douleur & sans que l'on saigne. On ne peut s'en prendre qu'à elle de cet effet, car l'air y est très-bon & très-temperé; les habitans plus robustes & plus sains qu'ailleurs : seulement il y en a plus de la moitié qui manquent de dents. D'abord elles branlent dans la bouche pendant plusieurs mois comme le battant d'une cloche; ensuite elles tombent naturellement. L'eau que l'on accuse de ce mal est vive. On la trouve fort froide quand on la boit au sortir

de la Fontaine. On reconnoît qu'elle est dure quand on s'en sert pour le pot, & on prétend qu'elle donne des tranchées à ceux qui n'y sont pas accoutumés. M. Aubry Curé du lieu qui envoya un baril de cette eau à M. Couplet avec une rélation, dit qu'on lui avoit conseillé de n'en user plus qu'après l'avoir fait bouillir, ce qui feroit disparoître sa mauvaise qualité. Il la croit minerale, & conjecture même qu'elle contient du Mercure.

SERNAY OU SAIRNAY.

LE Roy Pepin faisant la description du territoire qu'il donnoit en 768 à l'Abbaye de saint Denis en vue de la sépulture qu'il y choisissoit, nomme Sarnet comme étant dans les confins *Cotoniarias & Walreias & Sarnetum*. Charlemagne renouvellant cette donation l'an 774 y comprend aussi Sarnet: *Deinde ad Sarnetum usque ad cellam S. Germani*. C'est plus qu'il n'en faut pour constater l'antiquité de Sairnay & la maniere de l'écrire. Mais nous n'en sommes pas plus au fait pour dire d'où ce mot *Sarnetum* est formé. M. de Valois n'a osé le tenter. Je laisserai aussi à d'autres à le déviner.

Hist. S. Den. Preuv. 45.

Diplom. lib. 6 p. 645.

Cette Paroisse est à huit lieues de Paris & une de Chevreuse; sa situation est sur l'extrémité d'une longue plaine de terres labourables. A une legére distance commence le vallon dans lequel a été bâtie une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux: ce qui fait que pour distinguer le Village d'avec le Monastere, on a dit Sairnay la-Ville, pendant que l'Abbaye a été nommée les Vaux de Sairnay. De

soixante & deux feux que le denombrement imprimé en 1709 comptoit dans cette Paroisse celui que que le sieur Doisy a publié en 1745 n'en marque que quarante - neuf. Le Dictionnaire Universel du Royaume avoit évalué en 1726 le nombre des habitans à 205.

L'Eglise de la Paroisse est un édifice de deux ou trois cantons à peu près quarré & qui manque d'une aîle au septentrion, au lieu de quoi à côté de l'autel est bâtie une tour quarrée fort basse. Saint Brice Evêque de Tours est Patron de cette Eglise. Il fut permis le 18 Juin 1556 à Charles Evêque de Megaré de la dédier, d'y bénir cinq autels & le cimetiere.

La Chapelle qui est au fond de l'aîle paroît être sous le titre de Ste Geneviéve, quoiqu'à la vitre ce soit S. Louis qui soit représenté. On y voit devant l'autel une tombe dont le peu de mots qui y sont lisibles indique seulement qu'elle couvre le corps de Jean d'Auret décédé en 1521, & celui de Catherine de Sainte-Marie sa femme, qui trépassa en 1541. Les armes de d'Auret sont trois épées la pointe en bas, & celles de son épouse trois bandes. Le château qui est peu éloigné de l'Eglise & tout-à-fait à l'extrémité de la plaine, n'a rien de remarquable que quelques hautes futayes.

La Cure est à la pleine nomination de l'Archevêque de Paris. *Ecclesia de Sarnaio de donatione Episcopi*, dit le Pouillé du XIII siécle: les suivans disent la même chose.

Les anciens titres ne m'ont fourni que deux Seigneurs de Sairnay. Dans l'état que l'on fit en 1218 des Novales de la Paroisse de Senlices, on reconnut qu'Odon *de Serneio* Chevalier avoit défriché environ sept arpens de

Chartul. Ep. Paris. in Bibl.

bois vers le lieu appellé, *Campus Christophori*. Dans le Procès-verbal de la Coutume de Monfort-l'Amaury dont ce lieu est dit être, comparut parmi la Noblesse l'an 1556 Raoul de Furet Ecuyer en qualité de Seigneur de Sainay-la-Ville.

Les Ecarts & Hameaux de cette Paroisse sont la Charterie ou les Charmes, auquel lieu la Marquise de Noisy avoit une maison sur la fin du dernier siécle, la Dalonerie, Champbourdy, Plaine-Coulon, &c. qui est apparemment le *Planetum* des titres de 1226 & 1229, à moins que ce ne soit saint Robert, où la Carte marque une Chapelle, dont je me contenterai de dire un mot en attendant que quelqu'un en rapporte un autre origine. On lit dans Bollandus au 17 Juin la vie d'un S. Raynier de Pise mort en 1160. Il y est parlé d'un Albert Corsin Italien converti par lui, & qui voyageant en France vers le milieu du XII siécle mourut aux environs de Paris proche une Eglise située dans une vallée, que l'Auteur Italien appelle *Clara Vallis*. Il ajoute qu'il fut inhumé en ce lieu, & qu'il s'y faisoit des miracles à son tombeau. L'affinité qu'il y a entre Aubert & Robert peut appuyer la conjecture qui me fait dire que ce seroit en memoire de ce saint Aubert que cette Chapelle auroit été primitivement érigée : au moins il y a plus d'apparence que c'est vers les Vaux de Sainay que mourut le pieux Albert ou Aubert, que non pas à l'Abbaye du Val proche l'Isle-Adam, ni à Hérivaux proche Luzarches qui n'ont jamais été si illustres que l'Abbaye de Vaux, non plus qu'à Joyenval près saint Germain-en-Laye. Si l'auteur de la vie de S. Raynier a mis *Ecclesia quæ Clara Vallis dicitur*, auprès de Paris, sa memoire lui aura été infidelle ;

Reg. Ep. 21 Maii 1597.

Gall. Chr. Instrum. T. 7 col. 99 & 100.

Boll. 17 Juin p. 421.

n'y ayant jamais eu de Clairvaux ou de Vauclair dans le voisinage de Paris. Le Seigneur actuel de Sairnay est M. Gaston Furet.

L'Abbé des Vaux de Sairnay est marqué comme Seigneur en partie de Sairnay dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580; mais on y lit aussi que le Village de Sairnay-la-Ville se prétendoit régi par la Coutume de Montfort.

Cout. Parif. Parif. édit. 1678 p. 660.

Il faut maintenant parler de cette Abbaye qui seule a rendu illustre le nom de *Sairnay*.

ABBAYE DES VAUX

DE SAIRNAY.

CE Monastère fut fondé l'an 1128 par le Connétable Simon Seigneur de Neaufle le Châtel & Eve son Epouse, qui donnerent pour le bâtir une Vallée qu'on appelloit alors *Vallis Brieffart* aux Moines de Savigny en Avranchin, qui étoit un Ordre particulier, & non encore incorporé à celui de Cîteaux. Plusieurs Seigneurs des principaux lieux du voisinage, & le Roy Louis VII y donnerent ensuite du bien. L'Eglise fut bâtie sous le titre de la Ste Vierge, & de S. Jean-Baptiste. L'Abbé envoyé de Savigny avec une colonie s'appelloit Arnaud ou Artaud; il eut pour successeur en 1145 Hugues, sous lequel l'Ordre de Savigny en entier fut réuni à celui de Cîteaux. Il est le premier que les Cisterciens des Vaux reconnoissent pour Abbé.

Histoire de Paris pieces p. 82.

Gall. Chr. nov. T. 7 Instrum. col. 82.

On lit que vers l'an 1174, temps auquel S. Pierre Archevêque de Tarentaise vint en France, la Dédicace d'une Chapelle de S.

Jacques & Philippe fut faite par lui dans ce Monastére : que sous l'Abbé Guy le feu du Ciel tomba en 1195 & endommagea le dortoir.

Ce fut aussi sous lui que Pierre Religieux de la Maison & son neveu, écrivit l'Histoire des Albigeois fort connu dans les Historiens de France. Le même Guy fut fait Evêque de Carcassonne & mourut en 1223.

Un Abbé encore plus célébre que lui, fut S. *Thibaud* de Marly, lequel avoit pris l'habit en cette Maison l'an 1226. On peut consulter sa vie imprimée en plusieurs endroits. Ce fut lui qui rebâtit le dortoir. Il mourut en 1247 le 8 Décembre. Son corps après plusieurs Translations se trouve maintenant enchassé dans la nef de l'Eglise du lieu. Il y a grande dévotion aux Fêtes de la Pentecôte, aussi-bien qu'à une fontaine de son nom qui est dans le jardin du Monastére, sous une grotte peinte. On en boit de l'eau contre la fiévre.

Duchêne T. 5 Baillet 8 Juillet, &c.

Depuis l'origine des Commendes Antoine Sanguin Evêque d'Orleans, dit le Cardinal de Meudon, posséda cette Abbaye. Louis Guillart lui succéda en 1560 & fut Evêque successivement de plusieurs siéges ; ensuite Charles Guillart Evêque de Chartres. Henri de Bourbon de Verneuil fils naturel d'Henri IV l'eut avec beaucoup d'autres, & il la quitta en 1668, & elle fut donnée à Jean-Casimir Roy de Pologne, qui s'étoit retiré en France. Aujourd'hui elle est possédée par l'Abbé de Broglio.

Cette Abbaye occupée par les Reformés de l'Ordre de Cîteaux paroît fort-bien entretenue. Elle est bâtie si positivement sur les limites des Diocèses de Chartres & de Paris que la séparation des deux Diocèses est le

milieu de la cour, ensorte que l'Eglise & le Monastére sont de Paris, & l'Hôtel Abbacial qui est vis-à-vis est de Chartres. Il étoit autrefois de Paris étant placé derriere l'Eglise. Il fut bâti tout à neuf de briques par M. de Chalucet fait Abbé en 1673. & il servoit de maison de campagne à M. le premier Président de Lamoignon beau-pere de sa sœur. Cet Abbé est mort Evêque de Toulon. L'Eglise est vaste & longue & toute reblanchie. Le chœur a des chaises d'un excellent bois moderne. Dans le sanctuaire du côté du nord est la sépulture de Simon de Neaufle le fondateur & d'Eve sa femme : A l'opposite est la tombe d'un *Magister ....de Rupe* sur gravée en capitales gothiques. Dans la croisée du côté méridional se voit écrit en mêm gothique sur une tombe, *Johannes Abb de Fontanis in Turonia; de Nealpha Castri* (Neaufle-le-Château). Enfin dans le Chapitre : *Icy gist Monseigneur Hervy de Chevreu. jadis Sire de Maincourt & Dame Clemen sa femme.*

Voyages Ms. de M. Chastelain.

Ibid.

On apprend par des Tablettes de cire conservé à saint Germain-des-Prez, que le R Philippe le Bel vint à l'Abbaye des Vaux de Sernay avec toute sa Cour vers le milieu de Février 1306 allant dans la Beausse & dans la Normandie. Pierre Tassé qui en étoit Abbé en 1510 obtint du Roi Louis XII l'établissement d'un marché en ce lieu tous les mardi & d'une Foire franche le jour de S. Thibau Nicolas de Bayon son second successeur, après avoir assisté le Dimanche 12 Juin 1524 à la Dédicace que l'Evêque de Paris François de Poncher fit de l'Eglise de la Celle, fut témoin de la visite que le même Evêque fit de Monastére, où il assista à Vêpres le même jour dans le chœur, après avoir été reçu au

Ou 1307 selon le style Romain.

Gall. Chr. nova. T. 7 col. 891.

Reg. Ep. Par.

la Croix & l'Eau bénite, & y donna à la fin la bénédiction solemnelle au peuple.

Cette Abbaye fit vers la fin du dernier siécle plusieurs échanges de biens avec M. de Ponchartrain Ministre & Secrétaire d'Etat. Les Lettres Patentes registrées le 24 Mars 1698 confirmerent les Religieux dans la jouissance de la ferme de la Feuillarde & autres biens.

Reg. du Parl. 20 Dec. 1692

Ibid. 1698

On conserve dans cette Maison une Histoire manuscrite du Monastére qui est citée dans le Gallia Christiana, mais qui est peut-être moderne.

Gall. Chr. T. 7 col. 404.

Dans le voisinage est un étang qui supporte des Isles flottantes soutenues par l'enchaînement des racines des arbres. On m'a assuré qu'on va s'y promener & y manger au milieu de l'étang par le moyen de cette Isle ambulante que l'on avoit rapprochée du bord.



LA CELLE

PRÈS SAIRNAY,

AUTREMENT

LA CELLE-LEZ-BORDES.

LEs variétés qu'il y a eu sur le nom de ce lieu demandent quelque discussion. Les uns l'ont désigné par le voisinage de Sairnay; c'est ce qu'on a fait dans les rolles Ecclésiastiques; les autres par le voisinage du Château des Bordes, & c'est ce qui a été fait dans les livres de l'Election. Mais dans les derniers temps ceux qui ont formé des catalogues des départemens pour les Vicaires Généraux qui sont imprimés ou des rolles pour les décimes, ont suivi le torrent des Gréffiers de l'Election, & au lieu d'écrire *la Celle* comme anciennement, ils ont commencé d'écrire *la Selle* comme si le nom étoit *Sella* en latin, & signifiât un siége à s'asseoir, tandis que selon toute l'antiquité le véritable nom est *Cella* qui signifie une habitation, un logement.

Comme le nom de la Celle est fort commun dans le Royaume, ensorte même qu'il y a deux Villages de ce nom dans le Diocèse de Paris, il a été nécessaire de les distinguer par quelque lieu dont ils sont voisins; l'un est au dessus de Bougival & dans le voisinage de saint Cloud; l'autre, qui est celui-ci, n'est qu'à une lieue du Village de Sairnay, & à un quart de lieue du Château

des Bordes ; le voisinage de ces deux lieux a servi à former la dénomination distinctive de ce la Celle d'avec l'autre. Le plus court eut été de continuer de l'appeller la Celle-saint-Germain, comme elle est nommée dans une charte de Charlemagne donnée l'an 774, ou la Celle-en-Iveline *Cella Æqualina*, comme fait le livre manuscrit de saint-Germain des Prez redigé sous l'Abbé Irminon du temps du même Charlemagne ; mais on n'est pas maître de la durée des noms ; tout ce que les gens instruits peuvent faire, est de s'opposer à la mauvaise maniere d'écrire les noms de lieu, tant les noms primitifs que ceux qu'on y a joint pour mettre de la distinction.

Après avoir insinué en passant que la Celle étoit un lieu connu dès le VIII siécle, il faut dire l'état où il étoit alors avant que de le représenter tel qu'il est maintenant. Le Diplome de Charlemagne de l'an 774 n'en fait mention qu'indirectement : c'est en décrivant l'étendue de ce que le Roy Pepin son pere avoit donné à l'Abbaye de saint Denis six ans auparavant, qu'il marque qu'un certain espace de terrain s'étendoit *ad Sarnetum usque ad Cellam sancti Germani*. On ne sçait pas d'où cette terre étoit venue à l'Abbaye de saint Germain, si ce n'est que le Roy Childebert pouvoit l'avoir donnée à saint Germain même en personne, qui l'aura leguée au Monastere, de saint Vincent où il devoit être inhumé. Tant y a que vers l'an 800 cette Abbaye y possédoit le manoir Seigneurial & les autres maisons qui en dépendoient ; soixante-cinq bonniers de terre où l'on pouvoit semer trois cent muids de froment ; un arpent & demi de vigne, trente-huit arpens de prez ; un bois de cinq lieues de circuit, où l'on pouvoit engraisser mille porcs ; deux

Cod. Irminon. fol. 13.

moulins produisants vingt muids de grain & un sol d'argent : deux Eglises bien entretenues qui avoient chacune leur revenu. Il ne faut pas croire qu'il n'y eut en ce lieu que fort peu de vignes ; car les Hôtes de l'Abbaye de saint Germain y en avoient aussi. On comptoit dans ce même lieu des familles *ingenuiles* ou affranchies, le nombre de cinquante-trois ; & en tout le Village compris les maisons garnies & celles qui étoient vacantes, le nombre de soixante-dix.

Le gros du Village est situé dans un vallon où passe un ruisseau qui prend sa source à un quart de lieue ou demie lieue plus haut, & qui va se jetter dans la Remarde trois lieues plus bas. L'ouverture du vallon est presque du couchant au levant : ce qui fait que les vignes plantées sur le côteau roide vis-à-vis le Village, regardent le midi. Tout le bas est en prairies. La plaine d'en haut du côté du septentrion pour venir à Sairnay, est entierement en labourages : Au côté opposite qui est celui du midi en tirant vers Chartres sont des bois.

Le dénombrement de l'Election de Paris qui fut imprimé en 1709 marquoit pour cette Paroisse 114 feux : Ce que le Dictionnaire Universel de l'an 1726 reduisoit à 560 habitans. Le nouveau denombrement qui a paru en 1745 par les soins du sieur Doisy y marque 124 feux. Cette Paroisse est d'une grande étendue. C'est la derniere du Diocèse de Paris de ce côté-là, & l'une de celles qui sont les plus éloignées de la Ville Episcopale, puisqu'on compte de là à Paris environ dix lieues. Elle contient un assez grand nombre d'écarts & hameaux ; voici les noms de quelques-uns. A droite du ruisseau, vers le midi & le couchant, sont Bomerel, ferme,

Villeneuve, hameau, la Verrerie ou Verriere, la Berlinquinerie; Besnieres ou Bâgnieres haut & bas: du côté gauche du ruisseau vers l'orient & le septentrion se trouvent Ronqueux, les Bordes, château & hameau dont M. de Fervaques est Seigneur, j'en dois parler ci-après; Voise, ferme; Maupas, hameau.

L'Eglise de ce lieu est sous l'invocation de saint Germain Evêque de Paris, dont le lieu portoit le nom dès le VIII siécle ainsi qu'on a vû ci-dessus. Elle ne paroît pas d'une bâtisse ancienne, mais elle est solidement réédifiée à neuf. La Dédicace en fut faite le Dimanche 12 Juin 1524 par François de Poncher Evêque de de Paris, qui en même temps y bénit quatre autels, le tout en présence de Louis Abbé de Vaux de Sernay & de Guillaume Chef-de-Ville Curé du lieu. Reg. Ep. Par.

Cette Eglise paroît être d'une assez grande capacité, quoiqu'elle n'ait qu'une aîle qui est accompagnée d'une tour de pierre dure terminée par un pavillon. Le chœur est bas, mais vouté. On y voit dans le côté gauche une tombe sur laquelle est représentée une femme voilée sans pointe, & autour est gravé en lettres gothiques capitales.

» Cy gist Madame Jehanne d'Auvers jadis femme Monſ. Phelippes........ des
» Bordes, laquelle trespassa l'an de grace
» mil CCC & XXVI le Jeudi après .....

A la place du Curé se voit à terre une inscription de l'an 1550 qui auparavant étoit attachée au mur. Il y est marqué que Frere Claude Stine Curé du lieu a donné de l'argenterie à charge de priere au temps de l'offrande. Il y est représenté en capuchon.

Dans le même chœur se lit gravé sur un marbre noir, que Dame Elisabeth de Favier

veuve de haut & puissant Seigneur Messire Antoine de Harville Marquis de Paloiseau Seigneur de la Celle a fondé la lampe: que la somme léguée a été employée par son fils Claude-Antoine de Harville, en achapt de prez situés au Gasseaux Paroisse de Bullion ...... & en terres à la plaine des Bordes; & que le contrat est de l'an 1700.

La Cure est marquée dans le Pouillé de Paris du XIII siécle parmi celles que l'Evêque a à sa pleine collation: *De Donatione Episcopi*, *Cella ultrà Sarnaïum*. Les Pouillés suivans y sont conformes, si ce n'est que celui de 1626 met *Cura de Cella juxta Servain*, au lieu de *juxta Sernaïum*.

En 1624 le 9 May il y eut en Parlement un Arrêt donné en faveur du Curé de la Celle & les Bordes par lequel il étoit défendu de lever les dixmes avant que de l'avertir.

Code des Curés T. 1 pag. 24.

Nous sommes certains qu'il y avoit du temps de Charlemagne deux Eglises à la Celle en Iveline. La seconde a été aux Bordes qui est un hameau éloigné seulement d'un quart de lieue & situé sur la Paroisse de la Celle dans la plaine qui commence au-dessus du vallon où est l'Eglise de saint Germain. On voit des collations de la Chapelle des Bordes faites au XV siécle. On trouve cette Chapelle qualifiée de succursale ou annexe dans l'acte de permutation de la Cure de la Celle du 6 Juin 1526, & dans des provisions du 27 Août 1596. Il est très-naturel que l'ancienne seconde Eglise de la Celle fut devenue succursale par la suite des temps. Elle étoit sous le titre de S. Jean suivant des provisions du 22 Octobre 1484 qui la qualifient d'Eglise Paroissiale.

Reg. Ep. Par.

La Carte du Diocèse de Paris de de Fer

marque une Chapelle à Long-Chêne ; mais lorsqu'elle subsistoit elle étoit de la Paroisse de Bullion qui est du Diocèse de Chartres.

On lit dans l'Histoire de l'Eglise de Paris d'après Rigord & Césaire d'Hesterbach, qui parmi les Sectateurs d'Amaury Hérétique qui furent exécutés à Paris au lieu dit Champeaux en l'an 1209, se trouve *Stephanus Presbyter de Cella*. Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 246.

Quant à ce qui regarde les Seigneurs de la Celle, quoiqu'il y ait longtemps que cette Terre n'appartient plus à l'Abbaye de saint Germain des Prez ; je ne puis remonter plus haut que Messieurs de Harville qui en jouissoient dans le XVI siécle. Claude de Harville étoit Seigneur de la Celle l'an 1580 en même temps que de Palaiseau. Il fit représenter à l'Assemblée tenue pour la redaction de la Coutume de Paris cette année-là que sa Terre de la Celle prétendoit être régie par la Coûtume de Montfort. Il vivoit encore en 1636. Son fils Antoine lui succeda, c'est de sa veuve dont il est parlé ci-dessus. Puis François de Harville, fils d'Antoine, &c. Procès-verb. de la Cout. de Paris 1580 éd. de 1678 in-12 p. 660.

Si la Terre de la Celle a suivi le sort de celle de Palaiseau qui primitivement appartenoit à saint Germain des Prez, on doit dire que les Harville possedoient ces deux Terres dès le commencement du XV siécle. Voyez l'art. de Palaiseau.

Sur la Terre des Bordes, tout ce que j'en ai trouvé d'ancien se reduit en la personne d'Alexandre des Bordes. Il étoit parent de Gui de Levis illustre Chevalier ; & il fut l'un de ceux qui favoriserent la fondation de l'Abbaye de Roche sur la Paroisse de Levis. Ajoutez Philippe des Bordes qui vivoit en 1326 suivant l'épitaphe de sa femme rapportée ci-dessus.

PÉQUEUSE.

NOus n'avons en France que ce seul Village de ce nom, & un autre en Brie au Diocèse de Sens appellé Péqueux. Aucun des deux ne paroissant avoir été un pays de rivières ni d'étangs, je ne vois pas pourquoi dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont Péqueuse est appellé en latin *Piscosa*. Mais quoique ces titres ayent six cent ans, les écrivains n'ont pas été infaillibles dans les termes dont ils ont exprimé en cette langue les noms de lieu. Aussi dans le Pouillé de Paris du XIII siécle ce lieu n'est il pas appellé *Piscosa*, mais *Pescusa*. Je ne parle pas de celui du XV siécle où la Cure est dite *de Péquensis*, ni des Registres du même temps où il y a *de Pecusiis*. Sans vouloir décider sur l'étymologie de ce nom, je me contenterai de dire que *Pesq* pouvoit être un mot celtique dont on a perdu la signification.

La Paroisse de Pequeuse commence à l'entrée d'une plaine après que l'on a monté doucement au sortir de Limoux. Le terrain continue en plaine du côté de l'occident vers la Grange-saint-Clair, & finit du côté méridional au bout de la plaine à un petit vallon dit Vilverd ; où l'on trouve quelques vignes sur un côteau qui regarde le midi. Le reste est en terres labourables. On comptoit en 1709 quarante - deux feux en cette Paroisse suivant le denombrement imprimé alors. Celui que le sieur Doisy a publié en 1745 n'y en marque que trente & un. Le Dictionnaire de la France qui parut en 1726 marquoit en ce lieu 139 habitans. Il resulte de là qu'il y

a en cette Paroisse environ cent communians.

L'Eglise est presque solitaire n'étant accompagnée que du Presbytere & de quelques maisons. Le reste des habitans est répandu dans les écarts & hameaux qu'on appelle Grignon, Formenteau, la Grange-saint-Clair & Vilverd.

Cette Eglise est sans aîles, sans tour & n'a de vouté que le chœur seulement. Comme cette voute est faite en forme de calotte, le fond peut avoir cinq cens ans de construction, quoiqu'il ne les paroisse pas avoir à cause qu'il a été reblanchi. A la face antérieure de cette coupole est un cintre orné de peintures qui peuvent être de trois ou quatre cent ans. Saint Medard Evêque de Noyon Patron de cette Eglise y est représenté en relief avec Ste Radegonde Reine de France. Les Paroissiens demandant à l'Evêque de Paris en 1549 de permettre que l'Evêque de Megare en fit la Dédicace, bénit le cimetiere & son augmentation, alléguerent que cette Eglise reconnoissoit ces deux mêmes Patrons. Cette Eglise fut accordée par l'Evêque de Paris au Prieuré de Longpont sur la fin du XI ou au commencement du XII. Elle est comprise dans la Bulle de confirmation des biens de cette maison donnée par Eugene III l'an 1151 en ces termes *Ecclesiam de Piscosis cum decima & atrio*. C'est ce qui fait que le Prieur a le droit d'y nommer un Curé suivant les Pouillés de tous les temps.

Reg. Ep. Par. 20 Maii.

Gall. Chr. nov. T. 7 p. 566.

Il s'éleva vers l'an 1210 une difficulté qui regarde le territoire de Péqueuse. Il s'agissoit de l'Eglise de saint Clair qui n'étoit plus qualifiée que de Chapelle. Comme la Paroisse de Péqueuse confine avec le Diocèse de Chartres aussi-bien que la Paroisse de la Celle, Renaud Evêque de Chartres avec son Archi-

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 255.

diacre & l'Abbaye de Clair-Fontaine prétendoient qu'elle étoit du Diocése de Chartres. Pierre de Nemours Evêque de Paris & Guillaume Archidiacre de Josas soutinrent au contraire qu'elle étoit de celui de Paris. Maître Barthelemi & Maître Guillaume, Chanoines de Chartres élus arbitres par les parties, se transporterent sur les lieux, entendirent les témoins, examinerent les preuves, & après avoir considéré la situation, ils prononcerent au mois de Décembre 1212 que cette Chapelle étoit & devoit être du Diocèse de Paris, & que c'étoit à l'Evêque de Paris à en disposer. Il ne reste plus de vestiges de cette Chapelle, mais les anciens de Péqueuse ont oui dire qu'il y en avoit eu autrefois une à la Grange-saint-Clair, où l'Abbaye de Claire-Fontaine a encore un droit considérable sur les terres. Je déclare ce que je pense de ce saint Clair à l'Article de Gometz.

Le Prieuré de Longpont eut au XIII siécle de Robert Castel tout le bien de ses ancêtres qu'il possédoit a Péqueuse; cens, terres labourables, partie du four; & cela de l'agrément de Simon de Rochefort, du fief duquel ces choses relevoient.

Chartul. Longip. fol. 4.

Grignon & Formenteau sont deux fiefs qui ne sont séparés que par le Palisseau, & qui appartiennent à MM. de sainte Croix de la Bretonnerie à Paris.

M. l'Abbé Bignon Prieur de Longpont a accommodé par échange du peu qu'il y avoit de Droits Seigneuriaux M. Cousteau de la Barrere, Ecuyer, Valet de Chambre du Roy, qui a une maison à la Grange-saint-Clair. Mais le Roi est premier Seigneur à cause du Comté de Limoux.

Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris, de l'an 1580, comparut Jean Regnault Seigneur de Vauvert.

Edit. 1678 p. 639.

LIMOUX.

SI j'avois entrepris de faire remonter l'antiquité des lieux dont j'ai à traiter jusqu'au plus haut point où on le peut faire à l'aide des titres les plus incertains, je me serois servi d'une charte qui se trouve dans la Diplomatique de Dom Mabillon pour donner à Limoux du Diocèse de Paris une antiquité de plus de mille ans. Loin de m'éloigner du sentiment de ce sçavant Bénédictin qui paroît croire que le *Lemausum* dont il est parlé dans une charte de l'an 703 est notre Limoux, quoique cette charte marque qu'il est *in Pago Stampinse*. J'aurois excusé la faute de cette même charte dont l'auteur a pû confonfondre le pays Etampois avec le pays de Paris à cause du voisinage, ou j'aurois dit que le pays d'Etampes pouvoit comprendre alors Limoux n'étant éloigné de la capitale de ce pays que de six lieues, tandis qu'il l'est de sept à huit de Paris. Mais faisant profession de m'attacher à la vérité, j'aime mieux me passer de cette charte, qui, quoique vraye dans le fond à la reserve du mot *Stampinse*, regarde Limoux situé dans le Berry à cinq ou six lieues de Bourges vers le couchant. C'est dans ce Limoux que Garnon & Adalgude bâtirent un Monastere de Filles qu'ils firent unir à l'Abbaye de saint Germain-des-Prez à Paris dont une des marques qui subsistent est que la Cure de ce lieu est restée à la nomination de l'Abbé suivant les Pouillés de Bourges.

Charta Childeb. Reg. Diplomat. pag. 480.

Ibid. p. 48. in fine Annot.

Pour ce qui est de Limoux ou Limors que l'usage fait écrire maintenant Limours, il ne

se présente rien avant la fin du XI siécle qui en fasse mention. Le premier monument, est la donation que Geoffroy Evêque de Paris fit de l'Eglise de ce lieu à Baudry Abbé de Bourgueil en Anjou qui lui en avoit fait la demande. Ce don lui fut fait l'an 1091. Ceux qui ont vû les archives de cette Abbaye assurent que le nom n'est point latinisé dans ces titres primordiaux, & qu'il y a *Ecclesia de Limors*. L'origine de ce nom n'est pas des plus évidentes; car il peut venir d'un mot celtique, aussi-bien que du substantif latin *Limus*. Dans les Commentaires de César il est fait mention d'une Ville dite *Limonum*, qui étoit bâtie où l'on voit Poitiers; ce qui prouve qu'il y avoit une racine celtique composée de ces deux syllabes *Limon*, ou du moins de la syllabe *Lim*, & que Limors, Limoes ou Limos pouvoient en être dérivés, quoiqu'absolument parlant ce lieu du Diocèse de Paris a pû aussi tirer cette dénomination du terrain limoneux entretenu par sa situation dans un petit vallon & sur un torrent fangeux. Ce dernier sentiment est celui de M. de Valois.

Historia MSS. Burgul.

Comment. Cæsar. lib. 8.

Notit. Gall. p. 421.

Dans tous les livres ou rolles à l'usage de l'élection de Paris lorsqu'on parle de Limours on lui joint Chaumusson qui est un hameau considérable de la Paroisse. Le denombrement imprimé en 1709 après avoir dit qu'il y a Prevôté à Limours, y compte 114 feux; celui qui a été publié en 1745 par le sieur Doisy donne à ce lieu le titre de Ville, quoiqu'on n'y voye aucuns murs ni apparence qu'il y en ait eu, & y reconnoît 108 feux. Avant lui le Dictionnaire universel géographique de la France imprimé en 1726 avoit aussi donné à ce lieu le titre de Ville, dans laquelle il comptoit 448 habitans, en y comprenant pareillement ceux de Chaumusson.

m'a assuré qu'il y avoit 300 communians.

L'Eglise de ce lieu est un bâtiment assez ..., construit en forme de croix & tout ...té, mais sans aîles. Le milieu de la croi... ...est surmonté d'un petit clocher. La plus ...de partie de cet édifice a été construite ... le commencement de l'avant-dernier sié... ... sous le regne de François I. Au grand ...ail bâti de pierre de grais sont les armes ... Poncher d'or au chevron de gueules brisé ... pointe d'une tête de negre de sable ban... d'argent & accompagnée de trois co... ...les de sable, deux en chef & une en ...e. A côté de ce portail à main gauche ... entrant est une tour commencée, dont ... fondemens furent jettés par Gaston Duc d'Orleans, mais qui mourut avant qu'elle fut finie. Saint Pierre Apôtre qui est représenté à l'autel en pierre, assis dans une chaire. Au vitrage de la croisée du côté septentrional sont les armes d'un Archevêque, les mêmes que ci-dessus, ce qui fait croire qu'Etienne Poncher Archevêque de Sens en a payé la *dépense*. Au même endroit sont aussi celles d'un autre Evêque fils d'une Poncher. Elles sont d'or à la croix d'azur & quatre mollets d'éperon de gueules.

(*a*) On conserve dans cette Eglise les Re-

(*a*) C'est un ossement considérable ; mais le peuple l'appelle le Corps de S. Marc, & dit que celui qui l'apporta de Venise étoit Comte de Limours, au lieu de le qualifier simplement Seigneur de ce lieu. M. *Baillet* qui avoit eu occasion d'être informé de la tradition de ce lieu, à cause de la rélation que MM. de Lamoignon y ont eu, prétend à la fin de la vie de S. Medard que ces Reliques sont plûtôt de ce saint Evêque de Noyon, qui est appellé saint Mard en diverses Provinces. Comme cette Eglise avoit dès le XIII siécle des Reliques ausquelles on faisoit des offrandes ainsi qu'on va voir, ce pourroient bien

liques de S. Marc Evangéliste, qui furent a[p]portées de Venise sur la fin du XIV siéc[le] par Jacques de Montmor Chevalier Seigne[ur] de Bris & de Limours, Chambellan du R[oi] & Gouverneur du Dauphiné, à qui les V[é]nitiens les avoient donné en reconnoissan[ce] d'un secours considérable qu'il avoit fourni [à] la République contre les Genois. Ces Reli[]ques furent transférées de la vieille châsse dans une neuve ornée de cuivre & de lames d'argent le Dimanche 9 Novembre 1681 par M. de Nesmond Evêque de Bayeux, accompagné de M. de la Motte Archidiacre & Chanoine de Paris. On voit sur les plaques de cette châsse la figure de S. Marc, & au bas est écrit: *Marcus Sacerdos, Discipulus B. Petri Apostoli.* Elle est élevée dans le mur de la croisée du côté méridional au même lieu où est la Chapelle du nom du même saint. On la descend quelquefois pour la porter en Procession à Pequeuse Village voisin. Le Mercure d'où la plûpart de ces faits sont tirés, ajoute, qu'il y a une Confrairie de S. Marc au même lieu.

Mercure de Nov. 1681.

Cette Eglise de saint Pierre de Limours avoit été donnée en l'an 1091 à l'Abbaye de Bourgueil par Geoffroy Evêque de Paris. Depuis ce temps-là les moines y étoient venus demeurer, & ils y avoient formé un Prieuré. La possession de cette Eglise leur avoit été confirmée en 1105 par le Pape Pascal II,

Hist. MS. Burgol.

Ibid.

Gall. Chr. Sammarth. T. 4 p. 207.

être ces anciennes Reliques qui seroient parvenues jusqu'ici: ce qui détruiroit l'apport prétendu de Venise. Pour se mettre mieux au fait, il faut voir le livre composé sur cette matiere par un Pénitent de Limours in-12 en 1683 en faveur de S. Marc: il avoit vu tous les Procès verbaux sur cette Translation, & même ceux du Village de Bris. Il y parle des enfouissemens de ces Reliques en la terre, leur apport à Paris, &c.

en 1208 à leur Abbé nommé Luc par une bulle d'Innocent III sous le nom de *S. Petri Limos*. En tant que Paroisse elle fut comprise au Doyenné de Châteaufort dans le Pouillé de Paris écrit au XIII siécle, & marquée sous le nom de Limos, comme dépendante de Bourgueil pour la nomination : & en tant que Prieuré, elle y fut marquée avec le nom de *Prioratus de Limoues* sous le Doyenné de Macy. C'est la même chose quant à la Cure dans les Pouillés manuscrits du XV & du XVI siécle on y lit *de Burgolio* sans autre explication. La Cure ni le Prieuré ne se trouvent aucunement dans le Pouillé de 1626. Dans celui de 1648 le Prieuré est bien déclaré dépendre de Bourgueil, mais la Cure est dite être à la collation pure & simple de l'Archevêque. Le Pelletier marque dans le sien imprimé en 1692 que l'un & l'autre sont à la nomination de l'Abbé de Bourgueil.

En 1255 Regnaud Prieur de ce lieu & Gui *Prêtre*, c'est-à-dire Curé, s'accordent sur leur droits. Il fut convenu que le Prêtre auroit toutes les offrandes de cire excepté celles du Sanctuaire, qu'il auroit aussi quelques sextiers de grains dans la grange de Creches & dans celle de Cormier, & tous les offrandes des Messes *soit* du jour soit des morts, hors celles *du Sanctuaire* & des Reliques, qui appartiendroient désormais au Prieur, le tout à condition que le Pretre fourniroit le luminaire de toutes les Messes, les cordes des cloches & l'encens aux Fêtes annuelles ; & Renaud, Evêque de Paris continua ce traité la même année. *Ex autogr. in Tab. Ep. Par. in Spir.*

Le rolle des Prieurs du Diocèse qui devoient le *Pigmentum* à l'Eglise Cathédrale au jour de l'Assomption, fait cet article sur celui de Limours : *Prior de Limosio solvit anno*, *Necr. B. M. Par. in Bibl. Reg. ad calc*

M. CC. LXXXXII. Item solvit anno M. CCC. VIII. A l'égard du droit de procuration Episcopale, il le devoit comme plusieurs autres Prieurs, il étoit taxé en 1384 à 10 liv. 10 s.

Registr. de Croliere.

Le Dictionnaire universel de la France donne à ce Prieuré six mille livres de revenu, au lieu de six cent livres. Il y eut en 1532 un traité au moins projetté touchant les dixmes de la Paroisse entre le Prieur d'alors & Guillaume Baudry Curé.

Reg. Ep. Par. 24 Mart.

Il y a aussi à Limours un Couvent de Pénitens du Tiers-Ordre de saint François, qui y furent établis au haut du Bourg vers le midi par Gaston d'Orleans. Ils comptent parmi les illustres de cet Ordre décédés en cette maison François Mussart Provincial, Parisien, qui mourut en 1617, & Bernardin de Lisieux mort en 1628. On voit dans les *Registres* du Parlement au 4 Mars 1660 l'article d'un amortissement pour les Religieux du Tiers-Ordre de saint François établis à Limours.

Hist. du Tiers Ordre Edit. 1667 p. 616 & 617.

Le plus ancien des Seigneurs de Limous que les titres fournissent est un nommé Gautier de Limous, dons le rolle des Feudataires de Montlhery sous Philippe-Auguste dit qu'il étoit homme du Roy, & qu'il devoit deux mois de garde à Montlhery à cause de la terre de Limous. Mais il paroît par un autre article qu'il n'étoit pas le seul Seigneur; car Ansold du Coudray y est dit aussi homme du Roy pour les terres du Coudray, de Vaugrigneuse & de Limous, à l'exception de l'*Atrium*, Au commencement du régne de S. Louis se présente un Lambert de Limoux Chevalier, son seing ou sceau est à un acte de l'an 1229.

Preuv. de Montmor. p. 404.

Dans l'espace d'un siécle & demi que nous perdons de vûe les Seigneurs de ce lieu, il

dût

dût arriver bien du changement. Cette terre étoit apparemment possédée par des étrangers sous le régne de Charles V. On lit qu'en 1376 ce Prince la retira moyennant la somme de six mille livres dont les habitans lui en avoient donné mille.

Table de la Chambre des Comptes 18 Avril 1376.

René de Carnazet né en 1450, d'Ivon de Carnazet Seigneur de Lardy & Gouverneur de Vincennes, posseda cette Terre. Je trouve qu'au même siécle Limours fut donné en partage à Jean de Chastillon qui décéda après l'an 1495. Jean Poncher Trésorier des Guerres la possedoit en 1516.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 121.

Ce fut de son temps que François I permit d'y tenir un marché tous les mardis & deux foires chaque année, l'une le jour de S. Marc, l'autre le jour de S. Michel. En 1519 le même Prince lui accorda la haute Justice de ce lieu, le scel aux Contrats & le Tabellionage, en place des sept livres dix sols *parisis* de rente qu'il avoit droit de percevoir sur le Domaine de Paris. Il fit hommage de cette Terre l'an 1533. En 1536 le Roi lui permit d'ajouter un pilier aux deux qu'il avoit déja à ses fourches patibulaires. Ce Seigneur étant mort deux ans après, ses héritiers pour demeurer quittes de ce que ce *Trésorier Général* avoit été reconnu devoir au Roi, lui céderent moyennant la somme de quarante mille livres, tous les droits qui pouvoient leur appartenir sur la Terre de Limours à cause de Catherine Hurault leur mére. Il en reste un acte en particulier d'Etienne Poncher Evêque de Bayonne. Les autres enfans étoient Jean, Nicolas & Marguerite. Les Registres du Parlement & de la Chambre des Comptes marquent plusieurs autres révolutions arrivées à cette Terre. On y

Second Vol. des Bannieres du Chât. f. 18

Compte de l'Ordin. de Paris 1519. Sauval T. 3 p. 600.

Hist. des Gr. Off. T. 6 p. 451.

Reg. du Parl. 1536 2 Juin.

Arr. des Jug. de la Tour quarrée du 28 Sept.

Mém. de la Chambre des Comptes.

dit qu'au mois de Septembre 1545, elle fut donnée par le Roy à Anne de Pisseleu Duchesse d'Etampes, qu'il aimoit.

Qu'en 1553 le Roi Henri II la donna à Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois. Le Procureur Général tacha de faire casser ces donations comme obreptices; elles furent cependant enregistrées plusieurs années après; & même en 1568 après la mort de la Duchesse de Valentinois, le Parlement voulut que le Duc & la Duchesse d'Aumale & la Duchesse Douariere de Bouillon héritiers représentans cette Duchesse défunte, jouissent de l'effet des dons.

Reg. Parl. 27 Sept. 1518

Mem. secrets de l'Hist. de France 1719 T. 1 p. 322.

Paneg. de la Ville de Chartr. par Challine 1642 in 4-to p. 30.

Hist. des Gr. Off. T. 6 pag. 501.

Ce fut la Duchesse d'Etampes qui bâtit le superbe Château de Limours. Le séjour de ce lieu parut si agréable à François I, qu'il le choisit pour y dissiper durant les réjouissances des jours gras l'ennui que la mort d'Henri VIII Roi d'Angleterre lui avoit causé, & les accès de la fiévre lente dont il fut attaqué quelques jours avant que de mourir. La lettre initiale de son nom est sculptée au-dessus de plusieurs fenêtres.

Pendant que cette Terre appartint à Philippe Hurault Chancelier de France, connu sous le nom de Chancelier de Chiverny, ou à Marguerite Poncher; ce fut aussi le lieu où il alloit se délasser de ses fatigues. Après sa mort arrivée en 1599, elle fut possedée par Louis son fils sous lequel elle fut érigée en Comté. Les Lettres de cette érection ne furent registrées en Parlement que le 23 Mai 1607.

Celui qui jouissoit de cette Terre en 1623 la vendit pour payer ses dettes à Jean-Armand du Plessis de Richelieu, nouvellement fait Cardinal; ce Prélat l'ayant acquise par

contrat du 6 Avril y fit des grandes dépenses, embellit le Château de statues, tableaux, fontaines, &c. de maniere qu'il égaloit les plus magnifiques de la France. Cependant il s'y déplût la trouvant mal saine. Il établit dans le bourg en 1626 un marché par semaine & quatre foires par an. Quelques années après Gaston d'Orleans frere de Louis XIII jouissant du Comté de Montlhery, requit ce Prince de vouloir bien pour augmentation de son appanage l'accommoder du Comté de Limours, comme étant un lieu propre à y faire sa résidence. Le Roi nomma des Commissaires pour en évaluer Domaine dont le Cardinal de Richelieu jouissoit en propre, & ensuite par contrat du 24 Décembre 1626, ce Cardinal lui vendit cette Terre avec toutes ses dépendances, sçavoir Gometz-le-Chatel dit saint Clair, & les Molieres, avec les Fermes de Roussigny, du Jardin, de la Besmerie, Boisjolet & Ragonant, moyennant la somme de trois cent soixante & quinze mille livres. Les memoires de ce Prince marquent qu'il fit au Cardinal le remboursement de quatre cent tant de mille livres y compris le Domaine de Montlhery & que de plus il lui paya trois cent mille livres pour les meubles & l'amélioration. Mem. impr. 1685 Amst. p. 73.

Le Roy lui accorda la confirmation du marché & des foires établis en 1626, & lui donna les droits d'Etappe dans le Bourg de Limours nonobstant un Arrêt du Parlement du 5 Février 1634, ce qui fut enregistré le 7 Septembre 1644. Après cela le même Prince l'unit & l'incorpora avec Montlhery au Duché de Chartres pour être tenu & possedé par le même Gaston-Jean-Baptiste Duc d'Orleans

aux titres & charges de son appanage. Ce Duc mourut le 2 Février 1660. La Duchesse son épouse Marguerite de Lorraine choisit alors le Château de Limours pour sa demeure. Louis XIV lui confirma ce choix pour jouir par elle du revenu du Comté & de celui de Montlhery sa vie durant, par Lettres Patentes registrées le 6 Juillet 1662.

La consistance & dépendances de Limours, outre la Terre & Seigneurie de Limours, sont les Fiefs de Villancourt, la Croix blanche, Ragonant, Garnevoisin, du Besuyer, du Jardin, de Roussigny & Grand - Maison d'icelui du Cormier, du Petit-Hôtel & les Métairies de Limours de Roussigny & de Besuyer.

Ce Château est beaucoup déchu de son ancienne beauté, depuis la mort de cette Duchesse d'Orleans arrivée en 1672. On y voit encore six pavillons dont deux sont quarrés, les quatre autres ronds, dont tout est entremêlé de brique avec la pierre. Il y reste aussi quelques statues de marbre. Ce qui y est le mieux entretenu est la haute futaye du parc que l'on traverse pendant une demie lieue lorsqu'on vient de Forges par la Ferme de Pivot.

Depuis que la Terre de Limours fut revenue au Roy MM. de Lamoignon de Launai-Courçon en furent établis Gouverneurs & en même temps Capitaines des Chasses de la Capitainerie du même lieu pour Sa Majesté.

Topogr. de Cl. Chatillon fol. 20. Le Château de Limours est figuré dans la Topographie de Claude Chastillon gravée vers l'an 1610.

Les écarts d'autour de Limours, qui sont les lieux que j'ai nommé ci-dessus en parlant des dépendances de cette terre, n'offrent rien

de remarquable. Le nom de Guarnoversin étoit connu dès le XII siécle. Il en est fait mention dans un titre de ce temps-là, par lequel neveu de Robert Castel donne au Prieu- de Longpont tout ce qu'il avoit en ce lieu de la succession de son oncle. Sur la fin du même siécle il fut parlé de ce lieu jusque parmi les premiers du Royaume; un nommé Geoffroy Bouet partant pour Jerusalem avoit vendu tout son bien de Garnoversin à un Seigneur appellé Michel. Ce dernier le donna aux Moines de Longpont en échange de ce qu'ils avoient au lieu dit *Soliniacum*. Geoffroi de retour de son pélérinage voulut résilier sa vente; Garin fils de Michel la soutint bonne & valable: Ils en vinrent au point d'offrir des champions qui décideroient par le duël à la Cour du Roi qui étoit à Etampes; mais les parties s'accommoderent, & le prix du duël fut sans effet. Il est parlé du hameau du Cormier & de la métaierie dite *la grande Maison* qui y est située, dans les Registres du Parlement, à l'occasion des Lettres d'Amortissement de cette métairie située au Comté de Limours accordées en 1656 aux Cordeliers du Faubourg saint Marcel qui venoient d'en faire l'acquisition.

Chartul. Longip. fol. 2.

Ibid. fol. 89

Registres du Parl. 6 Febr. 1657.

Il ne s'est rien présenté sur Chaumusson quoiqu'il paroisse un lieu remarquable, puisqu'on le joint à Limours dans les rolles de l'Election de Paris.

L'écart appellé Pomeret ou le Pomeray entre Péqueuse & les Molieres ne s'est présenté que dans les Registres de l'Evêché à l'occasion des permissions accordées en 1609 à Philippe Bergeron Sergent du Roy & de la Reine Seigneur du Fay qui y faisoit sa demeure, & en 1697 au sieur de Baleine Ecuyer ordinaire de Monsieur & de Madame

Reg. Ep. Par.

Avant que Limours fut devenu un lieu distingué, il avoit produit un personnage illustre ; sçavoir Thomas Cordier de Limours qui étoit Abbé des Vaux de Cernay en 1454, & qui mourut Abbé de Pontigny seconde fille de Cîteaux en 1458.

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 894.

FORGES.

IL n'est nullement nécessaire à l'égard des lieux qui portent en France le nom de Forges, que dans ces lieux il y ait eu autrefois ou qu'il y ait encore quelques forges dans le sens que nous attachons à ce mot, c'est-à-dire quelques fabriques de fer ou d'autre matiere. La dénomination de Forges peut avoir été donnée à quelques-uns dans un sens bien plus simple. Il suffit d'ouvrir le Glossaire de du Cange aux mots *Furcia*, *Furquia*, *Forchia*, pour y apprendre que dans la basse latinité ce mot emprunté de quelque langue du nord ou autre signifioit simplement une demeure, une habitation, une maison. Ainsi *Forgiæ* pouvoit souvent dans les anciens Titres de six ou sept cens ans ne signifier autre chose que les maisonnettes, les loges, les cabanes. Ce mot aura depuis été transporté aux maisons ou l'on fabriquoit du fer ou de la potterie, & de-là nous sera venu de forger ; car je ne crois pas qu'il y ait une analogie suffisante avec le latin *fabricare*, pour l'en faire venir, ainsi que fait M. Menage. Le lieu de Forges dont il s'agit aura eu ce nom parce qu'il étoit un de ceux de la Forêt d'Iveline qui étoit habité. Aussi voyons-nous que depuis qu'il est connu, dans aucun Titre on ne lit *de Fabricis*, comme cela seroit ar-

rivé si l'on avoit cru que la denomination de Forges venoit d'une fabrique de fer ou autre matiere, mais on lit toujours *de Forgiis*.

Ce que nous avons de plus ancien à produire sur le lieu de Forges regarde l'un de ses premiers Seigneurs nommé Tevin. Il étoit contemporain de Milon du nom Seigneur de Montlhery, dit Milon le grand, & par conséquent il vécut sur la fin du XI siécle & dans le commencent du XII. Il est appellé dans tous les actes qui font mention de lui *Tevinus de Forgiis*. J'aurai occasion ci-après de rappeller ces actes. *Chartul. Longip. fol. 9. 17 41 ut infra.*

Quant à la situation de Forges, elle est sur une montagne à sept lieues ou un peu plus de Paris vers le couchant d'hiver. C'est un pays contigu aux bois de Limours anciens restes de la forêt d'Iveline. Il y a des vignes & du côté du midi un vallon, & un côteau assez escarpé & roide. On ne compte de ce lieu à Montlhery qui est vers le soleil levant, que trois lieues ou environ. Le petit ruisseau qui y passe n'a point de nom : il coule du côté de Brie. En 1709 le denombrement de l'Election de Paris y marquoit 102 feux. Celui qui vient d'être publié en 1745 par les soins du sieur Doisy y en marque 112. Le Dictionnaire universel de la France imprimé en 1726 évaluoit le nombre des habitans à 500, ce qui pouvoit former celui de 250 pour les communians.

L'Eglise du lieu qui est sous le titre de la sainte Vierge devint Prieuré par la donation qu'en fit le Seigneur de Tevin aux Moines de Longpont au plus tard vers les premieres années du regne de Louis le Gros. L'édifice étant tout de grais n'est pas accompagné de beaucoup d'embellissemens, cependant le sanctuaire & le choeur sont voutés & *La Fête est l'Assomption.*

on voit au sanctuaire quelques petites co-
lonnes basses du XIII siécle. Cette Eglise e[st]
accompagné du côté du midi qui est le p[lus]
exposé aux injures du temps & aux pé[rils]
de l'écroullement, d'une aile au milieu [de]
laquelle est une tour de gray pour les clo-
ches. La nef a été nouvellement lambrissée.
Le frontispice de l'Eglise est sans porte à
cause que la maison du Prieur occupe le de-
vant. Au-dessus de la porte qui est à côté
est l'écu de France entouré du collier de la
Toison d'or.

Les épitaphes qui s'y trouvent sont des sieurs de Baillon & le Jariel qui ont été Seigneurs du clocher, & qui ont leur chapelle au fond de l'aîle. On y lit ce qui suit :

Cy gist le corps de Noble Homme [illegible] de Baillon, lui vivant Ecuyer Seigneur de Forges & de Bajolet, qui trèspassa le Dimanche XXVIII jour de Juing 1573. Dieu ait l'ame de lui.

Cy gist Claude Baillon vivant Ecuyer Seigneur de Forges & de Bajolet, Conseiller du Roy, Grand Audiencier de France, & Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes qui décéda audit Forges le 28 Juillet 1619.

Cy gist Joachine du Mesnil le Simon, vivant femme de Messire Alexandre de Baillon Chevalier Seigneur de Forges & de Bajolet..... 1632.

Cy gist Messire Alexandre de Baillon, vivant Chevalier Seigneur de Forges & de Bajolet, lequel décéda le XVII jour de Septembre 1643.

AUTRES

AUTRES EPITAPHES.

D. O. M.

Icy gist le corps de Maturin le Jariel, Conseiller Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Seigneur de ce lieu de Forges, décédé le premier May 1699, dans la 77e année de son âge.

Cy gist Edme Maturin de Jariel, Chevalier Seigneur de Forges & autres lieux, Ecuyer ordinaire du Roy........ Il mourut à Paris le 5 Aoust 1729.

Tevin le plus ancien des Seigneurs de Forges qui nous soient connus, en donnant cette Eglise aux Moines de Longpont assez nouvellement fondés, au-dessous de Montlhery y ajouta ce qu'on appelloit alors *Atrium*, les sépultures, & ce qu'il avoit de dixme. Le Roy Louis VII écoutant favorablement la supplique des Religieux de Longpont tendante à former un concours à Forges, permit d'y etablir une foire qui tiendroit chaque année le jour de l'Assomption, & cela par Lettres de l'année 1140. Le Pape Eugene III confirma l'an 1151 la possession dans laquelle étoit le Monastere de Longpont de certaines Eglises, & entre autres de celle *de Forgiis cum Decima & Atrio*. C'est ce qui assura au Prieur la nomination de la Cure de ce lieu, de maniere qu'elle fut reconnue dans le Pouillé du XIII siécle, & qu'elle est marquée sur le même pied dans les autres Pouillés de Paris dressés depuis. J'ai dit plus haut que le Seigneur Tevin donna aux Religieux de Longpont ce qu'il avoit dans la Dixme de For-

Chartul. Longip. fol. 50.

Ibid. f. 4.

Du Breul Antiq. du Dioc. de Par. p. 893.

Chartul. Longip. fol. 1.

Gall. Chr. nova T. 7. p. 556.

ges, parce qu'il est évident qu'il ne jouissoit pas de toute la dixme de cette Paroisse. On trouve dans le Cartulaire de la Maison, qu'un Chevalier nommé Herlan lui donna pareillement toute la dixme qu'il avoit à Forges, *apud Forgias* : ce don fut fait aussi dans le XII siécle.

On ne voit pas qu'il y ait jamais eu deux Eglises à Forges. La même a toujours servi de Paroisse & de Prieuré. Ce Prieuré est compris comme les Abbayes & les autres Prieurés sous le Doyenné de Macy, dans le Pouillé du XIII siécle; Macy étant alors Doyenné rural pour les Communautés de ces quartiers-là. Le Prieur de Forges paroît dans le rolle des Prieurs qui payerent le *Pigmentum* aux Chanoines de Paris le jour de l'Assomption de l'année 1383. L'année suivante il paya 10 livres 10 sols à l'Evêque pour le droit de Procuration. Le Pouillé de 1648 marque faussement que ce Prieuré est à la collation *du* Prieur de saint Martin des Champs. Le Pelletier doutant du fait met dans le sien de *1691* deux Prieurés de Forges au Diocèse de Paris; l'un à la nomination du Prieur de Longpont, l'autre à celle du Prieur de saint Martin des Champs.

Necrol. Eccl. Paris. Bibl. Reg. ad calc. Collect. MS. du Bois T. 5.

Pouillé p. 77.

Le Chevalier Tevin de Forges qui fut contemporain de Milon fils de Gui fondateur de Longpont vécut assez avant dans le XII siécle. Il eut un fils nommé Adam, lequel fut autant porté que lui à faire part de ses biens aux Religieux de cette Maison; mais cela déplût à Milon son frere: ce qui obligea Adam de Forges à modérer la donation qu'il avoit projettée. Les choses étant sur ce pied furent approuvées par Philippe de Forges troisiéme frere, & par leurs sœurs Adelaïde & Agnès. Tevin leur pere entra si fort dans ce qui

Chartul. Longip. f. 41 & 17.

Ibid. fol. 35.

pouvoit être avantageux aux Religieux de Longpont qui resideroient à Forges qu'il promit en leur donnant l'Eglise & le reste, qu'il y feroit construire un moulin, & la moitié d'un étang. *Ibid. fol. 50.*

Celui qui succéda aux enfans de ce Tevin s'appelloit Tevin *de Forgiis* comme lui. Il vivoit sous Philippe-Auguste : car on lit dans le rolle des Chevaliers de la Châtellenie de Montlhery qu'il étoit homme lige du Roy, *pro Terra de Forgiis & pro Terra de Ver.*

Les trois siécles suivans ne fournissent la connoissance d'aucun Seigneur. Il faut aller jusqu'au XV siécle pour y trouver cette Terre entre les mains de Michel Rat Bourgeois de Paris qui en qualité d'héritier des sieurs Bousseaux présenta le 18 Août 1482 à la Chapelle qu'ils avoient fondée dans l'Eglise de saint Christophe de Châteaufort. Dans le siécle suivant on trouve pour Seigneur de Forges Odet de Baillon mort en 1573. Son successeur fut Claude de Baillon qui est nommé avec la qualité de Seigneur de Forges dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Il vivoit encore en 1606 suivant le Registre de l'Evêché. Après eux la Terre de Forges, au moins la Seigneurie du territoire où l'Eglise est bâtie, a été possedée par Messieurs le Jariel qui en jouissent encore : mais la haute Justice appartenante au Roy fut donnée il y a plus de trente-cinq ans à Nicolas de Lamoignon de Baville Comte de Courson Conseiller d'Etat & Intendant de Languedoc, aussi-bien que celle de Bajolet. Ces lieux dépendans de la Prevôté de Montlhery furent unis alors par Lettres Patentes à la Justice de Courson pour ressortir au Parlement, & ces Lettres furent registrées en la même Cour de Parlement le 19 Avril 1709. *Page 639 éd. 1678.*

BAJOLET ici uni avec Forges est un hameau de la même Paroisse qui n'a encore été marqué jusqu'ici dans aucune carte de ma connoissance. Je le crois le même que le lieu de Braiolet, dont étoit Seigneur sous Louis le Gros un nommé Renaud dit de Braiolet, qui se trouva à la Cour de ce Prince dans la compagnie de Gui de Linais & des Seigneurs Thomas & Hugues de Bruyeres, pour les intérêts du Monastere de Longpont.

Chartul. Longip. f. 11.

Les autres écarts de la Paroisse de Forges sont Chardonnet, mal nommé Charderonnay dans les Cartes, hameau où il y a environ trente ménages; Malassis, Bois d'Ardeau & Ardilliers, tous hameaux, & une ferme nommée Pivot.

Il y a eu autrefois à Notre-Dame de Paris un Archidiacre de Brie nommé Jean de Forges ou de Forgettes, qui fonda l'une des Chapellenies à l'autel de la Décollation de S. Jean-Baptiste; il lui légua entre autres biens quatre livres dix sols à prendre sur une maison sise à Forges.

Gerard du Bois Collect. MS. T. 5 ad calcem.



JANVRY.

ON ne peut gueres douter que le nom de Janvry ne vienne du mot latin *Juniperus*, puisqu'autrefois & jusques dans le dernier siécle il a été écrit GENVRIES en langue vulgaire au XIII siécle, *Genveriæ* en latin, & Genvris, puis Genvry. Le terme latin *Genveriæ* paroît naturellement formé de *Juniperiæ*, qui auroit signifié des Genevries ou champs remplis du bois de Genievre; en effet si les chênes, les ormes, les coudriers, les tilleuls, les bouleaux, chataigniers, &c. ont formé le nom de Chesnaie, Ormoie, Coudraie, Tillaie, Boulaie, Chateigneraie, il a dû aussi arriver quelquefois que l'arbre de genievre étant plus commun en certains lieux, ait donné la dénomination à quelqu'un de ces lieux, & Genvries que l'usage nouveau fait écrire Janvry paroît être de ce nombre. M. de Valois a oublié de parler de ce Village.

Sa distance de Paris est de sept lieues ou environ vers le sud-ouest, à deux lieues ou un peu plus de Montlheri du côté du couchant, sa situation est dans une plaine de labourages sans aucunes vignes, mais fort voisine des bois qui font sa séparation d'avec la vallée de Marcoucies, & dans lesquels est la Commanderie du Déluge. Le denombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 y marquoit 70 feux. Cela se trouve reduit à un peu plus de cinquante dans les derniers depuis neuf ou dix ans.

La sainte Vierge est Patrone de l'Eglise de ce lieu, ainsi qu'il est spécifié dans des Lettres de Commission à celui qui en étoit

Reg. Ep. Par. 19 Junii. Curé l'an 1473, *Evrardus Enjourrant Curatus B. Mariæ de Janveriaco.* Mais il faut sçavoir que ce n'est point la Fête de l'Assomption ni celle de la Nativité qu'on y regarde comme la Fête Patronale. Un Curé du dernier siécle trouva le moyen d'attirer un concours particulier à cette Eglise en choisissant la Fête de la Dédicace de l'Eglise de Notre-Dame du Mont-Carmel, autrement dite du Scapulaire & qui est spéciale aux Carmes, pour la Fête de sa Paroisse; avec cette différence toutefois, que dans cet Ordre on la célébre le 16 de Juillet, & lui la remit au Dimanche suivant. Il y a toute apparence que cette singularité lui fut inspirée par l'épouse de M. de Beaufort-Ferrand Seigneur de ce lieu, laquelle avoit une grande devotion pour la Confrairie du Scapulaire dont elle étoit & qu'elle portoit, & qui étoit dirigée par un Carme-Billette de Paris. Je parlerai ci-après de cette pieuse Dame. Il n'y a rien de considérable dans cette Eglise qui n'est point un édifice ancien, quoiqu'assez ample. On m'a assuré dans le lieu que l'on y conserve des Cheveux de la Ste Vierge.

La Cure étoit établie dès le XIII siécle au moins, puisqu'elle est au Pouillé latin d'alors sous le nom François de Genvries avec vingt livres de revenu. Dans ce Pouillé aussi bien que dans les suivans elle est du nombre de celles que l'Evêque confere *pleno jure.*

Je n'ai rien découvert qui ait un rapport direct aux Seigneurs de cette Paroisse avant le dernier siécle: mais il y a des Actes qui concernent le lieu ou qui regardent les habitans depuis le regne de Charles V I. En 1389 sur l'exposé des habitans que la place de Gomez-la-Ville où ils alloient louer des

ouvriers, étant devenue déserte par un effet des guerres & des mortalités, ils auroient été obligés d'en aller chercher à une lieue ou deux, le Roi leur accorda d'en avoir une, par Lettres données à Paris au mois d'Août. Dans ces Lettres Genvery est dit être de la Châtellenie de Montlhery. En 1558 vû l'Enquête sur la commodité ou incommodite de l'érection de la Justice au lieu de Janvry & démembrement du Siége de Montlhery ; le Parlement ordonna qu'il seroit derechef informé par un Conseiller, & par autres Praticiens des lieux voisins ; que ceux de Montlhery & Janvry seront aussi recollés par ce Conseiller, & témoins ouis. Enfin paroît un Seigneur de Janvry sur la scéne. C'est le sieur Ferrand Conseiller au Parlement. Le Duc d'Orleans lui fit don en 1650 entant qu'il étoit en lui, du droit de Haute-Justice avec Tabellionage & le péage qui lui appartenoit à cause de son Comté de Montlhery en toute la Seigneurie dudit Janvry & lieux qui en dépendoient, aux charges contenues dans l'acte.

Trésor des Chart. Reg. 136 Lett. 230

Reg. du Conf. du Parlem. 22 Mars.

Ibid. 17 Décemb. 1650.

Ce Seigneur dans la vie imprimée de son épouse est plus au long désigné sous le nom de Michel Ferrand sieur de Beaufort. Cette Dame s'appelloit Anne du Tixier, fille d'Amos du Tixier Seigneur de Briis Paroisse voisine de Jenvry. On y voit à la page 319 comment la Paroisse de Janvry & les autres du voisinage avoient été embaumées de l'odeur de ses bons exemples, soit par ses aumônes, soit par son attention à procurer des instructions aux paysans ; à protéger les Curés, à faire observer les défenses des cabarets & des jeux durant le Service Divin, instruire les pauvres femmes & filles, rendre visite aux malades pour les assister dans leurs besoins,

Vie de Mad. de Beaufort-Ferrand Paris 1650 in 8-° p. 26.

accompagner à pied le S. Sacrement tou
les fois qu'on le leur portoit, même à l
distance d'une demie lieue : enfin rétablis le
meubles & ornemens des Eglises. Cette ve
tueuse Dame mourut à Paris le 16 Juill
âgée de 49 ans. Antoine de S. Martin de l
Porte Carme réformé de la Maison des B
lettes fit imprimer sa vie presque aussi-
après, & la dédia à son mari.

Elle laissa un fils qui succéda à son pe
dans la Terre, & qu'elle désigna du nom d
Ibid. p. 363. *Janvry*, lorsqu'elle lui donne les derniers av
étant au lit de la mort. En 1738 M. Hen
Secrétaire du Roi étoit Seigneur de Janvry.

Les Ecarts & Hameaux de Janvry sont a
nombre de six : Fresneau, Muleron, Ba
rivaux, Chantecoq, Tuillieres & la Brosse.
Les quatre premiers sont ordinairement ma
qués dans les Cartes du Diocèse ou des en
virons de Paris.

Fresneau est au midi de Janvry en allant
à Fontenay-sous-Bries. Il appartenoit en 1631
à Adrien Portail Conseiller au Parlement &
Claude Amariton son épouse. Et en 1651 à
François Portail Maître des Requêtes & Hé
lene Masparault sa femme.

Muleron est écrit *Mulerun* dans le rolle
des Feudataires de Mondhery sous Philippe-
Auguste. Ansold de Couldray étoit homme
lige du Roi pour cette Terre & autres.

La Brosse est aussi mentionné dans le même
rolle de Philippe-Auguste. Guarin de Ver en
devoit hommage.

Chantecoq est nommé dans le livre de M.
Herboris. 6. de Tournefort sur les plantes d'autour de Paris.

BRIES OU BRIS.

COmme les sçavans sont assez d'accord sur la signification qu'avoit dans le langage celtique ou des anciens Gaulois le terme de Bri ou Bréi ou Bray, & que selon eux il signifioit terre grasse, limon de la terre, on peut sans hésiter dire que l'étymologie de Bries vient de là. Il n'est pas nécessaire pour cela, que tout le territoire de la Paroisse soit *gras*, ou boüeux, c'est-à dire opposé au terrain sabloneux : Pour que le village ou bourg ait pris ce nom il suffit qu'il y ait eu tout auprès quelques cantons gras, épais, & de la natnre de ceux qui forment les mauvais chemins aprés les pluyes ; un seul endroit même de cette espece suffiroit pour faire donner le nom au singulier ; mais comme plus communement dans les titres on trouve Bries au *plurier*, c'est une marque qu'il y avoit diversendroits gras dans l'étendue du territoire. Quoiqu'il en soit il faut sçavoir que la premiere charte qui en fait mention l'appelle *Bragium*, & parce qu'il étoit située à l'extrémité de la Forêt d'Ive!ine, il y est dit placé *ad summum*, comme lisoit M. du Bouchet, & non *Assummumbragium* (a), ainsi que Dom Félibien l'a imprimé en son Histoire de saint Denis. Je veux parler de la donation que le Roy Pepin fit à cette Abbaye l'an 768. Le Notaire détaillant tous les différens lieux de la Forêt d'Iveline qu'il légua pour sa sépulture, met *& ad summum Bragium cum omni intégritate præter mansum dimidium.* Preuve 45

(a) Cet Assummumbragium est aussi monstreux que le Resinlarziaco des Messieurs de sainte Marthe.

Quelque ce qui a donné le nom à ce lieu soit une cause peut-être aussi ancienne que le temps du Déluge, Bries en tant que formant une Paroisse n'est mentionné dans les titres que depuis le XII siécle. Il est certain par une charte de l'an 1147 qu'il y avoit déja du temps que l'Abbaye de saint Magloire de Paris avoit une Seigneurie à Bries & à Hainvilliers qui en est voisin. Ainsi l'on peut dire pour le plus tard que c'est le Roy Henri I qui avoit donné ces terres à cette Abbaye qu'il affectionnoit particulierement, si même il n'avoit pas été prévenu par Hugues Capet ou par le Roi Robert.

De Vaviller

Bries ou Bris tel qu'on le voit aujourd'hui paroît évidemment avoir été fermé de murs & avoir eu quatre portes. Ce lieu est éloigné de Paris de sept à huit lieues; il est placé à trois de Montlhery & à une distance presqu'égale de Châtres.

Sa situation est sur une petite éminence au bas de laquelle passe un ruisseau qui vient le de Limours, & qui après avoir fait moudre un moulin à Bris va se jetter dans une des petites rivieres qui passent au même lieu de Châtres.

On y voyoit encore, lorsque j'y ai passé, des restes de tours & du donjon de l'ancien château ruiné. Il y a très-peu de vignes. Le denombrement de l'Election de Paris marque à Bris 110 feux l'an 1709; celui qui vient d'être publié par le sieur Doisy y en compte 137. Le Dictionnaire universel de la France qui calcule les habitans en marque 619 en ce lieu qu'il appelle Brie.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S. Denis: ce qui confirme que ce lieu est le *Bragium* de l'extrémité de la Forêt d'Iveline, qui fut donné à l'Abbaye de saint Denis par

e Roy Pepin un peu avant sa mort arrivée 'an 768. Car c'étoit la coutume que dans es villages ou terres considérables qui étoient ans Eglises, le Monastére en bâtit une pour a commodité des habitans, & en ce cas l'Eglise nouvelle étoit souvent dédiée sous l'invocation du Patron de l'Abbaye, on y déposoit quelques linges qui avoient enveloppés ses reliques ou couvert son tombeau. (a)

Depuis que l'Abbaye de saint Magloire eut été construite à Paris vers le commencement de la troisiéme race de nos Rois, elle fut gratifiée de cette Eglise de Bries, comme aussi de la moitié du Village avec toute Justice. Elle posseda aussi dans le même lieu une autre Eglise appellée de sainte Croix avec les dixmes qui en dépendoient & la dixme d'Unvilliers. Nous ne sçavons point quel fut l'Evêque de Paris qui donna les Eglises qui dépendoient de lui; nous ignorerions même tous ces faits sans une Bulle d'Adrien IV d'environ l'an 1155, & sans un Diplome du Roi Louis le Jeune de l'an 1159 qui confirmoient à cette Abbaye toutes ces possessions: l'une des différences entre ces deux ancien titres, consiste en ce que la Bulle ajoute aux dixmes d'Unvilliers celles de Saneivry, où je *conjecture* qu'il faut lire *Sanciurs*. C'est par des titres du XIV siécle que nous sommes certains que l'Eglise où l'Abbé de saint Magloire mit des Moines de sa Maison, fut celle de sainte Croix.

Chartular. S. Maglor. in Bibl. Reg. fol. 17.

Gall. Chr. nova T. 7 Instrum. pag. 69.

(a) Lorsque le corps de S. Marc Evangeliste qui passoit pour être à Limours sur la fin du XVI siécle, fut mis en refuge dans l'Eglise de Bris comme lieu plus fortifié dans le temps des Guerres de Jean Duc de Bourgogne; attendu qu'ils ne vouloient pas le restituer, il y eut Sentence de l'Official de Sens à Paris. Il y eut aussi des habitans de Bris emprisonnés à Paris, & le Seigneur du lieu fut décreté.

Ce Prieuré de Bries est nommé le quatriéme dans le rang de ceux que le Pouillé Parisien du XIII siécle marque comme compris sous le Doyenné de Macy. Le nom y est purement en françois *Prioratus* de Bries. Mais dans le Catalogue des Prieurs du Diocèse de Paris tenus de payer aux Chanoines de Notre-Dame le *Pigmentum* à la Fête de l'Assomption de chaque année, le nom est latinisé : *Prior de Briis solvit anno* 1284. *Item solvit anno* 1299. En ces temps-là le Prieur de Bries recevoit la moitié des offrandes de l'Eglise de saint Denis. Simon de Monrfort qui en étoit Curé ayant intenté Procès, le Prieur du consentement de Gobert son Abbé s'en déporta, moyennant que le Curé lui payeroit huit livres par chaque année, sauf le droit du Chambrier de saint Magloire dans la moitié de l'offrande des cierges de la Purification, surquoi ce Chambrier étoit tenu de payer au Curé le droit que chaque Curé devoit à l'Evêque pour le synode & pour la visite. Cet accord passé en 1309 devant l'Official fut confirmé à Gentilly par Guillaume d'Orillac Evêque de Paris le vendredi après la saint Marc. Il y a eu depuis un autre traité de René Chene Curé avec l'Abbé de saint Magloire touchant les dixmes le 13 Septembre 1530, ratifié par l'Evêque le 4 Mars suivant. Geoffroy de Netz Moine de saint Magloire qui mis l'an 1319 en vers françois l'Histoire de la Translation du Corps de S. Magloire dans une châsse d'argent doré faite le 9 Juillet 1318 s'exprime ainsi sur les Officiants :

Synodum & Circat.

Chartul. S. Magl.

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 123 & 320.

Reg. Ep. Par.

Ceux Officiaux furent lors,
Ces autres furent Prieus hors :
De sainte Croix de Bris, Jehan
De la Queue Prieus cet an

Chastelain Mart. Univ. p. 813.

Estoit; & Jehan de Moncy
De Versailles Prieus aussy.

L'Eglise de sainte Croix du Prieuré de Bries ne subsistant plus, la desserte s'en fait dans une Chapelle de la Paroisse.

Cette Eglise Paroissiale du titre de saint Denis n'a rien de mémorable : le chœur est élévé & vouté, mais sans aucunes décorations d'architecture. La nef est un grand vaisseau nud, lambrissé en demi cercle. Il n'y a aucunes aîles ni à la nef ni au chœur. L'édifice paroît assez récent, on le dit rebâti depuis les guerres de la Religion : la Dédicace en a été faite quinze jours après la S. Denis. Saint Paul est représenté au grand autel à côté de S. Denis ; ce qui vient de l'erreur où l'on a été jusques bien avant dans le siécle dernier, que S. Denis premier Evêque de Paris étoit l'Areopagite converti par ce saint Apôtre, Le Cardinal Trivulce Légat en France accorda en 1559 des Indulgences pour ceux qui visiteroient cette Eglise à Pâques & à Noël.

Dans une Chapelle qui est à côté de cet autel se lit l'épitaphe suivante :

Cy gist Messire Jacques du Moulin en son vivant Chancelier Eschanson ordinaire du Roy, Seigneur de Briis, Cervon & la Borde Grappin, lequel décéda en son Hôtel à Briis le vingt-huitiéme jour de Mars 1571. Priez Dieu pour son âme. Pater noster. Ave Maria. La même épitaphe que l'on voit dans l'Eglise de Servan en Brie n'est qu'un cénotaphe ; elle est sans datte.

Françoise Hurault Dame de Briis & de Maisons, ayant eu de Marie de Beauvilliers Ab-

besse de Montmartre deux morceaux des Reliques des saints Martyrs de Montmartre, Michel Piolyne Curé du lieu à qui elle les donna, obtint le 8 Avril 1610 de l'Evêque de Paris la permission de l'exposer avec 40 jours d'Indulgences pour ceux qui visiteroient l'Eglise de Briis le 22 Avril jour de l'Invention des Corps de S. Denis & de ses Compagnons.

Reg. Ep. Par.

C'étoit l'Abbé de saint Magloire qui présentoit à la Cure de ce lieu selon le Pouillé du XIII siécle, & suivant les autres compris celui de 1626 : mais depuis la réunion de l'Abbaye de saint Magloire à l'Archevêché, l'Ordinaire y nomma de plein droit. Il y a eu autrefois des Calvinistes en ce lieu.

S'il n'y a pas de faute dans le Cartulaire de l'Evêque de Paris écrit au XIII siécle, Thomas de Bruyeres possedoit en 1200 une partie de la dixme de Brie, & il la céda à la Chapelle de saint Thomas du Plessis : ce qui fut confirmé l'an 1201 par Eudes de Sully Evêque de Paris. Mais peut-être qu'au lieu de *decimæ de Briis*, il faut lire *decimæ de Brueriis*. Il est beaucoup plus certain qu'un Jean de Bris le jeune Chevalier & Aveline sa femme assignerent des Terres situées à Bries & à Beligny, pour fonder une Maison-Dieu à Bries; & qui fut confirmé par Renaud Evêque de Paris étant à Bries le Mercredi avant la Pentecôte 1265.

Chartul. Ep. Par. Reg. f. 73 ou 74.

Chartul. min. Ep. Par. fol. 109.

On ne peut douter après ce qui se lit dans les Lettres du Roy Louis le jeune de l'an 1159, que l'Abbé de saint Magloire ne jouit dès-lors d'une partie de la Seigneurie de Bries; cela se confirme par la charte que l'Abbé Baudoin avoit accordé douze ans auparavant aux hôtes qu'il y avoit, excepté à ceux d'Unvilliers.

Gall. Chr. nova T. 7 c. 312.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 384.

Il céda à chacun des hôtes de Bries l'en 1147 un quartier de terre pour sa maison & son jardin, & un demi arpent pour cultiver : entre autres chages qu'il leur imposa pour cela, il les obligea de lui payer chaque année à Noël un pain des plus blancs, ou bien un denier au lieu de pain ; plus un chapon ou une poule, une mine d'avoine, & outre cela ils étoient tenu à des corvées, &c. Hélie qui gouvernoit la même Abbaye sous le regne de Pilippe le Hardi comprit en 1274 dans le même traité les hôtes d'Unvillier. *Chartul. S. Maglor.*

On connoît quelques-uns des autres Seigneurs de la même Paroisse. Sous Philippe-Auguste & ses successeurs Jean de Bries Chevalier est dans le nombre de ceux de la Châtellenie de Montlhery, qui ne tenoient pas du Roy le fief qu'ils avoient. Jean de Bries le jeune qui étoit son fils a été nommé ci-dessus. En 1328 Simon Ecuyer de Bries amortit en faveur de saint Magloire deux arpens de vignes donnés par Raoul d'Aubecourt. En *1337* la Terre de Bries ou Bris près Montlhery appartenoit à Jacqueline de Trie. Elle la donna en 1371 à Philippe de Trie son neveu chef de sa maison, lequel la revendit en 1376 à Jacques de Montmor & Morelet de Montmor freres. Un de leurs descendans nommé Jacques de Montmor Chevalier fit présent de cette Terre à Jean du Moulin Chevalier, fils du célébre Denis du Moulin, qui après la mort de son épouse s'étant fait d'Eglise fut successivement Archevêque de Toulouse, puis Evêque de Paris entre les années 1422 & 1447. Jean du Moulin qui possedoit aussi Vaugrigneuse en fit une échange en 1463 pour le fief de la Val en la Châtellenie de Tournan. Mais la Terre de Brio ne sortit point alors de la maison des du Moulin. Phi- *Cod. Puteau. n. 635.* *Tab. S Magl.* Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 669 & 666. Compte de l'Ordin. de Paris an. 1463 Sauval T. 3. p. 367.

lippe fils de Jean la posséda. C'est lui dont le nom a été défiguré dans l'édition de la Coûtume de Paris de l'an 1510, ensorte qu'au lieu de *Philippe du Molin Seigneur de Briis*, il y a *Philippe de Malin Seigneur de Brus*.

Hist. des Maîtres des Req. p. 140.

En 1534 Guillaume du Moulin étoit Seigneur de ce lieu & avoit encore sa mere. Son respect pour les Loix de l'Eglise mérite d'être connu. Il expose à l'Evêque de Paris que cette Dame nommée Marie étoit âgée de 80 ans, & ne pouvoit se passer de viande le Carême. L'Evêque lui permit de lui en faire manger pourvû que ce fût en secret, & non les vendredis. Cette permission qui est remarquable en tout fut accordée le 19 Janvier de cette année-là.

La Terre de Briis passa depuis à Jacques du Moulin Echanson du Roy Henri II dont l'épitaphe est rapportée ci-dessus; celle de sa femme & de ses enfans tous morts avant lui est raportée à l'article de Servon en Brie où ils reposent.

Ce seroit ici la place d'examiner si le *lieu* de Brie, où selon de certaines traditions de France la fameuse Anne de Boulen femme d'Henri VIII Roy d'Angleterre fut élévée jusqu'à l'âge de quinze ans, ne fut point cette Paroisse de Brie, qu'on auroit mal pris pour la Province de Brie: ensorte que par une suite de méprise on auroit confondu Fontenay en Brie Diocèse de Meaux & voisin de Tournan avec Fontenay-lez-Brie ou Fontenay-sous-Brie. Au moins s'il est certain que ce fut chez un gentilhomme de ses parens nommé du Moulin qu'elle reçut l'éducation dans son enfance, & que ce fut en France dans un lieu nommé Brie, la présomption sera très-forte pour notre Brie-sous-Montlhery.

Jacques du Moulin étant mort sans postérité,

rité, la Terre de Bries passa à d'autres. Nicolas de Lyons Ecuyer en étoit Seigneur en 1580, selon le Procès-verbal de la Coûtume de Paris. *Cout. de Par. Edit. 1678. p. 639.*

Vingt ou trente ans après cette Terre étoit possédée par Amos du Tixier de la Réligion prétendue réformée, & qui avoit souvent été au prêche de Charenton voisin de sa Terre de Maisons. J'ai parlé ci-dessus de Françoise Hurault sa femme qui étoit catholique, comme il est évident par les reliques des Martyrs qu'elle procura à l'Eglise de Briis. Ils eurent pour fille Anne du Tixier qui fut mariée à Michel-Ferrand de Beaufort Seigneur de Janvry. Elle obtint par ses prieres la conversion de son pere, ensorte qu'il fit abjuration dans la maladie dont il mourut. *Vie de Mad. de Beaufort Ferrand Par. 1650 p. 28.*

Voici ce que nous apprenons sur Madame du Tixier. Elle étoit fille de Jacques Hurault Maître des Requêtes & Marie Herbelot. Elle naquit à Paris en 1566 sur la Paroisse saint *Eustache*, épousa Amos du Tixier Seigneur de Maisons & de Briis, Gentilhomme de la Chambre du Roy Henry IV, lequel Amos s'étoit converti sur la même Paroisse de Briis, il y fut porté & enterré en l'Eglise Paroissiale. Sa sœur s'y retira souvent. Elle alloit aux grandes Fêtes à Matines à saint Eustache où on les disoit à deux heures du matin. Elle répara l'Eglise de Briis qui avoit servi de Temple aux Calvinistes. Elle fit dédier cette Eglise par l'Evêque de Digne, & elle mourut le 23 Décembre 1632.

Christophe de Cardaillac Baron de Mont*brun* est qualifié Seigneur de Briis dans le traité fait en 1618 au sujet de l'érection ou rétablissement de la Cure de Vaugrigneuse. *Reg. Ep. Par.*

En 1671 Guillaume de Lamoignon premier Président du Parlement obtint des Lettres *Reg. du Parlement.*

de réunion de la Châtellenie de Bris au Comté de Launay-Bourson.

Manuscrit de S. Severin in fol. du XVI siécle f. 70.

En 1506 Jean Hebert Bourgeois de Paris donna à l'Eglise de saint Severin de la même Ville des rentes assises à Brie, Châtellenie de Montlhery.

Il n'y a pas d'autres écarts à Bries que le hameau ou ferme de Bligny ou Blegny qui en est à un quart de lieue du côté du levant, & un autre du côté de Vaugrigneuse vers le sud-ouest.

Vaugrigneuse & Launoy-Courson sont des nouvelles Paroisses détachées de Bries. Les Chassiniers & Chaudoron sont deux Cantons de Bris.

M. de Valois n'a point fait d'article sur ce bourg, & n'en parle aucunement dans sa déscription du Diocèse de Paris.

Reg. Ep. Par. Voyez l'art. de Vaugrigneuse.

Bris a eu pour Curé en 1618 un personnage qui devint célébre. C'est le fameux André du Saussay. La Cure de ce lieu fut son premier Bénéfice. Il n'étoit encore que simple Prêtre-Bachelier en Théologie lorsqu'il en fut revêtu. De-là il passa à celle de Lieusaint, puis à celle de saint Leu dans Paris. Il a laissé un grand nombre d'ouvages, mais qui ne sont pas estimés. Il est mort Evêque de Toul en 1675 âgé de plus de 80 ans.



L'AUNAY-COURÇON.

DAns le grand nombre de lieux du Diocèse de Paris qui ont tiré leur dénomination des Aulnes qui y étoient; & qui pour cette raison ont été appellé *Alnetum* ou *Aunetum* dans les titres latins, l'usage a fait qu'on s'est déterminé à nommer les uns Aunay ou Aunoy en françois, sans article, comme Aunay, Paroisse voisine de la Forêt de Bondies au Doyenné de Chelles, & d'autres de moindre importance; dans les autres *Alnetum* on a conservé l'article pour la prononciation vulgaire; ensorte qu'on a fait l'Aunoy ou l'Aunay, on en est venu jusqu'à incorporer l'article avec le nom, & à écrire sans division ni partage Launay & Launoy. Celui dont il s'agit ici est dans ce cas: mais comme ce nom étoit devenu fort commun, à cause des divers cantons où l'arbre appellé en latin *Alnus* vient facilement, il a été besoin de les distinguer les uns des autres, surtout lorsqu'il s'en trouvoit plusieurs dans le même canton & dans la même Paroisse; c'est pour cela qu'y ayant eû dans la petite contrée que formoient les Paroisses de Bruyeres, de Fontenay & de Bries trois Launay, il a été besoin de donner à l'un le nom de Launay-Jacquet, à l'autre celui de Launay-Maréchaux, & au troisiéme celui de Launay-Courçon. Il paroît que ces surnoms étoient ceux des Propriétaires de l'Aulnaye où étoient plantés les arbres. Si l'on a quelque doute que Courçon ait été le nom d'un homme, je puis produire le rolle ou Regiſtre ancien des Feudataires de Montlhery sous Philippe

Auguste, parmi lesquels étoit un nommé Gautier Corçons, pour du bien qu'il tenoit & qui étoit situé au Breul ou petit bois de Henry de Leudeville.

Il est pourtant vrai que le territoire qui s'appelloit Courçon étoit peu étendu, & que comme il confinoit à un autre canton nommé Cincehour ou Sincehour on les confondit souvent. Nous ne pouvons au reste parler de ce lieu avec d'autres de la Paroisse de Bries, sur des titres d'une haute antiquité. Le premier monument où l'on trouve les plus anciens de ces noms, est un compte de l'Ordinaire de Paris de l'an 1498, où à l'article des rachats, Montelon & S. Souze fiefs mouvans de Monthery sont mentionnés comme achetés alors par Gilles Spifame Ecuyer, auquel succéda Geoffroy le Maître pere de Gilles. Ensuite on ne trouve plus à raisonner, que sur les titres de deux cens ans, lesquels encore ne regardent que l'érection d'une Chapelle en ce lieu, dont on fit une Paroisse peu de temps après. Le premier qui est de l'an 1541 nous apprend que l'exposé que fit Gilles le Maitre Avocat Général Seigneur de Sincehour & de Monthelou près Montlhery dans la Paroisse de Bries, que pour satisfaire sa dévotion & pour le soulagement de sa famille & des habitans de ces lieux, à cause de l'éloignement & des inondations, il désiroit bâtir une Chapelle à Sincehour pour y faire célébrer la Messe; Jean du Bellay, Cardinal Evêque de Paris, le lui permit par Lettres données à Paris le 3 Novembre, sauf le droit de l'Eglise Paroissiale. Au bout de trois ans la Chapelle étant bâtie, le même Prélat permit au sieur le Maitre de la faire bénir sous le nom de S. Claude par Charle Boucher d'Orçey Evêque de Megare & Abbé

Sauval T. 3 p. 524.

Lettr. datée de P[illegible] 4. [illegible]

Commendataire de saint Magloire. Ce Prélat s'y rendit au mois de Juin, & y donna acte daté de cette Chapelle le 11 de ce mois, comme avec la permission de l'Ordinaire, il l'avoit bénie sous le nom de S. Claude, ajoutant toujours sauf le droit de l'Eglise Paroissiale de Bries sur le territoire de laquelle elle étoit construite. Elle n'étoit point encore dotée, & l'on n'y connoissoit que le titre de S. Claude (a) dont nous ignorons la cause, mais deux

(a) Il y avoit au XII siécle dans le Diocèse de Paris suivant le Cartulaire de l'Abbaye d'Hieres, un lieu dit *S. Ceoldus*, mais on ignore où il étoit situé. Si c'étoit en ce lieu ce pouvoit être ce qui y auroit transmis le nom de S. Claude à cause de quelque ressemblance qu'il y a entre *Ceoldus* & *Claudius*. Quelques Cartes des environs de Paris qui ont plus de cent ans marquent au rivage gauche du ruisseau qui vient de Fontenay sous-Bries, à la distance de demie lieue de l'endroit où il se jette dans la Remarde, un lieu écrit *Cinq sols*. Ce nom peut être celui de *Sanctus Ceoldus* ou *Sanctus Celsus* alteré & corrompu. Apparemment que l'on prononçoit alors Sincehous sans la lettre n. L'Abbé Chastelain qui n'avoit pas connu le *Sanctus Ceoldus* du Cartulaire d'Hieres s'est efforcé dans les additions à son Martyrologe universel pag. 697 de prouver que ce lieu a tiré son nom de S. Celse Martyr, dont Aimoin dit qu'il y avoit des Reliques à Paris, & qu'on appelle en quelques lieux S. Ceols ou S. Ceouls; mais pourquoi n'y seroit-il resté dans ce lieu aucun souvenir de son nom? au contraire il paroît qu'il en restoit du S. Ceolde, dont l'on confondoit le nom avec celui de Claude: C'est ce qui détermina Gilles le Maître à faire donner le nom de ce saint à la nouvelle Chapelle; & cela est d'autant plus vraisemblable qu'aucun de ses ancêtres ne portoit le nom de Claude. La non-distribution des Reliques de ce saint est cause qu'on n'a point bâti d'Eglises de ce nom. Après tout, si ce n'est pas un saint qui a servi de fondement au nom de *Sincecurs*, il faut dire que c'est un nom dont on ne connoît pas l'origine. Je soupçonne que dans la Bulle d'Adrien IV concernant les biens de l'Abbaye de saint Magloire donnée en 1158, à l'article de Bries, » après la dixme d'Ainvillers qui est sur cette Paroisse,

ans après sur nouvelle Requête du même Gilles le Maître par laquelle il exposoit à l'Evêque Diocèsain, que dans cette Eglise bâtie en forme de Chapelle en l'honneur de la Ste Vierge, outre la maison du Seigneur & la fontaine du lieu, & bénie sous le même titre par l'Evêque de Megare son suffragant, il désiroit fonder une Chapellenie du même titre de la Ste Vierge, lui attribuant dix *liv.* de rente perpétuelle non rachetable, avec une maison & un quartier de vigne tous biens amortis, & que pour cela il voulut bien l'ériger en vrai Bénéfice, & lui en accorder la présentation & à ses successeurs Seigneurs de Monthelou & Sincehour; l'Evêque de Paris fit expédier des Lettres d'érection en Bénéfice d'une Chapellenie à l'autel de Notre-Dame dont le Titulaire seroit tenu de célébrer à voix basse tous les Samedis une Messe en l'honneur de la Ste Vierge. Ces dernieres Lettres sont datées de Paris le 18 May. Le premier Chapelain nommé au mois d'Août par le Seigneur fut Jean Clavier Prêtre Angevin. Environ deux ans après, sçavoir le 12 Mars 1547 sur la présentation du même Seigneur l'Evêque la conféra à un Clerc Parisien nommé Roch de Montpellier. Gilles le Maître devint Président à Mortier en 1550, & ensuite premier Président au Parlement de Paris l'an 1551. Il songea alors à venir à bout d'ériger cette Chapelle en Paroisse. Elle le fut en effet huit ans après à sa sollicitation & à celle de Marie Sapin son épouse par une Bulle du Pape Paul IV du 3 May 1559 dans laquelle elle est dite consacrée sous le titre

Decima Sancivri, qui est immédiatement dans l'imprimé, doit s'entendre de la dixme de *Saincionrs*, qui auroit dû être imprimé Sanciurs. *Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 67.*

de la Nativité de la Ste Vierge & de S. Claude. Cette Bulle avoit été obtenue par le Nonce en la Cour de France qui étoit Antoine Trivolce. Julien le Maître Chanoine de Tours frere du premier Président Seigneur de Sincehour étoit alors Curé de Bries, & consentit qu'il y eut des Fonts Baptismaux & un cimetiere. On lui abandonna pour l'indemniser la somme de cent sols annuels de rente; Mais l'Evêque de Paris ne regarda cette Chapelle de S. Claude que comme un secours de *Briis*: au moins elle est qualifiée Chapelle de S. Claude de Cinchehour & de Monthelon ou secours dans les Provisions accordées le 4 Janvier 1566 sur la présentation de Marie Sapin veuve de Gilles le Maitre Président au Parlement, & de Jean le Maître leur fils ainé. Neuf ans après le même Jean le Maître Conseiller au Parlement présenta à la Chapelle de S. Claude que les Provisions dirent être *située in Ecclesia Parochiali de Cincehour*; & ainsi de pere en fils. La nature de cette Chapellenie étoit au reste si incertaine que dans une sommation pour la déclaration des Bénéfices en 1566 elle est qualifiée Chapelle ou Chanoinerie de Saincehour & sujette à la présentation de M. de la Breteche. Comme à la suite du temps le revenu de cette Cure se trouva fort modique, Georges Gaumier qui en étoit Curé en 1671 présenta Requête à M. François de Harlay Archevêque de Paris tendante à ce qu'il eût à desunir de la Chambrerie de saint Magloire possedée par les Peres de l'Oratoire la portion du Prieuré de Briis que M. Henry de Gondi Evêque de Paris décédé en 1622 y avoit unie, & l'unir à la Cure de Launay-Courçon. Ce qui se fit du consentement des Prêtres de l'Oratoire, & après l'information de l'Official, en vertu de

Reg. Ep. Par.

Ibid. 20 Apri. 1575.

Tab. Ep. Par. in Spir.

Lettres datées du 5 Avril de la même année.

L'Eglise Paroissiale est située dans la Cour du Château sur le bord du fossé qui la sépare de ce Château; elle est petite & bâtie en forme de Chapelle, mais assez bien ornée, sur-tout le grand Autel qui est d'une boiserie très-élévée & d'un très-bon goût. On trouva en 1743 en remuant les terres du cimetiere une pierre de six pieds de longueur sur laquelle étoit gravée l'épitaphe suivante.

D. O. M.

V. C. Ægidii le Maître Dinastæ de Ferriere & Cincehour, in suprema Curia Senatoris Ægidii le Maître in eodem Senatu Principis pronepotis, avitam paternamque laudem coadunantis, Maria Pastoureau Francisci primæ notæ Senatoris filia, uxor & vidua mæstissima, quæ de hoc suo, heu dolor! nuper marito, benè de se & cunctis nuper merito nihil doluit præter acerbam & præpnoperam mortem P. D. C.

Obiit pridie Idus Octob. an. M DC XXX.
Ætatis XLII.

Credo resurgere.

Cette pierre est maintenant placée au pied de la Croix du cimetiere, & élevée de terre d'un pied.

La maison du Curé est hors du Château accompagnée de deux ou trois fermes de la Seigneurie.

Cette Paroisse, quoique érigée dès l'an 1559, ne se trouva pas dans les Pouillés de 1626 & 1648. Le Pelletier l'a mise dans le sien imprimé en 1692, & dit que la Cure est à la présentation du Seigneur.

La

La Paroisse n'étoit d'abord composée que du Village de Courson, du hameau de Monthelou & d'une partie du hameau de la Ronciere. Mais en 1671 la ferme de Gloriette fut séparée de la Paroisse de Vaugrigneuse, & quelques maisons du hameau de la Charmoise ôtées de la Paroisse de Fontenay-sous-Brie suivant le decret d'union du 6 Avril ; de sorte que depuis ces temps-là cette Paroisse fut composée d'environ vingt feux. Le denombrement de l'Election en 1709 en mettoit seize, celui que le sieur Doisy a fait imprimer en 1745 en marque dix-huit. Le Dictionnaire Universel de 1726 qui compte trois ou quatre habitans par feu en marque 75 à Launay-Courson. Mais l'auteur s'est trompé lorsqu'il a qualifié cette Terre de Marquisat.

Jean le Maître Conseiller au Parlement en étoit Seigneur en 1637, & on l'appelloit toujours Cincehour, terme qui étoit usité dans des Provisions de la Cure ou Commission pour la desservir du 28 Novembre 1664.

Elle appartenoit à Balthazar de Fargues & *Marie*-Magdelene de la Riviere sa femme, lorsqu'elle fut confisquée au profit du Roy. Ce Prince pour recompenser Guillaume de Lamoignon premier Président au Parlement de ses services, lui fit don de tout ce qui pouvoit lui appartenir sur le fief de Launay-Courçon & ses dépendances par Lettres registrées en Parlement le 14 Juillet 1667.

La Cour en enregistra d'autres plus détaillées le 8 Janvier 1671. Elles portoient union des Fiefs & Seigneuries de Sincehour & Monthelou, moyenne & basse Justice de Launay-Courçon, avec translation de la mouvance de ces Fiefs au Château du Louvre & droit de haute Justice, Voyerie & Tabellionnat sur l'étendue des mêmes Fiefs dont les Justices

& Seigneuries n'en feroient qu'une sous le nom de Launay-Courçon, avec création de cette Seigneurie en titre de Comté à la charge d'indemniser les Officiers des Justices supérieures dont celles-ci étoient distraites. Le 12 Décembre de la même année il y eut enrégistrement de celles par lesquelles le Roi commettoit Aumont Tabelion de Brie pour faire le Terriers du Comté de Launay-Courson, dont les contestations seroient renvoyées devant le Bailly de cette Terre. En 1667 la Terre de Vaugrigneuse fut unie à ce Comté, & Nicolas de Lamoignon fils de Guillaume fit hommage du tout au Roy le 19 Juillet de la même année. Depuis ce temps-là Messieurs de Launay-Courçon ont toujours été Gouverneurs du Château-Royal de Limours, & Capitaines des Chasses de la Capitainerie du même lieu pour Sa Majesté. Ils jouissent dans les Paroisses de Courson, Bries, Vaugrigneuse & autres du quint de la dixme.

On peut voir sur ce Village ce que M. Baillet dit à la fin de la vie de S. Celse au 28 Juillet à l'occasion de S. Cheours.

On a aussi remarqué qu'on trouva autrefois à Longjumeau des pieces d'artillerie que le Seigneur de ce lieu avoit enterré en 1561 de chez M. Gilles le Maître Seigneur de ce même Launay.



FONTENET
SOUS BRIES.

De tous les Villages du nom de Fontenet qui ſont dans le Diocèſe de Paris au nombre de cinq, & qui ſont dits en latin *Fontanetum*, c'eſt ici le plus ancien à en juger par les titres. En effet il eſt mentionné dans les Lettres de la fondation qu'une Dame nommée Chrotilde vers fit l'an 670 de Jeſus-Chriſt, d'un Monaſtére ſous le titre Notre-Dame ſur le territoire de Bruyeres contigu à celui-ci. L'étymologie des lieux appellés Fontenet ne ſouffre aucune difficulté. Elle eſt dérivée *à Fonte vel Fontibus aut Fonticulis*. Auſſi voit-on beaucoup d'eau dans le territoire de Bries, tant des fontaines du lieu que de celles qui viennent des environs.

Sa ſituation eſt à l'entrée d'une plaine, à la deſcente d'un côteau de vignes aſſez roide qui eſt ſur le chemin de Janvry, & à l'extrémité des bois qui ſont de là juſques vers Marcoucies. Les vignes & les bois qu'on voit dans le voiſinage du Village s'accordent avec la déſignation que la Dame Chrotilde fait du Fontenet à elle appartenant tant de ſon côté qu'en vertu d'une ſucceſſion qu'elle dénote par le mot *Luctuoſum*; car après avoir déclaré que *Charicardus Vir illuſtris* (c'eſt la qualification que l'on donnoit alors aux plus grands Seigneurs) que cet illuſtre Seigneur poſſedera ce Fontenet au cas qu'il lui ſurvive, & que le Monaſtére ne jouira de toute la Terre, que lorſqu'elle & lui ſeront décédés, en

détaillant l'espece de biens qui y sont, elle *met cum vineis . . . . . silvis*.

Ce Village est éloigné de Paris d'environ sept ou huit lieues ; & placé au couchant de Montlhery à la distance de deux grandes lieues. On y comptoit 92 feux l'an 1709 lors du dénombrement qui fut imprimé. Il y en avoit 98 en l'année 1745, suivant celui que sieur Doisy a publié. Le Dictionnaire Universel du Royaume qui a paru en 1726 y marque 441 habitans. Dans tous ces livres ce Village est appellé Fontenay-lez-Brie, c'est-à-dire à côté de Brie, pour le distinguer des autres Fontenay. Le nombre des Communiants est d'environ 200.

L'Eglise Paroissiale qui est du titre de S. Martin n'a rien du tout de remarquable ; c'est une espece de grande Chapelle sans aîle, & dont il n'y a de vouté que le chœur, & à côté se voit une tour fort écrasée. Il paroît que cette Eglise avoit beaucoup souffert aussi-bien que celle de Bries de la part des Calvinistes, qui avoient du support en ces quartiers-là vers le regne de Charles IX, & qu'elle a été rebâtie depuis comme il a été possible. La Cure est marquée à la Collation pure & pleine de l'Evêque de Paris dans le Pouillé du XIII siécle ; ce qui a été suivi par ceux du XV, du XVI & par ceux du dernier siécle, imprimés dans les années 1626 & 1648, mais non par celui de le Pelletier imprimé en 1692 qui met *Fontenay-sous-Brieres au Doyenné de Châteaufort : l'Abbé de Marmoutier*. On ignore où il a pû prendre ce fait qui n'est rien moins que vray.

Il ne paroît dans l'antiquité de Seigneur de ce Fontenay-ci que *Bochardus de Fonteneio*, lequel dans le Cartulaire de Philippe-Auguste est dit être homme lige du Roy pour

la terre de Fonteney, & pour celle *de bona Villa*, & déclare devoir la garder à Montlhery durant deux mois.

Sur la fin du dernier siécle cette Terre appartenoit à M. de Bullion Conseiller au Parlement de Paris. Perm. de Ch. dom. 14 May 1697.

Le public est informé par le Mercure du mois d'Août 1738 que le Seigneur de ce Fontenay est M. de Laistre ancien Secrétaire du Conseil. Il en est parlé à l'occasion du Pont-levis à bascule tout construit de fer, qu'il fit faire pour mettre sur les fossés de son Château, sur lequel toutes les voitures devoient passer. On prétend dans la lettre imprimée que c'est le premier pont de cette espece, & par le moyen duquel on évite tous les inconvéniens des ponts levis de bois qui n'ont point comme celui-là une pésanteur fixe & toujours égale. On ajoute qu'il est si aisé à lever que la plus foible personne suffit pour le faire.

M. Odry Seigneur a aggrandi & embelli ce lieu. Cette Seigneurie s'étend, dit-on, sur la Paroisse de Bruyeres. Elle releve du Roi par Montlhery: elle a été acquise 200 mille l. par M. Odry Seigneur de Soucy de M. de Laistre ci-devant Greffier du Conseil.

SOUCY.

ENtre les différens écarts de cette Paroisse le plus célébre est Soucy qui n'est qu'à un demi quart de lieue du gros du Village du côté du midi approchant, & dans la plaine. Comme les noms sont sujets à s'altérer, on l'appelle quelquefois Soucy-sous-Bruis, (pour dire sous Bries ou sous Bris) parce qu'il n'est qu'à une demie lieue de Bries, principal lieu de ces cantons. Il y a en ce Affiche.

lieu de Soucy un Château solidement bâti, couvert en plomb & ardoise appartenant ci-devant à Jacques Simonet Secrétaire du Roi & Marguerite-Denise de saint Bonnet son épouse. On y voit une Chapelle presque isolée, surmontée d'un clocher en fléche, dédiée sous l'invocation de saint Eloy; & attenant un bâtiment propre à loger un Chapelain. Le Seigneur y a droit de sépulture pour lui, sa famille & sa maison: elle a nef & chœur, & même, dit on, cimetiere: d'où il est aisé de conclure qu'il faut qu'elle ait été bâtie par quelque Seigneur ou très-riche ou très-pieux. Il y avoit eu une Chapelle en ce lieu dès le XIV siécle. Des additions faites vers l'an 1300 au Pouillé de Paris du siécle précédent, mettent au rang des Chapelles du Doyenné de Châteaufort, *Capella de Sorcy*. Il ne seroit pas merveilleux que de *Sorcy* on eut fait *Soucy*; mais elle étoit primitvement sous le titre de la Vierge. Un acte des Registres de l'Evêché de l'an 1479 lui donne ce nom, & l'appelle *de Sauciaco*. J'en ai vû une Collation Episcopale de l'an 1488. Dans la permission que M. de Gondi Evêque de Paris donna le 1 Juin 1619 à Claudine le Grand veuve de Charles de Fitte Baron de Soucy, de faire célébrer en cette Chapelle, elle est nommée de saint Eloy, & on y dit qu'elle est nouvellement refaite. L'Evêque déclare qu'il y permet même les autres Offices divins suivant les anciens titres, soit par le Chapelain ou par d'autres: on m'a assuré que durant les Guerres sous la minorité de Louis XIV cette Chapelle servit de Paroisse aux habitans de plusieurs hameaux qui s'étoient réfugiés dans le Chateau & qu'on y baptiza même. On y lit dans la nef l'épitaphe suivante gravée sur une tombe:

Cy-dessous gist Noble Homme Adrien de Lenfernal Ecuyer, en son vivant Seigneur de Souci, Homme d'armes de la Compagnie de M. le Prince de la Roche-sur-Yon, lequel décéda le premier jour d'Octobre M. V^c. LVI. Priez Dieu pour son ame.

J'ai découvert un Didier de Rumérie Seigneur de Soulcis en 1559, mais je doute qu'il l'ait été de ce lieu-ci.

D'autres épitaphes contiennent le nom de Pierre de Fitte Baron de Soucy mort en 1647, & de Charles de Fitte aussi Baron de Soucy décédé en 1674. On assure qu'en cette présente année 1746 l'une des charges de cette Terre de Soucy consiste en la rente ou pension de 350 liv. par an payable au Titulaire ou Chapelain de cette Chapelle dont le Seigneur a la présentation. La description imprimée de cette Terre qui fournit quelques-unes des circonstances ci-dessus ajoute que le Seigneur a haute, moyenne & basse Justice sur Soucy, Mulleron & la Ronciere, que le Parc du Château contient au moins cent arpens outre les jardins; que le Fief des Bordes (a) & celui de Quimquempoix qui sont voisins sont réunis à la Seigneurie de Soucy; que le Seigneur a droit de chasse sur six à sept mille arpens de terre, ce qui compose environ quatre lieues de terrain qui n'est point dans l'étendue des Capitaineries Royales: qu'il y a dix étangs dont deux sont au

Affiche.

(a) Le Fief des Bordes nommé ci-dessus est celui qui appartenoit au XV siécle à des Seigneurs qu'on avoit inhumés avec distinction dans l'Eglise de Bruyeres, dont j'ai rapporté les épitaphes en parlant de cette Eglise. Il y a eu un Reglement au Chastelet sur l'Office qui doit se célébrer à Soucy.

lieu dit Graffart territoire de Soucy, un proche la maison de saint Didier, appellé l'Etang de S. Didier. Ce nom de saint Didier dénote bien le voisinage de Brueres dont une des Eglises porte le nom de ce saint. On y fait même mention d'une Fontaine de saint Didier qui fournit continuellement de l'eau propre à boire dans une salle du Château de Soucy: On y lit aussi que le Seigneur de Soucy a une dixme appellée la Dixme de la Forest, & qu'il y a plusieurs Fiefs qui relevent de sa Seigneurie, tels que ceux des Moines blancs, du Bois à Madame (a) & de la Forest. Qu'enfin cette Terre avec ses dépendances est mouvante pour les sept huitiémes du Roy, à cause de son Châtelet de Paris, & pour le surplus des Dames du Prieuré de la Saussaye proche Paris, de M. le Comte du Luc, de M. de Laistre Seigneur de Fontenay, & de M. le Maitre Seigneur de Bruyeres. Avant M. Simonet, cette Seigneurie de Soucy étoit possédée par M. Jean François de Fitte & Dame Marie-Angelique de Joray de Gabanat son épouse, qui la lui vendirent. Elle appartient depuis l'an 1746 à M. Haudry Secrétaire du Roy & Fermier Général.

QUINQUEMPOIX est le nom d'un autre écart de Fontenet sous Bries, nom qui a été transporté jusques dans Paris à une rue fameuse du quartier saint Josse, parce qu'un Seigneur de Quinquempoix y demeuroit selon Sauval. On ne sçait pas d'où vient ce nom qui lui est commun avec un autre hameau de la Paroisse de Molieres à deux lieues de là, & avec deux ou trois Villages de France, l'un de Picardie près Mondidier, l'autre du

Sauval T. 1 p. 103.

(a) Seroit-ce de la Dame Chrotilde du septiéme siécle ci-dessus mentionnée que ce Bois auroit eu son nom?

Maine, & un troisiéme au Diocèse de Soissons vers Vêly & Braine. Ce qui est certain & dont Sauval s'étoit apperçu, est que l'ancien nom est Quiquempoit, qu'on écrivoit aussi Quiquempoist au XIV siécle. Simon de Bucy Evêque de Paris mort en 1304 marqua dans son Testament que de tous ses conquets qu'il laissoit à son successeur & qui étoient situés tant en la Ville de Paris que dans le Diocèse, il exceptoit la Terre de Gravelines & de Quiquempoit qu'il avoit achetée de Maistre Gazon de Champagne (a). La derniere syllabe de ce nom me paroît venir du mot *Potestas* qui signifioit anciennement un bien, une Terre, un Domaine. Messieurs de Fitte ci-devant Seigneurs de Soucy ont aussi possedé Quinquempoix de la Paroisse de Fontenet; Charles des Essarts & Claudine de Fitte sa femme en jouissoient en 1635. Il y a en ce lieu une garenne de trois cens arpens fermée autrefois de murs & cinq étangs. M. Turin Officier du Prince de Condé a eu à Quinquempoix une belle maison à présent détruite.

Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 532.

Affiche de Soucy.

Les autres hameaux & écarts de Fontenet sont la SOULAUDIERE, mal gravé *LA FOULAUDIERE*, dans plusieurs Cartes; Launay-Jacquet, Verville en partie, Arpenty en partie, le reste de ces deux hameaux étant de Bruyeres: La Ronciere en partie, mal gravé dans les Cartes *la Ponciere*; la Charmoise en partie, le surplus de ces deux hameaux étant de Launay-Courçon.

(a) L'Imprimeur du Pere du Bois s'est écarté de l'original où j'ai lû *Terra de Gravelines & Quinquempoit quam emit à Magistro Gazone.*

VAUGRIGNEUSE.

LE nom de ce Village est composé de deux mots, *Vau* & *Grigneuse* que les titres les plus anciens où il en soit fait mention ont rendu en latin par ceux-ci *Vallis Grinosa* ou *Vallis Griniosa*. Ces premiers titres ont six cens ans & sont d'environ la fin du regne de Louis le Gros ou le commencement de celui de Louis le Jeune.. On chercheroit envain ce que M. de Valois a pensé sur ce nom dans sa Notice des Gaules; il n'en parle aucunement, & il n'y a rien dans le Glossaire de du Cange qui puisse faire naître aucune conjecture. Cependant il semble qu'on puisse dire ou que cette vallée auroit été ainsi nommée à cause des grains qui y croissent assez abondamment *quasi Vallis granosa*; en effet tout y est en labourages sans aucunes vignes; ou bien il faut se reduire à dire que cet endroit la Vallée étant grande & plus grande que beaucoup d'autres, au moins dans l'étendue de l'ancien territoire de Bries, on l'aura appellée *Vallis grandior* dans les siécles où le françois n'étoit pas encore formé; & qu'ensuite à mesure que la langue vulgaire est devenue supérieure ou a pris le dessus, on a alteré le mot *grandior*, jusqu'à en faire *graingneur*, qu'on a écrit peu-à-peu *greingneure*, *greigneure*, puis prononcé par adoucissement *greigneuse*. On peut compter que ces corruptions de langage avoient lieu dès le X siécle; mais comme le temps avoit fait perdre de vûe l'origine de plusieurs mots, on fabriqua quelquefois au XII & XIII siécle de nouveaux termes latins dont on prit le

canevas dans le mot vulgaire : De-là vint l'expression de *Vallis grinosa*, ou *grignosa*, ce qui m'autorise en cette seconde étymologie est qu'encore aujourd'hui à Tours, une Eglise de Notre-Dame à qui on avoit donné en latin l'épithete de *grandior* pour la distinguer d'une autre, cette Eglise s'appelle *Notre-Dame la Greigneure*. Je ne croi pas qu'il soit besoin d'avertir ici que le changement de la lettre *r* en *s* est très-commun, & qu'il y en a une infinité d'exemples.

Vaugrigneuse est à environ neuf lieues de Paris, & à trois de Montlhery: Il fait l'extremité du Diocèse de Paris de ce côté-là, par le moyen des hameaux qui en dépendent & qui confinent avec le territoire d'Angervilliers Paroisse du Diocèse de Chartres. Ces hameaux sont Machery, le Châtenier, la Fontaine aux Cochons. Tous ces cantons sont pays de labourages & pacages, & non vignobles. Le nombre des feux formé par ces différens lieux étoit de 73 en l'an 1709 suivant le dénombrement de l'Election. Il a été augmenté de quelques-uns selon le dénombrement publié en 1745 par le Sr. Doisy qui en marque 79. Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 faisoit monter la quantité des habitans à 358.

L'Eglise Paroissiale est dans un lieu assez solitaire, n'étant accompagnée que de la maison du Curé & de deux ou trois autres. Elle ne différe pas beaucoup d'une Chapelle qui seroit sans tour & sans clocher, & même sans aîles. Il y a cependant un autel au côté septentrional du grand autel. Elle est titrée de sainte Marie-Magdelene. Un M. Herouard Seigneur du lieu s'en est dit le Fondateur. Voici l'inscription gravée sur un marbre dans le sanctuaire de cette Eglise.

» Messire Jehan Herouard vivant Seigneur
» de Vaugrigneuse, de l'Orme le Gras &
» de Launoy-Courçon, Conseiller du Roy
» en ses Conseils, Secrétaire de Sa Majesté,
» Maison & Couronne de France & de ses
» Finances, & son premier Médecin; le-
» quel a servi les Roi Charles IX, Henri
» III & Henri IV en qualité de Méde-
» cin ordinaire, & Louis XIII à présent
» heureusement regnant en qualité de pre-
» mier Médecin depuis sa naissance, & l'es-
» pace de vingt-sept ans témoigné une af-
» fection sans exemple envers Sa Majesté,
» au service de laquelle il décéda à Autré
» au camp devant la Rochelle le dixiéme
» jour de Février 1628 en l'an soixante-sep-
» tiéme de son âge; par son testament a
» voulu être inhumé dans sa Chapelle qu'il
» a fait bâtir en cette Eglise, laquelle il a
» fait rétablir en Paroisse qui avoit été unie
» avec la Paroisse de Briis plus de cent cin-
» quante ans auparavant, & a voulu être
» Fondateur de la Paroisse de Vaugrigneuse.
» Priez Dieu pour lui.

On lit ensuite que cette inscription a été apposée par les soins d'Anne Duval femme du même Jean Herouard fille de Guillaume Duval Trésorier à Tours & Seigneur de Vaugrigneuse.

Le Registre de l'Evêché nous apprend de plus, que les habitans de Vaugrigneuse, ceux de la Fontaine aux Cochons, de Machery & le Châtenier s'étoient joints au sieur Herouard pour ce rétablissement, à cause de l'éloignement dont ils étoient de Bris & des mauvais Chemins, & que le sieur Herouard assigna 200 livres de pension au Curé futur sur la Terre, & un Presbytere tout meublé avec un jardin. Les opposans étoient André

le Sauſſay Prêtre Bachelier en Théologie, Curé de Bris & de Vaugrigneuſe. qu'il diſoit être ſon annexe, Frere François Vaſt Chambrier de ſaint Magloire, Chriſtophe & Suzanne de Cardaillac Seigneurs de Bris, Claude Bonnou Prieur Commendataire de Bris. Le Cardinal de Retz Evêque de Paris déſunit le 12 Novembre 1618 les lieux ſuſdits de la Paroiſſe de Bris, & déclara qu'il rétabliſſoit le Titre de Cure de Vaugrigneuſe en la Chapelle de la Magdelene, ſe reſervant d'y nommer, & chargeant les demandeurs d'y rétablir les Fonts & une Sacriſtie, & de refaire la clôture du cimetiere, ajoutant que le Curé ne pouvoit rien prétendre ſur le gros du Curé de Bris. Le premier Curé fut Pierre Frizon d Diocèſe de Reims nommé par l'Evêque le 29 Novembre. Depuis M. Nicolas de Lamoignon & Anne-Louiſe Bonnin ſa femme Seigneurs de Vaugrigneuſe, en ayant aliéné les biens, hypothéquerent leur Terre Launay-Courçon & autres pour le payement de 200 liv. au Curé de Vaugrigneuſe : ce qui fut approuvé par l'Archevêque le 15 Février 1682.

Quoique dans le Pouillé Pariſien écrit vers l'an 1450 Vaugrigneuſe s'y trouvât ſur le pied d'une Cure de la nomination de l'Abbé de ſaint Magloire, & avec XX liv. de revenu, & que le même Pouillé recrit au ſiécle ſuivant lui donne rang parmi les Cures, néanmoins dans les Regiſtres on voit de temps en temps *Collatio Capellæ S. Magdalenæ de Vaugrigneuſe in Parochia de Bris de preſentatione Abbatis S. Maglorii*. C'eſt ainſi qu'elle eſt déſignée au 8 Septembre 1499. Dans des permutations de 1523 & 1524 elle n'eſt qualifiée non plus que de Chapelle ſituée *in Parochia de Briis*. De même auſſi dans une Col-

lation du 22 Novembre 1584 : & ce qui est plus inconcevable est qu'encore en 1630 il y eut Visa sur la même Chapelle de Vaugrigneuse du Titre de sainte Magdelene *infra limites Parochiæ de Bris.* Cela laisseroit volontiers à penser qu'outre les Curés d'avant l'an 1450 il y avoit eu un Chapelain, lequel auroit été Titulaire & différent du Prêtre que le Curé de Bris nommoit pour desservir le Peuple.

Les Pouillés imprimés en 1626 & 1648 ont fort défiguré tant en latin qu'en françois le nom de cette Cure. On ne sçait où ils avoient pris qu'elle eût jamais été à la présentation du Prieur de saint Eloy de Paris.

Les Seigneurs de Vaugrigneuse sont célébres dès le commencement du XII siécle dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont sous Montlhery. On y apprend que du temps que la Collégiale de Montlhery subsistoit sous le Titre de Saint Pierre, Burchard de Vaugrigneuse lui donna du grain à prendre à Boissy sous saint Yon pour l'entretien du luminaire. Il étoit contemporain de Gui Troussel à qui Montlhery appartenoit ; il se trouva aux funerailles de Milon de Montlhery son fils. Il eut un fils nommé comme lui Burchard. Gui de Vaugrigneuse fils de ce second Burchard avoit fait dès sa jeunesse une échange avec les Moines de Longpont, ce qui le rendoit débiteur à cette Maison outre les quinze sextiers qu'il devoit pour l'échange d'Eglises & de Boissy. Etant plus avancé en âge il pacifia un différend que ce Monastére avoit avec Geoffroy de Ver. Le Prieur Landry ayant acheté vers l'an 1145 une dixme sous Montlhery, ce Gui de Vaugrigneuse dans le fief duquel elle étoit, approuva la vente, & pour une plus grande marque de

Chartul. Longip. f. 7.

Ibid f. 41.

Fol. 17.

Ibid. f. 28.

Fol. 8.

la confiance qu'il avoit dans les Religieux de ce lieu, il ne voulut point partir pour la guerre de la Terre-sainte qui commença quelques années après, qu'il n'eut embrassé tous les Moines. Hugues de Vaugrigneuse qui paroît avoir été son frere avoit placé un de ses fils dans cette Maison, à laquelle il avoit en même temps vendu un fief de qui il étoit mouvant. Le nom de Vaugrigneuse n'étoit point encore éteint vers la fin de ce siécle : mais il ne s'agissoit plus de la même personne. On lit dans Guillaume de Nangis que le Roy Philippe-Auguste ayant repris sur Richard Roy d'Angleterre le Château de Gisors, il en confia la garde à Gui de Vaugrigneuse qui l'occupoit en effet l'an 1194, lorsque le Roy d'Angleterre songea à en faire le siége. Sous le même regne de Philippe-Auguste plusieurs Chevaliers de cette famille de Vaugrigneuse furent mentionnés dans le rolle des Feudataires de Montlhery ; celui qui y est nommé le plus souvent est le même *Gui*, car il est dit homme lige du Roy non-seulement pour les terres & biens qu'il avoit à Machery & à Châtegnereye *Castenereium*, mais encore pour ce qu'il avoit à Boissy, à Saulx, à Sequigny, à Longpont, à Bretigny, à Villebon. Le rolle marque expressément en cet endroit qu'il tenoit du Roi plus de vingt fiefs de Chevaliers, aussi étoit-il tenu à la garde de Montlhery. Outre ce qu'il tenoit du Roy à Boissy il y avoit aussi quelque chose qui lui avoit été donné par Guillaume *Pastillus*. Il avoit un frere nommé Bochard. Ce même Gui fut aussi l'un des Chevaliers avec Hugues de Vaugrigneuse, du témoignage desquels on apprit en quel temps & par qui certaines Terres de la Châtellenie de Montlhery avoient été usurpées par les Offi-

Fol. 71

Ibid.

Ibid.

Ibid.

ciers d'Etampes : mais le cahier qui nous apprend toutes ces choses rapporte ensuite les plaintes qui furent contre lui au sujet des innovations qu'il introduisit aux fours banneaux de Montlhery dont il jouissoit.

Ce Hugues & un autre Chevalier nommé Simon de Vaugrigneuse tenoient semblablement du Roy ce qu'ils avoient dans cette Châtellenie. Hugues possédoit du bien dans un lieu nommé Fous (apparemment Fay proche Linas) il avoit cinq sols quatre deniers de cens, & une maison à Montlhery. Odon de Vaugrigneuse étoit aussi sous le même regne homme du Roy pour la maison qu'il avoit à Montlhery : il étoit à raison de cela tenu à la garde durant durant deux mois, à aller à l'armée & à la chevauchée. Et enfin un nommé Ansel du Coudray fut reconnu sous ce même regne être homme du Roy non-seulement pour le Coudrey mais aussi pour Vaugrigneuse.

Cod. Putean. Ms. num. 6167.

Rolle de Phil. Aug.

Ibid.

Ibid.

Guillaume de Vaugrigneuse fut presque aussi renommé sous le regne de saint Louis, que Gui l'avoit été sur la fin de celui de Philippe-Auguste. Dans sa jeunesse il étoit compris parmi les Chevaliers de la Châtellenie de Corbeil qui possedoient soixante livrées de terre. Pierre de Nemours Evêque de Paris l'avoit nommé vers l'an 1217 l'un des éxécuteurs du testament de Ferrie de Macy. Il fut en 1218 l'un des arbitres qui adjugerent à l'Abbaye de Ste Geneviéve des droits de Justice à Palaiseau. En 1239 il avoit une maison à Paris sur la censive de cette Abbaye. Lorsque S. Louis voulut fonder à Notre-Dame de Paris l'obit ou anniversaire de Blanche sa mere décédée en 1252, Guillaume de Vaugrigneuse & Philippe son frere fils de Pierre Vaugrigneuse & d'Alix lui vendirent

Cod. Putean. Ms. num. 635.

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 90.

Chartul. S. Genov. pag. 251.

Ibid. p. 246.

Necrol. Eccl. Par. 28 Nov.

dirent des revenus & terres à Herbelay, qu'il donna au Chapitre. Ces deux fils de Pierre sont témoins en 1259 dans un Acte du grand Pastoral de Paris où se trouve aussi à l'an 1258 Alix leur mere qualifiée veuve de Pierre. La maison de Vaugrigneuse fournit aussi dans ces temps-là à l'Eglise quelques sujets distingués. Un Guillaume de Vaugrigneuse Chanoine de Paris est nommé en 1253 comme présent à l'hommage que le Seigneur de Montjay rendit à l'Evêque. Il fut fait Doyen de la même Eglise en 1260, & le fut jusqu'à l'an 1264. Comme on ne trouve pas son décès marqué au Nécrologe qui avoit été écrit de son temps, & qu'au contraire, on y voit celui de Guillaume de Vaugrigneuse qualifié Archidiacre de l'Eglise de Paris pour la partie qui est au-delà du petit Pont, c'est une marque que Guillaume en quittant le Doyenné étoit devenu Archidiacre de Josas: à moins qu'on n'aime mieux dire que celui qui mourut Archidiacre de Josas est le même Guillaume de Vaugrigneuse qui en 1262 est qualifié Archidiacre de Dunois dans l'Eglise de Chartres, & qu'il auroit passé d'un Archidiaconné à l'autre. Quoiqu'il en soit on lit dans les Registres du Parlement les plaintes que porta Guillaume de Vaugrigneuse Archidiacre de Paris, de ce qu'on avoit attiré à Paris pour plaider, des hommes de sa terre qui étoient de la Châtellenie de Montlhery, où les Coûtumes sont différentes: sur quoi la Cour prononça en 1270 que ces hommes ne seroient point Justiciables du Prevôt de Paris. Il faut dire que le nom de Guillaume étoit fort commun dans la famille de Vaugrigneuse, puisque dans le milieu de la nef de l'Eglise de S. Jean de Latran de Paris une tombe marquée d'une grande croix dont l'inscription en

Chartul. Ep. Paris. f. 114.

Necrol. Eccl. Par. ad 13 cal. Julii.

Chartul. S. Magl.

Reg. Parl. Candel. 1270

gothique capital du XIII siécle est composée de vers hexametres & pentametres, on en lit: WILLES DE VALLE GRINOSA.

On vit encore continuer le nom des Vaugrigneuse parmi les guerriers du temps de Philippe le Hardi. C'est ce qui paroît par les rolles du Ban & Arriere-Ban de l'année 1271. On y lit : Gui de Vaugrigneuse Escuyer doit service par quarante jours, mais il ne sçait si c'est à ses dépens ou aux dépens du Roi. Un peu plus loin le rolle latin dit que Philippe *de Vallegrinosa* a comparu pour lui & pour sa mere : que Gui a comparu pour lui-même, & qu'il part pour Toulouse afin d'y apprendre la volonté du Roy. Quant à Yvon de Vaugrigneuse, il déclara ne sçavoir quel service il devoit au Roy ni à quels dépens. Je ne sçai s'il seroit le même à qui l'Histoire de Languedoc donne en la même année le titre de Sénéchal de Toulouse, car le nom est un peu différent, & elle l'appelle Louis de Vaugrigneuse.

Traité de la Noblesse par la Roque à la fin. p. 60

Ibid. p. 79.

Ibid. p. 61.

Hist. de Languedoc T. 4. p. 3.

Dans le siécle suivant nous ne connoissons de Seigneurs de Vaugrigneuse que Pierre de Villiers Chevalier Maître d'Hôtel du Roi. C'est de lui que relevoient les bois voisins de Montlhery dits les Bois brûlés, que Jean des Murs donna en 1378 pour fondation à sainte Catherine de la Coûture à Paris. En 1435 il paroît un Geoffroy de Vaugrigneuse Ecuyer Echanson.

Recueil de Visit. de Bourgogne.

Ces anciens Vaugrigneuse conservoient le nom de la Terre, mais ils n'en jouissoient plus. Jacques de Montmort Chevalier la possedoit vers ces temps-là. Il la donna vers l'an 1460 à un autre Chevalier de ses amis nommé Jean du Moulin. Elle étoit encore cent ans après entre les mains des Srs. du Moulin. Antoine du Moulin en jouissoit en 1554.

Compte de M. Regnault 1435 fol. 99.

Compte de l'ordinaire de Paris de 1463 Sauv. T. 3. p. 362.

Après lui elle vint à Guillaume du Val Trésorier de la Généralité de Tours qui fut marié à Charlotte Luillier. Sa fille nommée Anne du Val la porta en mariage à Jean Herouard dont il a été parlé ci-dessus, lequel obtint du Roy Louis XIII dont il étoit Médecin, la Haute-Justice en cette Terre par Lettres registrées avec modification le 9 Mars 1624. Mais il paroît qu'avant Anne du Val, son frere Charles du Val en avoit joui jusqu'à son décès, auquel temps comme il n'avoit pas eu d'enfant de Lucrece de Montonvilliers, elle échut à sa sœur Anne.

Reg. Consil. Parlam. ... ti.

Voyez l'art. de Mandres.

Nicolas de Lamoignon cinquieme fils de Guillaume premier Président acheta le 12 Juin 1676 la Terre de Vaugrigneuse, que le Roy unit au Comte de Launay-Courçon que le même possedoit, par Lettres du mois de May 1677 registrées au Parlement le 15 Juin suivant. Ses descendans en ont joui depuis ce temps-là.



BRUYERES,

Sous lequel nom sont compris

BRUYERES-LE-CHATEL

ET

BRUYERES-LA-VILLE;

Nouvellement dits par quelques-uns

BRIERES.

APrès les lieux du Diocèse de Paris qui nous sont connus par le moyen de l'Histoire de Gregoire de Tours ou de l'Histoire de la Vie de l'Evêque de saint Germain, il ne s'en présente gueres de plus ancien que Bruyeres. Ce lieu est connu dès l'an 670 de Jesus-Christ par la fondation qu'une riche Dame nommée Chrotilde y fit d'un Monastére de Filles dont Agilbert Evêque de Paris consentit que suivant les intentions de la Fondatrice, Mommole sa niéce en fut la premiere Abbesse. La charte porte que ce Monastere étoit situé *in loco nuncupante Brocaria situm in pago Stampense propè de Fluviolo Urbia*; le nom de Bruyeres est reconnoissable dans *Brocaria*, sa situation dite proche de la petite riviere d'Orge lui convient aussi parfaitement: il n'y a que le *Pagus Stampensis* que cette même charte fait avancer bien avant du côté de Paris, qui pourroit souffrir difficulté; il faut croire que le pays Etampois avançoit alors assez avant dans le Diocèse de Paris,

Diplom. pag. 468.

e même que le Nivernois avançoit dans le Diocèse d'Auxerre. Dès ces temps-là, (a) aurai occasion de parler encore plus bas sur et ancien Monastére. Je ne m'arréte ici qu'à 'antiquité du lieu qu'il nous fait connoitre *aussi-bien* que son étymologie qui certaine*ment* vient du grand nombre de Bruyeres qui étoit primitivement. Environ cent ans après e Notaire qui rédigea l'acte par lequel le Roy Pepin donnoit différentes métairies à l'Abbaye de saint Denis, employe le nom *Brogaria* au plurier, *in Brogarias mansum unum*. Cette charte nous apprend en même temps que ce *lieu* étoit compris dans les dépendances de la Forét d'Iveline.

Charte de l'an 768. Hist. de S. Denis Preuv. Piece 45.

Cette Paroisse est située non immédiatement sur la riviere d'Orge, mais dans le voisinage comme le titre sus allégué l'insinue; la petite riviere la plus proche & sur le bord de laquelle sont les terres de Bruyeres, s'appelle *Mande* ou Remande, d'autres écrivent *Marde ou* Remarde. Celle d'Orge qui lui est presque parallele n'en est éloignée que

(a) Sans la désignation de la rivière d'Orge, & sans le nom d'Agilbert, Evêque de Paris, j'aurois été porté à placer *Brogaria* de la Diplomatique à Brieres qui est à une lieue d'Etampes, & qu'on appelle Brieres les scellées, peut-être pour *Brieres les Celles*. C'est à l'extrémité du Diocèse de Chartres. Dom Mabillon, à qui nous avons l'obligation de cette importante charte l'a accompagnée d'une note dont tout le commencement est vrai; mais sur la fin il dit deux choses qui demandent à être rectifiées: sçavoir que le Prieuré de Haute-Bruyere est du Diocèse de Paris, ce qui est faux, parce qu'il est de celui de Chartres: & que c'est de l'un ou l'autre de ces Bruyeres du Diocèse de Paris qu'il faut entendre ce qui est dit d'un Bruyeres de la charte du Comte Theodold de l'an 759, car à la lecture de cette derniere on voit qu'il s'agit de Brieres ou Bruyeres proche Beaumont-sur-Oise, anciennement du pays de Chanbly.

d'un demi quart de lieue. La distance de Paris à Bruyeres est de 8 lieues. Il n'y en a qu'une de Chastres ou Arpajon à ce Village qui est placé vers le couchant de cette petite Ville. C'est une des plus grandes Paroisses du Diocese de Paris pour l'étendue, & pour le nombre des hameaux quoiqu'elle ne soit pas la plus peuplée. Il y a beaucoup de bois, les vignes dans les côtes qui peuvent leur convenir; le reste est en labourages & prairies. On y compte treize hameaux outre les autres écarts qui sont des maisons solitaires. Tout cela ensemble formoit en 1709 la quantité de 123 feux suivant le dénombrement de l'Election de Paris alors imprimé. Celui qu'on trouve dans l'ouvrage du sieur Doisy y en met 97. Le Dictionnaire Universel de la France a fait monter le nombre des habitans à [illegible]. Le canton où il y a davantage de maisons réunies est proche le Château; C'est ce qu'on appelle pour cette raison Bruyeres-le-Châtel. Ollainville cependant qui est le hameau le plus voisin de Chastres a près de 80 feux, de sorte qu'il a un Rolle particulier pour les Tailles.

Pour suivre l'ordre des temps dans cette Notice Historique de Bruyeres, je dois revenir à l'établissement du Monastere de Filles qu'on y vit dès l'an 670. La Fondatrice marque qu'il étoit sous le titre de la sainte Vierge & de quelques autres Saints dont on y conservoit des Reliques. Je croy voir Champlan parmi les terres du Diocese de Paris dont elle attribua à ce Monastere quelques parties qui lui étoient venues par succession ou autrement: Au moins Fontenay y est pour quelque chose, & ce doit être Fontenay sous Bris, qui est un Village contigu à celui de Bruyeres. Mais ce qui doit surprendre est qu'Olinville

meau de la même Paroiſſe de Bruyeres eſt Diplom. pag. 472.
ſigné dans un titre poſtérieur ſeulement de
ns ans, comme un Monaſtére d'Hommes
ont étoit Abbé un nommé Vigor. *Ad Mo-
naſterio Aolinivilla ubi Vir venerablis Vigur
Abbas præeſſe videtur*, c'eſt le teſtament de
Vandemir & d'Ercamberte ſa femme en
faveur de pluſieurs Egliſes de Paris & du voi-
ſinage, qui eſt de l'an 690. Il ſemble donc
qu'on doive avouer, ou qu'il y a eu en même
temps à Bruyeres un Monaſtére d'Hommes
& un de Filles, ou que celui de Filles ayant
été de peu de durée fut donné à des hom-
mes, & qu'il étoit ſitué à Olinville. Le pre-
mier ſentiment a plus de probabilité, en ce
que dans XI ſiécle, c'eſt-à-dire quatre cens
ans après la fondation des Religieuſes de
Bruyeres, il reſtoit en ce Village une Cha-
pelle de Notre-Dame, que Guillaume Abbé
de ſaint Florent de Saumur obtint l'an 1070
de Geoffroy Evêque de Paris, & que cette
Chapelle n'étoit point au hameau d'Olin-
ville, mais à Bruyeres même; à l'endroit
où il en ſubſiſte encore une partie, ce qui
avec l'Egliſe de ſaint Didier a occaſionné en
ce lieu une double Cure.

J'ai cru que pour éclaircir ce qui peut reſter
d'obſcur ſur cette Cure, je pouvois inſérer
ici les différens articles repondus en 1752 par
M. Duguet. 1°. L'Egliſe du Château eſt la
Magdelene: L'un des Curés y prend poſſeſ-
ſion & en a le titre: Elle a été longtems
Paroiſſe juſqu'aux guerres civiles de 1649,
que la nef fut profanée enſorte qu'elle ſert de
cuiſine au Château. Il n'en reſte que le chœur
édifice du XIII ſiécle ou environ, & qui ſert
de Chapelle au Château. L'un des Curés eſt
tenu d'y dire une Meſſe baſſe le jour des Fêtes.
On y a vu proche la Sacriſtie la ſépulture

de Pierre Maurel de la Chambre des Comptes Seigneur de Bruyeres & de Moiſſy, mort en 1608, poſée en marbre par Marguerite Leguet ſa femme.

L'autre Egliſe eſt ſaint Didier. Les Religieuſes de la Sauſſaye préſentent aux deux Cures ayant ſuccédé aux Religieux de ſaint Florent.

L'Egliſe de S. Didier ſert d'unique lieu pour les Aſſemblées de Paroiſſe qui eſt deſſervie alternativement par ſemaine par les deux Curés pour l'Office, les Sacremens & Enterremens.

Il y a deux cimetieres; mais un ſeul *ſert*. Celui de la Magdelene s'appelloit le cimetiere neuf. Il étoit voiſin du Château, dont le nom eſt reſté au chantier: Il y en reſte des croix de pierre. On y prend du ſable.

Le Service ne pouvant ſe faire à la Magdelene, les habitans ont été réunis à ſaint Didier. Il ne reſte de veſtige de cette Paroiſſe que la Meſſe à quoi le Seigneur veille beaucoup, parce qu'elle eſt ſur ſon territoire, celle de ſaint Didier étant ſur le fief du Prieuré, quoique ſur la Haute-Juſtice du même Seigneur.

La Paroiſſe de la Magdelene paroît avoir été la plus peuplée, il en reſte une belle tour ſemblable à une fortereſſe.

Dans le parc du Seigneur étoit une Chapelle de S. Louis, profanée & rendu inutile depuis plus de ſoixante ans.

Le Prieuré étoit ſurement S. Didier. La Maiſon Priorale tient à ſon Egliſe. Ce lieu de S. Didier eſt comme le Faubourg du Château. Les maiſons qui y ſont dépendent du Prieuré.

Juſqu'ici c'eſt M. Duguet qui parle.

Comme ſaint Didier eſt la plus conſidérable

rable des Eglises du vaste territoire de Bruyeres ; je dois dire d'abord ce que j'y ai remarqué. Le bâtiment n'est pas du temps que les Religieux de saint Florent en prirent possession. Ce qu'on y voit de plus ancien sont des pilastres du XIV siécle qui subsistent encore dans le chœur, quoiqu'un peu échancrés. La voute est un ouvrage plus nouveau. On trouve encore dans cette Eglise du côté septentrional une tombe de Chevalier représenté tout armé avec un chien à ses pieds : son nom est couvert par la boisure, mais l'époque de sa mort est *M CC IIII*xx *& XI le samedi après la sainte Croix en Septembre*. Ses armoiries sont trois chevrons ; & sa gauche est un écusson chargé d'un lion. Le fond de la tombe est parsémé de fleurs de lis & de roses. Dans la Chapelle du collatéral méridional sont trois statues couchées, celle d'un homme fort endommagée, & à chacun de ses côtés une femme avec le chien ordinaire sous les pieds. En voici les épitaphes qui sont en gothique minuscule.

Cy gist Noble Dame Madame Marguerite de Bruyeres Dame des Bordes & dudit Bruyeres, & femme de feu Messire Guillaume Seigneur des Bordes, jadis Chevalier, qui trésp- l'an M CCCC & XIX. Priez Dieu pour elle.

Cy gist Noble Homme Messire Jehan Seigneur des Bordes, jadis Chevalier, fils dudit Messire Guillaume des Bordes qui trèspassa l'an M CCCC & XII. Priez Dieu pour li.

Cy gist Noble Dame Madame Jacqueline-Chasteline de Biauvas femme dudit Messire Jehan des Bordes qui trèspassa l'an M. CCCC & XIII. Priez Dieu pour elle.

Dans le chœur de cette Eglise est une tombe d'un Curé revêtu sacerdotalement, dont l'inscription en lettres gothiques peut-être de la fin du XVI siécle. Elle porte le nom de *Jacques Martin Prêtre demeurant à Dangi, Prêtre Curé de Bruyeres le-Chastel.* Je conjecture que cette tombe vient de l'ancienne Eglise Paroissiale de saint Didier, d'autant que ce même chœur contient encore d'autres épitaphes gravées sur de petites pierres, lesquelles paroissent avoir été détachées des murs de la même Paroisse où elles étoient cramponnées. On ne peut point en douter à l'égard de celle-ci qui se lit au bas du sanctuaire parmi les autres carreaux : car certainement ce n'est point là sa place. Elle contient le sommaire du Procès-verbal de la Dédicace en ces termes :

En 1543 *le Jeudi* 10 *May de l'autorité de Jehan du Bellay Cardinal de sainte Cecile Evêque de Paris, cette Eglise de Brieres-le-Chastel en l'honneur de Dieu & de Monsr. saint Didier Patron d'icelle, fut dédiée par Reverend Pere en Dieu Charles Boucher Evêque de Magarence & Abbé de saint Magloire de Paris; présens .... Lyenard des Fossez Prieur, & Lucas Girbert Curé de ladite Eglise, Nobles Personnes Jehan d'Allonville Sieur dudit lieu, & Damoiselle Jehanne de la Rochette sa femme, Damoiselle Jacqueline de Villecardel veuve de Jacques de la Rochette Sieur en partie dudit Brieres & Sieur de Dolainville Paroisse dudit Bruyeres.* La permission avoit été accordée à l'Evêque ci-dessus le 4 May précédent.

Reg. Ep. Par. 1543.

Dans le sanctuaire sont conservés sous terre les cœurs de M. & Madame Mairat Seigneurs du même lieu de Bruyeres.

Il y avoit autrefois dans cette Eglise une petite tribune sur la porte, que le Curé & le Seigneur firent abbatre vers l'an 1642.

Ibid. 8 Juin 1642.

Cette Eglise est sous le titre de saint Didier Evêque de Langres & Martyr. Guillaume Abbé de saint Florent de Saumur l'obtint de Geoffroy Evêque de Paris l'an 1070. C'étoit dèslors l'Eglise Paroissiale de Bruyeres. Le Pape Calixe II en confirma la possession à cette Abbaye l'an 1122 *Ecclesiam S. Desiderii de Bruyeriis cum Capella S. Mariæ.* Thibaud Evêque de Paris donna aussi de son côté l'an 1150 le 28 Décembre des lettres qui portoient la même confirmation, l'Eglise de saint Didier de Bruyeres & la Chapelle du Château dépendante d'icelle. Une Bulle d'Urbain III de l'an 1186, marque non seulement ces deux Eglises comme appartenantes à saint Forent de Saumur; elle y joint encore la Chapelle de saint Thomas. Il faut observer que c'est à l'Eglise S. Didier que le Curé prend possession & non dans l'Eglise de Notre-Dame dite la Magdelene, la premiere dont j'ai parlé. Saint Didier est aussi un hameau qui n'est marqué dans aucune carte. Une observation encore plus importante pour sa singularité est que la Cure de cette Paroisse est divisée en deux portions; ce qui est maintenant unique dans le Diocèse de Paris, depuis que les deux portions de la Cure de Brie-Comte-Robert ont été réunies. Il y a donc à Bruyeres le Curé de la premiere portion & le Curé de la seconde, ou bien le premier Curé & le second Curé. Ce langage ne paroît aucunement dans le Pouillé Parisien du XIII siécle; mais au milieu du siécle suivant on trouve un Jean Boileau *Alter Curatus*: Pareillement dans le Pouillé écrit vers 1450 il y a *Curatus de Brueriis XX libr. Alter*

Hist. man. sc. S. Flor. t. 1. f. 226.

Curatus XX libr. Conséquemment dans les Registres des années 1467 & 1491 trouve-t'on des provisions *alterius portionis Ecclesiæ Parochialis S. Desiderii de Brueriis.* Le Pouillé du XIII siécle se contente de dire en général que la Cure de Bruyeres dépend de saint Florent de Saumur ; mais tous les Pouillés suivans marquant les deux Cures, ajoutent qu'elles sont à la nomination du Prieur du lieu qui est censé membre de saint Florent.

Une troisiéme Eglise de Bruyeres est la Chapelle de saint Thomas. Elle existoit au moins dès l'an 1186 que le Pape Urbain

Tabular. S. Florent. III en confirma la jouissance aux Moines de saint Florent, Si elle n'avoit commencé qu'alors à être connue, on auroit pû dire qu'elle auroit été bâtie sous l'invocation de S. Thomas de Cantorbery qui venoit d'être canonisé. Mais comme il y avoit à Bruyeres un Seigneur du nom de Thomas dès l'an 1140, il y a plus de fondement de croire qu'il en fut le fondateur. Au reste Thomas de *Bruyeres* second du nom a fait connoître par des Lettres de l'an 1201 qu'il en fut au moins le bienfacteur. Il y déclare qu'il donne à la Chapelle de saint Thomas *de Pleisseiz* ce qu'il a dans la dixme de bled de Brieres & deux muids de vin de rente à Dòleinville. C'est apparemment le même droit qui est autrement appellé *Partie de la Traitte des dixmes de Briis*, dont un titre de Guillaume Evê-

Tab. S. Magl. Melanges. que de Paris de l'an 1232 dit que le Chapelain *de Plesseiaco juxta Bruerias* jouissoit avec les hoirs de Muleron. Plus, le pourpris dans lequel est situé la maison du Chapelain : & à ce Chapelain trois charges de bois à brûler chaque semaine, à prendre dans

Chartul. Ep. Paris. f. 74. le bois de Buisson. Pour cette raison il se

retint le droit de présenter sa vie durant à cette Chapelle: ce que l'Evêque Diocèsain confirma. Le hameau du Plessis étoit au nord de Bruyeres; à présent ce n'est plus qu'une seule maison sans Chapelle. Elle se trouve cependant encore dans le Catalogue des Bénéfices du Diocèse de Paris imprimé sous M. de Noailles, mais sans revenu. L'Auteur du Pouillé d'environ 1450 a remarqué expressément qu'elle avoit été fondée par les Seigneurs du lieu, & que l'on en a les Lettres au Trésor de l'Archevêché; cela se trouve imprimé dans celui de 1626 qui met *de Bonnetis* pour *de Brueriis*. Il y eut encore en 1638 des Provisions expédiées de cette Chapelle le 11 Janvier: Depuis un demi siécle on dit *le Plessis saint Thibaud* lieu du Plessis saint Thomas. Il fut permis sous ce nom le 22 Novembre 1697 d'y faire célébrer.

Pouillé 1626 p. 41.

Reg. Archiep. Paris.

Ibid.

C'est dans le Château Seigneurial de Bruyeres qui est bâti à l'antique en forme ronde, & dont les murs sont entourés de fossés & muni de ponts-levis qu'est sous une des tours la Chapelle du titre de Notre-Dame ancienne Paroisse d'une structure du XIII siécle & fort embellie; au-dessus est une espece de donjon de cette haute tour à laquelle on a donné un air de clocher, quoiqu'autrefois elle finit en tour terminée par des creneaux de brique.

Je trouve dans les Registres de l'Evêché au 7 Juin 1534 des Provisions d'une Chapelle de saint Louis située *prope domum de Brueriis Castro.* Il n'y a pas d'apparence que ce soit celle de ce Château.

Voici l'Extrait d'un Titre qui parle aussi d'une Léproserie autrefois existante à Bruyeres. André Trox renonça en mourant à toutes les dixmes qu'il avoit tenues, & ordonna aux exécuteurs de son testament de les distri-

Hist. S. Flor. MS. f. 282. ex litt. R. Of. Par. Jul. 1235

buer en œuvres pies ; ce que firent Barthelemi Chanoine de Senlis son frere & Geoffroy Prêtre de Bruyeres, en les donnant aux Prêtres de la Paroisse de Bruyeres, aux Lépreux du même lieu, aux Moines du Vaux-de-Cernay, & au Prieuré de Bruyeres. Ces faits sont du temps de S. Louis. Ce qui confirme qu'il y a eu en ce lieu une Léproserie est que l'on trouve au 18 Septembre 1483 & 23 Octobre 1488 des Provisions de l'Evêque de Paris d'une Chapelle du Titre de S. Louis située dans la Léproserie de Bruyeres. C'est de la même Chapelle qu'il faut entendre les Provisions indiquées ci-dessus.

Voz. Ep. Par.

Les Registre des Visites des Hôpitaux du Diocese de Paris faites l'an 1351 & années suivantes fait aussi mention d'une Maison-Dieu *Domus Dei* située à Bruyeres.

Comme on ne peut gueres s'autoriser du Pouillé du sieur le Pelletier, il semble qu'il faille mépriser l'un des deux articles de son Catalogue des Prieurés du Diocese de *Paris* qui sont ainsi conçus.

Pouillé 1692 p. 44.

Bonniere le Chastel. L'Abbé de saint Germain des Prez.

Bruyere le Chastel id. sancti Desiderii Abbé de saint Florent.

On n'est pas absolument certain que par Bonniere il ait voulu mettre Bruyeres, mais il y a lieu de le conjecturer.

Quant au Prieuré dépendant de l'Abbaye de saint Florent, c'est surement lui qui est au Pouillé Parisien du XIII siécle sous le nom de *Prior Brueriarum*, dans le Catalogue des Abbayes & Communautés comprises au Doyenné de Macy. Il porte le nom de saint Didier dans des Titres même antérieurs à ce Pouillé ; ce qui fait voir que c'est de lui qu'il faut entendre ce qui est dit ci-

dessus de l'Eglise de saint Didier donnée en 1070 par Geoffroy Evêque de Paris à Guillaume Abbé de saint Florent, puis confirmée par Calixte II en 1122, par Thibaud Evêque de Paris en 1150, & par Urbain III en 1186. Tous ces Actes marquent *Ecclesiam S. Desiderii.* J'ai trouvé depuis ces temps-là qu'en 1206 Hugues Chevalier de Baville du consentement de sa femme & de ses enfans accorda au Prieur & aux Moines de saint Didier de Bruyeres un arpent de pré lieu dit Busserie sur lequel ils étoient en difficulté. Les Arbitres de ce différent en terminerent un autre qui étoit entre le Prieur de Bruyeres & le Curé de saint Maurice touchant la dixme nommée Alnel, accordant la moitié au Prieur, & le reste au Curé : Plus les difficultés entre le même Prieur & ses sujets de la Terre de Couart qui est sur le territoire de la même Paroisse de Bruyeres; & enfin un différent qui s'étoit elevé sur la *dixme* de Baleinvillier.

Litt. Hamel. Abb. & Hervii Prioris Vind. arbitr. in Hist. MS. S. Flor. f. 264

Sous M. le Cardinal de Noailles en 1716 ce Prieuré a été réuni à celui de la Sauslaye qui n'en est pas fort éloigné étant sur la Paroisse de Chevilly.

De tous ceux qui ont possédé ce Prieuré, voici ceux dont les noms se sont conservés :

Simon de Langueton : L'Abbé de saint Florent lui en ayant donné la jouissance sa vie durant, il passa certains accords avec J. Dame de Lices & Renaud de Chantor touchant les dixmes de Vinain, qui furent ratifiés en 1220 par Michel Abbé de saint Florent.

Ibid.

Jocelin de Soliac transigea avec Pierre Abbé des Vaux de Cernay en 1347.

Gall. Chr. T. 7 col. 892.

Bertrand de Veillant Prieur de Bruyeres fut témoin en 1414 le 26 Avril dans un

Hist. S. Flor. p. 334.

Acte concernant le Cellerier de saint Florent.

Gall. Chr. v. T. 7 col. 893. Jean du Preau en 1430. Il transigea en 1433 avec Dominique de Beaune Abbé des Vaux de Cernay.

Jean Abbé de la Couture au Mans étoit Prieur Commendataire de Bruyeres en 1476 au mois d'Août. On lit qu'alors l'Abbé de saint Florent Louis du Bellay lui permit de recevoir deux Religieux en ce Prieuré, & de les y tenir claustralement. On apprend par-là qu'un peu auparavant les Religieux avoient été dispersés par les guerres.

Hist. MS. S. Flor. f. 388

Dans la liste des Prieurs qui devoient au XIII siécle payer ce qu'on appelloit *Pigmentum* à l'Eglise de Notre-Dame de Paris le jour de l'Assomption, le premier nommé est *Prior de Brueriis* avec cette Apostille *solvit anno* 1281. (*a*) Dans la taxe des Procurations Episcopales du Prieuré du Doyenné de Châteaufort en 1384 on lit *Prior de Brueriis : X lib. X sol.* Après le décès de Charles Bouvart Abbé de S. Florent fils du premier Médecin du Roy, arrivé le 11 Mars 1645, son cœur fut embaumé par les soins d'un Prêtre qui étoit alors Prieur de Bruyeres, & apporté en l'Eglise de ce Prieuré où il fut déposé dans le chœur. La plaque mise sur son corps à saint Florent contient ces mots : *Nobilior pars corporis jacet in choro Ecclesiæ S. Desiderii de Bruyeriis Castro.* C'est là l'un des

Necrol. Eccl. Par. ad calc. Bib. Reg. cod.

Collect. MS. Gerardi du Bois Tom.

Hist. MS. S. Flor.

(*a*) Et à la fin du Rolle : *Isti Priores fuerunt moniti ad preferendum seu portandum litteras suas quittatorias anno Domini M CCC XCVIII, ut de iis possit fieri certa Ordinatio, qui Priores venerunt per hunc Ordinem.* 10. *Prior de Brueriis portavit quittatoriam quod venerat anno M CCC XXXVIII & solvit anno LXXIIII. Item solvit anno M CCC Nonag. octavo.* Ce droit de *Pigmentum* ne se payoit que tous les vingt ou trente ans.

premiers monumens où j'aye trouvé l'expression d'*Eglise de S. Didier de Bruyeres le Château :* On vient de voir ci-dessus qu'en parlant de la Cure de saint Didier les Registres des Décimes mettent toujours *Saint Didier de Bruyeres la-Ville.*

Nous sommes redevables au Cartulaire du Prieuré de Longpont de nous avoir fourni les noms les plus anciens que nous ayons des Seigneurs de Bruyeres. Le premier est Thomas de Bruyeres qui vivoit sous le regne de Louis le Gros. Il s'y trouve nommé avec le célébre Guy Troussel Seigneur de Montlhery comme étant son contemporain. Le même Thomas survequit à Milon de Montlhery fils de Guy, puisqu'il fut témoin à l'Acte des donations faites à Longpont après son inhumation en ce Prieuré.

Chartul. Longip. fol. 9.

Ibid. f. 13.

Hugues de Bruyeres également Chevalier comparut aussi dans les Actes où se trouve Thomas, dont il étoit peut-être frere : Entre autre il fut présent au don que fit aux Moines de Longpont Gautier le Dapifer du Roi lorsqu'il prit leur habit. Il y eut aussi sous le regne de Louis le Jeune une Agnès de Bruyeres, apparemment leur sœur, dont le fils nommé Pierre fit part aux mêmes Religieux de ce qu'il avoit à Marolles Paroisse de leur voisinage.

Ibid. f. 26. & in Hist. S. Mart. à Campis p.

Ibid. f. 39.

Lorsqu'on est parvenu au regne de Philippe-Auguste, on y trouve un second Thomas de Bruyeres, qui est dit Homme lige du Roi pour ce qu'il possedoit à Bruyeres, & à raison de sa portion dans la Châtellenie de ce lieu, il est déclaré Feudataire de Montlhery. Il eut avec Louis Abbé de saint Magloire & le Curé sainte Geveviéve des Bois une difficulté sur la dixme de Sequigny que Pierre de Nemours Evêque de Paris ter-

Chart. Phil. Aug.

Chartul. S. Mag. Gall. Chr. nov. T. 7. col. 315.

mina en 1209. Le dénombrement des Fe dataires de Montlhery sous Philippe-Augus qui regna jusqu'à l'an 1221 fait aussi men tion d'un Hervé de Bruyeres comme tena un fief *apud Bonam Villam* de Philippe d Moressart ; & de deux Dames de la mém famille. La premiere dite *Sedilia de Brueri* est déclarée *Vavassoria Regis* pour la Terre de Menil, & d'avoir deux mois de garde cha que année au Château de Montlhery. La se conde est Alis de Bruyeres qui tenoit quel que fief à Orcey & à Villehier de Guillau me d'Orcey. Sous saint Louis, il y eut un Thibaud de Bruyeres Chevalier, témoin en 1244 dans un Acte qui concerne l'Abbaye de Notre-Dame du Val près l'Isle - Adam. En 1262 Jean Seigneur de Bruyeres au Dio cèse de Paris & Eustache sa femme paroissent dans le grand Pastoral de l'Eglise de Paris: Le Chapitre acheta d'eux pour le prix de seize cent livres tout le bien qu'ils avoient à Chevrigny (*a*) & à la Barre (*b*), mouvant de Hervé de Chevreuse qui tenoit ces fonds en fief de l'Evêque de Paris. Thomas de Bruyeres & Adam ses freres donnerent leur consentement à cette vente aussi-bien que Mathilde sa sœur. Ce Thomas fut le troisiéme du nom dans la famille des Seigneurs de Bruyeres. Ce fut le même Jean ci - dessus nommé dit quelquefois Jean de Poissy qui eut de S. Louis en 1264 la Baronie de Bruyeres pour la Ville de Poissy & partie de la forêt de saint-Germain-en-Laye. L'inscription de la tombe que l'on voit dans l'aile gauche de Notre-Dame de Bruyeres la-Ville,

Tabular. Abb. de Valle.

Magn. Past. f. 204.

(*a*) Chevrigny est au midi de Châteaufort proche saint Remi.

(*b*) Il y a les Barres proche Senlices, à deux lieues de Chevrigny.

qui couvre un Chevalier décédé l'an 1291, garde le même Jean suivant la tradition a même pays. Ses armes sont un lion rampant. Thomas de Bruyeres son fils aîné lui uccéda dans la Terre de Bruyeres. Le Roi hilippe le Bel lui envoya comme à pluseurs autres Chevaliers au mois d'Avril 1304 ne lettre ouverte au sujet de la guerre. Il onna aux Moines des Vaux de Cernay ce ui compose aujourd'hui le Fief dit des Moines blancs, appartenant à M. Visinier Avoat. On croit aussi que c'est lui qui fonda le Collége Mignon à Bruyeres. Il mourut en 1351. Tref. des Ch. Reg. 35. 36. 37.

La Terre de Bruyeres, faute de mâles, échut ensuite à sa fille nommée Marguerite de Bruyeres, laquelle épousa Guillaume Seigneur des Bordes Chevalier. On a vû cidessus qu'elle survequit à son mari & même à son fils, & qu'elle porta le titre de Dame des Bordes & de Bruyeres. Les armes de ces des Bordes étoient trois molettes. Cette Terre passa à une autre famille après la mort de cette Marguerie de Bruyeres arrivée en 1419. Philippe de Voisins en jouit & mourut en 1454: Puis Jean de Voisins son fils qui la vendit en 1459 à Louis Behan ou de Behene de la Rochette (*a*). Ce dernier fit bâtir la Chapelle de Ste Barbe dans l'Eglise de saint Didier, & fut enterré en celle de la Vierge en 1471. Ses armes étoient trois paux de gueule en champ d'argent. Sa veuve fit bâtir deux piliers où elle fit mettre ses armes. Louis son fils lui succéda & mourut en 1500. Il fut enterré dans la Chapelle de la Vierge. Ce dernier Louis eut deux fils. L'aîné se fit Moine

(*a*) Sauval T. 3. p. 396. parle de ces Seigneurs d'après un Compte de l'an 1470; mais ses Editeurs peuvent avoir défiguré leur nom.

Histoire des Maîtres des Requêtes.

à saint Denis. Le second fils aussi nommé Louis jouit de la Terre & mourut en 1524.

I. Vol. des Bannieres du Châtelet fol. 449.

On lit dans les Registres du Châtelet à l'an 1512 qu'à la priere de ce Loys de la Rochette Ecuyer sieur de Bruyeres le Roi établit en ce lieu un marché tous les mercredis de l'année, & deux Foires qui se tiendroient le 20 Janvier & le 29 Juin, pourvû que dans ces jours-là il n'y en eut point à quatre lieues aux environs : les Lettres de Louis XII sont datées de Blois au mois d'Octobre 1512. Ce Louis de la Rochette avoit eu deux enfans qui partagerent la Terre : Jacques de la Rochette en eut une partie avec la Seigneurie de Dolainville : & Jeanne de la Rochette l'autre partie qu'elle porta en mariage à Jean d'Allonville. Ces deux derniers vivoient encore en l'an 1544 ; mais Jacques de la Rochette étoit mort & c'étoit Jacqueline de Villecardel sa veuve qui jouissoit de la portion de Bruyeres. On m'a informé que Jean d'Allonville avoit vendu sa Seigneurie dès l'an 1537 à Nicolas d'Aubray ; & qu'étant décédé en 1575 eut pour successeur Claude d'Aubray son frere. Cependant en 1580 Pierre de Ficte étoit ou se disoit Seigneur en partie de Bruyeres, selon le Procès-verbal de la Coutume. L'épitaphe de Claude d'Aubray à saint André-des-Arcs marque qu'il décéda le 31 May 1609 âgé de 83 ans. Il avoit aussi les Terres de saint Sulpice & de Mauchamp. Il laissa Marie & Marguerite ses filles uniques héritieres.

Voyez ci-dessus l'inscript. de la Dédic.

Mem. env. de Brieres.

Marie d'Aubray fut mariée à Louis le Cirier. Elle avoit eu en partage la Terre de Bruyeres qu'elle vendit en 1641 à M. Jean-Louis de l'Epinette-le-Mairat, Chevalier Baron de Lustracq, qui décéda en 1662 : sa veuve fonda en cette Paroisse les Filles de la

Charité. La Terre a passé ensuite à M. Jean le l'Epinette-le-Mairat son fils aîné Conseiller au Parlement Commissaire aux Requêtes du Palais, ainsi que l'on apprend par l'enrégistrement des Lettres Patentes en sa faveur qui portent établissement d'une Foire par an & d'un marché par semaine en ce lieu. Il est du 7 Septembre 1676. Ce fut aussi dans la même année qu'il fit ériger cette Terre en Marquisat. Il en étoit encore Seigneur en 1697, qu'il obtint le 28 Avril de faire célébrer en la Chapelle de son Château. Il mourut en 1713. Jean-Louis de l'Epinette-le-Mairat son neveu lui succéda; & comme il décéda sans enfans mâles en 1729 M. Joachim le Mairat a eu la Terre après lui, & en jouit encore actuellement. A l'égard du marché, il est sûr que dès l'an 1266 S. Louis en avoit accordé un pour le jeudi de chaque semaine au Maire & Habitans, s'en reservant les droits, sauf aussi à le revoquer à son bon plaisir.

Regist. du Parl.

Reg. Archiep. Par.

Reg. Parl. Pentec. 1266

Il paroît résulter de cette concession de S. Louis, que le marché que Philippe-Auguste avoit permis en 1204 d'établir les mardis dans le canton de Bruyeres, donné par ce même Roy Philippe aux Freres de l'Hôpital de Paris en récompense du bien qu'ils avoient eu à Poissy du Comte Robert son oncle, n'eut point lieu. La donation de Philippe porte ces termes : *Quidquid habet apud Bruerias Castrum prope* Chastres, *tàm in aquis quàm in terris cultis & incultis, in bosco & in plano, pratis, vineis & hominibus, & quidquid juris in ipso Castro habet exceptis feodis Militum & Servientium...... Actum Aneti,*

Reg. des Chartres T. 7. p. 68.

OLINVILLE.

DE tous les hameaux de la Paroiſſe de Bruyeres le plus remarquable eſt celui qui ſe trouve entre Châtres & Bruveres à moitié chemin ſur la hauteur. Son véritable nom eſt Olinville comme je l'ai fait voir par un titre du ſeptiéme ſiécle, quoique dès l'an 1200 quelques-uns écrivoient *Doleinville*. Ainſi lit-on dans le cahier de Philippe-Auguſte ſur Montlhery, que Henri *de Doleinvilla* eſt Homme lige du Roy pour ce que Arnoul Gaſcogne tenoit de lui à Lardi. La vûe de ce lieu eſt très-belle du côté du midi. Le Roi Henry III ayant acheté cette Terre de Benoît Milon Préſident ès Comptes, y vint réſider aſſez ſouvent. Il reſte des Lettres Patentes qu'il y donna l'an 1578 au mois de Juillet & de Novembre, & dans l'année 1580 au mois de Novembre. On voit dans les Regiſtres du Parlement au 5 Décembre 1596 mention du don fait par le Roi de la Terre d'Olinville à ſa fœur la Ducheſſe d'Angoulême légitimée de France : Néanmoins on lit ailleurs que Henry III l'avoit donnée à M. de Marillac. Le Château eſt carré & environné de foſſés pleins d'eau avec une tour ronde à chaque coin. Il eſt embelli de terraſſes, baluſtrades, &c. Le principal corps du bâtiment eſt du temps d'Henri III. On y a fait des changemens depuis. En 1684 Michel de Marillac Conſeiller d'Etat en étoit Seigneur. En 1735 M. Charles du Mouceau de Nolan vendit cette Terre avec celles d'Egly & la Roche à Madame la Ducheſſe de Lauzun. Cette Dame n'en a joui que cinq ans; depuis elle Olinville appartient à M.

Table de Blanchard. & autres.

Hiſt. des Gr. Off. T. 6 pag. 557.

Boucaud Receveur de la Ville de Paris. Le sieur de Rocheford dit dans ses Mémoires que ce fut en ce lieu qu'il vint au monde. L'Abbé de Marolles parle très-avantageusement de ce lieu sous le nom du Château de Briere, disant que M. le Duc de Retelois y vint passer un ou deux mois en 1621.

Mem. de Marol. p. 48.

VERVILLE. On lit dans le rang des Vassaux de Montlhery sous Philippe Auguste *Guillielmus de Feritate est Homo ligius Regis de eo quod habet apud Vervillam.* Ce hameau n'est, dit-on, qu'en partie de Bruyeres. Sous Charles VII Jean de Villers Ecuyer fut possessenr de ce fief mouvant de Montlhery. Ses trois sœurs furent ses héritieres & épouserent trois laboureurs à Bruyeres-le-Château qui payerent un droit pour le pouvoir posséder en qualité de roturiers. Dans la Coutume de Paris de l'an 1580 c'est l'Abbé des Vaux de Cernay qui est dit Seigneur de Verville.

Compte de l'Ordonn. de Paris. Sauval T. 3 p. 355.

BAILLOL est aussi marqué parmi les fiefs relevans de Montlhery: On lit dans le cahier de Philippe-Auguste. *Galfridus de Balleolo debet custodiam duorum mensium pro Terra de Balleolo.*

Les autres hameaux de Bruyeres sont, la Roche, Arpenty en partie, la Truche, le petit Rué, le grand Rué, Arny, saint Didier. Les fermes sont, Trou, la Forest, Couar. Quelques-unes peuvent avoir été des hameaux autrefois. En 1611 Jacques le Maréchal Procureur du Roi en la Prevôté de l'Hôtel se disoit Seigneur de la Forest Paroisse de Bruyeres. Ce mot Couar est le même que porte une montagne proche Autun sur laquelle est la pyramide qu'on croit couvrir le tombeau de Divitiacus célébre Capitaine Gaulois. Enfin comme l'expérience apprend que souvent les moulins conservent les noms

Reg. Ep. Par. O.d. Domestiq. 19 Aug.

des anciens fiefs ou des hameaux détruits; il n'est pas hors de propos d'observer que Baillair, Trevoye & Tarmerolles sont trois noms de moulins sur la Paroisse de Bruyeres.

Gallia chr. vetus T. 4. p. 902.

Dans l'ancien Gallia Christiana est un fragment de titres qui fait mention d'un cellier que l'Abbaye des Vaux de Cernay avoit à Bruyeres dans la Forêt d'Iveline en 122[illegible]. Seroit-ce la même chose que la Seigneurie de Verville qu'elle possédoit encore en 1580?

MARCOUCI.

QUelques personnes ont entrepris depuis un siécle d'écrire sur ce lieu. Personne ne l'a fait d'une maniere plus étendue que l'anonyme dont la lettre initiale désigne le nom. Cet anonyme dit que dans le temps que les Princes de Condé & de Conti & le Duc de Longueville furent transferés de Vincennes au Château de Marcouci, où ils resterent pendant trois mois, le bruit ayant couru qu'on y transportoit de nuit des chariots chargés de trésors, il fut obligé d'y aller; mais que là il s'attacha plus à la recherche des trésors spirituels qu'a d'autres, c'est-à-dire qu'il s'appliqua à connoître par les titres qu'il vit tant au Château que chez les Célestins l'antiquité de ce lieu, d'où il forma un petit volume qu'il fit imprimer sous le titre d'*Anastase de Marcoussy*, c'est-à-dire la Résurrection de ce lieu de l'oubli dans lequel il étoit tombé. Ce livre étant devenu rare, j'en ai tiré l'essentiel pour rediger cet article en y joignant ce que j'ai découvert

couvert par mes recherches particulieres, & aussi profitant de l'écrit de M. Boucher d'Argis, Avocat en Parlement, inseré dans le Mercure de France du mois de Juin 1742, aussibien que du petit Recueil sur les Antiquités de Marcouci, Montlheri, &c. imprimé en 1689.

Aucun de ces Auteurs ne me paroît avoir découvert la véritable cause de l'étendue de la Terre & Paroisse de Marcouci ni l'antiquité des droits qu'y a eu & qu'y a encore en partie l'Abbaye de Fontenelles bâtie au pays de Caux Diocèse de Rouen. L'Anastase parle d'un vieux manuscrit du Prieuré de Marcouci: Et l'Auteur dit y avoir lû que » l'an 693 le Roy Childebert donna Marcouci, Aupec, Rivecourt & autres terres » le 20 Octobre à Monsieur saint Bayn, a » donc Abbé de Fontenelles, & le Roi fit » édifier une Eglise à Marcocies en l'hon» *neur* & révirence de S. Vandrille, une au» *tre* à Aupec, à Rivecourt, &c. afin que » S. Vandrille qui étoit de la lignée Royale » fust honoré. Pag. 40, 41 & 42.

Mais ce manuscrit françois n'est pas de grande autorité, étant mis en comparaison avec la Vie de S. Vandrille écrite par un Auteur contemporain, & avec la Chronique latine de Fontenelles imprimée dans le Spicilége, où la donation d'Aupec à l'Abbé Bain est dite faite par le Roi Childebert la dixiéme année de son regne qui revient à l'an 704, sans qu'on y voye aucune mention de Marcouci. Ainsi c'est une erreur de fixer si tard la donation de Marcouci. On trouve dans le Glossaire de du Cange au mot *Epitaphium* une inscription qu'un Moine de Fontenelles nommé Guillaume *à Vetulis* composa autrefois suivant ce dernier sentiment. *Spicil. in fol. T. 2. p. 2.7 & col. 2.*

En l'an sept cent & quatre que regnoit
Hildebert Roi au Royaume de France,
Et que son peuple en paix entretenoit
Le gouvernant & gardant de souffrance,
Il donna de sa volonté franche
De Marcoussis la noble seigneurie
Au bon Abbé de la Royale Abbaie
Que l'on nommoit pour lors la Fontenelle,
Et fist bastir une Eglise nouvelle
Au nom de Dieu & du bon saint Vandrille
Lequel estoit de Royale famille,
Avant ce don quatre ans trépassé ;
Ce noble Roi en fut recompensé.

Comme il n'y a pas grand fond à faire sur ces sortes d'Auteurs, il faut recourir à la Vie de S. Vandrille pour avoir une époque plus reculée de la possession d'un terrain par l'Abbaye de Fontenelle dans l'étendue de ce qui forme la Paroisse de Marcouci. L'Auteur de cette Vie qui vivoit il y a environ onze cens ans, dit que S. Vandrille vint l'an 661 trouver le Roi Clotaire III pendant qu'il étoit dans son Château de Palaiseau situé dans le territoire de Chartres, & qu'il obtint de lui la confirmation du terrain sur lequel il avoit fondé son Monastére au delà de Rouen ; Que pendant le temps que le saint Abbé resta dans le pays de Chartres, un des Seigneurs de ce canton nommé Hardouin fils d'un autre noble appellé Frambert, lui déclara qu'il vouloit quitter le siécle & se rendre Religieux, & lui fit la donation d'une Terre nommée Buxtion. *Prædium aliquod nomine Buxtionem*, dans lequel il bâtit une Eglise & un Monastére où il mit des Moines. Dom Mabillon a cru que le lieu où étoit ce Monastére pouvoit être ce

Sec. Bened. Pag. [illegible]

[illegible] *Inlustris.*

Boissy qui est au bas de la montagne de saint Ion, à cause de quelque légere ressemblance du nom ; & il a été suivi par M. Baillet. Mais lorsque ce sçavant Benedictin fit imprimer cette vie, il n'avoit pas encore connoissance d'un titre de l'an 845 qu'il a donné depuis au public. Le Roy Charles le Chauve énonçant dans un Diplome les biens de l'Abbaye de S. Vandrille avec le pays où ils sont situés, met, *in Parisio*, *Bucionam cum vineola in Marcoinclo*, *Vallodingam & Tuohitugam villas cum oppenditiola eorum Laom* (a). En cet endroit Dom Mabillon reconnoît Marcouci dans *Mareocinctum* : Il auroit pû ajouter que *Buciona* ne devoit pas en être éloigné, & qu'il étoit contigu. En effet on trouve dans les titres du XII & XIII siécle des vestiges de l'ancien domaine dont l'Abbaye de saint Vandrille a joui entre Linas & le Village de Marcouci avant que les guerres & autres accidens eussent obligé cette Abbaye d'en accommoder des Seigneurs de Linas & ceux de Montlhery, lesquels depuis céderent ou vendirent des portions a divers particuliers. Il y reste même une indication du lieu dit *Bution*, ou *Buciona*. Il est nommé Buison dans le Cartulaire de Longpont à l'occasion d'une mine de froment qu'on y assigna pour le Monastére au XII siécle. Le territoire appartenant à l'Abbaye de Fontenelles ou de saint Vandrille, en avoit pris le nom de Fontenelles, & le conservoit encore au XII siécle qu'il est nommé quatre ou cinq fois dans le même Cartulaire. On y voit la Dame Aveline donner à ce Prieuré les hôtes qu'elle a à Fontenelles ; Gui de Linais qui y avoit une dixme la donner pareillement.

Baillet Vie S. Vandr. 22 Juillet.

Annal. Ben. T. 3. p. 665.

Chartul. Longip. fol. 16.

Chartul. Longip. fol. 15. 18. 19.

(a) Peut-être Labonville proche saint Verain.

Aalis femme d'Arnoul Maloël lui céder également sa dixme de Fontenelles : Hugues de Linais qui y avoit une dixme la donner pareillement. Aalis femme d'Arnoul Maloël lui céder également sa dixme de Fontenelles : Hugues de Linais qui y avoit un canton habité en donner aussi les hôtes ; & Ansold Chanoine de saint Pierre de Montlhery gratifier le même Couvent de Longpont de tout le labourage qu'il dit entierement situé en ce lieu de Fontenelles excepté qu'un arpent étoit sur le territoire du hameau de Fay. Ce dernier article fixe l'antiquité de cette donation, puisqu'il cessa d'y avoir des Chanoines à saint Pierre de Montlhery dès l'an 1154, & il désigne en même temps la position d'une partie ou moins du territoire de Fontenelles du côté de Fay : Le Registre de Philippe-Auguste sur les redevances de Montlhery fait plus, & nous découvre non-seulement qu'il y avoit alors dans le voisinage un lieu dit Buisson possédé par Thomas Beuvant, mais encore que les maisons qui formoient le hameau de Bution ou Buisson étoient au lieu où reste le Moulin de Guierville ; car on y lit cet article : *Milo de Alneto est homo Regis de Molendino de Buisson & de eo quod frater ejus tenet apud Fontenellas.* Comme donc Guierville qui est le nom d'un moulin sur le ruisseau qui vient de Marcoucy à Linas est un nom plus nouveau dans ces cantons-là, aussi-bien que celui Bellejambe, ce ne peuvent être que ces deux noms qui par succession de temps ont fait disparoître celui de Bution que le moulin portoit de auparavant, & celui de Fontenelles. J'ai cru cette discussion nécessaire avant que d'entrer en détail sur Marcoucy, parce qu'elle sert à faire remonter l'antiquité du Monastére de ce lieu jusqu'au

VII siécle. Je parlerai ci-après des autres membres qui composent la Paroisse & Terre de Marcoucy.

Pour ce qui est de l'étymologie du nom, son commencement dénote assez qu'elle est Gauloise ou Celtique, & qu'elle vient du mot March ou Mark qui signifioit cheval & qui est employée en ce sens dans les Loix Allemandes, & d'où est derivé le nom de Maréchal. Les prairies de ce lieu y avoient fait apparemment élever & nourrir tant de chevaux, que le nom lui en resta dès le temps de la premiere race de nos Rois, de sorte qu'après avoir dit au IX siécle *Marcocinctum*, & dans le langage vulgaire du X & XI Marcocint, on vint à dire dans le XII Marcoucies ou Marcoucies. Ce qui ayant été latinisé alors, forma le mot *Marescalceia* ou *Marescalceis* usité par les uns, & celui de *Marcocia* usité par d'autres. Au reste ces deux différentes manieres de mettre en latin Marcoucies ne s'éloignoient nullement de la racine celtique. On sçavoit si bien dans XI siécle que *Marc* avoit signifié cheval chez les anciens habitans des Gaules, que lorsque Gui de Monthery Fondateur du Prieuré de Longpont accorda aux Religieux que les Ecuyers ne pourroient envoyer leurs chevaux paître dans le prez du Couvent, ni recevoir de droit pour cela, la concession fut ainsi exprimée en latin : *Ut omnia prata quitta essent ab omni Marcocia Armigerorum.* Voilà ce semble le droit de fourage clairement exprimé par le mot de Marcoucie.

Gloss. Cangii voce Marach.

Lettres de Louis VII de l'an 1177.

Chartul. Longip. f. 39.

Chartul. Longip. f. 10.

La Paroisse de Marcoucie est éloignée de six lieues & demie de Paris ou environ. Elle est à droite du grand chemin qui conduit de cette Ville à Orleans à la distance d'une lieue, compris le bourg. Ce pays renferme un vigno-

ble, des labourages, bois, prairies, étangs, un ruisseau nommé Salmouille, qui coule d'occident en orient, & un autre appellé Gadanine. Le bourg est dans le fond entre les deux côtes, dont l'une est au nord & l'autre vers le midi. Cette Paroisse compris les hameaux & écarts formoit en 1709 le nombre de 179 feux suivant le denombrement de ce temps-là. Celui qui a été imprimé l'an 1745 par les soins du sieur Doisy y en marque 176. Le Dictionnaire Universel de la France qui parut en 1726 y compte 798 habitans. Quoique les haras qui paroissent y avoir été dans les premiers temps soyent ce qui a donné le nom au lieu, le vignoble en est ancien, puisque le titre ci-dessus allégué de l'an 845 en fait mention. Cette Paroisse est sur l'extremité du Doyenné de Châteaufort.

Il n'y a qu'une seule & même Eglise qui sert de Prieuré & de Paroisse. M. l'Abbé Chastelain sçavant Chanoine de l'Eglise de Paris, qui visita ce lieu en 1690, s'en explique ainsi.

» La Paroisse qui est aussi Prieuré a pour » aucun Patron S. Vandrille, & pour Titulaire moderne la Magdelene qui viennent tous deux en même jour. Les anciens (y celébrant l'Office le 22 Juillet) » avoient dit alternativement une Heure de » l'un & de l'autre comme on fait encore à » peu près à Orleans le 3 May, qui est le » jour de la Dédicace & de l'Ivention sainte » Croix. Il font à présent de la Magdelene » & remettent S. Vandrille au Dimanche » d'après. Il n'est surprenant que S. Vandrille fut devenu le Patron de la principale Eglise de Marcoucies, puisque c'étoit lui qui le premier y avoit fait ériger un Oratoire

›ur des Moines. On ignore ſous l'invoca›n de quel ſaint, Hartbain ſon diſciple l'ait dédier. On a gueres vû des reliques de e Magdelene en France avant le IX ſiécle. ette *ſainte* n'eſt parvenue plus vraiſemblement à avoir la primauté dans l'Egliſe Paroiſſle, que parce les Moines ont célébré priitivement le 22 Juillet la Fête de S. Vanille leur Patron avec grande ſolemnité, à auſe qu'il étoit décédé ce jour-là : ce que e peuple a pris pour une ſolemnité de Ste larie-Magdelene. L'erreur eſt la même que elle des Paroiſſiens d'une Egliſe de ſaint)uen, qui croyent que S. Barthelemi eſt ur Patron, à cauſe que c'eſt le jour de ſa ete qu'on fait plus grande ſolemnité, tandis ue cette ſolemnité eſt pour ſaint Ouen qui nourut le 24 Août jour de la Fête du ſaint Apôtre. L'autorité du manuſcrit françois du Prieuré cité par l'auteur de l'Anaſtaſe de Marcoucies n'étant pas aſſez forte pour nous perſuader *que* ſoit ce le Roy Childebert qui ait *bâti à* la fin du VII ſiécle l'Egliſe de Marcouies ſous le titre de S. Vandrille, il faut ſe borner à ce que dit la Chronique de Fontenelle faite ſur les Titres, & en inférer ce qui eſt poſſible en faveur du lieu de Marcoucies. Il y eſt marqué que ce fut l'an 704 que ce Roy donna Aupec à l'Abbaye de Fontenel es : Comme ce fut cette même année qu'il e fit une Tranſlation du corps de S. Vanrille d'une des Egliſes de Fontenelles à autre, les diſtractions de ces Reliques que 'ouverture du tombeau occaſionna, firent u'on put auſſi dèſlors en avoir pour la Déicace de l'Egliſe de ce lieu d'Aupec qui le temps immémorial eſt ſous ſon invocaion, & par conſéquent on put également n reſerver pour celle de Bution ou de Mar-

coucies. Mais s'il y en a eu comme il n'en faut point douter, l'éloignement des temps & les différentes révolutions les ont fait perdre. On montre en place de cela dans la sacristie un reliquaire d'argent sous le nom de S. Blaise & le femur d'un corps des Catacombes de Rome qu'un des Officiers de M. d'Entragues Evêque de Lectoure eut après sa mor. arrivée en 1720, & donna à cette Eglise du lieu de Marcoucies dont il étoit natif. Jean de Montagu étant devenu Seigneur de cette Paroisse en 1388 commença à faire relever les fondemens de l'ancienne Eglise & à construire de grais les gros murs du chœur comme on les voit. Aussi ses armes sont elle au culs de lampes de la naissance des voutes Il avoit dessein d'en faire autant à la nef: Mais les Religieux de Fontenelles ne le souffrirent pas, de crainte que cela ne portât préjudice à leur droit de Patronage que les anciens Seigneurs leur avoient disputé. Cependant on y voit à la voute les armes des Graville qui ont été Seigneurs depuis. La Dédicace de cette Eglise fut faite le 1 Mai 1521 par François Poncher Evêque de Paris, comme aussi la bénédiction de six autels dont l'un de Notre-Dame, les autres de Ste Magdelene, S. Gilles & S. Loup, le tout en présence de l'Archevêque de Tours. Depuis ce temps-là le haut de la tour a été refait en forme octogone & seulement depui quelques années le dedans de l'Eglise a été embelli de boiserie & de grillages.

Un Ancre & deux Boucs ou Fermoirs.

Reg. Ep. Par.

Il est constant qu'avant le milieu du XI siécle il y avoit un Curé à Marcoucies.

Chartul. Longip. f. 59.

Un Acte du Cartulaire de Longpont qui est d'environ l'an 1145 est autorisé par présence du Prêtre de ce lieu, *Teste Pet Presbytero dè Marcociis.* Les Lettres du R

Lou

Jeune données à Pontoise l'an 1177
:ur de l'Abbaye de saint Vandrille lui
rment Aupec & outre cela *Marcouchies Ecclesiam cum Decima.* La confirmation
u droit de Patronage fut accordée au Prieur
lu lieu au nom de l'Abbé de S. Vandrille à
l'occasion de Maurice de Sully Evêque de Paris
qui avoit voulu y porter atteinte. L'Acte est
de l'an 1196. Comme cet Evêque avoit chargé Robert Abbé de saint Victor & Renaud
Doyen de saint Marcel de restituer ce qui
leur paroîtroit avoir été usurpé par lui, ils
rendirent à Richard Prieur de Marcoucies le
droit de présenter à cette Eglise : Aussi trouve-t'on dans le Pouillé de Paris écrit au XIII
siécle: *In Decanatu de Castro forti : De donatione Abbatis S. Vandregisili, Ecclesia de
Marcociis.* Ce qui a été suivi par tous ceux
qui ont été redigé depuis, sçavoir au XV &
au XVI siécle, en 1626, 1648 en 1692.
Philippe le Long avoit confirmé en 1319 les
mêmes droits que Louis VII. En conséquence de quoi l'Abbaye de saint Vandrille donnant son aveu eu 1510 le 11 Oct. à la Chambre des Comptes, fit mention de ses Droits
Seigneuriaux à Marcoucies.

Ampl. Coll. T. 1 col. 1013

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 76.

Anast. de Marc. p. 42.

Le Prieuré de Marcoucies se trouve de
même dans le Pouillé Parisien du XIII siécle
sous le Doyenné de Macy ou sont marquées
quatre Abbayes & vingt-quatre Prieurés ; le
second Prieuré est *Prioratus de Marcociis.*
A la fin du Nécrologe de N.D. de Paris du
XIII siécle où est une liste de Prieurs ainsi
intitulé : *Nomina Priorum qui tenentur solvere
pigmentum in Festo Assumptionis B. M. Virginis.* Le dix-septiéme & dernier Prieuré, est
Prior de Marcouciis qui solvit annc 1288.
Item solvit anno 1304. Dans le Rolle de la
collecte des Procurations Episcopales dressées

Necrol. Eccl. Paris. in Bibl. Reg.

en 1384 il n'y a aucune mention du Prieur de Marcoucies. Peut-être que la Communauté avoit été détruite du temps des guerres des Anglois & Navarrois, ou plûtôt c'est en vertu de quelque exemption, car on lit qu'Eudes de Sully Evêque de Paris avoit accordé en

Reg. Ep. Par. 1206 quelques Priviléges à ce Prieuré, & que Jean Simon Evêque les confirmât le 1. Juin 1500. Les anciens revenus de ce Prieuré sont très-peu connus. On sçait seulement que Lestard de Marcocies qu'on prend pour un Chevalier, avant que de partir pour la Terre sainte, donna à cette Maison un cens & le pressurage de deux vignes situées en la vallée Heroart. Ce qui fut fait sous les Lettres d'Odon de Sully Evêque de Paris en 1201.

Anast. de Marcoussy pag. 188. On sçait pareillement qu'un Chevalier nommé Isembert y prit alors l'habit de Religieux & y aumôna du bien: & que Pierre & Hervé freres de Lestard étoient aussi bienfacteurs de la maison. Il y a eu une continuation de Prieurs tant Réguliers que Commendataires: De ces derniers quelques-uns ont été quelquefois Curés du lieu. En un mot ce Prieuré subsiste & est inscrit au Rolle des Décimes.

Mercure Juin 1742. p. 1279. On a avancé dans le Mémoire sur la Seigneurie de Marcoucies imprimé dans le Mercure de France, que le plus ancien Seigneur de ce lieu qui soit connu est Jean de Montaigu qui vivoit sous Charles VI: Ce qui n'est point exactement vrai, puisqu'il s'en trouve de plus ancien. On en connoît depuis le XII siécle. Milon Seigneur *de Marcolciis* est mentionné dans le Cartulaire de Longpont sous le Prieur Thibaud qui vivoit en 1154, com-

Chartul. Longip. f. 46. me Seigneur suzerain de Nozay dont le Prieur acheta alors la Terre. Sire Adam de Marcoucies vivoit sur la fin du XIII siécle. Guillaume des Preaux Chevalier Seigneur de Mar-

coucies en tout, de Boissy, d'Egly & de Broulet en partie paroît dans un Acte de 1303. Il étoit encore Seigneur en 1340 suivant une procuration du 29 Août. Ivet de Riant Secrétaire du Roy étoit Seigneur de Marcoucies en 1371. Après lui ce fut Bernard de Montlhery Trésorier de la Province de Daufiné. Il est marqué de lui dans la Vie du Roi Charles V que ce Prince l'ayant chargé de vive voix de payer cinq cent francs à un Gentilhomme qui lui avoit rendu de grands services à la guerre, ce Général ainsi qu'il est appellé dans cette Histoire, ayant remis plusieurs fois ce Gentilhomme, il alla s'en plaindre au Roi qui donna ordre aussi-tôt à un de ses Sergens d'Armes d'aller enlever la vaisselle de ce Trésorier. Ce qui l'épouvanta si fort qu'il paya sur le champ la somme ordonnée. Il vécut jusqu'à l'an 1386, auquel temps son Château de Marcoucies & la maison de la Ronce qui en est voisine furent adjugés au Roi pour le prix de six mille francs d'or, en *déduction* de ce qu'il devoit par le finito *de ses* comptes. Charles VI ne conserva point ces deux Terres; il les échangea avec Ferric Cassinel Evêque d'Auxerre & eut de lui le Châtel & Ville de Galargue de la Baronnie de Lunel en Languedoc, qu'il donna à Catherine de France Comtesse de Montpensier, en déduction de ce qui pouvoit lui revenir de son mariage. Ferric Cassinel se mit en possession de la Seigneurie de Marcoucies. Il reste un bail de lui de l'an 1388. Il avoit une sœur nommée Biete Cassinel Dame de Montaigu, au fils de laquelle nommé Jean il donna Marcoucies & la Maison de la Ronce. Dupleix dit que le bruit courroit que Biete Cassinel avoit eu ce fils des œuvres du Roi Charles VI. Quoiqu'il en soit, Jean de Mon-

Ou Brouillet.

Histoire de Charl. V par Christine de Pisan, dans les dissert. sur l'Hist. du Sr. Lebeuf T. 3. p. 135.

Regist. de la Chamb. des Compt. Janv. 1386.

Mem. de la Chambre des Comptes.

taigu eut l'honneur d'entrer en alliance avec la Maiſon de France. De ſon mariage avec Jacqueline de la Grange il eut Charles qui épouſa la fille de Charles d'Albret Connétable de France proche parent du Roi; deux des filles de Jean furent mariées à Jacques & Pierre de Bourbon Princes du Sang. Jean de Montaigu fit ériger Marcoucies en Châtellenie, à la recepte de laquelle il faiſoit venir anciennement Châtres, Boiſſy-ſaint-Yon, Egly, Broulot, Mauchamp, Villecognin, Villeſauvage, Fauchainville, Monſly, Vauſalmon, Blanchefouace, la Ville-du-Bois & autres Terres qu'il avoit acquiſes ou dont il avoit hérité. Ce fut auſſi lui qui fit rebâtir le Château de Marcoucies ſur lequel je m'étendrai ci-après auſſi-bien que ſur les Céleſtins dont il fut pareillement le fondateur avec ſa femme. Il eut les qualités de Vidame de Laonnois & Grand-Maître de France, & de Sur-Intendant des Finances. Comme il étoit parvenu à l'adminiſtration générale des affaires malgré ſes compétiteurs, le Duc de Bourgogne & le Roi de Navarre ayant conjuré ſa perte lui firent faire ſon procès par Commiſſaires: de ſorte qu'il eût la tête tranchée à Paris aux Halles le 17 Octobre 1409. Le corps de cet infortuné Seigneur fut attaché au gibet de Montfaucon, & y demeura juſqu'au 28 Septembre 1412, qu'il fut porté à l'Egliſe des Céleſtins de Marcoucies où il fut inhumé par les ſoins des Religieux & de ſon fils qui s'employerent, dit-on, vivement, & firent de grandes dépenſes pour faire rehabiliter ſa mémoire. Gabriel Gautier Prieur de Marcoucies envoya autrefois à M. Godefroy pour ſon Hiſtoire de Charles VI un écrit où il a avancé que François I étant à Marcoucies chez les Céleſtins,

Hiſt. de Ch. VI. Godefr. p. 748.

& apprenant que Jean de Montaigu avoit été jugé par Commissaires, s'approcha du grand Autel, & posant la main dessus, jura qu'il ne feroit jamais condamner à mort personne par Commissaires. Il faut aussi voir là-dessus les Recherches de Paquier Liv. 6 Chap. 8.

Blanchard rapporte au 26 Octobre 1409 des Lettres par lesquelles Charles VI fit don à Louis de France Daufin, de cette Terre & de celle de Bois-Males-Herbes confisquées sur Jean de Montaigu Grand-Maître de France. Godefroy en cite d'autres par lesquelles le même Roi permit au même Louis Daufin de donner Marcoucies à son Oncle Louis Duc de Baviere frere de la Reine. Mais après la revision du procès & la réhabilitation de Jean de Montaigu, cette Terre revint à son fils Charles, puis après sa mort arrivée à la bataille d'Azincourt l'an 1415, Jacqueline l'une de ses sœurs la porta en mariage à Jean Malet Seigneur de Graville; auquel succéda son fils de même nom, puis Louis Malet fils de Jean II, lequel Louis fut grand Amiral de France, qui l'étoit en 1494 & 1510, & mourut à Marcoucies le 30 Octobre 1516. âgé de 78 ans. Après lui fut Dame de Marcoucies Jeanne Malet sa fille qui épousa Charles d'Amboise, dont le fils étant mort sans enfans la Seigneurie échut à Anne Malet qui épousa Pierre de Balzac Seigneur d'Entragues. Il est parlé fort au long dans les Registres du Parlement des plaintes que fit Jeanne Malet de Graville ci dessus nommée contre René d'Illiers qui dissipoit cette Terre, & il fut ordonné qu'elle auroit par provision le Château & 3000 liv. de rente.

Table des Ordonn.

Notes sur l'Hist. de Ch. VI. p. 669. *Ex Cam. Comput.*

Trésor des Chart. Reg. 164. pieces 9 & 74.

Du Bruel p. 1050 & suiv. Coutume de Paris de l'an 1510.

Reg. du Conseil du Parlement an. 1527 9 Sept. & 17 Octob.

Ceux de la Maison d'Entragues qui posséderent successivement cette Terre dans le XVI siécle, sont Guillaume fils de Pierre,

Capitaine de deux cent Chevaux-Legers, qui épousa Louise d'Humieres. Il essaya en vain de présenter à la Cure l'an 1546. Ensuite François son fils Chevalier de l'Ordre du Roi Capitaine de cinquante Hommes d'Armes. Sa fille Catherine-Charlotte porta cette Terre en mariage à Jacques d'Illiers Baron de Chantemerle. Leur fils Jean succéda & fut héritier de la Maison d'Entragues à condition d'en porter le nom & les armes. De lui est descendue Me. d'Illiers de Balzac d'Entragues qui a épousé il y a quelques années M. de Rieux Lieutenant Général des Armées du Roi, actuellement possesseur de cette Terre. En 1751 Madame la Comtesse de Sebbeville a acheté cette Terre du Marquis de Rieux. Il y a 1150 arpens de bois & deux grands étangs.

Anast. de Marc. p. 47.

Le Château de la Terre de Marcoucies mérite une attention particuliere par ses singularités. Il paroît avoir commencé par un vieux corps de logis qui étoit dans la vallée & qu'on appelloit la Maison-fort, quoique les anciens titres lui donnent le nom de la Motte. Il n'en reste plus qu'une petite tour quarrée couverte en pavillon. On l'appella dans la suite la Tour du Bucher. Le sieur de Montaigu la fit enclaver dans un des quatre corps de logis de son nouveau Château. C'est apparemment de quelque autre partie de cet ancien Château restée à la discrétion des passans, qu'il faut entendre ce qu'on lit dans le

Journ. de Charles VI & Ch. VII pag. 137.

Journal du regne de Charles VII, que le 22 Avril 1431 le Régent envoya prendre dans le vieux Château de la Motte cent meurtriers qui y étoient, qu'on en pendit trente-deux à Paris le lundi suivant & trente le vendredi. Le Journal ne s'explique pas plus au long. Il reste à voir si le sieur de Graville

auroit pû souffrir si près de lui une retraite de voleurs. Jean de Montaigu vivoit dans un temps où les Châteaux étoient plûtôt des maisons de défense que des lieux de plaisir & de divertissement : Il fit bâtir le sien dans le fond de la vallée afin de pouvoir profiter de l'eau des ruisseaux voisins pour en remplir les fossés. L'Abbé Chastelain qui le visita en 1676 le trouva d'une irrégularité surprenante. Outre le défaut de sa situation qui est au bas d'une roche perpendiculaire presque comme une muraille, il regardoit comme un défaut essentiel que tous les escaliers fussent en saillie dans la cour. L'entrée de ce Château est couverte par un ouvrage avancé, ou avant-Château dans lequel on ne peut entrer que par deux ponts-levis qui sont aux extremités des flancs. Dans une petite tourelle qui est à côté de la grosse tour méridionale se voit un moulin à bras qui servoit dans le besoin. Après avoir traversé une cour quarrée on entre dans le Château par un second pont-levis. Sa structure forme un édifice quarré oblong, dont les quatre angles sont flanqués de quatre grosses tours rondes couvertes d'ardoise, & les courtines toutes à mache-coulis & galeries & flanquées de demi-tours découvertes. Le donjon est au-dessus de la porte d'entrée où est représenté Charles VI. Dans le fond de la cour sont deux Chapelles l'une sur l'autre toutes peintes ; l'une au rez de chaussée, & qui est dédiée à la sainte Trinité ; & l'autre au niveau du premier étage. Du Breul assure que la premiere fut destinée à retirer les Célestins pour y faire l'Office dans les tems de guerre aussi-bien que la tour voisine. On y voit dans tous les panneaux des vitrages ILPADELT en un seul mot, au lieu que dans l'Eglise des Cé-

Voyages manuscrits.

lestins Il est en deux. A la voute sont peints les Apôtres, chacun avec un article du Symbole, & des Anges qui tiennent chacun une Antienne de la Trinité notée en Plain-chant. Sur les murs sont les armes de Jean de Montaigu & celles de Jacqueline de la Grange sa femme; il y a aussi des aigles éployées & des feuilles de courge. On voit dans le bâtiment & le grand escalier qui sont à droite les armes de Graville & les anchres qui désignent que c'est Louis de Graville grand Amiral de France, qui les a fait construire. Dans la grande salle de cet édifice est figuré en pierre un cerf de grandeur ordinaire avec son bois naturel. Il porte au col un écu aux armes de France, & sur le pied d'estal sont plusieurs salamandres; ce qui peut indiquer que ce seroit en memoire d'un cerf que François I auroit pris dans les bois de Marcoucies, car on sçait d'ailleurs qu'il y vint. Sur les cheminées de la plûpart des chambres sont de pareilles figures de cerf avec diverses armoiries de Princes ou grands Seigneurs. Plusieurs de ces chambres sont octogones & petites. Dans un cabinet qui est au rez de chaussée se voit le portrait d'Henriette de Balzac qui fut aimée d'Henri IV, & celui du Duc de Verneuil leur fils naturel. L'Auteur de l'Anastase faisant la description de ce château dit qu'anciennement les meubles étoient de chêne où l'on avoit entremêlé un peu de cédre ou bois odoriferant, qu'il y avoit des coffres ou buffets de ce bois, aussi-bien que des tables longues ou caisses à nourrir des vers à soye, & jusqu'à des moulins & ustenciles à façonner les soyes. Il n'oublie point de parler du beau Terrier en parchemin qu'il trouva en ce château, lequel avoit été redigé par les soins de Jean d'Epinay Evêque

Mercure de France Juin 1744.

Anast. de Marc. p. 39 & suiv.

de Mirepoix, Intendant de Louis de Graville grand Amiral de France, Seigneur de Marcoucies. Claude Chastillon dont on a une Topographie de France qui a paru en 1610, y a fait graver le château de Marcoucies, rebâti, dit-il, & rendu logeable. Le même château est pareillement figuré dans la Topographie de Zeiller publiée en 1655.

Topog. de Cl. Chastillon fol. 11.

Topog. de Teiller T. 1.

Le Parc de Marcoucies contient 80 arpens, on y voit de fort beaux ormes. L'un des revenus de cette Terre consiste dans les deux étangs faits par Jean de Montaigu l'un est de 90 arpens l'autre de 120. Par la suite l'un des deux fut appellé l'Etang de Craon & l'autre l'Etang de Roucy, à cause des alliances de ces maisons. On les pêche tous les ans & leur produit est estimé chaque année 3000 liv.

LE COUVENT DES CELESTINS de Marcoucies est le monument le plus remarquable de la piété de Jean de Montaigu & de sa femme. Quoique du Breul en rapporte fort au long l'origine, il a cependant omis certaines choses curieuses. Si on l'en croit, il y avoit sept forges continuellement occupées pour l'entretien des outils de ceux qui travaillerent à sa construction: Aussi fut-il bâti en trois ou quatre ans de temps. La premiere pierre de l'Eglise fut bénite & mise par Pierre de Fresnel Evêque de Meaux le 17 Février 1404, & elle fut dédiée le mardi d'après Pâques 1408 par Jean de Montaigu Archevêque de Sens frere du Fondateur, & les Religieux introduits ayant à leur tête Etienne de Coublanz pour Prieur en présence de Jean Duc de Berry & de tout le Chapitre de saint Merry de Linas qui continua d'y venir depuis en procession chaque année à pareil jour. Le Cloître, le Preau

rement dans ses Tables. Il articule un Traité entre Louis XII d'une part & Ferdinand Roy de d'Arragon & Elisabeth Reine de Castille d'autre part, passé chez les Célestins de Marcoucis le 5 Août 1498. On a vû ci-dessus, que François I étoit venu à Marcoucis, & ce qu'il avoit dit au sujet de la mort de Jean de Montaigu. En 1648 lors des troubles de la minorité de Louis XIV, les habitans de Monthery, Linas, Chârres, Leuville, Dourdan, &c. vinrent se refugier à Marcoucis. Je ne repeterai pas ici ce que j'ai dit au commencement de cet article sur les Princes de Condé & de Conti qui y furent renfermés au Château avec le Duc de Longueville l'an 1650 par ordre du Duc d'Orleans : J'ajouterai seulement, que comme ce Château relevoit de lui en sa qualité de Comte de Montlhery qui étoit réuni à son appanage, on craignit qu'il ne se voulût rendre Maître de leurs personnes, & ils n'y resterent que trois mois.

Anast. p. 57.

Quoique Jean de Montaigu n'eut rien épargné pour illustrer Marcoucies, le commerce n'y étoit point encore sur un bon pied. Louis de Graville Amiral de France en étant devenu Seigneur, y fit établir un marché tous les Mercredis de l'année & deux foires tous les ans : La premiere le 22 Juillet jour de S. Vandrille ancien Patron ; la seconde le dernier Novembre, par Lettres de Charles VIII données au mois de Décembre 1488 à Marcoucis même. Environ cent ans après son petit fils François de Balzac en fit établir encore deux autres, sçavoir les jour de S. Matthias & de S. Barnabé. Il s'y déclare *Seigneur de la Magdelene lez Marcoucis bourg bien peuplé.* Les Lettres d'Henri III sont du mois de Mars 1588 à Paris. Aucune de ces

Foires ne subsiste. La derniere qui a cessé est celle de la S. André. Elle tenoit encore il y a cinquante ans.

LES FIEFS, HAMEAUX & ECARTS qui sont partie de la Paroisse ou de la Seigneurie de Marcoucies fournissent matiere à quelques Observations.

Il y a eu un Fief qui s'appelloit le Fief Episcopal : Cela se tire d'une charte de Girbert Evêque de Paris de l'an 1122 par laquelle il est dit qu'Ansold & sa femme Rotrude ont donné aux Clercs de S. Denis de la Chartre, un arpent de terre du Fief Episcopal dans le Village appellé *Marescalceis*, & toute la dixme des cultures du même Village de Marcoucies & de celui de Nooreiz qui est Nozey, lesquels biens la même Eglise de saint Denis possédoit depuis long-temps. Cet acte fut muni du consentement de l'Archidiacre Henry & du Chapitre de Notre-Dame, à la priere de Robert Doyen de saint Denis de la Chartre & des Chanoines de la même Eglise.

Hist. S. Mart. Camp. p. 312. Gall. Chr. vetus & nova T. 7 Instrum. col. 49.

L'Auteur de l'Anastase se contente de dire que la Paroisse de Marcoucies a été formée par l'union des Hameaux de Beauvais, du Guay, du Menil, du Housset de la Magdelene & de plusieurs métairies: & que Jean de Montaigu pour former & donner de l'étendue à sa Seigneurie, acheta de quelques Gentilshommes peu accommodés des biens de la fortune les Hôtels de Fromels, de Lourmes, d'Andrezel, des Creneaux, des Picottes, de Hercepoix, de Chevanville, de Bellejambe. Il est besoin de développer cela un peu plus. Il paroît par un endroit du Cartulaire de Longpont que le bourg de Marcoucies étoit fort long au XII siécle, ou qu'il étoit composé de plusieurs bourgades. On y

Anast. de Marc. p. 40.

Chartul. Longip. f. 16. lit que Bertran prenant l'habit au Prieuré do-na un hôte *apud Marcocias in burco medi*

J'ai déja insinué ci dessus que l'ancien nom de Fontenelles qui subsistoit encore au XII siécle dans la partie orientale du territoire de Marcoucies fut éclipsé par un nommé Guillaume que les Religieux de saint Vandrille accommoderent d'une portion de leur terrain, ce qui y fit donner le nom de Guillerville (qui est quelquefois prononcé *Guierville*) & depuis le nom de Bellejambe. Ce Fief avoit eu dans ces temps reculés *des Seigneurs* du même nom. Le Registre de Philippe-Auguste met parmi les Feudataires *de* Montlhery vers l'an 1200 ou 1220 *W. de Guillervill*, & il y est déclaré homme du Roi pour le moulin de Basset : *Guill. de Guillervilla est homo Regis de Molendino de Basseto & de domo sua & debet custodiam duorum mensium apud Montem Lehericum.*

La race masculine de ces Seigneurs étant éteinte, Isabelle Dame de Guillerville épousa l'an 1330 René d'Echainvilliers Chevalier, d'une noble maison de Beausse, d'où sortirent entre autres enfans Jacques d'Echainvilliers aussi qualifié Chevalier l'an 1361, qui eut de Letice de Launoy sa femme Pierre & Huet d'Echainvilliers qui étoient Seigneurs de Guillerville par indivis l'an 1506 à cause de leur ayeule Letice ou Liesse Dame du même lieu. Huet vendit sa part à Jean de Montaigu l'an 1407 ; ce que fit Pierre peu de temps après : De sorte que Guillerville fut uni & annexe à la Seigneurie de Marcouci. Les actes portent que cette Seigneurie s'étendoit sur le Anast. p. 49. Houssay & sur la Roche-Garnier même. Il y avoit anciennement une Maison Seigneuriale qui est tombée de vetusté. Le nom de Guillerville ne subsiste plus que dans un

[...]ulin qui dépend aujourd'hui deBellejambe, [...]tre lieu de la Paroisse de Marcouci, dont [...]st ici la place de rapporter l'origine.

Il faut sçavoir que le fief de Bellejambe est [...]tué proche l'Eglise de Longjumeau; que [...]s Seigneurs de ce fief entre autres Guillau[...]e de Bellejambe ayant tenu en 1378 un quar[...]er de la Seigneurie de Cheuanville dans la [v]allée de Marcouci & contigue à l'ancienne Seigneurie de Guillerville, il fut appellé le fief de Bellejambe. On voit par les Titres qu'Amanjeu de Garlande Seigneur de la Roüe donna depuis ce fief à Estienne Prevost à titre de chef-cens, & cela vers l'an 14.... Environ vingt-cinq ans après Estienne dispose de ses biens en faveur des Céléstins de Marcouci. L'Amiral de Graville étant Seigneur de la Roue retira cette Terre de Bellejambe par puissance de Fief & la donna pour récompense de services à Richard Hochet l'un de ses Valets de Chambre: De la veuve & des héritiers duquel Claude le Maistre fils de Geoffroi Prevot de Montlhery acheta le lieu & manoir dit Bellejambe, clos de fossés en ruine avec les terres de la dépendance qui furent à Estienne Prevost: Mais comme il reconnut que son acquisition étoit malfondée, parce que Richard Hochet étoit étranger & de pays inconnu, Il fit intervénir Jacques le Maistre son frere qui étoit Procureur du Roy en la Chambre du Trésor qui fit saisir tout le bien de Hochet, & Pierre le Maistre Secretaire du Roy aussi leur frere en eut le don de Sa Majesté. Ainsi les trois freres bien unis s'accommoderent de cette aubaine qui fait l'origine d'une des branches de la maison des Messieurs le Maistre distinguée des autres par le nom de Bellejambe. Dans un aveu de François de Balzac Che-

Charte de Choisel Trés. des Ch. Reg. 114 piéce 138

Chartul. Longip. f. 16.

lit que Bertran prenant l'habit au
na un hôte *apud Marcocias*

J'ai déja insinué ci dessus
de Fontenelles qui subs
siécle dans la partie
de Marcoucies fut éc
laume que les R
accommoderent
rain, ce qui y
ville (qui e
ville) & de
Fief avoit
gneurs d
lippe-A
Mont ...jambe ne
Guill ... il avoit les jam
pou ...s, il prit des Lettres
vi ...es il lui fut permis de chan
de Bellejambe en celui de Bel-
...ans rien innover à la féodalité ni
...image qui avoient été jusqu'alors. Si
partie de ce Fief avoit été sur la Pa-
...isse de Montlheri il cessa d'en être en 1660
quant au lieu de la Chapelle qui fut décla-
rée alors reconstruite avec le Château sur
celle de Marcoucies. Bellejame appartient
aujourd'hui à la Demoiselle le Maistre l'aînée
fille de feu M. le Maistre Conseiller de grand'
Chambre. L'enclos de Bellejame renferme
un Fief nommé de la Flotte dépendant de
la Commanderie du Déluge. A côté du mê-
me enclos est une Chapelle de Ste Catherine
que peut-être le rolle des décimes en a vue,
lorsque sous l'article des Chapelles du Doyen-
né de Montlhery il met: *La Chapelle de S. Nicolas & de Ste Catherine dite de Jambeuse en l'Eglise de la Trinité de Montlhery?*

Plus près de Marcouci est le hameau de
Chevanville que l'on prononce Choüanville

... Paroisse de Marcouci, & ... siécle des Seigneurs nom- ... le Longpont, tels que Chartul. Longip. f. 14 & 15. ... Un peu après ceux- ... anvilla qui devoit ... Montlhery, aussi- Chartul. Phil. Aug. ... e de la maison ... Nicolas de ... Enquête Ibid. ... autres ... nen- ... le ... Terre. ... Chevannes & ... tation de pauvres ... a été l'abregé de Che- ... abannarum Villa.

... Plaine qui est sur la montagne ... âtres & Marcoucis, en approchant ... sa pente du côté de ce dernier lieu vers la lisiere du bois est une ferme appartenante aux Célestins appellée FAY, ou le FAY dénomination venue du mot *Fagus*. Ce lieu étoit un hameau dans le XII siécle. *Villa quæ vocatur Fais* est mentionnée deux fois dans le Cartulaire de Longpont comme voi- Chartul. Longip. fol. 18. sine de Fontenelles, c'est-à-dire d'une partie de Marcoucies : & plus loin il est dit qu'un nommé Hugues de Champlant, donna au Prieuré de Longpont la moitié de la dixme de ce lieu. Il n'en est plus parlé depuis ce temps-là, sinon dans un petit écrit composé par Simon de la Motte Célestin de Marcou- Le Long Biblioth. Historique num. 14588. cis décédé en 1682, dans lequel ce Religieux prétend qu'un petit souterrain qui s'y trouve dans leur ferme étoit un lieu où les anciens Druides faisoient des sacrifices. On y descend de la cour par dix ou douze marches. C'est une réunion de plusieurs petits

maison bourgeoise appartenante à la Présidente de Bretonvilliers & quelques maisons de paysans. Chenerond & Belebat sont pareillement des maisons bourgeoises.

L'Hôtel des Creneaux étoit possédé sous le regne de Charles VI par Galeran de Montigny Huissier d'Armes du Roy, qui le vendit l'an 1397 à Jean de Montaigu. Un titre de l'an 1350 marque que proche cet Hôtel étoit le Carrefour de l'Echelle. Ces sortes d'Echelles étoient des marques de Justice.

Anast. de Marc.

J'ai reservé pour le dernier, le lieu *dit le Déluge*, parce qu'il a été demembré autrefois de Marcoucis dans le sens que les Commanderies sont détachées des Paroisses. Le nom du Déluge est connu depuis le XIII siécle. Un *Joannes de Dilugio* Chevalier vivoit en 1244. Un *Gaufridus de Diluvio* fonda au XIII siécle son Anniversaire dans le Prieuré de S. Eloy de Paris. Mais peut-être que l'un ou l'autre tiroit son nom d'une Forêt dite Déluge dans la Paroisse d'Hermeray Diocèse de Chartres proche Epernon, connue aussi par des Titres du XIII siécle.

Gall. Chr. T. 7. col. 389

Necrol. MS. S. Eligii.

Tab. S. Magl.

La fondation des Templiers au Déluge vient sans doute de quelqu'un de ces anciens Seigneurs: J'ai lû qu'en 1232 il y eut pardevant l'Evêque de Paris un accord entre le Maire du Déluge sur le droit qu'il avoit au trait des dixmes de Briis aussi-bien que le Chapelain du Plessis-lez-Bruyeres; à l'égard du nom de ce lieu, il n'a pû lui être donné que par la raison des contraires, puisqu'il est situé sur une montagne entre Marcoucis & Janvris. On le trouve à demie lieue de Marcoucis après avoir traversé un bois situé sur le côteau, ensorte qu'il est à l'entrée de la plaine de Janvris. Sauval met ce lieu au nombre des Fermes dépendantes de saint

Tab. S. Magl.

Jean

ean de Latran de Paris ; & dit qu'il y a Chapelle, Logement, Domaine, Bois, Terres avec toute Justice, & que de son temps, cela étoit affermé quinze cent livres. En effet saint Jean de Latran en est qualifié Seigneur dans le Procès verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. La Chapelle, qui étoit grande, sert aujourd'hui de grange, & l'on n'a reservé que la sacristie pour servir de Chapelle où l'on célébre les Dimanches & Fêtes. On y voit encore une tombe sur laquelle on croit appercevoir le nom de *Rogerius* en gothique. Le Déluge forme un article dans les Rolles de l'Election de Paris, quoiqu'il ne soit composé que d'un seul feu. Il figure aussi dans le Dictionnaire Universel de la France où il est marqué qu'il y a six habitans. Il paroît qu'autrefois c'étoit le Synode qui y commettoit : J'ai trouvé dans un Recueil des Synodes de Paris tenus sous l'Evêque Guillaume Chartier ces mots à celui de 1461. *Die V. Aprilis data est licentia D. Galtera* Civitayé *ministrandi Sacramenta Ecclesiastica in proximis Festis Personis commorantibus in Domo Hospitali S. Joannis Jerosolymitani apud* Déluge.

Antiq. de Paris T. 1. p. 613.

L'Auteur de l'Anastase de Marcoucis a cru que Pierre Fresnel Evêque de Meaux qui fit une partie de la bénédiction du Couvent des Célestins étoit natif ou originaire de ce lieu à cause de l'ancien Hôtel de Fresnel qui y étoit alors. Mais je n'ose affirmer ce fait. Un Homme illustre qu'on ne peut refuser à Marcoucis est Gabriel de Preau connu parmi les sçavans sous le nom de *Prateolus*. M. de Launay en fait une honorable mention dans son Histoire du Collége de Navarre où il avoit étudié, & assure positivement qu'il étoit né à Marcoucis de parens pauvres mais pieux.

Hist. Col. Nav. p. 757

Il devint célébre par la connoissance qu'il eut des langues. On a de lui plusieurs Ouvrages imprimés Théologiques Polemiques depuis 1549 jusqu'en 1583 rapportés dans le même Auteur après Duverdier. Il mourut à Peronne l'an 1588, & fut inhumé en l'Eglise de saint Sauveur dont il avoit été Curé. Je ne rapporterai point ici les illustres Célestins qui ont habité à Marcoucis, & qui peuvent avoir composé quelques ouvrages, parce que ces Religieux n'en étoient pas natifs & n'y avoient point de demeure fixe. Mais je ne puis refuser place à Jean Raveneau Religieux de saint Vandrille Prieur de Marcoucis. Il est Auteur d'une Chronique qui finit à l'an 1130, extraite de plusieurs autres. Il l'a composée en 1467 par ordre de Jean de Brannetot Abbé de saint Vandrille.

Pag. 758 & 759.

Cod. MS. pergamin. in Bibliot. Fontanell.

Un Adam de Marcoucis est mentionné au XIV ou XV siécle sur un sceau conservé à saint Germain-des-Prez.

Nouv. Traité de Dipl. T. 2 p. 681.



MONTFAUCON

OU S. JEAN DE MONTFAUCON,

AUTREMENT

BEAUREGARD.

ENtre un grand nombre de hameaux qui composoient autrefois la Paroisse de Marcoucis, il en étoit un appellé Montfaucon situé sur le haut de la montagne au bas de laquelle commence le vallon de Marcoucis du côté du couchant d'été. On ignore si ce nom lui venoit du vol de quelque faucon, ou si ç'avoit été celui d'un Propriépriétaire de ce lieu, car le nom de *Falco* a été autrefois porté par quelques Seigneurs françois. Ce qui doit passer pour certain, est qu'il se trouve une Paroisse marquée en ce lieu dans le Pouillé & les Registres du XV siécle. On ne voit point qu'elle existât encore au XIII : Mais il y a lieu de croire que le demembrement se fit entre 1300 & 1400. On ne peut douter que ce n'ait été de Marcoucis que le détachement a été fait, puisque la nouvelle Cure prit pour son Patron S. Vandrille qui est celui de Marcoucis le chef-lieu.

L'Abbaye de Fontenelles au Diocèse de Rouen, dite aujourd'hui saint Vandrille, n'étoit pas cependant celle qui avoit des fonds à Montfaucon dans le XIII siécle; mais l'Abbaye du Vaux de Cernay Ordre de Cîteaux. Il en est parlé sous le nom de *Mons Falconis*

Gallia Chr. vetus T. 4. p. 902.

dans un Titre d'Amaury de Montfort; aussi-bien que de Bruyeres, comme de deux lieux également compris dans l'étendue de la Forêt d'Iveline. Ce Titre est de l'an 1225. C'est aussi un fait certain que dès le siécle suivant, c'est-à-dire vers l'an 1320 ou 1330 il existoit dans ce lieu de Montfaucon une Seigneurie appellée Beauregard. Cette Seigneurie a été occasion au Village de changer de nom dans quelques Actes plus recens, sur-tout depuis qu'il a été rébâti; on croit que cette dénomination de Beauregard donnée à ce Château vient de ce que dans l'endroit élevé ou il est bâti, la vûe est très-belle.

Le Village est aussi en bon air & dans une situation dégagée de forêts. Le bien consiste en labourages. Sa distance de Paris *est de* six lieues, presque sur l'ancienne route de Chartres, à deux lieues par-delà Palaiseau. Il ne peut gueres y avoir que 20 ou 25 feux: *les* denombremens ni le Dictionnaire Universel de la France ne sont point à consulter là-dessus, puisque cette Paroisse y a été oubliée attendu que dans les rolles de l'Election elle est comprise sous la Paroisse d'Orcé. M. de Valois en parle, mais il ne nous apprend rien.

Notit. Gall. p. 424.

L'Eglise ne ressemble qu'à une Chapelle par sa petitesse, & elle est assez récente. La statue de S. Vandrille Abbé de Fontenelles est à l'autel avec son nom comme étant l'ancien Patron. Le nouveau est saint Jean-Baptiste. Ce qui fait que bien des gens, & sur tout les géographes appellent ce lieu *Saint Jean de Beauregard*. Ce n'est cependant point la construction de la nouvelle Eglise qui a fait changer le Patron; car dans la Carte du Diocèse de Paris publiée par Samson vers l'an

1620, cette Paroisse est désignée sous le nom de saint Jean de Montfaucon. On trouve dans un Registre de l'Officialité de Paris de l'an 1385 un Curé *de Montefalconis* appelé Jean Boileau & dans le Registre Episcopal de 1552 le Curé de ce lieu fait Doyen Rural du canton. La nomination de la Cure avoit appartenu pleinement à l'Evêque de Paris suivant les Pouillés du XV & XVI siécle & selon ceux de 1626 & 1648: mais en 1678, la cession de ce droit fut faite à Pierre de la Mouche Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, Auditeur en la Chambre des Comptes & à ses successeurs Seigneurs du lieu, à condition qu'il rebâtiroit l'Eglise & le clocher; & lorsque l'Archevêque de Paris eut appris par la visite que tout cela étoit fait & avoit coûté à ce Seigneur la somme de quatre mille cinq cent livres, il lui confirma le même droit de nomination le 24 Mars 1681. Ses armoiries sont au-dessus de la porte & tout autour de cette Eglise soutenue par une tour fort basse mais solide.

Archiv. Ep. Paris. Reg. Archiep. Par.

Trois Mouches.

Philippe de la Roche étoit vers l'an 1330 Seigneur de Beauregard sur cette Paroisse, & de Maudestour qui n'en est pas loin.

Hist. de Montmor. p. 654.

Le sieur Dupoults Avocat au Conseil possedoit la même Terre de Beauregard dans le siécle dernier. Etant créature de Concini Marquis d'Ancre, il se servit de la faveur de ce Maréchal pour construire en ce lieu le Château qu'on y voit sur l'éminence, lequel est mêlé de pierre & de brique & ne répond pas à l'attente des curieux. Il voulut en faire une maison de plaisance, mais il n'eut pas le moyen de l'achever: Il fut contraint de la vendre après la mort de son Patron: Depuis lequel temps elle a passé en différentes mains.

Anast. de Marc. p. 124.

NOZAY ET LA VILLE-AU-BOIS.

AU commencement du XI siécle le nom de cette Paroisse étoit écrit Noereiz. Il en est parlé dans une Charte de l'an 1122, par laquelle il est certain que plus de cent ans auparavant un Chevalier nommé Ansold & Retrude son épouse avoient donné aux Chanoines de saint Denis de la Chartre vers l'an 1010 ou 1015 ce qu'ils tenoient du Fief Episcopal, sçavoir la dixme des cultures de deux Villages dont Nozay étoit l'un & Marcoucis l'autre ; *quarum Villarum altera Marescalceis, altera vocatur Noereiz.* C'est ainsi que le nom de Nozay étoit écrit alors ; & l'on voit que pendant les siécles suivans on continua d'employer toujours la lettre *r* dans ce nom, écrivant en latin *de Nooreio*, un peu après *de Nucereio* & *de Nucerio :* Ensuite en françois Noroy qu'on a adouci dans les derniers siécles en Nozoy, puis en Nozay ou Nozé, ainsi que le marquent les Cartes gravées depuis cent ans. A l'aide de tout cela on entrevoit que le nom de ce lieu avoit été fondé sur ce que le territoire abondoit en noyers lorsque ce canton de la Forêt d'Iveline eut été défriché.

Hist. S. Mart. à Campis pag. 382.

On ne compte que cinq lieues & demie de Paris à Nozay. Au principal lieu du Village où est bâtie l'Eglise Paroissiale on ne s'apperçoit pas du grand chemin de Paris à

Orleans, parce qu'il est dans la plaine sur le haut de la montagne qu'on laisse à droite à l'approche de Montlhery, ensorte qu'en passant on ne voit de cette Paroisse que le gros hameau de la Ville du Bois qui est au bas de la montagne & à une legere distance de ce chemin. Dans la plaine d'en haut les labourages sont en beaucoup plus grand nombre que les vignes, & les terres d'une autre nature que du côté du hameau de la Ville du Bois, où le terrain est sablonneux & plus cultivé en vignes. Comme il y a trois Paroisses en France appellées Nozay, sçavoir une en Champagne & une en Bretagne, les Rolles de l'Election ont distingué celui-ci en l'appellant Nozay-la-Ville-du-Bois: mais les Pouillés de Paris marquent simplement Nozay; il n'y a que ceux de 1648 & 1692 qui mettent Nozay & la Ville du Bois son secours, ou bien son annexe. Le denombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 marque qu'il y avoit alors en toute l'étendue de la Paroisse de Nozay 126 feux. Je n'ai pas trouvé cette Paroisse dans le denombrement imprimé par le sieur Doisy en 1745; mais il ne faut guerres moins compter aujourd'hui que 140 à 150 feux en comprenant la Paroisse entiere. Le Dictionnaire Universel publié en 1726 reduisoit le tout à 431 habitans.

L'Eglise Paroissiale est sous l'invocation de S. Germain Evêque d'Auxerre. Le bâtiment ne paroît avoir que deux cens ans. Il est sans aîles. Le chœur est vouté. La Dédicace en a été faite le 25 Juin, auquel jour les habitans devoient la fêter, même ceux de la Ville du Bois. Quoique le jour en soit connu, elle a été remise par un ancien Curé au mois d'Octobre. Le Dimanche d'après le 25 Juin eût pû

convenir mieux que le Dimanche d'après l'Oc-
tave de saint Denis. On ne voit aucunes tom-
bes ni épitaphes dans cette Eglise, ce qui
dénote encore sa nouveauté. Il est bon d'a-
vertir ici la postérité de ne se pas méprendre
aux Images des Saints représentés au grand Au-
tel. Si on y voit S. Leu & S. Gilles re-
présentés, c'est qu'il avoit auparavant servi
à une Eglise du voisinage qui a ces deux
Saints pour Patrons. Le Curé de cette Pa-
roisse ne réside point à Nozay; c'est un Vi-
caire qui y demeure. La plus grande proxi-
mité des commodités de la vie a engagé les
Curés de Nozay à faire leur résidence à la
Ville du Bois. La nomination à cette Cure
appartient au Prieur de Longpont. Elle lui
fut confirmée l'an 1151 avec les autres lieux
de ce Prieuré par la Bulle d'Eugene III qui
porte ces mots: *Ecclesiam de Noereio cum De-*
cimis. C'étoit apparemment Thibaud Evêque
de Paris auparavant Prieur de saint Martin
des Champs, qui venoit de la leur donner.
Il étoit Evêque de Paris dès l'an 1143. Le
Pouillé de Paris écrit au XIII siècle la met
pareillement au nombre de celles auxquelles
nomme le Prieur de Longpont sous le nom
de *Noereium*. Les Pouillés suivans qui s'ac-
cordent sur ce point défigurent étrangement
le nom de ce lieu. Celui du XVI siècle met
de Noeiu: Celui de 1626 *de Nugeyo*, & en
françois *de Nugeo*.

Gall. Chr. nova t. 7 Inst. col. 139.

On a déja vu à la tête de cet article que
dès le commencement du XI siècle le Prieuré
de saint Martin des Champs avoit eu une par-
tie des dixmes de Nozay en vertu de la do-
nation du Chevalier Anfold & de Reitrude
sa femme. Girbert Evêque de Paris certifie
cette donation par ses Lettres de l'an 1122.
Et Thibaud l'un de ses successeurs lui en con-

Gall. Chr. nova t. 7 Instrum. col. 49.

Ibid. & Hist. S. Mart. p. 311.

rma la jouissance vers l'an 1150, marquant dans sa Charte, *& quod habent in Decima de Noorio*. Thibaud Prieur de Longpont qui vivoit en même temps que l'Evêque de ce nom procura à son Monastére une autre portion des Dixmes de Nozay, *de Nooreio*, de l'avis du même Prélat. Il l'acheta vingt & une livres parisis de Burchard de Chailly; ce qui fut consenti par Milon de Marcoucis, du fief duquel ces Dixmes relevoient. Ansold fils de Lisiard avoit aussi un droit dans la Dixme de Nozay: Il s'en désaisit pareillement en faveur de Longpont & fit plus: car il accorda encore aux Religieux une place proche l'Eglise de Nozay, afin qu'on y bâtit une grange pour renfermer les Dixmes de ce lieu. Renaud surnommé Cornut se faisant Moine à Longpont, y fit présent de la dixme de la Vallée qui est au-dessous du chemin qui vient de Nozay au Bois-Guy-d'Anjou. Ce fait est aussi du temps du Prieur Thibaud, c'est-à-dire, d'un peu après le *milieu* du XII siécle.

Hist. S. Mart. p. 186.

Chartul Longip. f. 46.

Ibid.

Ibid. f. 49.

Dans le nombre des Seigneurs de Nozay il ne s'est trouvé que ceux qui suivent: Odeline de Nozay *de Nucerio* est dite Vassalle du Roy Philippe Auguste d'un fief qu'un autre tenoit d'elle à Boissy. Un nommé de .....ville Escuyer Seigneur de Noroy est mentionné comme époux de Jeanne Johannis inhumée en 1355 à saint Germain de Châtres, ainsi que la tombe en fait foi. Pierre de Dormans qui avoit épousé Marguerite de Loan est dit Seigneur de Nozay vers 1370; mais il n'est pas certain que c'ait été de ce Nozay ci. Dans le siécle suivant les Bocharts posséderent cette Terre, sçavoir Guillaume Bochart Gentilhomme servant du Roy Charles VII, puis Jean Bochart son fils

Rotul. Feudor. Montis Liberici.

Conseiller au Parlement en 1490. L'Amiral Louis de Graville qui mourut en son Château de Marcoucis en 1516 avoit apparemment succédé aux Bochart. Sa fille Jeanne Malet porta la Terre de Nozay avec Marcoucis & d'autres en mariage à René d'Illiers : Elle mourut sans enfans en 1540. Depuis ce temps-là cette Terre fut possédée par les Seigneurs de Marcoucis ses collatéraux, qui étoient de la Maison d'Entragues, dont l'hériuiere nommée Melle. d'Illiers a épousé de nos jours M. le Marquis de Rieux Lieutenant Général des Armées du Roy.

Hist. des Gr. Off T. 7 p. 870.

La Ville du Bois fait partie de la Paroisse de Nozay. Ce lieu est devenu beaucoup plus considérable en habitans que tout le reste de la Paroisse. Le voisinage du grand chemin de Paris à Orleans en peut être la cause, aussi-bien que la facilité d'avoir de l'eau. Ce hameau est situé dans une espece d'enfoncement proche d'un petit bois qui domine au-dessus & qui lui donne le nom ; ensorte qu'à la lettre suivant le bas latin on doit dire *Villa Bosci*, & nullement *Villa sylvæ*, ni *Villa Nemoris* ou *Villa saltus*. On traverse ce bois en montant pour aller à l'Eglise Paroissiale. Le bas de ce côteau est sablonneux ; on y voit beaucoup de vignes. L'Eglise succursale qu'on y a bâti ne paroît gueres avoir que cent cinquante ou deux cent ans. Ce n'étoit d'abord qu'une petite Chapelle de S. Fiacre, mais elle fut augmentée vers l'an 1548 ; ensorte que le 16 Août 1549 Charles Boucher Evêque de Megare fut commis pour bénir cette augmentation avec la Terre d'alentour, & l'autel qui y étoit construit. Dix ans après il fut permis par l'Evêque d'y ériger une Confrérie de S. Vincent, & en 1503 Pierre Evêque *Ronanensis* y bénit un cimetiere. En 1601

Reg. Ep. Par. 26 Aug. 1549 7 Apr. 1559 1563, 21 Mart. & 15 Aug. 1601.

Louis de Godebert Vicaire Général de Paris permit aux habitans d'y en ériger une autre en l'honneur de S. Fiacre, accordant XL. Jours d'Indulgences à ceux qui visiteront cette Eglise durant l'Octave. Le bâtiment est à présent tellement accru qu'il est accompagné d'une aîle du côté du septentrion. On y a placé des grillages qui peuvent avoir cinq ou six cent ans & qui sans doute viennent d'ailleurs, étant semblables à ceux de sanctuaire & rondpoint de l'Abbaye de saint Denis. On lit à côté gauche du chœur une inscription sur la pierre attachée à un pilier qui marque que l'an 1629 Jacques Thiercelin Curé de Nozet & la Ville du Bois obtint de Pierre le Roy Sous-Prieur de saint Eloy des Jumeaux une Relique de S. Fiacre, aux conditions portées par l'Acte passé chez Bigot Notaire à Longjumeau le Août de la même année. Cette Relique consiste en un morceau de la machoire de ce saint; que les Chanoines Reguliers du Prieuré de saint Eloy de Chilly avoient obtenu de Meaux. Il fut enfermé l'an 1732 dans une très-grande châsse de cuivre doré du prix de cinq cent livres faite par Lavache à Paris. Mais quoique ce saint Solitaire soit le Patron de ce lieu en particulier, les habitans de cette succursale n'ont point perdu de vûe la dévotion de leurs peres envers S. Germain Patron de l'Eglise matrice. Ils sont obligés d'y venir en Procession & de fêter sa Fête du 31 Juillet, sous peine de dix liv. d'amende par chaque feu.

On trouve dans les Memoires de la Fondation des Chapelles de Notre-Dame de Paris, que Jean de Forgettes Archidiacre de Brie en cette Eglise y fondant au siécle l'une des Chapelles du Titre de la Décollation de S. Jean-Baptiste, assigna pour

Collect. MS. Gerardi du Bois T. 5 ad calcem.

cela entre autres revenus, la somme de vingt-quatre sols, sis à la Ville du Bois. C'est le seul titre ancien, où j'aye trouvé mention de ce lieu, à moins qu'on n'y joigne l'endroit du Cartulaire de Longpont, qui parle d'une Vallée voisine de Nozay, & d'un Bois dit *Boscum Guidonis Andegavensis*. Cet Acte est de six cens ans. Le 5 Juillet 1675 le Parlement de Paris enregistra des Lettres Patentes en faveur de Louis Dreux du Gué Seigneur de Bagnols Conseiller au même Parlement, lesquelles portoient établissement en la Ville du Bois de quatre Foires par an, & d'un marché de bled & de toile.

Chartul. Longip. f. 46.

La grosseur du hameau de la Ville du Bois m'a engagé à le mettre le premier de ceux de la Paroisse de Nozay dont j'ai quelque chose à dire. Naturellement j'aurois du commencer par Villarceau qui est le plus ancien de tous, si même il ne surpasse pas Nozay en ancienneté. Le Roy Pepin assignant en 768 à l'Abbaye de saint Denis en vue de la sépulture qu'il y choisissoit, ce qui lui restoit de la vaste Forêt d'Iveline, laquelle avançoit alors jusqu'à la riviere d'Orge en tirant vers Corbeil, après y avoir nommé le haut de Briis, ajoute, *& in Villarcellum mansum unum, in Brogarias mansum unum, & Aërico monte cum integritate*. Villarceau nommé comme voisin de Briis, de Brieres & de Montlhery ne peut-être certainement que celui-ci. On n'en trouve point d'autre dans toute l'ancienne étendue de cette Forêt. Ce nom reparoît au XII siécle à l'occasion de quelques donations faites au Prieuré de Longpont. Gautier Prêtre donne à ce Monastere une vigne *in Villa quæ vocatur Villarcel*. Roger surnommé le Payen de Moressart fit présent

Hist. S. Den. Félibien Pr. 45.

Ad Summum Brachium.

Chartul. Longip. fol. 19.

Ibid. fol. 22.

à la même Communauté d'un hôte *apud Villarcel*. En 1640 Villarceau appartenoit à Noble Louis de Louvain, ensuite à ses descendans; il est maintenant à Monsieur le Duc de Brissac. Perm. des Chap. dom. 13 Nov.

Le nom de Villiers est très commun; il y en a un dans la Paroisse de Nozay que les Titres du XII siécle appellens *Vilers supra Nooreium*. Robert surnommé *Paganus* de la Porte y jouissoit vers l'an 1100 d'une dixme de toutes choses généralement soit en grains soit en bestiaux. Mais il en gratifia le Prieuré de Longpont, & pour marque qu'il en investissoit le Prieur Henry, il lui envoya le bâton qui servoit à le soutenir. Henry étoit Prieur dès l'an 1086. Le même Robert avoit vendu à Ansold fils de Lisiard un labourage qu'il avoit au même lieu de Villers: Ansold le donna pareillement à ce Monastere. Adam de Milly qui y avoit des terres labourables & un bois, en fit aussi présent à ce Couvent. C'est par le moyen de ces Actes que nous connoissons l'antiquité de ces lieux tout peu considérables qu'ils sont. Sous le regne de Philippe-Auguste deux Chevaliers étoient Hommes liges du Roy pour la Terre de Villers-sur-Nozay; *Radulfus Miles de Gornaïo tenet Villare supra Nooreium de Rege. Galerannus Li Viautres, est Homo Regis, & debet custodiam duorum mensium ad Montem Lehericum pro Terra de Vilers supra Nucereium.* *Chartul. Longip. f. 16.* *Ibid. fol. 46.* *Ibid.* *Rotulus Feud. Montis Leherici.*

Il y a encore Lunezy qui est un écart de la Paroisse de Nozay. M. le Roy Gentilhomme Allemand jouit de ce Domaine. Il appartenoit en 1637 à Noble Philbert Michel, & en 1697 à M. Charpentier Secrétaire du Roi, Perm. des Chap. dom.



VILLEJUST.

COmme nous n'avons rien qui fasse mention de Villejust avant le XII siécle, & que dans le même siécle l'un des deux Titres qui en parle, l'appelle en latin *Villa Juste* & l'autre *Villa Juxta*, nous ne sçavons que croire sur son véritable nom : Il est peut-être plus à propos de laisser au Lecteur la liberté de choisir sur l'étymologie quand il aura lû le peu qu'on a à dire de ce lieu plutôt que d'en vouloir décider.

Cette Paroisse est à cinq lieues de Paris à gauche de la route de Chartres, une lieue par-delà Palaiseau. En approchant de ce Village on trouve du côté de Paris une montagne assez roide, vers le haut de laquelle sont les vignes du lieu qui sont exposées au levant & produisent du bon vin blanc ; après quoi on se trouve dans la plaine de labourages dans laquelle est bâti le Village, dont le territoire ne laisse pas d'être garni de vergers avec grande quantité de pommiers. De l'endroit où sont les vignes la vûe est charmante vers Palaiseau, Longjumeau, Juvisy ; on apperçoit même des pays par-delà Paris.

Il est d'usage dans les livres de l'Election de Paris de ne pas nommer Villejust sans lui joindre son principal hameau qui est Fretay que quelques Auteurs de Cartes écrivent Ferté, & d'autres encore plus mal la Ferté. Le denombrement imprimé en 1709 met en ces deux lieux ensemble 32 feux : Celui par le sieur Doisy y en marque 50. Le Dictionnaire Universel des Villages de

France y comptoit en tout 230 habitans. Il faut y comprendre aussi un autre écart appellé la Poitevine situé entre Villejust & Fretay.

L'Eglise est un bâtiment imparfait qui n'a qu'une aîle ; le chœur est vouté. Cet édifice ne paroit avoir que deux à trois cent ans. Saint Julien Martyr de Brioude en est Patron ; ce qui pourroit faire croire que Villejust est l'abregé de Ville-Julien, si ce n'étoit que dans la Bulle d'Urbain III qui confirme cette Eglise à l'Abbaye de saint Florent de Saumur : Elle est appellée *Capella sancti Juliani de Villa Juxta*. Il fut permis le 31 Mai 1556 d'en faire faire la Dédicace & la Bénédiction de quatre Autels par Charles Evêque de Megare qui devoit en fixer l'Anniversaire au Dimanche d'avant la S. Jean. On y voit devant la porte du chœur sur une tombe l'épitaphe de Noble Dame........ épouse de Chainemelun Sieur de Cluniairencourt, décédée en 1533. Le Pouillé Parisien du XIII siécle marque la Cure de *Villajusta* à la nomination de l'Abbé de saint Florent de Saumur. Tous les autres redigés depuis s'accordent à le dire à la nomination du Prieur de Saux, lequel comme on sçait est membre de saint Florent.

Reg. Ep. Par.

On conserve dans le Cartulaire de Longpont le souvenir d'une Dame très-ancienne appellée Odeline, laquelle se faisant inhumer dans ce Monastére y donna tout ce qu'elle avoit à Villejust soit en terre soit en bois, du consentement d'Eremburge sa fille. Ceci arriva avant l'an 1200. Une Légende de S. Landry Evêque de Paris composée vers le même temps rapporte parmi les Miracles de ce saint nouvellement élévé de terre, celui qui arriva sur un Paralytique nommé Odon,

Chartul. Longip. f. 38.

Differt. sur l'Hist. de Par. T. 2 p. 80 an. 1741.

qualifié *Armiger de Villajusta.* Sous Philippe Auguste le principal Seigneur Homme lige du Roy pour Villejust, étoit Garin de Ver, qui avoit donné en Fief à Thibaud Cocherel, & en arrriere-Fief à Guillaume de Villejust ce qu'il tenoit du Roy en ce lieu. Dans l'avant-dernier siécle Thomas de Balzac Chevalier des Ordres du Roy comparut à la Coûtume de Paris de l'an 1580 comme Seigneur de Villejust. Dans le dernier siécle cette Terre a appartenu au Sieur de Champy Intendant de Brest. Elle appartient maintenant à M. de Jolibois Fourrier-Maréchal des Logis, lequel n'y a point de Château. J'ai aussi lû que M. de Louvain Officier chez le Roy a été Seigneur, & qu'elle est aujourd'hui à M. le Duc de Brissac comme Seigneur de Villarceau, qui est en partie de Nozay.

Rolle des Fiefs de Montlhery.

Celui qui se chargea au XIV siécle d'exécuter les intentions de Renaud de Bussiere Chanoine de Paris, acheta huit livres de rente annuelle *apud Villam justam.*

Necrol. Eccl. Par. 20 *Febr.*

M. de Valois donne une raison du nom de *Villa justa.* Il dit que ce Village fut ainsi nommé, parce que rien n'y manque, & qu'il est pourvû de tout ce qu'il lui faut : Que c'est ce que signifie l'adjectif *justa* ; de même que les anciens ont appellé *justum Exercitum* des Troupes qui sont munies d'armes, chevaux & de ce qui est nécessaire à leur état.

Notit. Gall. p. 436. *col.* 1.

Ce que j'ai à observer sur la Poitevine, écart de cette Paroisse, sera peut-être plus plausible. Je pense que ce nom a été donné à ce lieu, parce qu'il appartenoit dès le VIII siécle à l'Eglise Cathédrale de Poitiers. Le Roy Pepin donnant en 768 à l'Abbaye de saint Denis toute la Forêt d'Iveline qui s'étendoit alors jusqu'à Montlhery, & qui renfermoit nommément les lieux de Brais, Bruyeres

res, & celui de Villarceaux selon la Charte de sa donation, dit qu'il excepte de cette donation générale, ce qui dans cette Forêt appartient à plusieurs autres Eglises, entre autres à celle de saint Pierre de Poitiers. Ainsi comme la Poitevine touche à Villarceaux, on est assez fondé à croire qu'elle étoit ce bien de l'Eglise de Poitiers que Pepin avoit intention d'excepter.

LA FRETE est aussi un hameau de Villejust peu éloigné de la Poitevine, & ayant quelques maisons de plus.

SAUX.

DEs le temps du Roy Dagobert premier du nom il y avoit dans le pays de Paris une Terre appellée en latin *Salix*, qui se rend naturellement en françois par Saux. La quantité de Saules qu'on y voyoit dans les cantons bas avoit occasionné ce nom. Ce Roy la donna avec d'autres à l'Abbaye de le saint Denis : mais comme les guerres du VIII & du IX siécles obligerent quelquefois les Eglises à se défaire de certaines Terres u bien à en faire des échanges ; le Monastere de saint Denis fut dans ce cas comme s autres. De sorte que dans le XI siécle la erre de Saux étant possédée par quelque ieux & riche Seigneur, il eut la devotion y fonder un Monastére. Ce Seigneur étoit lon les apparences allié aux Seigneurs de ontmorenci, dont on sçait que le goût fut attirer dans le Diocèse de Paris des Moines l'Abbaye de saint Florent de Saumur en njou. L'un d'eux avoit commencé par la ndation du Prieuré de Dueil, laquelle fut

Gesta Dagob. num. 37 Bouquet T. 2. p. 590.

faite vers l'an 1072. Comme ces Religieux de saint Florent édifierent beaucoup le voisinage de Paris, le petit Monastére de Saux leur fut aussi destiné environ l'an 1100. On n'en peut fixer la fondation gueres plûtard, puisque ce Prieuré est marqué parmi les biens que le Pape Calixte II confirma à cette Abbaye l'an 1122. On lit dans sa Bulle *Ecclesiam sanctæ Mariæ de Sazio.* Le mot *Sazium* visiblement fabriqué sur le françois qui étoit écrit Saux. Celle d'Urbain III qui est de l'an 1186 exprime aussi l'Eglise de Notre-Dame de Saux, mais sous un autre nom latin, & lui associe la Chapelle de saint Julien de Villejust. Les termes de cette Bulle que j'ai tirés d'une Histoire manuscrite de saint Florent de Saumur: *Ecclesiam sanctæ Mariæ de Psallis cum Capella sancti Juliani de Villa juxta.* Celui qui écrivit le Pouillé au XIII siécle aima mieux écrire le nom de ce Village en françois que de le latiniser. Il mit *Ecclesia* de Saud.

Quoique nous ignorions quel fut l'Evêque de Paris qui avoit accordé cette Eglise aux Moines de saint Florent, & que nous sçachions que ce fut Guillaume I, ou Galon ou Girbert, il n'en est pas moins certain que le lieu existoit & étoit habité avant qu'il y eût des Religieux.

Sa distance de Paris est de quatre lieues, à la droite du grand chemin de cette Ville à Orléans, & aussi à une legére distance du rivage droit de la petite riviere d'Ivette, laquelle sert à humecter le bas des côteaux de ce lieu du côté du septentrion. Longjumeau en est tout proche, & Palaiseau n'en est qu'à une lieue. Les côteaux & vallons y sont agréablement diversifiés en vignes, labourages & arbres fruitiers sur-tout des pommiers, tant trop

d'aridité de terrain, puisque sur certains côteaux s'apperçoivent des sources, & que les peupliers s'y entretiennent bien. Le dénombrement de l'Election de Paris qui fut imprimé en 1709 fait foi qu'il y avoit alors 139 feux. Le sieur Doisy qui en a publié un nouveau en 1745 y en marque 152. Le Dictionnaire géographique Universel de la France, qui évalue ordinairement trois habitans ou personnes par feu, n'y compte que 190 habitans: Mais il y a quelque faute de chiffre dans ce livre imprimé en 1726.

L'Eglise de ce lieu qui est du Titre de la sainte Vierge, ainsi qu'il a été insinué ci-dessus par le texte de deux Bulles du XII siécle, est un édifice assez regulier pour la campagne, ayant de chaque côté une aîle d'égale longueur & largeur, & étant toute voutée. Les piliers du chœur qui sont fort massifs, paroissent être tels qu'on les bâtissoit au XII siécle. Ainsi on peut dire que cette Eglise est (au moins en partie) du temps que les Moines de saint Florent étoient nouvellement arrivés à Saux. Cet édifice est supporté du côté du midi par une grosse tour qui à l'extérieur ne paroît pas ancienne. On voit au fond de l'aîle gauche de cette Eglise un autel qui a pour rétable un tableau où S. Hugues de Grenoble & S. Louis sont représentés. Il est visible que c'est un présent des Chartreux de Paris, soit du temps qu'ils étoient seulement Seigneurs de ce Village, soit depuis qu'il sont aussi possesseurs du Prieuré.

La Cure est marquée à la présentation de l'Abbé de saint Florent dans le Pouillé de Paris écrit au XIII siécle. Ceux des années 1626, 1648, 1692, en donnent la nomination au Prieur du lieu, c'est-à-dire, de Saux même. Ainsi elle est devolue à ceux

cela entre autres revenus, la somme de vingt quatre sols, sis à la Ville du Bois. C'est le seul titre ancien, où j'aye trouvé mention de ce lieu, à moins qu'on n'y joigne l'endroit du Cartulaire de Longpont, qui parle d'une Vallée voisine de Nozay, & d'un Bois de *Dorsum Guidonis Andegavensis*. Cet Acte a plus de six cens ans. Le 9 Juillet 1675 le Parlement de Paris enregistra des Lettres Patentes en faveur de Louis Dreux de Gré Seigneur de Bagnols Conseiller au même Parlement, lesquelles portoient établissement en la Ville du Bois de quatre Foires par an, & d'un marché de bled & de toile.

Chartul. Longip. f. 49.

La grosseur du hameau de la Ville du Bois m'a engagé à le mettre le premier de ceux de la Paroisse de Nozay dont j'ai quelque chose à dire. Naturellement j'aurois du commencer par Villarceau qui est le plus ancien de tous, si même il ne surpasse pas Nozay en ancienneté. Le Roy Pepin assignant en 768 à l'Abbaye de saint Denis en vue de la sépulture qu'il y choisissoit, ce qui lui restoit de la vaste Forêt d'Iveline, laquelle avançoit alors jusqu'à la riviere d'Orge en tirant vers Corbeil, après y avoir nommé le lieu de Belis, ajoute, *& in Villarcellum mansum unum, in Brogarias mansum unum, & Aërio monte cum integritate*. Villarceau nommé comme voisin de Belis, de Brieres & de Montlhery ne peut être certainement que celui ci. On n'en trouve point d'autre dans toute l'ancienne étendue de cette Forêt. Ce nom reparoît au XII siécle à l'occasion de quelques donations faites au Prieuré de Longpont. Gautier Prêtre donne à ce Monastere une vigne *in Villa quæ vocatur Villarcel*. Roger surnommé le Payen de Moressart fit présent

Hist. S. Denis Félibien Pr. 41.

Ad summum Brachium.

Chartul. Longip. fol. 19.

Ibid. fol. 22.

a même Communauté d'un hôte *apud Vil-cel.* En 1640 Villarceau appartenoit à No-: Louis de Louvain, ensuite à ses descen-ns; il est maintenant à Monsieur le Duc : Brissac. Perm. des Chap. dcm. 13 Nov.

Le nom de Villiers est très commun; il en a un dans la Paroisse de Nozay que s Titres du XII siécle appellens *Vilers supra ooreium.* Robert surnommé *Paganus* de la orte y jouissoit vers l'an 1100 d'une dixme e toutes choses généralement soit en grains oit en bestiaux. Mais il en gratifia le Prieuré le Longpont, & pour marque qu'il en invef-issoit le Prieur Henry, il lui envoya le bâ-on qui servoit à le soutenir. Henry étoit 'rieur dès l'an 1086. Le même Robert avoit vendu à Ansold fils de Lisiard un labourage qu'il avoit au même lieu de Villers: Ansold le donna pareillement à ce Monastere. Adam de Milly qui y avoit des terres labourables & un bois, en fit aussi présent à ce Couvent. C'est par le moyen de ces Actes que nous connoissons l'antiquité de ces lieux tout peu considérables qu'ils sont. Sous le regne de Philippe-Auguste deux Chevaliers étoient Hommes liges du Roy pour la Terre de Villers-sur-Nozay; *Radulfus Miles de Cornaïo tenet Villare supra Nooreium de Rege. Galerannus Li Viautres, est Homo Regis, & debet custodiam duorum mensium ad Montem Lehericum pro Terra de Vilers supra Nucercium.* Chartul. Longip. f. 16. Ibid. fol. 46. Ibid. Rotulus Feud. Matis Lencerici.

Il y a encore Lunezy qui est un écart de la Paroisse de Nozay. M. le Roy Gentilhomme Allemand jouit de ce Domaine. Il appartenoit en 1637 à Noble Philbert Michel, & en 1697 à M. Charpentier Secrétaire du Roi. Perm. des Chap. dom.



... Armiger de Villajuif ... Homm...
... le principal Seigneur de Ve...
... le Roy pour Villejuif, étoit Garin de V...
... donné en Fief à Thibaud Coch...
... & en arriere-Fief à Guillaume de V...
... ce qu'il tenoit du Roy en ce lieu. De
l'avant-dernier siécle Thomas de Balzac C...
... des Ordres du Roy comparut à la C...
... de Paris de l'an 1580 comme Seig...
de Villejuif. Dans le dernier siécle cette ...
a appartenu au Sieur de Champy J...
de Brest. Elle appartient maintenant ...
de Jean ... Fournier - Maréchal des ...
lequel n'y a point de Château. J'ai ...
que M. de Louvain Officier chez
été Seigneur, & qu'elle est aujourd...
le Duc de Brissac comme Seigneur ...
Jarceau, qui est en partie de N...
Celui qui se chargea au XIV ...
suivre les intentions de Renaud ...
... Chanoine de Paris, acheta ... jus...
... rente annuelle apud Villam jus...
M. de Valois donne une raison ...
de Villa ... Il dit que ce Village ...
nommé, parce que rien n'y manque ...
est pourvû de tout ce qu'il lui faut ...
ce que signifie l'adjectif ... En...
les anciens ont appellé ...
Troupes qui sont ... nécessaire à ...
& de ce qui est nécessaire ...
Ce que j'ai à observer sur la Paroisse ...
étant de cette Paroisse, ...
plusieurs. Je pense que ce nom ...
à ce lieu, parce qu'il ...
fidele à l'Eglise Cathedrale ...
Roy Pepin ... le ...
Saint Denis ... les ...

... Ard. Fol. Charte ...

Hist. S. Den.
Félibien Pr.

ad Summum
...achium.



à faire dire à perpétuité le premier jour de May (jour apparemment de la reception de la Relique) les Vêpres solemnelles du saint & le lendemain la Messe par le Prieur ou en son absence par le Curé, à Diacre & sous-Diacre: Ce qui fut approuvé par les Vicaires Généraux de l'Evêque de Paris le 26 Février 1515. La Relique fut enchâssée dans un reliquaire de bois doré, sur lequel on marqua ces mots: *De Spatula S. Florentii.* Les Prieurs Commendataires furent introduits à Saux comme ailleurs vers le même temps, & y ont joui du Prieuré jusqu'après le milieu du XVII siécle, que Guillaume Benard de Rezay Doyen de Tours & Conseiller au Parlement de Paris qui en étoit Prieur le donna aux Chartreux de Paris Seigneurs temporels de la Paroisse. Cette réunion fut faite du consentement du Cardinal Grimaldi Abbé de saint Florent & des Religieux de l'Abbaye, à condition d'une pension de cent livres payables par chacun an au premier May à la Mense Conventuelle. Il y eut descente sur les lieux par l'Official de Paris le 12 Octobre 1657 & Lettres Patentes confirmatives de la Bulle du mois de Février 1658. M. de Rezay devint Chanoine de Notre-Dame de Paris en 1664, & jouissoit toujours de son Prieuré: Mais le 22 Novembre 1675 il en fit sa demission, & abandonna aux Chartreux les revenus & droits qu'il s'étoit reservé, à condition qu'on lui fourniroit chaque anné trois mille cinq cent de foin du poidt de dix à onze livres du provenu des prairies de Saux, avec quatre hottées de pommes de Calville & de Rainette, & qu'on lui payeroit 180 liv. par an, qu'on le quitteroit du gros du Curé de vingt francs, des Messes, Don gratuit, Décimes

ordinaires & extraordinaires, réparations toutes autres charges. Le 29 Novembre la même année Dom Juste Janicot Procureur en prit possession : M. Benard de Rez mourut le 17 May 1684.

Il n'y a sur la Paroisse de Saux qu'un seul hameau. Il est nommé Saussieres dans les Cartes : Mais un acte de l'an 1334 l'appelle Saussiel ; ce qui dénote encore plus clairement que cela signifie le petit Saux. Il est sur un côteau où il y a des peupliers & quelques sources, avec un peu de vignes. Guillaume de sainte Maure Chanoine de saint Martin de Tours, puis Chancelier de France, faisant son Testament au mois de Janvier 1334 y marqua que pour les vingt Boursiers qu'il projettoit l'établissement dans son Hôtel de Paris, que l'Evêque de Lisieux lui avoit vendu, il leguoit sa maison nommée le Saussiel près Longjumeau avec les Domaines & Rentes qui en dépendoient. On croit que cette fondation ne fut point effectuée. Il y a aussi sur le territoire de Saulx un canton appellé Mont-Huchet dans un Acte de l'an 1654.

Test. dans les Archives de S. Martin de Tours. Carreau Hist. MS. de Tours

Reg. Archiep. 16 Sept.

Je n'ai pû trouver par quelle raison les habitans de Saulx furent affranchis pour cinq ans de tous Impôts au commencement du regne de Charles IX. Cela suppose quelque incendie ou quelque pillage considérable par les troupes, ou dommage causé par la grêle.

Mem. Cam. Comput. 1563

On voit dans l'Eglise de l'Abbaye de Livry la tombe d'un Prêtre représenté vêtu de ses habits sacerdotaux, le Calice entre les mains ; & il y est nommé *Galfridus de Salicibus*. Il n'y a aucun lieu de douter qu'il ne fût descendu des Seigneurs de Saux du XIII siécle. L'écriture de la tombe est de ce temps-là,

& il y est qualifié *Presbiter S. Martini de Palatio*, c'est-à-dire Curé de Palaiseau qui est contigu à Saux. Ce Prêtre avoit mérité par sa pieuse vie dans cette Abbaye qui étoit alors une maison de très-austére pénitence, que les Religieux le traitassent de grand ami du Couvent : *Carissimus in Domino Beatæ Mariæ de Livriaco*. Un autre personnage plus illustre, est Pierre de Saux qui vécut dans le siécle suivant. Il fut durant dix-huit ans Prieur de saint Victor de Paris & Abbé de de la même Maison pendant seize ans. Il étoit né à Saux le 28 Mars 1318 & il mourut le 7 Octobre 1383. Il est inhumé au Cloître de l'Abbaye où l'on voit son épitaphe en vers Leonins, qui commencent : *Hic jacet in tumbâ simplex humilisque columba*. Le troisiéme vers est *Salicibus natus Abbas Petrus est vocitatus*.

Voyez l'Epitaphe en entier à l'article de Livry.

Du Breul Antiquit. de Paris liv. 2. p. 317.

Gall. Chr. T. 7 col. 683.

Hadrien de Valois parlant de la Saussaye Prieuré de Filles dans la Paroisse de Chevilly proche Villejuy, lui attribue des choses qui ne conviennent qu'à celui de Saux.

Notit. Gall. p. 430 col. 1.

VILLEBON.

C'Eut été le lieu de traiter de Villebon lorſqu'il s'eſt agi de Palaiſeau, puiſqu'il en a été un hameau, s'il n'avoit été érigé en Cure durant le dernier ſiécle; c'eſt cette érection qui demande que j'en faſſe un article particulier.

On ne connoît Villebon dont-il s'agit que depuis le XII ſiécle, auquel temps un Seigneur de ce lieu paroît dans les Titres du Prieuré de Longpont ſous Montlheri, avec le nom de *Azo de Villabona*, ou bien *Aſzo de Villabona*. Le Voiſinage fait prendre naturellement cet Azon pour un Seigneur de Villebon proche Palaiſeau, puiſqu'il s'agit de Champlan dans l'un de ſes Titres, & il n'y a aucune raiſon d'entendre cela de Villebon fief ſitué dans le Parc de Meudon, encore moins de la Paroiſſe de Villebon ſituée au Diocèſe de Chartres à cinq lieues de cette Ville. Il en eſt de même de Gautier *de Villabona* & de Hugues ſon fils, deſquels le même Prieuré de Longpont eut beaucoup de bien au XII ſiécle.

Chart. Longip. fol. 28. & 31.

Ibid. f. 38.

Villebon dont il eſt queſtion ici n'eſt qu'à demie lieue de Palaiſeau dont il eſt ſéparé par la petite riviere d'Ivette. Ainſi ſa diſtance de Paris n'eſt gueres que de quatre lieues en tirant un peu du midi au couchant. Sa ſituation eſt ſur un côteau qui regarde le nord, & les environs ſont agréablement variés de toutes les productions de la nature, vignes, prairies, arbres fruitiers, & quelques labourages, enſorte que ſi ce lieu ne tire pas ſon ſurnom d'un nommé *Bon*, il eſt conſtant que

la bonté du territoire a pû le faire appeller *Villabona*, ainsi qu'il l'étoit dès le XII siécle. Comme ce Village est composé de différens écarts, il est assez nombreux. On y comptoit en 1709 la quantité de 99 feux : suivant le denombrement de l'Election de Paris qui parût alors. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726 y marqua 525 habitans, calcul peut-être un peu trop fort. Enfin le nouveau denombrement publié en 1745 par le sieur Doisy y assigne 116 feux, ce qui paroît aussi excéder.

Quelques anciens Seigneurs ou Détenteurs de Domaine à Villebon sont marqués dans le Rolle des Fiefs dépendans de Montlhery dressé sous Philippe-Auguste. Un Geoffroy *de Villabona* y est nommé comme tenu à deux mois de garde au Château de Montlhery pour la Terre de Villebon. Hervé de Bruyeres y est dit aussi posséder quelques biens, & être pour cela homme lige du Roy, aussi-bien que Guy de Vaugrigneuse. Enfin l'un des Chevaliers qui certifient par serment que ce rolle est conforme à la vérité s'appelle Guillaume de Villabon.

Si le nom de Villebon étoit suffisant pour faire regarder comme Seigneurs de ce lieu-ci plusieurs personnes qualifiées dans l'antiquité, je joindrois ici un Gautier Chambellan de France pere de Pierre de Nemours Evêque de Paris. On le trouve qualifié Seigneur de Villebon & de la Chapelle en Brie. Plus une Jeanne dite Dame de Villebon épouse de Robert de Montdoucet grand Ecuyer du Roy Charles VI. Un Jacques de Trie nommé sieur de Villebon & de Villiers sous Charles VII. Une Denise de la Barre dite Dame de Villebon en 1528. Mais il est à craindre que presque tous ces Seigneurs n'ayent

Hist. Univ. Paris. T. 3. p. 43.

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 476.

Ibid. T. 6. p. 674.

Ibid. T. 3. p. 648.

possédé Villebon situé du côté de Chartres & non celui-ci, excepté peut-être Jacques de Trie à cause de la Terre de Villiers, qu'il avoit avec celle de Villebon; ce qui désigne les environs de Palaiseau.

Simon Avin Maître des Comptes qui avoit pour épouse Catherine Luillier fut Seigneur de Villebon vers le commencement du XVI siécle, & mourut le 22 Janvier 1518.

Epitaphe à l'Hôpital S. Gervais.

On trouve ensuite Jean le Clerc Seigneur de ce lieu & de Villiers-sur-Saux en 1520.

Hist. des Gr. Off. p. 388.

Après le milieu de ce même siécle on voit la Terre de Villebon possédée par un des fils d'Augustin de Thou Président au Parlement nommé Nicolas de Thou Conseiller-Clerc au même Parlement. On lit qu'en qualité de Seigneur de la Plasse-Villebon & Villiers-sous-Saux en la Paroisse de Palaiseau Prevôté & Châtellenie de Montlheri, il obtint du Roy Charles IX des Lettres datées de Paris au mois d'Avril 1563 qui permettent à Villebon l'établissement de deux Foires l'une le 27 Septembre, l'autre le 12 Novembre, & un marché tous les Jeudis. Etant fait Evêque de Chartres dix ans après, il ne quitta point cette Seigneurie. Le Roy Henry IV lui fit en 1578 le don de toute Justice dans l'étendue de cette Terre par Lettres que le Parlement ordonna être communiquées aux Officiers du Roy à Montlhery, & aux quatre plus anciens Praticiens, & qui furent enregistrées le 31 May 1578. Selon le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 il jouissoit pareillement de Villefeu qui est contigu à Villebon; ce Château est aujourd'hui ruiné. La Plesse qui est aussi nommée parmi ses Domaines est à demi quart de lieue de là. Cet Evêque avoit fait bâtir à Villebon une Chapelle, qui vraisembla-

VI. Vol. des Bannieres du Châtelet pag. 856.

Côtume de 1580.

plement étoit sous le Titre de S. Côme & S. Damien, puisqu'il avoit choisi le jour de leur Fête pour y établir une Foire : Mais ne la trouvant point située favorablement, il obtint en 1581 de l'Evêque de Paris la la permission de la détruire, de la rebâtir ailleurs, & de la bénir. Ce Prelat se rendoit assez souvent à cette Terre située sur l'ancienne route de Paris à Chartres. Y étant tombé malade quatre ans après avoir sacré dans sa Cathedrale le Roy Henry IV, il mourut dans le Château qu'il avoit en ce lieu le 5 ou 6 Novembre 1598 âgé d'environ 96 ans. Son corps fut transporté à Paris & inhumé à saint André des Arcs dans la sépulture de la maison de Thou. *Reg. Ep. Par. 31 Oct. 1581.*

La Terre de Villebon étoit au commencement du siécle suivant dans la famille de Messieurs Potier. André Potier de Novion, qui fut fait Président au Parlement de Paris en 1616 en jouissoit. Il étoit tenu payer à .... à cause de cette Terre par chaque année la somme de sept livres qui fut moderée à deux sols. En 1644 il obtint de l'Archevêque de Paris de faire chanter Vêpres les Dimanches & Fêtes dans la Chapelle de saint Côme & saint Damien, fondée dans le lieu de Villebon par l'Evêque de Chartres dont nous venons de parler; & il décéda l'année suivante. Reg. Parl. Mars 1628. *Reg. Archiep. Par. 24 Martii 1641.*

Nicolas Potier de Novion son fils aussi Président au Parlement fit plus; il vint à bout de faire ériger cette Chapelle en Cure. Ce Magistrat qualifié Seigneur de Villebon, des Casseaux, la Roche, la Plaisse & Villiers, représenta l'éloignement qu'il y avoit de tous ces lieux à Palaiseau, & qu'il se trouvoit une petite riviere à passer pour y venir, & exposa qu'il souhaitoit faire ériger cette Cha-

pelle de Villebon en Paroisse pour ces lieux-là, & pour une maison sise à Courtabeuf, qui étoit de la Censive, Justice & Taille de Villebon. Un Commissaire de la part de l'Archevêque s'y étant transporté avec le Curé & marguilliers de Palaiseau, on mesura les distances qu'il y avoit de ces hameaux à Palaiseau. L'Arpenteur trouva que du carrefour de Palaiseau à Villiers il y avoit une lieue & un dixiéme, du même carrefour jusqu'à la Plaisse une lieue & un sixiéme, & jusqu'à Courtabeuf cinq quarts de lieue & un demi. Le Seigneur offrit de doter la Cure nouvelle de trois cens livres assignés sur la Terre sans diminuer les dixmes du Curé de Palaiseau. En conséquence la Cure fut érigée par Decret du 24 May 1658, la présentation du Curé attachée au Seigneur-Fondateur & à ses successeurs, & Pierre Suard Prêtre du Diocèse de Rouen fut le premier Curé. Mais pour qu'on se souvienne de ce détachement fait uniquement de Palaiseau, l'Archevêque ordonna que les habitans viendroient processionellement à Palaiseau le 4 Juillet de chaque année, le jour de la Fête Patronale de S. Martin, & y assisteroient avec leur Curé à la Grand-Messe qui seroit célébrée par le Curé de Palaiseau ou son Vicaire; qu'il seroit payé au même Curé de Palaiseau soixante livres par an, & vingt-cinq à la Fabrique.

Quatre ans après la Terre de Villebon fut distraite de la mouvance de Montlhery, comme la Chapelle avoit été distraite de la dépendance de Palaiseau. M. le Président de Novion obtint du Roy des Lettres qui portoient que cette Terre releveroit dorenavant & à perpétuité de la grosse Tour du Louvre.

Lettres du 1er. Septemb. Reg. 7 Sept. 1662. *item* du mois d'Aoust 1682.

Dans la suite la Terre de Villebon a été vendue au sieur de Champy Intendant de la

arine à Breſt, dont la veuve hérita de la
oitié, & la légua depuis à la Dame de Per
ais ſa niéce, qui la poſſéde aujourd'hui.

L'Egliſe eſt un aſſemblage de deux Chapelles collatérales & contigues. Celle qui eſt vers le midi paroît être la principale, & probablement elle repréſente l'ancienne Chapelle bâtie d'abord par Nicolas de Thou Evêque de Chartres Seigneur, lequel apparemment auroit changé le deſſein de la rebâtir & ſe feroit contenté de l'aggrandir par le côté ſeptentrional; à moins qu'on ne diſe que cette augmentation d'un édifice collatéral, égal au premier, a été faite depuis que Villebon fut érigé en Paroiſſe, afin que tous les habitans puſſent y être contenus, & c'eſt ce qui paroît plus vraiſemblable vû l'air de nouveauté que porte ce bâtiment. On y voit dans le chœur une inſcription concernant la fondation faite par Dame.... Dolet épouſe du ſieur de Champy Seigneur du lieu vers la fin du dernier ſiécle. Cette Egliſe regarde comme ſes Patrons S. Côme & S. Damien.

Quoique j'aye dit ci-deſſus que l'Evêque de Chartres fit bâtir une Chapelle à Villebon, l'on ne doit point en conclure que ce fut la premiere qu'il y ait eu en ce lieu. Le titre de S. Côme & S. Damien paroît avoir été donné à celle qu'il bâtit, par continuation de la Coutume où l'on étoit d'appeller du nom de S. Côme, la Chapelle de Villebon. On trouve en effet dès le XII ſiécle quelques veſtiges de célébration d'Office à Villebon, au moins des marques qu'on y enterroit les défunts. Hugues fils de Gautier de Villebon étant au lit de la mort ne ſe contenta pas de donner au Prieuré de Longpont un arpent de pré & un hôte dans Villebon: Il ordonna encore par ſon Teſtament qu'a-

près le décès de son pere, les Moines eussent toute la dixme & les sépultures du même Village, *& sepulturam ejusdem Villæ quam in diminio habere videbatur.* Car on sçait qu'alors les Seigneurs laïques avoient un droit sur les cimetieres : & s'il y avoit un cimetiere à Villebon, il semble s'ensuivre que la Chapelle n'étoit pas loin. Il ne fut besoin que de quelques fragmens des Reliques de ces Saints apportés à Lusarches vers l'an 1170 pour faire construire à Villebon la Chapelle de leur nom.

Chartu. Longip. fol. 38.

Il n'est gueres de Villages aux environs de Montlhery où les Religieux de Longpont n'ayent eû du bien dans les deux premiers siécles de leur fondation. On vient de voir une partie de ce que Hugues fils du Seigneur leur donna avant l'an 1200. La suite de son legs testamentaire nous apprend qu'il y avoit alors en ce lieu un canton de chasteigners. Le Titre ajoute, *& in castenaria sua quilibet anno unum sextarium castanearum si plus uno sextario ibi inventum fuerit.* La dixme de Villebon étoit encore alors partagée en différens Seigneurs. Teger ou Tescelin de Palaiseau donna en mourant au même Monastére, la portion qu'il y avoit ; & Marie femme d'Aymon de Macy en fit autant de la part qu'elle y possédoit. En tous ces Actes latins on lit *Villabona.*

Ibid.

Ibid. Fol. 41.

Le Château de Villebon est revêtû de deux vastes pavillons, & le Parc en est fort étendu.

Les dépendances de la Paroisse de Villebon sont toutes par rapport à Palaiseau au-delà du cours de la riviere d'Ivette.

LA ROCHE est un canton ainsi nommé à cause des roches qui y sont.

LES CASSEAUX sont un Hameau au-delà du pont dit Foucherolles ou Feuche-

tolles, (du nom d'une maison qu'on voyoit auprès & qui est reduite en mazure. Ce qui peut y rester est de Palaiseau.)

LE FOULON est placé selon les Cartes entre la Roche & les Casseaux.

VILLIERS est le plus considérable Ecart. Sa situation est vers le midi relativement à Villebon. On passe sur le bord de ce Hameau pour gagner un petit bois & suivre le chemin qui monte à travers les vignes de Villejust, d'où la vûe est charmante du côté de Paris. Les Religieux de sainte Croix de la Bretonnerie ont une ferme à Villiers.

LA PLESSE n'est qu'une ferme située au couchant d'hiver de Villebon, & au nord de Villejust.



CHAMPLANT.

Diplomat. Lib. p. 468.

NOus trouvons dans le Livre *de Re Diplomatica* qu'une Dame nommée Chrotilde fondant en 671 ou 672 pour des Filles le Monastere de Brieres au Diocèse de Paris, lui donna entre autres biens *medietatem de loco nuncupante Pladano*. Comme Champlant n'est éloigné de ce lieu de Brieres, que de trois lieues seulement, il m'a paru que l'on pouvoit lui appliquer le texte de l'Acte de la Fondation. Il n'est pas incroyable qu'il y eut alors à Champlant des planes qui lui eussent donné le nom; vû que c'est un pays arrosé par une riviere. Le plane est un arbre qui aime l'eau, mais que l'on a pû détruire à cause qu'il n'étoit bon qu'à donner de l'ombre. Ainsi à mon avis Champlant seroit, *Campus Pladani* ou *Platani*. Peut être même n'y en avoit-il qu'un qui étoit devenu remarquable par l'étendue de ses branches.

Dans les premiers Titres où il est fait mention très-certainement de ce Village (puisqu'en France il est le seul du nom) les Auteurs ou Actuaires n'ont pas voulu entreprendre de l'écrire autrement qu'en langage vulgaire, quoique ces Titres soyent redigés en latin. A la fin de l'XI siécle & durant le XII tous les Titres du Prieuré de Longpont sous Montlhery qui nomment souvent ce lieu, l'appellent toujours Champlant. Ce qui est une preuve qu'ils en ignoroient l'étymologie. Les premiers Ecrivains qui oserent le latiniser vivoient au XIII siécle. Les uns crurent devoir dire *Campus planus*, les autres en un seul mot *Campiplantum:* M. de Valois qui

, (du nom d'une maiſon qu'on voyoit
& qui eſt reduite en mazure. Ce qui
reſter eſt de Palaiſeau.)

FOULON eſt placé ſelon les Cartes
la Roche & les Caſſeaux.

LLIERS eſt le plus conſidérable Ecart.
uation eſt vers le midi relativement à
bon. On paſſe ſur le bord de ce Ha-
pour gagner un petit bois & ſuivre le
in qui monte à travers les vignes de Vil-
, d'où la vûe eſt charmante du côté
aris. Les Religieux de ſainte Croix de
retonnerie ont une ferme à Villiers.

A PLESSE n'eſt qu'une ferme ſituée au
chant d'hiver de Villebon, & au nord
Villejuſt.



Chart gip. fol.

CHAMPLANT.

NOus trouvons dans le Livre *de Re Diplomatica* qu'une Dame nommée Chro... fondant en 671 ou 672 pour des Filles le Monastere de Brieres au Diocèse de Paris, ... donna entre autres biens *medietatem de ... nuncupante Pladano*. Comme Champlant ... éloigné de ce lieu de Brieres, que de ... lieues seulement, il m'a paru que l'on ...voit lui appliquer le texte de l'*Acte de la* Fondation. Il n'est pas incroyable qu'il y ... alors à Champlant des planes qui lui eussent donné le nom; vû que c'est un pays arrosé par une riviere. Le plane est un arbre qui aime l'eau, mais que l'on a pû *détruire* à cause qu'il n'étoit bon qu'à donner de l'ombre. Ainsi à mon avis Champlant seroit, *Campus Pladani* ou *Platani*. Peut être même n'y en avoit-il qu'un qui étoit devenu remarquable par l'étendue de ses branches.

Ibid.

Ibid. Fol. 41.

Dans les premiers Titres où il est fait mention très-certainement de ce Village (puisqu'en France il est le seul du nom) les Auteurs ou Actuaires n'ont pas voulu entreprendre de l'écrire autrement qu'en langage vulgaire, quoique ces Titres soyent redigés en ... A la fin de l'XI siécle & durant le XII ... les Titres du Prieuré de Longpont sous ...lhery qui nomment souvent ce lieu, ...ellent toujours Champlant. Ce qui est ... preuve qu'ils en ignoroient l'étymologie. ... premiers Ecrivains qui oserent le latiniser ...oient au XIII siécle. Les uns crurent ... dire *Campus planus*, les autres en un ... mot *Campiplantum*: M. de Valois qui

n'avoir pas connu le Titre de l'an 1218
y a *de Campo plano*, veut qu'on dise
i *Plantarium* sans produire aucun Titre
ait lû ce terme. Je ne m'arrête au-
ment à la latinité du Pouillé écrit au
I siécle qui désigne cette Paroisse par les
; *Campi planctus*. Cela ne mérite pas
'e refuté. Au moins si l'on ne vouloit
it de *Campus Platani*, on pourroit ad-
tre *Cantus Platani* dans le sens que *Cham*
iifie un grand chemin, un canton; ce qui
oit tiré du celtique, dont plusieurs mots &
ui-là entr'autres étoit encore en usage sous
premiere race de nos Rois. Le grand che-
n d'Orleans passe en effet sur le bord du
'ritoire de Champlant: Peut-être y avoit-
là sur le bord de la riviere d'Ivette un Plane
xtraordinaire qu'on aura appellé le Plane du
rand chemin *Canti platanus*. Mais en voilà
ssez sur l'étymologie. Aussi bien tout ce que
e viens de dire tomberoit-il, si Champlant
étoit le *Camlimptum* d'où est datée une Charte
de Charles le Chauve de l'année 863.

Notit. Gal. pag. 412.

Gall. Chr. T. 2. col. 372.

Champlant est à quatre lieues de Paris, de même que Longjumeau & Palaiseau entre lesquels il est placé. On le laisse à la main droite en allant à Orleans; mais on passe sur son territoire avant que d'entrer dans Longjumeau, parce qu'il s'étend jusqu'au grand chemin où aboutit aussi à main gauche le territoire de Chilly. Ce Village est situé sur le rivage gauche de la riviere d'Ivette qui passe au-dessous de Palaiseau, & qui coule en ces cantons-là du couchant au levant. Ainsi les côteaux de Champlant regardent le midi. Ils sont garnis de vignes & de vergers où il y beaucoup d'arbres fruitiers.

Le même nombre de feux s'y maintient: Car le dénombrement imprimé en 1709

du bien à Champlant en firent aussi présent aux mêmes Religieux de Longpont. Le célébre Guy Troussel ou Trousseau fils de Miles le Grand, Seigneur de Montlhery, leur donna vers l'an 1100 sa part des clos de vignes qu'il y avoit, & cinq arpens de vignes avec cinq muids de vin, pour l'entretien du luminaire de leur Eglise. Galeran fils de Hugues du Puiset celébre sous le regne de Louis le Gros, leur fit présent de tout ce que sa mere Adelaïde possedoit à Champlant en terres labourées ou non labourées, en prez & en vignes avec le pressoir. Le Chevalier Etienne de Macy surnommé Paumier, duquel je parle amplement à l'article de Macy, à l'an 1152, ayant assisté à l'inhumation honorable que ces Religieux firent chez eux du corps de Guillaume de Macy son frere, leur fit un abandon sur l'autel de Longpont, en de deux sols de cens qu'il avoit à Champlant, présence des Seigneurs de Vaugrigneuse Hugues, Burchard & Thibaud: Il faut aussi rapporter aux regnes de Louis le Jeune ou Philippe-Auguste son successeur le don qui leur fut fait de seize écus par un Chevalier appellé Thomas, & celui d'un hôte par Guillaume Cocheni ou Cucheni, lequel hôte demeuroit dans une vigne voisine du Moutier *non longè de Monasterio de Champlant*, c'est-à-dire proche l'Eglise du lieu, ce qui montre en passant que les maisons étoient éparses dans les différens biens ou héritages. J'obmets Arnoul de Longjumeau & Duran son fils, desquels ils eurent aussi une vigne. Tout cela prouve que le Prieuré de Longpont devoit avoir anciennement à Champlant un manoir bien considérable, & qu'ainsi le Prieur fut fondé à se plaindre l'an 1324 dans le Cha-

Ibid. Fol. 36.

Ibid.

Ibid. Fol. 5.

Ibid. Fol. 35.

Ibid. Fol. 29.

pitre général de Cluny, de ce que le Prieur de Sourillanges en Auvergne s'étoit emparé de ce manoir & l'occupoit. La chose fut renvoyée pardevant l'Abbé général pour informer & faire justice. *Ord. Clun. Statuta anni 1324. Edita, in-4o.*

En conséquence de la donation de l'autel faite avant 1150 le Prieur de Longpont a toujours joui depuis du droit de nommer à la Cure ; ainsi que le témoigne le Pouillé du XIII siécle & tous les suivans.

Je n'ai découvert sur les Seigneurs temporels du Fief de Champlant autre chose, sinon qu'il étoit tenu en 1218 par un nommé Oudard dit pour cette raison *de Campo plano*, lequel se rendit garant cette année-là pour Ferric Seigneur de Palaiseau. Un peu auparavant les Officiers de la Prevôté de Paris avoient distrait de Montlhery la Terre de Champlant comme celle de Palaiseau. C'est ce que firent remarquer les Chevaliers qui redigerent sous Philippe-Auguste vers 1200 ou 1210 le rolle des redevances des Feudataires de Montlhery ; ce rolle est écrit en latin, & ces deux Terres y sont nommées, l'une en latin, l'autre en langage vulgaire, *Palesolium & Champlant.* *Chartul. S. Genov. f. 252.*

En ces derniers temps la Terre de Champlant s'est trouvée unie au Marquisat de Palaiseau, & par conséquent possédée par MM. de Harville, qui ont fait ériger Palaiseau en Marquisat, & depuis par MM. Arnauld de Pompone qui en jouissent aujourd'hui.

Ce lieu ne peut se vanter d'aucun autre auteur connu, que de René Michel Curé qui mourut en 1657 ou 1658. Le Recueil de ses Poësies forme un volume in-8. qui a été imprimé à Paris en 1658 chez la veuve Henri Sara ; Elles sont remplies de piété ; & quoi-

du bien à Champlant en firent aussi que aux mêmes Religieux de Longpont. Le célèbre Guy Troussel ou Trousseau fils de ... les le Grand, Seigneur de Montlhéry, donna vers l'an 1100 sa part des dixmes des vignes qu'il y avoit, & cinq arpens de vigne avec cinq muids de vin, pour l'entretien du luminaire de leur Eglise. Galeran fils de Hugues du Puiset célèbre sous le regne de Louis le Gros, leur fit présent de tout ce que sa mere Adelaïde possedoit à Champlant en terres labourées ou non labourées, en prés & en vignes avec le pressoir. Le Chevalier Etienne de Macy surnommé Paumier, dont je parle amplement à l'article de Macy, l'an 1152, ayant assisté à l'inhumation honorable que ces Religieux firent chez eux du corps de Guillaume de Macy son frere, fit un abandon sur l'autel de Longpont, de deux sols de cens qu'il avoit à Champlant en présence des Seigneurs de Vaugrigneuse, Hugues, Burchard & Thibaud : Il faut rapporter aux regnes de Louis le Jeune & de Philippe-Auguste son successeur le don qui leur fut fait de seize écus par un Chevalier appellé Thomas, & celui d'un hôte par Guillaume Cocheni ou Cucheni, lequel hôte demeuroit dans une vigne voisine du Monastere, *non longe de Monasterio de Champlant*, c'est-à-dire proche l'Eglise du lieu, ce qui montre en passant que les maisons étoient éparses dans les differens biens ou héritages, sçavoir Arnoul de Longjumeau & Duran son fils, desquels ils eurent aussi une vigne. Tout cela prouve que le Prieuré de Longpont devoit avoir anciennement à Champlant un manoir bien considérable, & qu'ainsi le Prieur fut fondé à se plaindre l'an 1324 dans le Cha-

Ibid. Fol. 30.

Ibid.

Ibid. Fol. 5.

Ibid. Fol. 16.

Ibid. Fol. 30.

e général de Cluny, de ce que le Prieur Sourillanges en Auvergne s'étoit emparé ce manoir & l'occupoit. La chose fut renvée pardevant l'Abbé général pour informer & faire justice.

Ord. Clun. Statuta anni 1324. Edita, in-4°.

En conséquence de la donation de l'autel te avant 1150 le Prieur de Longpont a ujours joui depuis du droit de nommer à la ure; ainsi que le témoigne le Pouillé du III siécle & tous les suivans.

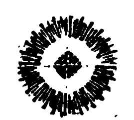
Je n'ai découvert sur les Seigneurs temporels du Fief de Champlant autre chose, non qu'il étoit tenu en 1218 par un nommé Oudard dit pour cette raison *de Campo lano*, lequel se rendit garant cette année-là pour Ferric Seigneur de Palaiseau. Un peu auparavant les Officiers de la Prevôté de Paris avoient distrait de Montlhery la Terre de Champlant comme celle de Palaiseau. C'est ce que firent remarquer les Chevaliers qui redigerent sous Philippe-Auguste vers 1200 ou 1210 le rolle des redevances des Feudataires de Montlhery; ce rolle est écrit en latin, & ces deux Terres y sont nommées, l'une en latin, l'autre en langage vulgaire, *Palesolium & Champlant*.

Chartul. S. Genov. f. 252.

En ces derniers temps la Terre de Champlant s'est trouvée unie au Marquisat de Palaiseau, & par conséquent possédée par MM. de Harville, qui ont fait ériger Palaiseau en Marquisat, & depuis par MM. Arnauld de Pompone qui en jouissent aujourd'hui.

Ce lieu ne peut se vanter d'aucun autre auteur connu, que de René Michel Curé qui mourut en 1657 ou 1658. Le Recueil de ses Poësies forme un volume in-8. qui a été imprimé à Paris en 1658 chez la veuve Henri Sara; Elles sont remplies de piété; & quoi-

que l'auteur fut fort valetudinaire, on y trouve assez de feu. Tout n'a pas été composé à Champlant. Il fait observer qu'une partie l'a été à Palaiseau dans le Château où il se retira souvent en 1652, à cause des guerres civiles. On y a fait entrer l'épitaphe de Jacques Michel son frere Conseiller de la Monnoye mort en 1645, telle qu'elle fut mise dans l'Eglise de Champlant. Il y a aussi un Eloge Poëtique de l'Evêque d'Angers décédé en 1447 en odeur de sainteté, avec une note qui fait voir que ce Curé & son frere étoient de sa famille. Après la mort du Curé de Champlant, plusieurs personnes habiles s'empresserent de composer en vers ou en prose son éloge qui a été placé à la fin du même volume.



MACY.

MACY.

NOus avons déja vû que l'origine du nom de plusieurs Paroisses ne se présentoit pas facilement. Macy est de ce nombre. M. de Valois a cru que le nom *Maciacum* venoit d'un Seigneur ou Possesseur qui se seroit appellé *Matius* : mais comme ce nom latin appellatif est très-rare & presque inconnu dans l'antiquité, je serois plus porté à croire que le Possesseur ou Seigneur de Macy qui lui donna ce nom s'appelloit en latin *Matthæus*, ensorte que la maniere d'*Antonii Villa*, on a fait *Antoniacum*, de *Matthæi Villa* on aura formé *Mattheiacum*, & de même que selon les anciens titres & les anciens Calendriers *Mattheus* a été alteré en *Macé*, aussi *Mattheiacum* l'a été en *Macy*, d'où selon la Coûtume des bas siécles on a fabriqué le latin *Maciacum* qui étoit usité dès le XII. siécle (*a*). *Notit. Gall. p. 422.*

Ce Village est situé à trois lieues de Paris vers le midi dans un vallon très-découvert, dont l'aspect est aussi du côté du midi un peu

(*a*) Le nom *Masciacus* se trouve dans l'Histoire de l'Eglise de Paris Tom. 2. p. 552. comme marqué dans un Diplome du Roy Lothaire de l'an 980 ou environ ; mais il s'agit là d'un lieu situé au voisinage d'Epone proche Mante, & l'on reconnoît par la Bulle de Benoît VII qui suit qu'on a voulu mettre *Materia*, & que c'est Mezieres-sur-Seine dont il s'agit. On voit aussi à l'an 832 dans la Diplomatique un *Massiacum* où l'Abbaye de saint Denis avoit du bien ; mais il paroît par le nom des lieux nommés devant & après, que ce Massiacum devoit être vers la Brie ou le Mulcien. On a aussi dit anciennement S. Macy pour S. Matthias : J'ai vû un Acte de l'an 13..... du jour S. Macy en Février.

sur la droite du chemin d'Orleans en ven[ant]
de Paris.

Ibid. M. de Valois qui s'étend fort sur ce li[eu]
remarque qu'il est reputé le premier d'en[tre]
les Fiefs de l'Eglise de Paris, & se conte[nte]
d'ajouter qu'il a donné le nom au Doyen[né]
de Macy. Mais il auroit dû aussi dire que
Macy a été regardé au XIII siécle com[me]
le chef d'un certain canton du Diocèse, c'[est]
seulement dans l'énumération faite alors d[es]
Prieurés, selon laquelle les Doyennés o[nt]
d'autres noms que dans l'énumération des
Cures: Car dans cette derniere énumération
faite aussi au XIII siécle, Macy est placé au
rang des Cures du Doyenné de Châteaufort,
& n'est point lui-même chef-lieu d'un Doyen-
né de Cures.

Les monumens où il est parlé du fief tenu
des Evêques de Paris à Macy, sont avec le
Cartulaire de Longpont & d'autres Eglises,
ce qui fournit à l'Histoire de ce lieu un plus
grand nombre de Seigneurs & de remarques
sur ce qui les concerne.

Le Cartulaire de ce Prieuré nous fait re-
monter jusques vers la fin du XI siécle ou
aux premieres années du XII qui est le temps
auquel vivoit Gui Trousseau de la célébre Mai-
Chart. Longip. f. 15. 26. 41. 44. son de Monthery. Haymon ou Aymon de
Macy se trouve témoin avec lui dans cer-
tains Actes. Sa femme nommée Marie fut
mise au rang des Bienfactrices pour une partie
de la dixme de Villebon qu'elle donna.

On voit en l'an 1152 un Etienne de Macy
Chevalier en dispute avec l'Abbé de saint
Germain-des-Prez Seigneur d'Antony pour
Histoire de l'Ab. de Ste. Germ. p. 89. des intérêts temporels. Chacun des deux four-
nit un champion pour la décision de ses pré-
tentions. Ce fut le champion de saint Ger-
main qui arracha l'œil à l'autre; il se jetta

ensuite sur lui avec tant de vigueur que le champion d'Etienne se déclara vaincu. C'est ainsi qu'on décidoit alors plusieurs différens par le combat. Les prétentions de l'Abbaye de saint Germain ne sont point détaillées. Il est probable qu'il s'agissoit des limites & de quelques hôtes; car on verra ci-après que cette Abbaye avoit des hommes à Macy; il est aussi fait mention dans un Acte du XIII siécle d'un lieu dit *les Ormes de saint Germain*, lesquels avec Origny & Macy bornoient la dixme que Bouchard d'Amblenvilliers tenoit à foi & hommage de l'Evêque de Paris. Ce canton appellé *Origniacum* dans le titre fait aujourd'hui une partie de Macy du côté qui conduit à Wiceous, & on l'appelle le Bout d'Origny ou le Bourg d'Origny. Etienne de Macy Chevalier fut mis au rang des Bienfacteurs de Longpont pour l'aumône qu'il y fit le jour que Guillaume son frere reçut la sépulture dans ce Monastere. Cet Etienne étoit surnommé *Palmarius*. Vers le même temps, c'est-à-dire environ l'an 1135 ou 1140 vécut aussi un Varin *de Maciaco*, selon un titre de Longpont.

Chartu. Ep. Paris. in Bib. Regia Gande. fol. 120.

Chart. Longip. f. 4. & 6.

Environ vingt ans après paroît un nommé Burchard Seigneur de Macy, mais avec un trait qui ne lui fait point honneur. Il encourut le crime de trahison contre l'Etat & ses biens furent confisqués. Thibaud Evêque de Paris représenta au Roy Louis VII qu'il avoit commencé avec ce Seigneur un traité sur les dixmes de Macy avant que son crime fut découvert; le Roy consentit de finir le même traité à Paris l'an 1150. Il étoit question de trois muids de froment & de trois muids de gros bled, *de grosso Blado*. Ce Burchard de Macy vécut longtemps. Il eut pour fils Geoffroy surnommé *Sultanus* ou *Soltanus* dans

Chartul. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 75.

des Actes du Cartulaire du Prieuré de Longpont.

Ibid. Fol. 27.

Sous l'Episcopat de Maurice de Sully vers l'an 1170 ou 1180 vivoit un autre Chevalier à Macy nommé Guillaume. Ce Prélat donna Acte comme lui Evêque avoit acheté de ce Chevalier du consentement d'Aveline de Macy sa femme tout ce qu'il possédoit à Vitry. Le vendeur est appellé Matthieu dans un autre endroit. Sous le même Evêque & sous ses successeurs vécut aussi Jean de Macy qui est mentionné au Cartulaire de Philippe-Auguste sur Monthery, & dans un catalogue des Chevaliers de la Châtellenie de Paris tenans quelque Fief du Roy. Ce catalogue met de suite après lui, *Et Stephanus de Meldenor Varletus ejus.*

Cod. Putean 635.

En 1217 un Chevalier de Macy nommé Ferric y possédoit un bien qu'il donna de l'agrément de Basilice son épouse à l'Abbaye de saint Victor de Paris. Ce qui fut ratifié par l'Evêque Pierre de Nemours, & en 1223 par son successeur Guillaume de Seignelay: c'est aujourd'hui ce qu'on appelle *la petite Ferme*, pour la distinguer de celle du Seigneur.

Gall. Chr. nov. col. 90. & 92.

On trouve en 1259 un Guillaume de Macy prêtant foi & hommage à Evrard Prieur de saint Martin-des-Champs, pour une maison. Dix ans après, l'Evêque de Paris Etienne Tempier reçut trois hommages sinon pour des biens situés à Macy, au moins par des Seigneurs qui portoient le nom de cette Terre. Le jour de Pâques Jean de Macy lui fit hommage pour la dixme du lieu: Le dernier samedi du mois d'Août Isabelle de Bourgaimont veuve du Seigneur de Macy s'acquitta du même devoir, & Philippe de Macy rendit le sien huit jours après, au sujet d'une portion qu'il

Hist. Eccl. Paris. T. 2. 385.

Chartul. Ep. Paris. f. 62. & 121.

Gall. Chr. nov. col. 109. & 110.

avoit dans la dixme de Macy. Celui de Simon de Macy pour les choses qu'il possedoit dans ce Village est mentionné dans les Auteurs comme rendu dans le mois de Mai 1275 au même Evêque. Je ne crois pas que ce soit le même Simon Seigneur de Macy lequel avant son départ pour la Terre sainte en 1245 vendit à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris huit muids de bled sur la dixme totale de Macy, qu'il avoit reconnu être mouvans de lui, ainsi que le reste de sa dixme & champarts.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 584.
Gall. Chr. nov. 112.
Necrol. Eccl. Pari. ad Kal. Apr. Cartul. Mai. Ep. Pol. 123.

L'Abbaye de saint Magloire avoit aussi un droit à Macy dans le même siécle. C'étoit un droit de *Tensement*, appellé en latin *Tensamentum* ou *Taxamentum*. Il y a apparence qu'elle le tenoit du Roy : Car alors le Prince pour prendre un lieu sous sa protection particuliere se faisoit payer une certaine redevance annuelle ; ensuite cette redevance étoit quelquefois cédée à une Communauté par gratification ; & souvent cette Communauté en faisoit cession à des particuliers sous certaines conditions. C'est ainsi que le Tensement de vin sur Macy, qui avec celui d'Antony produisoit huit livres de rente, fut possedé par *Pierre* de Condé Archidiacre de Soissons & Clerc du Roy, lequel possesseur reconnut en 1298 le tenir de l'Abbaye de saint Magloire.

Chartul. S. Magl. in Bibl. Regia Port. p. 138.

Depuis ces temps reculés je n'ai trouvé de Seigneur de Macy que Jean de Macy Chevalier en 1321, auquel le Roy Philippe le Long écrivit pour qu'il dit qu'on donnât du spaciement au Prevôt de la Tour séculiere de l'Evêque de Langres detenu dans les prisons de l'Evêque de Paris. Pierre de Villiers qui l'étoit vers 1350 suivant l'Histoire de Montmorency, ensuite en 1364. Il fut depuis Mai-

Histoire de Montmorenc. p. 198.
Hist. des Gr. Off. T. 8 pag. 790.

Trésor des Ch. Reg 114. Piéce 138.

tre de l'Hôtel du Roy Charles V, Seigneur de Vaugrigneuse en 1378 & de l'Isle-Adam. Simon de Maintenon dit de la Queue, marié à Marie de Montmorenci, étoit Sire de Macy vers 1350. Celui qui possedoit la Terre de Macy en 1432, & dont le nom n'est pas marqué, étoit le plus cruel des tyrans. Il se joignit aux Anglois qui ravagoient le Royaume, s'étant mis à la tête de cent hommes. On lit qu'étant à la forte Maison de Maurepas, ses gens jettoient le monde dans un puits, & ensuite l'accabloient de pierres. Le sieur Haymond Ecuyer âgé de 56 ans est dit sieur de Macy dans sa déposition sur la Pucelle d'Orleans à Paris.

Journal de Charles VI. & Ch. VII.

Hist. de la Pucel. d'Orl. Partie 2. n. 179.

Comp. de la Prov. de Par. 1488. Sauval, T. 3 p. 482.

Jean de Garencieres fut Seigneur de Macy & de Croissy sous le regne de Louis XI. Jean de Gaillon Chevalier lui succeda & l'étoit en 1488. Guillaume de Gaillon est dit Seigneur de Macy dans le Procès verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510.

Tab. Ep. Pa. in Feudis. Re. Parl. 19 Jun. 1553.

En 1533 Louis de Harcourt fut sommé pour rendre foi & hommage de cette Terre à l'Evêque de Paris, en parlant à Anne de Prunelay son ayeule. Je trouve que vingt ans après il y eut des Commissaires nommés par le Parlement pour la régie de cette Terre, à cause du Procès criminel commencé contre lui.

La même Terre étoit possédée il y a cent ans par Martin Ruzé, qui obtint en 1635 qu'elle fut réunie au Marquisat de Longjumeau ou de Chilly. Les Lettres Patentes furent régistrées au Parlement le 26 Mars de la même année. On sçait communément depuis quel temps la même Terre a passé dans la maison de Mazarin.

Ce qui fait voir qu'il y avoit au XIII siécle plusieurs Fiefs dans la Paroisse de Macy, est

l'usage que fit Aubert de Clichy en l'Aulnois de celui qu'il y possedoit en 1238. Il le tenoit de Philippe d'Aties Chevalier, & il le vendit cette année-là à Marguerite veuve de Hugues d'Aties, laquelle en vouloit disposer en faveur du Prieuré de Clichy. *Chartul. Liviac. f. 88.*

On a vû ci-dessus que Simon Seigneur de Macy avoit vendu à Guillaume d'Auvergne qui étoit Evêque de Paris en 1240, huit muids de grain, à prendre sur la dixme entiere de Macy. De ces huit muids Guillaume en destina trois de ce qu'on appelloit *Hybernagium*, & à la mesure de Paris, pour son Anniversaire: sa disposition fut effectuée en 1249, par deux Chanoines de son Eglise appellés Raymond & Henry Tubeuf, & par Radulfe Abbé de saint Victor qu'il avoit nommé ses exécuteurs. *Necrol. Eccl. Paris. 1. Apr.* *Gall. Chr. nov. col. 677.*

La Paroisse de Macy n'est pas composée seulement du Village de ce nom; il y a encore deux écarts ou hameaux situés vers le couchant, & appellés l'un Villene & l'autre Villejenis. Comme il y eut autrefois & en même temps plusieurs Seigneurs sur cette Terre, chacun d'eux donna son nom à la portion qu'il possedoit.

VILLENE, ou plûtôt VILLEHEME, est écrit vulgairement Villaines, & prononcé de même: mais il faut se souvenir du Seigneur Aymo ou Haymon de Macy qui vivoit il y a près de sept cens ans, comme il est dit ci-dessus. Il faut sçavoir aussi que ce nom latin Aymon ou Haymon s'est souvent rendu en langage vulgaire par Ayme, ou Hayme; le principe posé de *Villa Haymonis*, quelques-uns dans les anciens temps firent en françois Villehaymon, & d'autres dirent Villehayme, qui fut écrit Villéme par les Greffiers du Village: ensuite la res-

semblance de Villéme avec Villene fit qu'on écrivit Villaine qui a passé dans l'usage. Il est parlé de ce petit Village dans la charte d'affranchissement des habitans d'Antony de l'an 1248 à l'occasion de l'écluse de la riviere de Bievre qui étoit alors à Villéme. Il est aussi fait mention du pressoir qui lui servoit pour le vin en 1294, & en ces deux endroits ce lieu est toujours appellé *Villa Haymonis* ou Ville-Hemon. Je n'ai pû trouver aucun titre où il fut désigné en latin sous le nom *Villena* ou sous celui de *Villanæ*, comme l'est la Paroisse de Villaines au-delà d'Ecoüan.

Collect. MS. du Bois, T. 1. p. 46.

Chartul. S. Maglor.

VILLEJENIS, que l'usage fait écrire Villegenis, me paroit pouvoir être derivé de *Villa Joannis*, & avoir appartenu à la branche des Seigneurs de Macy nommés Jean au XIII siécle. Cependant si quelqu'un d'entre eux eût eu le nom de *Genesius*, cela seroit encore mieux. Ce Villegenis est un peu plus loin que Villene vers l'occident. Il est fait mention dans l'Histoire d'Etampes de François de Vigny qui en étoit Seigneur en 1579. Le même l'étoit encore le 16 May 1597.

Hist. d'Etamp. p. 36.

M. Glu qui a eu cette Seigneurie en ces derniers temps en a fort augmenté le Parc, y renfermant le canton appellé *la Fontaine-Michel*, dont il avoit fait acquisition. Ce dernier écart de la Fontaine-Michel avoit appartenu en 1618 à Charles le Voyer Correcteur des Comptes, qui obtint alors permission d'y faire célébrer dans une Chapelle; & sur la fin du dernier siécle il étoit à M. le Roy Conseiller au Parlement de Metz. Je ne sçai si ce seroit lui qui en vendant cette Terre à M. Glu l'auroit chargé de faire célébrer tous les ans dans la Chapelle un certain nombre de Messes. Villegenis appartient maintenant à Mademoiselle de Sens. Il y a dans le Parc quelques maisons de paysans. Il

Reg. Archiep. 2. Jul.

Ibid. 19. Jun. 1697.

.l y a des vignes aux approches de Macy : is ce n'est point le bien principal de la oisse ; les terres labourables, les prez, :arbres fruitiers en forment le revenu.

Le livre des Elections du Royaume imp i- en 1709 ne compte que 76 feux en toute Paroisse de Macy : Le Dictionnaire Uni- sel de la France rencontre plus juste en omptant 584 communians. On y en comp- aujourd'hui environ 600 & feux. Il y plusieurs siécles que la partie des Parois- ns de Macy dépendante de l'Abbaye de saint rmain des Prez est délivrée de l'ancienne rvitude. On lit que ce fut en 1247 qu'ils rent affranchis. Histoire de l Abbé de S. Germ.

Le Château Seigneurial de Macy est situé a bas du Village dans la prairie. C'est un âtiment qui peut avoir cent cinquante ans ; nais il n'y demeure que le Receveur ou Fer- nier. Il y a une Chapelle du titre de S. Ger- nain, laquelle est un titre bénéficial & im- posé aux décimes : Mais elle ne sert plus à sa prem ere destination. On ne sçait même plus *sous* l'invocation de quel S. Germain elle est. C'est le Seigneur qui y nomme. Marie de Fourcy veuve d'Antoine Ruzé Baron de Ma- cy, &c. Marechal de France y présenta le 25 Février 1633. Dans une collation de 1723 *Reg. Archiep.* elle est dite être à la nomination Seigneu- riale.

L'Eglise Paroissiale de Macy est sous le titre de Ste Magdelene. Le bâtiment ne paroît être que du dernier siécle, excepté le por- tail qui est un reste de l'ancienne Eglise & qui ne se trouve plus vis-à-vis le grand Autel. Ce portail est du XIII ou XIV siécle. Il reste dans le chœur les fragmens de la tombe d'un Chevalier ou ancien Seigneur, dont les armes sont trois lambels.

On n'y apperçoit plus son nom, mais seulement on y voit l'année de sa mort qui est M. CC. LXXXX. C'est sans doute la sépulture d'un des Seigneurs nommés ci-dessus. Une autre tombe voisine représente un Prêtre revêtu selon l'usage du XIII ou XIV siécle, & c'est apparemment celle d'un Curé.

On lit dans les Registres du Parlement la Requête que les Marguilliers de cette Eglise présenterent en 1562 contre Antoine Milet, qui quoique nommé à cette Cure, ne la venoit pas desservir, la Cour nomma Jean de Queslain indiqué par les habitans pour être admis par l'Evêque de Paris à desservir cette Paroisse avc l'honoraire convénable; le surplus du revenu du Curé fut saisi & employé pour les pauvres.

Reg. Parl. 26. Act. 1562.

La nomination de cette Cure a toujours été & est encore à la Collation Episcopale, *pleno jure*. C'est sur quoi tous les Pouillés sont d'accord. Le Curé reçoit des Décimateurs Ecclésiastiques la quantité de grain qu'on est convenu de lui donner.

Baux de 1657. & 1656.

Il y a eu autrefois une Léproserie à Macy. Elle est connue par un Arrêt du 3 Mars 1329, qui adjuge au Seigneur de Macy le pouvoir d'ordonner de l'administration de cette Léproserie, & d'instituer ou mettre les Freres & Sœurs pour en avoir soin.

Petit Livre blanc du Châtelet de Paris, fol. 251.
Repertoire, p 510.

La Maladerie est un autre espèce d'Hôpital qui sert aujourd'hui au soulagement des pauvres de ce lieu, & où l'on instruit les jeunes filles.

On tient qu'il y a eu autrefois un Prêche à Macy à l'endroit où l'on voit une Croix & quelques arbres.

Outre ce Macy il y en a deux autres en France, qui sont écrits Massy dans le Dictionnaire universel géographique. L'un est

au Diocèse de Rouen proche Neuchâtel, l'autre au Diocèse de Mâcon près de Cluny. C'est de Macy au Diocèse de Paris qu'étoit Philippe de Macy élû Prieur de Ste Catherine de la Couture à Paris l'an 1363, lequel conduisit en 1364 avec ses Religieux le corps dn Roy Jean à l'Abbaye de saint Denis où il devoit recevoir la sépulture.

Gall. Chr. nova T. 7. col. 858.
Hist. Univ. Par.

On voit dans les Poësies latines de René Michel Curé de Champlant, imprimées en 1658, une piece de l'an 1632 intitulée *Massiacum*, & qui roule sur ce Village.

Le Poëte débute ainsi :

Ren. Mich. Poem. in-8°. Paris. p. 78.

Est pagus non vite magis quam divite glebâ

Fertilis, *&c.* La piece contient deux pages.

L'auteur paroît avoir eu de la prédilection pour ce lieu, parce qu'il y avoit passé douze ans de sa jeunesse au service de Dieu, ainsi qu'il le dit. Au reste il met simplement en bons vers ce que j'ai dit ci-dessus touchant le territoire de ce Village. A prendre littéralement ce qu'il dit ensuite du sermon que le Curé faisoit dans l'Eglise pour exhorter ses Paroissiens à bien combattre, il sembleroit qu'il y auroit eu alors dans ce Village un exercice de la lutte ou autre semblable qui se faisoit après les prieres de l'Eglise.



IGNY.

IL ne se présente rien sur cette Paroisse qui puisse déterminer l'étymologie du nom; il n'y a même aucun titre qui en fasse mention avant le XIII siécle. Je n'en connois que deux, lesquels sont écrits en latin. Dans l'un il y a *de Igniaço*, & dans l'autre *de Igny*. Il est vrai qu'il semble d'abord que ce nom viendroit du mot latin *Ignis*: mais il ne suffiroit pas de le dire; il faudroit établir une raison qui puisse fonder à le croire. Il y a en France deux ou trois autres Villages de ce nom, & même une Abbaye d'Hommes de l'Ordre de Cîteaux, dont le nom latin depuis son origine au XII siécle a toujours été dit *Igniacum*. M. de Valois ne reconnoissant point dans le Pouillé Parisien du XIII siécle la Cure d'Igny sous le nom *Ini*, qui lui est donné par ce manuscrit, a éludé la difficulté & n'a point parlé du tout de ce Village.

Cette Paroisse est à trois lieues de Paris un peu au-delà du midi en tirant vers le couchant. Sa situation est dans la vallée arrosée par la riviere de Bievre, une grande lieue avant que cette petite riviere passe au pont d'Antony: mais le Village est posé sur le côteau qui regarde le septentrion, d'où l'on découvre Macy, Verrieres & leurs dépendances. Comme la vallée commence à s'ouvrir davantage en ce lieu, les prairies y sont plus agréables, & l'on y cultive la terre plus aisément que dans quelques vallons par où passe la riviere de Bievre en y venant. Un titre de l'an 1249 parlant des

Tab. Ep. Par.

1 Diocèse de Rouen proche Neuchâtel, l'au-
s au Diocèse de Mâcon près de Cluny. C'est
Macy au Diocèse de Paris qu'étoit Phi-
pe de Macy élû Prieur de Ste Catherine
la Couture à Paris l'an 1363, lequel con-
lit en 1364 avec ses Religieux le corps
1 Roy Jean à l'Abbaye de saint Denis où
devoit recevoir la sépulture.

Gall. Chr. nova T. 7. col. 858. Hist. Univ. Par.

On voit dans les Poësies latines de René
ichel Curé de Champlant, imprimées en
658, une piece de l'an 1632 intitulée *Massum*, & qui roule sur ce Village.
Le Poëte débute ainsi :

Ren. Mich. Poem. in-8°. Paris. p. 78.

Est pagus non vite magis quam divite glebà
ertilis, *&c.* La piece contient deux pages.

L'auteur paroît avoir eu de la prédilection
pour ce lieu, parce qu'il y avoit passé douze
ans de sa jeunesse au service de Dieu, ainsi
qu'il le dit. Au reste il met simplement en
bons vers ce que j'ai dit ci-dessus touchant
le territoire de ce Village. A prendre littéralement ce qu'il dit ensuite du sermon que
le Curé faisoit dans l'Eglise pour exhorter
ses Paroissiens à bien combattre, il sembleroit qu'il y auroit eu alors dans ce Village
un exercice de la lutte ou autre semblable
qui se faisoit après les prieres de l'Eglise.

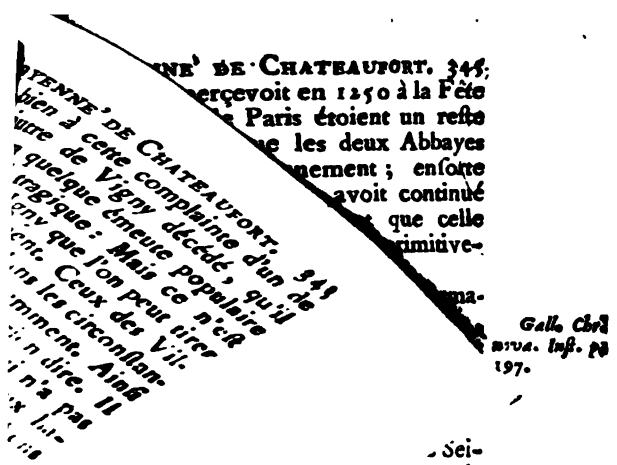


Auprès de cette Tombe se lisent les Vers suivans, gravés sur un Marbre noir, ils pourront paroître énigmatiques à ceux qui sont éloignés de ce Village.

LE FRERE A SON FRERE.

De Vigny reçois les larmes
De ton frere désolé,
Que la Justice & les Armes
N'ont pû rendre consolé.
J'ai poursuivi ta vengeance;
Ton meurtre impuni n'est pas,
Et ton assassine engeance
Vit sa mort avec ton bras.
Mais encore que sa rage
Ait éprouvé ta valeur,
Je pleure que ton courage
N'a paru qu'en ton malheur.

Ce que j'ai pû apprendre d'une personne de considération qui a oui souvent les habitans raisonner à ce su et, est que dans le dernier siécle la peste étant à Biévre proche Igny, deux Demoiselles du lieu dit Favereuse de cette même Paroisse de Biévre n'ayant pû être administrées que par le Curé d'Igny, ce Curé ayant refusé la donation des bois qu'elles voulurent lui faire, elles la firent aux habitans d'Igny. Comme par la suite ce don souffrit quelques difficultés, ces habitans firent quelque emprunt de leur Seigneur, dont ne pouvant pas l'acquitter, le Seigneur voulut avoir part aux bois, & qu'y étant allé à main armée, les habitans se défendirent & que ce fut alors que le Seigneur fut blessé ou tué, dont ils eurent leur grace.



...erçevoit en 1250 à la Fête
...e Paris étoient un reste
...e les deux Abbayes
...nement ; ensorte
...avoit continué
... que celle
...imitive-
...
...ma-

Gall. Chri nova. Inst. p. 197.

... Sei-
... de quel-
...ommune d'I-
... appellations se-
...s de la Seigneurie de

Histoire des Gr. Off. T. 5. p. 687.

...LLIERS, situé proche Vau-
... un écart de la Paroisse d'Igny.



Montlhery sous le regne de Philippe-Auguste, on y mit dans ce nombre Pierre de *Munelles* comme tenu à faire cette garde durant deux mois, à cause de la Terre d'Igny *de Terra de Igny*.

Chartu. Phi. Aug. ad calcem.

De là jusqu'à 1500 je n'ai trouvé aucun Seigneur de cette Paroisse que Nicolas du Puy qui l'étoit en 1510, suivant le Procès-verbal de la Coutume de Paris dressé cette année-là. J'ai cherché inutilement celui qui l'étoit en 1580 lors de la derniere redaction. Dans ces derniers temps outre les Seigneurs nommés ci-dessus, la Seigneurie a appartenu à M. Glu des Gobelins, & enfin à Mademoiselle de Sens.

Il y avoit à Paris vers la fin du XIII siécle une rue proche la Sorbonne, qu'on appelloit la rue au Seigneur d'Igny, suivant les [illegible]ésies de Guillot de Paris qui sont de vers [illegible]emps là.

[illegible]ans l'Acte d'affranchissement des habi-
[illegible]e Macy, Antony & Paray accordé en
[illegible] ou 48 par l'Abbé de saint Germain-
[illegible]ez, sont compris ceux de *Aqua mortua*.
[illegible]rouve en ces quartiers aucun lieu dont
[illegible]pproche davantage d'*Aqua mortua*
[illegible]on qui est à l'entrée d'Igny en ve-
[illegible]s Macy, & qu'on appelle *morte-*
[illegible]l est rempli d'eau & d'arbres.
[illegible] Ste Geneviéve avoit au méme
[illegible]n lieu dit en latin *Jovigniacum*
[illegible]nné de Josas des menus cens
[illegible]oir à la saint Remi cinq sols,
[illegible] saint Germain en May huit
[illegible] m'éloignerois pas de croire
[illegible]y est l'abregé de ce *Jovig-*
[illegible] aura dit d'abord Jouigny,
[illegible]suite Oigny, & enfin Igny.
[illegible] les cens que l'Abbaye de



e Geneviéve y perçevoit en 1250 à la Fête e saint Germain de Paris étoient un reste le quelque échange que les deux Abbayes auroient faite plus anciennement ; ensorte que celle de Ste Geneviéve avoit continué es mêmes termes de payement que celle le saint Germain avoit assigné primitivement.

On apprend par les Lettres de Confirmation que le Roy Henry II donna en 1549, pour tous les biens de l'Abbaye du Val de Grace située alors à Biévre, que dèslors cette Maison avoit des prez en la prairie d'Igny, & des cens au lieu dit le Versoir. *Gall. Chri. nova. Inst. pa 197.*

Dans le Traité fait entre le Roy & le Seigneur d'Igny de l'an 1692 au sujet de quelques arpens de Terre de la Commune d'Igny, il est marqué que les appellations seront toujours relevantes de la Seigneurie de Chevreuse. Histoire des Gr. Off. T. 5. p. 687.

GOMONVILLIERS, situé proche Vauhallan, est un écart de la Paroisse d'Igny.



VERRIERES.

ON ne doute gueres que ce Village n'ait tiré son nom d'une Fabrique de Verre qu'on dit y avoir été autrefois. M. de Valois a été de ce sentiment; cependant le nom latin *Verdrariæ* que lui donne Irminon Abbé de saint Germain du temps de Charlemagne, & le livre de la Translation du corps de S. Germain pourroient en faire douter; & encore plus le nom *Vedzariæ* qui lui est donné dans un Diplome du Roy Robert de l'an 1027 sur l'exposé de l'Abbé Guillaume. Dans le temps de l'expédition de cette charte, Verrieres n'étoit pas érigé en Paroisse: Ce n'étoit qu'une dépendance de la Terre d'Antony. On ne peut pas dire précisément en quel temps se fit cette érection. Elle étoit faite dès le regne de S. *Louis*, puisque cette Cure se trouve dans le *Pouillé* qui est de ce temps-là ou environ. On l'y trouve sous le nom latin *de Vitreriis*, comme étant à la présentation de l'Abbé de saint-Germain, sans doute en conséquence de ce qu'elle avoit été détachée d'Antony. Les Pouillés subséquens marquent la même présentation.

Notit. Gall. p. 438.

Cod. Censi. S. Germ.

Preuv. de l'Histoire de Montm. p. 17.

A l'égard du nombre de feux de ce lieu, il est dit de 149 dans le Livre de l'Election imprimé en 1709, & de 610 habitans ou communians dans le Dictionnaire Universel qui a paru en 1726. Le Village de Verrieres est à trois petites lieues ou deux lieues & demie de Paris, sur un côteau regardant le levant & le midi, qui a dans sa partie basse Macy & Antony, & dans la partie supérieure

un bois appellé du nom du Village, dont il est séparé par des terres de couleur rougeâtre, ensorte qu'Antony, Macy & Verrieres paroissent former un triangle. Il a plusieurs dépendances, qui sont Mignoz, Amblain-Villiers, &c. dont on parlera ci-après. Il croît sur l'étendue de cette Paroisse bled, vin & bois.

Cette Terre ayant été primitivement de la Seigneurie d'Antony, on doit lui appliquer plusieurs faits qui concernoient cette Seigneurie prise en entier: Telles sont les vexations exercées dans l'XI siécle par Pipinel Guerin qui s'en disoit Avoüé, & que le Roy Robert essaya de faire cesser. L'affranchissement accordé en 1247 ou 1248 par Thomas de Mauleon Abbé de saint Germain ne regarde pas seulement les Serfs d'Antony, mais aussi ceux de Verrieres, qui y sont nommément spécifiés. On peut voir ce qui est dit là-dessus à l'article d'Antony. Ce que j'ai trouvé de particulier pour Verrieres, est que l'an 1236 Simon Abbé de saint-Germain y acheta pour la somme de 750 livres une redevance de trente muids de vin & une rente de vingt sols. Du Breul a donné un Acte de 1244 qui fait aussi mention de Verrieres. Comme il est anterieur à l'affranchissement ou manumission des habitans de ce Village, hommes & femmes, Bertrand fils de Hugues de Verrieres, qualifié homme de corps de l'Abbaye de saint-Germain ne put contracter mariage sans avoir auparavant la permission de l'Abbé & lui avoir promis de lui abandonner en propre comme Serfs & Hommes de corps la moitié des enfans qui naîtroient de son mariage. La raison pour laquelle Bertrand n'étoit tenu de donner que la moitié de ses enfans à cet Abbé, est que la femme qu'il devoit épouser étoit du Village de Vilceors que nous

Hist. S. Germ. p. 123.

Antiq. de Paris, p. 282.

prononçons Wissous, & qu'étant pa
raison *Femme de Corps* de l'Evêque de
l'autre moitié des enfans devoit lui ap
tenir. Tel étoit l'usage des temps avant
manumissions, & il est clairement ind
dans les Lettres de l'Evêque de Paris Gui-
laume III. du nom, publiées par du Breul.

Les Calvinistes qui mettoient le feu, sur tout aux fermes des gens d'Eglise & des Religieux, n'épargnerent pas plus celle de Ver-[Hist. S.Ger. p. 193.]
rieres que celle d'Antony ; elle fut réduite en cendres l'an 1562. Il est à croire que l'Eglise Paroissiale fut aussi alors emdommagée. L'édifice qui subsiste aujourd'hui ne paroit rebâti que dans l'avant-dernier siécle. Il n'y a que le portail qui est resté de l'ancienne Eglise du XIII siécle, & quelque chose de la tour. Cette Eglise est sous le Titre de la Ste *Vierge*. On y regarde l'Assomption comme la Fête Patronale : Mais comme c'est une fête solemnisée dans toute la Chrétienté, l'usage a fait établir à Verrieres une simple fête à laquelle les Ecclésiastiques s'assemblent, *qui est* la Ste Anne. L'édifice entier est vouté, même les deux aîles ou collatéraux, mais le principal corps de l'Eglise est sans vitrage, & ne tire du jour que par le bas. Sous le portique ou porche est une pierre qui couvre un caveau, dans lequel on dit qu'on trouva autrefois deux corps non-corrompus, chacun dans leur biere. On m'assura aussi sur le lieu en 1740, que le Curé dernier-mort s'y étoit aussi fait inhumer. Un épitaphe gothique peu importante & qui est du XVI siécle appelle ce lieu *Voerrieres*. Il y a eu en effet un temps où pour écrire le mot *Verre*, on écrivoit *Voirre*.

Plusieurs sçavans ont aimé le séjour de Verrieres. André Duchêne si connu par sa Col-

lection des Historiens de France, & par l'Histoire de tant-d'anciennes Maisons Nobles, y avoit sa maison de campagne : mais un voyage qu'il y fit le 30 May 1640 lui fut fatal. Il fut écrasé dans le chemin par une charette lorsqu'il n'étoit encore âgé que de 54 ans.

MIGNOZ ou MIGNAULS, & autrement MINEAUX, me paroît pouvoir être un lieu appellé Mulnes dans une charte du Roy Robert de l'an 1027, dont il est parlé à l'article d'Antony. Au moins, il est sûr que c'est ce Minials dont étoit Seigneur un nommé Matthieu l'un des Pleges pour Ferric Chevalier de Palaiseau en 1218. Le fameux Avocat Charles du Moulin a possedé cette Terre qui étoit depuis deux cens ans dans sa famille. Il l'avoit eu en 1526 & elle lui a été confirmée en 1529. C'est de cette Terre qu'il parle dans son Commentaire sur la Coutume de Paris. Il la donna depuis à son jeune frere Ferry du Moulin, & cette donation lui causa tant de chagrin qu'il fut obligé d'en faire la révocation. Elle appartint depuis ce temps-là à Etienne des Belles, Auditeur des Comptes, & encore depuis à Jerôme Etiene Auditeur des Comptes & Marie Feron sa femme.

Chart. S. Genov. fol. 252.

Vie de du Moulin, p. 24 28. & 208.

Ibid.

Perm. d'or. Domest. 10 Févr. 1643.

Cette Terre de Mignaux renferme non-seulement un château, mais encore un hameau qui fait un article particulier dans le rolle des Tailles. Le dénombrement de l'Election en 1709 y comptoit 29 feux; ce que le Dictionnaire Universel de 1726 reduit à 123 habitans ou communians. Le château paroît n'avoir jamais été achevé ou avoir été détruit en partie peut-être par quelque incendie. Sa construction ne paroît pas fort ancienne. On la dit être du même temps que celle du château de Chilly, & que ce fut pour un Intendant du Seigneur de Chilly qu'il fut bâti.

On m'a assuré dans le pays qu'il appar aujourd'hui au sieur Marchais de Cha Village voisin. Il est situé au bas du ca de Verrieres où est l'Eglise, en tirant le midi.

AMBLAIN-VILLIERS est un autre meau un peu plus éloigné, en tirant ver couchant, également au rivage gauche d riviere de Biévre comme Mignaux. Cette gneurie est ancienne si elle étoit possédée Bochard d'Amblain-villiers, duquel le Ca laire de l'Evêque de Paris au XIII siécle mention à l'occasion d'une dixme qu'il av à Macy. Il est aussi parlé dans le Cartula de Ste Geneviéve d'un nommé *Soutanus* *Amploviller*, qui fut plege pour le Seign de Palaiseau en 1218. Il falloit que ce une place considérable en 1358. Au mo d'Octobre de cette année les Garnisons An gloises d'autour de Paris, *allerent*, suivant l'expression des Chroniques Françoises de saint-Denis, *prendre une forte maison à trois lieues de Paris appellée Amblanvilliers.* Ceux de Paris envoyerent pour la reprendre, mais sans succès : Enfin ils l'acheterent des An glois, & la firent abattre. Jean Allegrin Con seiller au Parlement, étoit Seigneur de c lieu en 1580. Depuis ce temps-là cette Ter appartint à Eustache Cossart, Auditeur de Comptes, suivant un Acte du 12 Juillet 160 & en 1645 elle étoit possedée par Philipp du Livet & Charlotte Lettier sa femme. J'o mets la maison qu'ont eu en ce hameau en 1629 & 1636 Pierre Joly Secrétaire du Roy & Catherine Savary sa femme, laquelle ve noit de Jean Savary Bourgeois de Paris.

Dom Mabillon écrit dans un de ses ou vrages que l'Abbaye de saint Germain-des-Prez a eu cette Terre nouvellement, par

Chartul. Ep. Paris. in Bib. Reg.

Chart. S. *Genov. f.* 252.

Chroniq. de S. Denis. 1358.

Coûtume de 1580.

Perm. de Chap. Dom. *Reg. Ep. Pa. Ibid.* 9. *Ap.*

Ibid.

Sar. III. Bened. Part. 2, *p.* 115. *in Nota.*

échange pour Nogent-l'Artaud ; il a voulu dire apparemment que c'est une des Terres que ce Monastere a eu pour cet ancien domaine situé du côté de la Champagne, car Dom Bouillard assure que le Marquis de la Vieville pour avoir ce Nogent a cédé des biens situés à Thiais & à Choisy-sur-Seine. Le même Dom Bouillard met plus bas, les bois d'Amblain villiers aussi-bien que ceux de Verrieres, dans le nombre de ceux que l'on prit autrefois pour l'aggrandissement du Parc de Versailles.

Hist. S. Gerꝰ p. 222.

Ibid. p. 273.

VAUPERREUX est aussi de la Paroisse de Verrieres aussi-bien que la Tuillerie de prez.

LA BOURSILLERE marquée dans les cartes comme située dans les bois de Verrieres, est un vieux Château maintenant ruiné.

L'Historien moderne de saint Germain-des Prez dit encore un mot des bois de Verrieres. Il rapporte à l'an 1630 les routes que le Roy fit faire dans les bois dépendans de l'Abbaye pour le plaisir de la chasse, & il ajoute que les Religieux en furent dédommagés.

Ibid. p. 223.

Verieres est mentionné dans l'Histoire de la Chancellerie à l'occasion d'un Arrêt du 13 Juillet 1598, rendu par le grand Conseil du Roy au profit de Robert Arnou Secrétaire du Roy, qui fit défense aux Asseyeurs des Tailles de cette Paroisse de le cottiser à l'avenir, & qui les condamna aux dépens. Je trouve aussi à l'an 1619 que Pierre Arnoul Secrétaire & Interprête du Roy avoit sa maison à Verrieres.

Hist. de la Chancel. p. 255.

Reg. Ep. Par. Ordon. 18 *Jun.*



ANTONY.

ENtre plusieurs terres voisines de Paris possedées par l'Abbaye de saint Germain-des-Prez, Antony n'est pas des moins considérables. Elle a été cependant autrefois plus étendue qu'elle n'est aujourd'hui, car Verrieres en faisoit partie primitivement. Ce Village est à trois petites lieues ou environ de Paris sur la petite riviere de Biévre; & le Bourg bâti proche l'Eglise est un peu éloigné du chemin d'Orleans: Il est situé à la droite de ce chemin sur une pente douce qui regarde l'orient; mais il fut formé en ces derniers temps sur cette route une espèce de second Village composé de beaucoup d'hôtelleries, de marchands, ce qui rend le lieu beaucoup plus peuplé. Cette Paroisse renferme labourages, prairies & vignes. En 1709 le dénombrement de l'Election n'y comptoit que 84 feux. Le Dictionnaire Universel de la France donné en 1726 évalue cela à 558 habitans ou communians. Mais on doit en compter davantage aujourd'hui depuis qu'on a bâti sur le grand chemin. Il y a un pont en cet endroit sur la riviere de Biévre.

Cette Paroisse étoit appellée autrefois Antoigny; du moins on l'écrivoit ainsi, ou bien on écrivoit avec aspiration, Anthoigny. Le Pouillé Parisien du XIII siécle, quoiqu'écrit en latin, ne donne point à cette Paroisse de dénomination latine. Elle y est appellée *Antogni*. Ce Pouillé & tous les suivans la placent dans le Doyenné de Chateaufort, & tous uniformément déclarent que la Cure est à la présentation de l'Abbé de saint Germain.

es-Prez. On ne voit pas bien ce qu'il faut entendre par le don d'une Chapelle que Hilduin Abbé de cette maison fit à ses Religieux en 829 lorsqu'il leur assigna pour leurs vêtemens entre autres biens *Antoniacum cum ipsa Capella*. Ce sont les termes de la charte de confirmation par Louis le Débonnaire. On assure plus communément que ce fut Imbert Evêque de Paris qui donna en 1042 l'autel d'Antony au Monastére de saint Germain : ne se reservant que le Droit de Synode & celui de Visite. (*a*) Une Bulle d'Alexandre III de l'an 1177 met l'Eglise d'Antony parmi celles qui appartiennent à la même Abbaye : Cette Eglise est sous le titre de S. Saturnin Martyr Evêque de Toulouse. Il y a sur le grand autel une châsse qu'on dit renfermer de ses reliques. Outre sa Fête du 29 Novembre, laquelle dans le dernier siécle y étoit précédée du Jeûne de la Vigile S. André qu'on anticipoit, on y solemnise aussi sa Translation le second Dimanche de May. Quelques-uns assurent que S. Barthelemi est l'ancien patron de cette Eglise : Mais on sçait par expérience que plusieurs saints ayant été honorés en certains lieux le 24 Août jour de leur mort, le peuple a cru que c'étoit S. Barthelemi qu'on y célébroit, à cause que ce jour-là est consacré à sa mémoire. Le chœur de l'Eglise d'Antony & la belle tour qu'on y voit surmontée d'une pyramide de pierre, paroissent être du XIV siécle ; l'édifice de la nef est plus nouveau d'environ deux cens ans.

Hist. de S. Germ. Preuves XV.

Ibid. p. 76.

C'est aussi à l'Abbaye de saint Germain-

(*a*) Le nouveau Gallia Christiana à l'Article de cet Evêque a mis qu'il donna le Village, *Villam*, c'est une faute d'impression.

des-Prez qu'appartient la Seigneurie d'Antony. Ce qui le prouve après la charte de l'an 829 ci-dessus citée, est le Diplome de Charles le Chauve de l'an 872, lequel compte parmi les terres qui sont confirmées à ce Monastére, *in pago Parisiaco Antoniacum, & Spinogilum & Villulam Caticantum*. Antony avoit alors un grand nombre de dépendances : On doit le conclure d'une charte du Roy Robert de l'an 1027 à l'occasion des droits & coutumes qu'un Avoüé nommé Pipinel Guerin voulut exiger : Comme cela alloit à l'oppression des Vassaux de l'Abbaye, l'Abbé Guillaume obtint de Diplome pour arrêter les entreprises de cet homme qui est qualifié *Vicarius* ou *Viarius* ; les dépendances d'Antony y sont ainsi spécifiées : *In Roricurte, Villa Osii, Villa Grès, Villa Mulnes, Villa Vedzarias, Villa Culez, Villa Bolonis* ou *Boldinis*.

Hist. de S. Germ Prob. xxxij.

Histoire de Montmorency. Preuves, p. 17.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 628.

L'Avoüé ci-dessus nommé recommença apparemment ses vexations. Il fut besoin que l'Abbé Adrauld (Adraldus) successeur de Guillaume obtint encore du Roy Robert de nouvelles Lettres par lesquelles ce Prince attribua au Monastére la Voyerie d'Antony, dont jouissoit certain Chevalier nommé Varinus. Ce sont les termes de l'Historien.

Ibid. T. 1. p. 655.

Le Monastére de saint Germain eut encore un autre adversaire à reduire dans la personne d'Etienne de Macy. La décision de ce qui étoit contesté entre les deux partis fut soumise au duel. Chacun fournit son champion suivant l'usage du temps : (c'étoit en 1152) Le champion de saint Germain arracha l'œil au champion du Seigneur de Macy, & se jetta si rudement sur lui qu'il fut obligé de se déclarer vaincu, c'étoit sous l'Ab-

Hist. de S. Germ. p. 89.

bé Geoffroy. Hugues de Monceaux qui gouvernoit l'Abbaye en 1168 fit renoncer en présence du Roy Louis le jeune, Jean de Macy probablement fils d'Etienne, aux droits qu'il prétendoit avoir dans le bois d'Antony. Cette Terre parut si considérable à cet Abbé, que ce fut sur elle qu'il ordonna qu'on prit la dépense du repas le jour de l'anniversaire de sa mort: & même il établit à ce sujet une chose dont les exemples sont très-rares; c'est qu'il voulut que son anniversaire eût une octave. On le célébroit le vj des Calendes d'Avril. *Ibid. p. 95.* Ce Bois n'existe plus, ou fait partie de celui de Verriere. *Ibid. p. 98.*

Au XIII siécle plusieurs Seigneurs affranchirent leurs Vassaux. Thomas de Mauleon Abbé de saint Germain accorda cette grace à ceux d'Antony & de Verrieres en 1247 ou 1248. Les conditions de cette manumission furent qu'ils payeroient par chaque année cent livres de rente au Monastére le lendemain de la Purification: Que les Religieux auroient en ce lieu des moulins, des fours & pressoirs bannaux; qu'ils prendroient en vendanges dans chaque muid deux pintes de meregoutte, & la troisiéme partie du vin de pressurage; qu'ils feroient certaines corvées & fourniroient des lits garnis à l'Abbé & aux Religieux lorsqu'ils viendroient à Antony. *Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 381.* Hist. de S. Germ.

Il y a dans le Glossaire de Ducange une liste des lieux où le Roy avoit droit de gîte au même siécle. Parmi ceux qui le devoient une fois par an est nommé *Anthoniacus*. Ce droit de gîte excita un différent dans cette Paroisse. Outre les habitans de la Bourgeosie de l'Abbaye, il y avoit quelques habitans qu'on appelloit les Hôtes de l'Evêque de Paris: Ces derniers ne voulurent pas payer un jour au *prorata* de leurs terres leur contingent pour le gîte que le Roy (qui étoit alors S. Louis) avoit pris à Antony. Il fut *Gloss. voce Gistum.*

Regist. Parl Nat. 8. M 1260. déclaré dans le Parlement de la saint-Martin d'hiver de l'an 1260, que les Bourgeois d'Antony asseoitoient ce gîte, & que le Prevôt de Paris le feroit lever.

On trouve encore quant aux faits qui regardent le même siécle, que l'an 1276 au mois de Février l'Abbé Gerard de Moret fit une échange de la gruerie des bois d'Antony, & que les Religieuses de Longchamp avoient droit de lever 12. muids d'avoine au même lieu d'Antony, selon un titre qui est de l'an 1279, & qui servit de décision en leur faveur l'an 1401. Plus dans un titre françois du Cartulaire de S. Magloire, il est fait mention du *Pressouer de Villehemon* ou *Antoigny*, construit sur une Censive relévante en fief d'Andry Poolin de Courcelles Chevalier. Ce titre qui est de l'an 1294 ne doit pas nous porter à croire que le Village d'Antony ait autrefois porté le nom de Villehemon. Le titre veut seulement dire que le pressoir portoit le nom de *Pressoir d'Antony* & de *Pressoir de Villehemon*, parce qu'il servoit aux deux Villages, & qu'il étoit peut-être situé entre les deux. J'ai rapporté à l'article de Macy les preuves qui montrent que Villehemon n'est autre que le petit Village que nous appellons maintenant Villaines par corruption de langage. Il y avoit aussi à la fin du même siécle un droit de *Tensement*, qui se prenoit sur le vin. Cet établissement venoit de quelque Prince ou Chevalier qui s'étoit rendu Protecteur & Défenseur des habitans. Le droit par la suite attribué à leurs descendans étoit quelquefois vendu ou légué à d'autres, & même à des Communautés. L'Abbaye de saint Magloire avoit joui du revenu du Tensement d'Antony, & l'avoit cédé depuis en fief à Jean Thibaud d'Issy Ecuyer, & Agnès sa

Gall. Chr. nova. c. 451.

Reg. Consil. Parl. 4 Mai, 1401.

Chartul. Magl. in Bibl. Reg.

Ibib. Paris. Ganic. f. 136.

femme ; desquels Pierre de Condé Archidiacre de Soissons & Clerc du Roy l'acheta. On voit par la reconnoissance qu'il en donna l'an 1298 à l'Abbé de saint Magloire, que le produit de ce droit de dépense conjointement avec celui de Macy, montoit à huit livres parisis ou environ.

C'est peut-être de ce droit ou d'un semblable que veut parler l'Historien des Grands Officiers, lorsqu'il dit qu'en 1333 Philippe de Valois donna à Jean de Beaumont son Maître d'Hôtel une rente qu'il levoit à Antony & à Viry. En 1346 le même Roy alla vers la Fête de l'Assomption camper à Antony sur ce qu'on lui avoit dit que le Roy d'Angleterre passeroit par là pour aller en Flandres. Mais ce Prince l'y attendit vainement deux jours, le Roy d'Angleterre ayant au sortir de Poissy tiré vers Beauvais. Dom Bouillard a inseré dans l'Histoire de l'Abbaye un fait qui concerne Antony, dont les Auteurs du Gallia Christiana n'ont rien dit en parlant de l'Abbé Richard : C'est que cet Abbé de saint Germain qui siégea depuis 1363 jusqu'en 1387 engagea la Terre d'Antony à deux Gentilshomes Jean & Guillaume de Clamecy, pour en jouir leur vie durant, en payant annuellement deux cent francs d'or. Voici un autre fait que j'ai trouvé & qui concerne son predécesseur. Cet Abbé suivant un compte de la levée du quinziéme denier qui se faisoit pour le rachat du Roy Jean, fut exempt de le payer en considération de la forteresse qu'il avoit à Antony.

Hist. des Grā Off. T. VII. p. 311.

Continuat. Nangii, T. XI. Spicil.

Hist. S. Germ. p. 164.

La Prevôté d'Antony fut quelquefois possedée par des Religieux particuliers. On lit qu'en 1482 Geoffroy Floreau Benedictin Abbé de Beaulieu en Argonne & Evêque de Châlons en

Gall. Chr. nova.

jouissoit, & la céda à Robert de l'Espinasse avec l'Abbaye de saint Germain.

Il se fit à Antony sous le regne de François I plusieurs établissemens tendans au bien public. Comme on obligeoit les étrangers qui avoient des vignes sur le finage d'Antony de transporter leurs vendanges sur les pressoirs bannaux, les Religieux se virent dans la nécessité d'en faire bâtir de nouveaux proche le pont de ce lieu.

Quatriéme Vol. des Ban. du Châtelet, fol. 200.

François I donna en 1545 des Lettres pour l'établissement de Foires à Antony le Jeudi d'après la Pentecôte & le jour de Ste Catherine, outre un marché tous les Jeudis, le tout à la priere du Cardinal de Tournon, Abbé Commendataire de saint Germain.

Hist. de S. Ger. p. 193.

Mais les Guerres civiles de la Religion détruirent une partie de ce qui venoit d'être établi: Les Huguenots brulerent en 1562, non seulement les pressoirs, mais encore la ferme de l'Abbaye.

Antony n'a aucuns Ecarts. On a reconnu cependant en 1679 que le Château de Berny est sur la directe d'Antony. Je ne compte point pour Ecart les maisons qui sont sur le grand chemin, & dont le nombre va en augmentant, la distance est trop petite, & la jonction se fera peu après avec le Village. Ce quartier s'appelloit le Pont d'Antony dès il y a deux cent ans. Etienne Tournebuc Conseiller du Roy y avoit sa maison en 1539. Il y avoit sur cette même Paroisse en 1619 un canton appellé le petit Chantelou où habitoit le sieur le Cesne Secrétaire du Roy.

Reg. Ep. Par. Aug. ce 17 Dec.

Il y a de nos jours à Antony une manufacture de cire dont il est parlé dans le Spectacle de la Nature, T. 7.

Le nom *Antoniacum* n'eſt pas rare dans les titres latins conſervés en France. Soit que ce nom ſoit dérivé de celui d'*Antonino*, qui a été fort commun, ou qu'il vienne de quelque nom d'agriculture, tel qu'*Audenna*, ou *Anses*, on le connoît dans le Maine, la Touraine & le Poitou, où il y a des lieux appellés en françois Antoigny, & en latin *Antoniacum*.

Dict. Univ. de la Fr. *Not. Gall. in Anto. p.* 409.

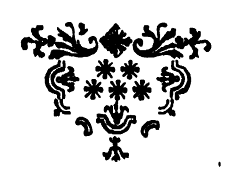
C'eſt d'Antony proche Paris qu'étoit la Garde du Grand Scel de S. Louis qu'on appelloit Philippe d'Antogny ou d'Antongny. Il avoit tant pour ſoi que pour ſes chevaux & valets à cheval ſept ſols pariſis par chaque jour.

Gloſſ. Cang. nouv. in Cata. Cancellar. & col. 142.

Hiſt. de la Chancellerie, p. 8.

On lit dans le Mercure de France l'Hiſtoire d'un Avanturier d'Antony arrivée en 1748.

Mercure Mars 1749.



CHATENAY
LEZ-BAGNEUX.

C'Eſt ainſi qu'on appelle dans les Rolles de l'Election de Paris le Châtenay qui eſt compris dans l'Archidiaconné de Joſas, pour le diſtinguer du Châtenay qui eſt contenu dans le grand Archidiaconné. Il falloit que Bagneux fut anciennement un lieu bien conſidérable, pour que ce ſoit de lui, qu'une Paroiſſe auſſi notable qu'eſt celle du Châtenay dont il s'agit, eut pris ſa dénomination. On ne pouvoit pas dire en effet, *Châtenay lez-Ceaux*, ou *Châtenay lez-le-Bourg-la-Reine*, ou *lez-le-Pleſſis*; puiſque ces lieux n'exiſtoient pas, & que quand ils ont commencé d'exiſter, ils n'étoient que que de ſimples hameaux de Bagneux ou même de Châtenay. Ainſi il a fallu chercher à une lieue du côté de Paris dequoi former une dénomination diſtinctive, & la tirer d'une Paroiſſe très-ancienne & très-étendue. Mais quoique Bagneux date de fort haut, Châtenay peut encore dater d'un temps plus ancien. Car le livre d'Irminon Abbé de ſaint Germain des Prez ſous Charlemagne, marque le nom de Châtenay *Caſtenidum* voiſin de Verrieres, comme celui d'un pays où ſon Monaſtére avoit un peu de bois avec beaucoup de vignes & des prez paſſablement. Outre cela Châtenay eſt nommé comme Bagneux dans une charte du IX ſiécle, parmi les biens qui furent confirmés au Chapitre de Paris par le Roy Charles le Simple, & cela ſous le nom

nom *Castanetum*. Dans celle des Rois Lothaire & Louis de l'année 980 ou environ. La confirmation tombe non-seulement sur le Village, mais aussi sur une Eglise *Castanetum cum Ecclesia*; ce qui est repété dans la Bulle de Benoît. Je n'insiste aucunement sur l'étymologie de ce lieu. Il est clair qu'elle vient des châteigners qui y ont eté primitivement.

On voit par ce qui vient d'être dit que la distance de Paris à Châtenay n'est que de deux lieues & demie. Ce Village est sur la pente d'un côteau qui regarde l'orient & un peu vers le nord à demie lieue du chemin d'Orleans. On l'apperçoit à la main droite un peu après qu'on se trouve au-delà des hauteurs de Ceaux. C'est un pays fécond en vignes, quoiqu'il y ait aussi des terres & des prez dans le bas, & beaucoup d'arbres plantés de côté & d'autre, qui forment une agréable variété. Dans le dénombrement de l'Election imprimé en 1709 la Paroisse étoit comptée pour 109 feux. Dans celui que le sieur Doisy a publié en 1745, elle n'est comprise que pour 91 feux: Le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 y marque 560 habitans.

L'Eglise de ce lieu est sous l'invocation de saint Germain Evêque d'Auxerre, suivant l'usage ancien, par lequel de place en place dans le Diocèse de Paris les principaux lieux de l'antiquité ont été mis sous sa protection. On reconnoît dans le chœur de celle qui subsiste aujourd'hui beaucoup de pilastres & chapiteaux du XIII siécle, & même il y a apparence que ceux qui sont sous la tour sont du siécle précédent. Cette tour est élégament travaillée pour un clocher de campagne. Elle peut avoir cinq cens ans d'antiquité. Comme je ne suis pas de carectère à donner aux édifices plus d'ancienneté qu'ils ne me paroissent

en avoir, je n'ai ajouté aucune foi à ce que m'a déclaré un Prêtre qui me fit voir cette Eglise en 1738, lorsqu'il me dit qu'elle est du VI siécle, & qu'il en est fait mention dans un Concile de ce temps-là. Outre la Fête de S. Germain du 31 Juillet on y célébre aussi la Fête de la Translation de ce Saint le 1 Octobre, mais on n'y montre point de ses Reliques. On voit au sanctuaire du côté du septentrion une inscription gravée sur le marbre qui porte qu'en 1713 M. de Malezieu fils de M. de Malezieu qui avoit une Seigneurie en ce lieu fut sacré dans cette Eglise Evêque de Lavaur par M. Fabio Brulart Evêque de Soissons. On m'assura aussi dans le lieu qu'il y avoit célébré une Ordination assez nombreuse.

Il reste dans cette Eglise quelques tombes du XIII ou du XIV siécle. On voit sur une de ces tombes trois personnes figurées en habits longs & capuchons, dont il n'y a que celle du milieu qui en ait la tête converte. Si elle vient du cimetiere comme on me l'assura, & comme il y a lieu de le croire en ce qu'elle est tournée irréguliérement, elle ne mérite pas tant d'attention. Ce qui en mérite davantage, est ce qui se lit dans les mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, qu'en creusant dans ce chœur il y a quinze ou seize ans, on trouva dix ou douze tombeaux de plâtre dans chacun desquels il y avoit au moins un pot de terre grise à petites bandes rouges, rempli de cendre & de charbon: Il y en avoit quelquefois trois ou quatre, & quelquefois aussi une petite phiole. On trouva de semblables pots dans d'autres cercueils qui sont dans l'ancien cimetiere de la Paroisse éloigné du Village d'environ un demi quart de lieue. Ce qu'on remarqua de plus dans un de ceux de l'Eglise fut une plaque de cuivre avec sa boucle qu'on

Mem. de l'Acad. des Instru. T. IX. p. 179.

avoit trouvée sur l'os d'un bras qu'elle avoit carrié & teint de vernis qui se forme sur ce métal. M. de Clerembault Généalogiste des Ordres du Roy conserva toutes ces pieces avec les desseins des lieux. L'usage de ces vases pour l'eau bénite, l'encens & le charbon, indique le XII ou le XIII siécle conformément à ce qu'on lit dans Beleth : comme on trouve ailleurs dans le chœur des Eglises Paroissiales des sépultures de Curés du XIII siécle, on peut croire que cette derniere sépulture est celle d'un Curé de Châtenay de ce siécle-là, lequel auroit été inhumé avec ses ornemens sacerdotaux dont l'agraphe ou plaque de cuivre en question formoit une partie.

On voit dans le cimetiere la tombe d'un Curé de cette Paroisse décédé en 1732 sur laquelle, quoiqu'il y ait beaucoup d'écriture, son nom n'est nullement marqué. J'ai appris qu'il s'appelloit Guiart, & qu'il avoit été auparavant Vicaire de saint André des Arcs à Paris.

L'Eglise de Châtenay n'a point de porte à la face occidentale, parce que le Presbytere se trouve occuper cette place.

Une des plus anciennes Confréries du Diocèse de Paris, après quelques unes de la Ville, est la Confrérie de Châtenay. Il en est fait quelquefois mention dans le Nécrologe de Notre-Dame. On doit inférer de ce qui s'y lit au 17 Août & 24 Septembre qu'elle existoit dès l'an 1200 ou environ : Elle avoit dès le regne de S. Louis des biens en fond, comme des vignes, &c.

La Cure est marquée au Pouillé du XIII siécle, comme un bénéfice à la présentation du Chapitre de Paris. L'Eglise en effet lui appartenoit dès le X siécle au moins. Depuis l'établissement des partitions, elle est échue

à la trente-cinquiéme partition des Prébendes, comme le certifient tous les Pouillés tant imprimés que manuscrits. Comme en 1263 il fut besoin d'un Réglement touchant l'usage de l'offrande volontaire que les pareins & mareines faisoient au baptême, il fut fait entre le Chapitre & les habitans : & Regnaud de Corbeil alors Evêque le confirma. La Coutume étoit qu'à chaque baptême il y avoit trois pareins & trois mareines, & qu'ils donnassent chacun un denier à l'Eglise. Les parties tomberent d'accord qu'en échange de ces six deniers par baptême, l'Eglise de Châtenay jouiroit d'une vigne située au lieu dit Grauvis dans la Justice du Chapitre, & qu'outre qu'elle étoit chargée de douze de cens capital, elle le seroit encore de douze autres; ce qui formeroit deux sols. Quelques biens de l'ancien fond de la Cure sont désignés incidemment dans la réconnoissance que Jean Prêtre Curé de Châtenay donna au Chapitre en 1277, sçavoir celle d'une place contigue *Jardino Presbyteri*: d'une demi piece de vigne rouge dans le territoire appellé *Torques* contigu au ruisseau appellé le Canal ; d'une autre piece de vigne blanche au territoire de Gervins contigue à la Vigne du Prêtre appellée la Vigne de la Chrétienté. La jouissance de ces biens se continuoit par forme de bail sous certaines redévances annuelles.

Magnum Pastorale.

Presbyter Curatus.

Vinea Rubea.

Magnum Pastorale.

Quoique le Chapitre de Paris eut à Châtenay plusieurs droits spirituels & temporels dès le X siécle & le suivant, il lui manquoit encore au XII siécle quelques-uns des Droits temporels. Mais il parvint alors à en jouir soit par donation, soit par acquisition. On lit que Maurice de Sully Evêque de Paris lui donna la Voierie de ce lieu pour payer la station (c'est-à-dire le repas) qui devoit

Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 148.

se faire à son Anniversaire. De plus la derniere année de son Episcopat Ansel de Chetainville & Alix sa femme vendirent au même Chapitre la dixme d'un canton qu'ils avoient au même Village, tant sur les terres labourables que sur celles qui restoient à essarter. Jean de Bievre du Fief duquel cette dixme relevoit, s'en rendit plege avec Raoul du Plessis & Gautier de Chaterun. Les Lettres de l'Evêque Maurice sont de l'an 1196. Il est notoire de plus par le Nécrologe, que le même Chapitre y achcta du bien de Philippe de Roissy Chevalier, qu'il y accrut ses rentes annuelles, & qu'il y eut en ce lieu d'autres biens en fonds par l'employ qu'il faisoit des sommes de plusieurs testateurs. Tout cela au XIII siécle. Mais ce qui tendit plus directement au profit de l'Eglise de Paris, furent les dons de différente nature de biens situés au même Village en terres & vignes: entre autres de la liberalité d'Adam de Chambly Evêque de Senlis: De celle de Jean de Montlhery étoient des Terres à la Houssaye dans la censive du Chapitre, proche les Terres d'Heloïse du Plessis & d'Agnès la Doyenne: Des vignes à la Pissotte, d'autres au Poirier d'Aulnay, & d'autres au Val-Germain. Du legs d'Etienne de Limoges, des Terres au climat dit Familleus, des Vignes au Nefflier & au Val-Germain, d'autres biens aux territoires dits: Ravenel, Mere-morte & à Mortemer joignant la vigne du Prêtre de la Paroisse. Du pur don de Clement Archidiacre de Laon, des Terres au lieu dit Roncenoi, des Vignes entre les deux voies & dans les petites perruches. Du legs d'Etienne de Guiberville & de Simon son frere Chancelier, des Vignes & des Prez, vers l'an 1300. Ce fut aussi à Châtenay que furent assignées plusieurs pieces de prez légués

Ibid. p. 147. ex magno Pastor.

Necrol. Eccl. Paris. 2 Jul. 27 Mart. 15 Feb.

Necrol. Par. 11. Dec.

Ibid. 17 Aug.

Ibid. 2 Dec.

Ibid. 5 Mar.

Ibid. 1 & Mars.

Ibid. 16 Jun. — à la même Eglise : L'une s'appelloit le Pré du *Mandatum*, par rapport à la cérémonie du Jeudi saint. D'autres étoient dans le canton de la Prairie appellé *Pratum Demanche*, ce qui revient à *Pratum Dominicum*, Pré Royal ou Pré du Domaine. D'autres enfin aux endroits nommés l'Orme-Gautier, & Turcel ou Turrel, où Henri de Montmagny sou-Chantre en possedoit, dont il céda pareillement le revenu. Enfin du legs de Jean de Chanteprime Doyen décédé en 1413, des Terres qui venoient d'Almaric du Pont Ecuyer & dix-huit arpens de bois à la Broce. Je ne suis entré au reste dans ces indications de territoires que par considération pour l'antiquité, & à cause que les Titres qui en font mention sont de quatre, cinq, ou six cens ans. Grancolas n'a point manqué de parler des soixante poules & plus qui se prenoient à Châtenay pour la célébration de la Victoire de Philippe le Bel ; mais comme dans l'Acte ce lieu est associé à celui de Machault pour cette fourniture annuelle, on voit assez clairement qu'il s'agit là de Chastenay en Brie qui n'est qu'à quatre lieues de ce Machault aussi situé en Brie. Mais c'est à ce Châtenay-cy qu'ont été assignés les fonds de terre que Pierre le Jeune, Chanoine de Paris destina pour fonder deux Chapelains à Notre-Dame dans le XIII siécle. On ne peut distinguer quels ont été ces Chapelains : Aujourd'hui on ne connoît qu'un Chapelain de S. Jacques & S. Philippe qui a du revenu en argent à Châtenay.

Ibid. 24 Sept.

Ibid. 19 Sept.

Ibid. 23 Febr.

Histoire de l'Eglise de Paris, Granc. T. 2. p. 149.

C'est aux environs de Montereau.

Dubois, *Collect. MS. T. 5. ad calc.*

Il y avoit au XV siécle en ce Village une maison qu'on appelloit la maison du Fief de Châtenay : *Domus Feodi de Castaneto.* Comme le Chapitre de Paris étoit tenu de l'entretenir, c'étoit sans doute la maison Seigneu-

Necrol. Eccl. Paris. ad 7 Oct.

riale. Dans le siécle suivant, je trouve mention du Fief de Crénaux assis à Châtenay, & duquel il fut rendu hommage au Chapitre de Paris le 24 Janvier 1559. *Regist. Capituli.*

Les anciens monumens nous ont aussi conservé quelque chose qui concerne les habitans de Châtenay. Il ne leur fut point particulier de voir abolir au XII siécle les droits de gîte que le Roi pouvoit lever sur eux. Louis le Jeune les abolissant pour toutes les Terres du Chapitre de Paris, en l'an 1155, y comprit Châtenay. Mais ce qu'on lit de spécial pour Châtenay dans les Chroniques du temps, dans une que le Pere du Bois cite après du Cange, & dans la Chronique latine que le sieur Auteuil a publiée à la fin de la vie de la Reine Blanche, & même dans l'Histoire de Corbeil, est que cette Reine gouvernant le Royaume durant l'absence de S. Louis apprit que les Officiers du Chapitre de Paris avoient enfermé dans les prisons de l'Eglise les Hommes-Serfs qu'ils avoient à Châtenay, pour n'avoir pas payé la taille attachée à leur état, & que ces Officiers ne leur fournissoient point les vivres néceſſaires. La Chronique latine marque en propre termes que la Reine les pria de les faire sortir de prison, & qu'ils n'en voulurent rien faire : qu'au contraire, ils firent encore enfermer les femmes & les enfans, de maniere que la chaleur de la prison en étouffa plusieurs : Ce que voyant la Reine Blanche, elle vint au Chapitre avec des gens armés, fit rompre les portes des prisons, & se saisit du temporel de l'Eglise jusqu'à satisfaction. Une vie de S. Louis imprimée en 1666 à Paris chez Ballard in-8. rapporte la même Histoire, ajoutant que la Reine frappa même la premiere de son bâton à la porre des prisons. Ceci se passa pendant le premier voyage

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 8.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 380.

Hist. de la Reine Blanche, 1644.

Histoire de Corb. p. 164.

de S. Louis outre mer, c'est-à-dire environ l'an 1248. Telles étoient les manieres dures de ce siécle envers les gens serfs, & cela n'étoit pas singulier à Paris. La Reine Blanche & S. Louis son fils informés des traitemens à peu près pareils qu'on faisoit en divers lieux aux paysans non affranchis, porterent tous les Seigneurs à accorder la manumission à leurs serfs. Ceux de Châtenay obtinrent leur liberté vers l'an 1266, moyennant la somme de quatorze cent livres qu'ils payerent au Chapitre de Paris. Les habitans du même Village furent en difficnlté avec l'Abbaye de saint Germain des Prez. Ils prétendoient être en possession d'aller le premier jour de Mai prendre le Mai dans le bois d'Antony appartenant à ce Monastére, & de conduire leurs bestiaux dans la partie des mêmes bois nommée *Castenaria*. Les arbitres qui furent Guillaume de Vaugrigneuse Doyen de Paris & Luc de Gif Chanoine, ordonnerent aux habitans de Châtenay de s'abstenir d'aller desormais le 1 Mai dans les bois des Religieux pour y prendre le Mai, *pro Maio ibi colligendo*. La Sentence qui est de l'an 1262 ajoute qu'ils ne pourront mettre leurs brebis dans les bois que lorsqu'ils auront huit ans depuis leur coupe, & qu'ils s'en abstiendront depuis l'Assomption jusqu'à la saint Martin.

Antiq. de Paris, Sauval, T. 2 p. 454.

Lett. Genardi, Abb. S. Germ. 1270. in Col. MS. Dubois, T. 5.

Item, Gloss. Cangii voce Maius.

On trouve dans le Mercure d'Août 1703, la rélation d'une Fête de Châtenay la plus plus réjouissante qui se puisse imaginer. M. le Duc du Maine avoit donné depuis quelques années ce qu'il avoit dans la Seigneurie de ce lieu à M. de Malezieu chef de ses Conseils. Ce Prince, Madame la Duchesse du Maine & Mademoiselle d'Enguien vinrent coucher en sa maison de Châtenay le samedi 4 Août, dans le dessein d'y passer le jour

suivant, auquel étoit remise la solemnité de la Fête Patronale de S. Germain. La matinée du Dimanche fut donnée entierement à la piété. M. l'Abbé de Malezieu chanta sa premiere Messe; leurs Altesses y assisterent, il y eut de la musique ordonnée par M. Mathaud Ordinaire de la musique du Roi. Il faut lire dans le Mercure même toutes les manieres dont M. de Malezieu s'y prit pour réjouir le soir la compagnie. Je n'entre au reste ici dans ce détail que pour faire connoître par un autre endroit M. de Malezieu retiré à sa maison de Châtenay. C'est qu'il s'y appliquoit aussi en d'autres temps à faire des observations astronomiques selon la méthode pratiquée à l'Observatoire, & ensuite il les communiquoit à l'Academie des Sciences, dont il avoit été fait Honoraire en 1699.

Supplément de Moreri, T. 2. p. 17.

On observe que ceux qui ont possedé la Seigneurie de Ceaux y ont aussi joint de celle de Châtenay ce que le Chapitre de Paris n'en a pas.

Il me reste à parler de trois Communautés dont les anciens Mémoriaux font voir qu'elles avoient du bien à Châtenay. Le livre d'Irminon Abbé de saint Germain dès Prez, dit de cette Eglise. *Habet in Castinido concidam duas partes de Leuva, de Vinea arpennos LXXXXV. ubi modii DC. de Pratis arpenn. LX.* On a vû ci-dessus qu'il y avoit un canton de bois dit Châtaigniere ou Châtaignereuse, dans lequel les habitans de Châtenay pouvoient mener leurs bestiaux. Les Religieux de saint Germain regardoient comme une dépendance de leur Seigneurie d'Antony, ce qu'ils avoient proche Châtenay.

Cod. Irmini fol. 20.

Les Templiers possedoient au XIII siécle des terres labourables à Châtenay en la censive du Chapitre. Ils les vendirent à Jean de

Necrol. Par. 24

Bercencourt Chanoine de Notre-Dame, qui en fit présent à ses Confréres.

Livre de la Justice, Ste Genev. f. 78.

L'Abbaye de Ste Geneviéve avoit droit de Justice en 1284 à Aunay *de lez Chastenai*; ainsi que le marque un ancien manuscrit de cette Eglise redigé en françois. Ce lieu d'Aunay est mentionné dans le Nécrologe de l'Eglise de Paris pour un legs que fit un Chanoine sous le regne de Philippe le Bel, de terres situées *ad Pyrum de Alneto*. Une partie des Eaux du Château de Ceaux vient d'Aunay. Le Domaine d'Aunay de la mense de Ste Geneviéve, étoit attaché en 1622 à Frere Nicolas Gaillard Aumônier de cette Abbaye. Ce Religieux ayant exhibé à l'Archevêque de Paris un Procès-verbal qui prouvoit qu'il y avoit eu une Chapelle dans ce Domaine, quoiqu'elle fut alors détruite, obtint permission de la rebâtir & d'y célébrer, pourvû que ce fut sans bénédiction d'eau ni de pain.

Necr. Paris. 17 Aug.

Reg. Archiep. 12 Apr.

Il y a si peu de distance de Châtenay à Aunay qu'on ne peut pas dire que ce soit un écart. Il a cependant eu ses Seigneurs particuliers. Claude André Procureur en Parlement l'étoit en 1549, auquel temps il en fit un échange avec René Lucas Curé.

Reg. Ep. Par. 16 May.



CEAUX,

Ou comme l'écrivent les modernes

SCEAUX.

JE ne crains point dès le premier mot de cet article de paroître singulier, parce que suis bien assuré que ce n'est qu'en vertu d'un mauvais usage qu'on écrit *Sceaux*, de la maniere qu'on écrit Garde des Sceaux, comme si le nom de ce Village venoit de *Sigillum* ou *Sigilla*, ainsi qu'en sont dérivés les Sceaux qu'on attache aux Actes pour l'authenticité. Il est constant par tous les titres les plus anciens qui soient restés touchant ce lieu, que le nom latin est *Cellæ* nominatif plurier. On trouvera bon que j'en fasse d'abord le détail, parce qu'ils serviront en même temps à faire connoître depuis quel siécle il est parlé de ce Village. Aucun ne remonte au-delà du XII siécle.

Le premier qui est au plûtard d'environ le commencement du regne de Philippe Auguste, est un simple don qu'une nommée Adaleide femme de Manasse, fait aux Moines de Longpont sous Montlhery, d'un arpent de vigne situé *in Clausulo suo apud Cellas*. *Chartul. Longip. f. 39.* Les suivans sont du XIII siécle. Par l'un, le Chapitre de Paris achetant des terres proche Bourg la-Reine, marque qu'elles sont situées *inter viam de Cellis & fontem de Blagiis*. *Necrol. Eccl. Par. 15 Febr.* Par l'autre, le même Chapitre déclare qu'il a une grange à Ceaux, & que Pierre *Ibid. Aug.* de Quennes Chevalier & autres ont quitté

pour certain prix les redevances qu'ils pouvoient y prendre *in grangia nostra de Cellis*. Par un troisiéme Acte, Jean de Bercencourt Chanoine donna à l'Eglise de Paris une piece de vigne *in territorio de Cellis loco qui dicitur* Entre deux voes *contiguam Vineæ Decani de Castaneto*. Ces titres irréprochables se trouvent appuyés d'un autre Acte de l'an 1221, dont l'écrivain du Notaire ne sçachant pas le nom latin de Ceaux l'a écrit comme on l'écrivoit alors en françois. Par ce dernier Acte, Gautier Abbé de saint Germain des Prez notifie un accord touchant des terres que *Guillelmus de Burgo Reginæ & alii tenebant versus* Ciaux *& apud semitam de Castaneto & de Antoniaco*. On voit par-là combien les Notaires ou Actuaires de ces temps reculés étoient éloignés de croire que le nom du Village en question vint du mot latin *Sigilla*, ou de celui de *Salices*, ou du mot *Situli*, car quelques modernes ont aussi mis *de Situlis*. Ils étoient à portée plus que nous, de connoître la maniere d'écrire de ceux qui les avoient précédé, & quelques-uns d'entre eux pouvoient ne pas ignorer, que s'étant formé un Bourg sur la grande route d'Etampes & d'Orleans au bas de la côte à main droite, les maisons qui furent répandues dans le dessus & parmi les vignes, dûrent naturellement ressembler aux cabanes des vignerons, & être appellées *Cellæ*. De ce mot on fit d'abord *Ceels* en langue vulgaire, ensuite *Ceals*, & enfin *Ceauls* ou *Ceaux*; de même que de *sacra Cella*, Abbaye de Cisterciens entre Nemours & Montargis, on a fait Saircreceaux, qu'on prononce maintenant Sercanceaux. Je ne regarde comme d'aucun poids pour l'ortographe du nom du Village dont il s'agit, la maniere de l'écrire des gens du Barreau, parce que souvent ils ont pû se

Ibid. 24 Sept.

Chartul. B. Mariæ à Campis, fol. 60.

mouler sur d'autres mots usités parmi eux, tels que sont ceux de Scel & Sceaux, qui leur sont familiers, & que je ne croy pas qu'ils se picquent d'être de grands étymologistes. Il s'étoit glissé dans le Breviaire de Paris au 17 Août le mot de *Salices* en parlant de ce Village: On m'a averti qu'il vient d'être changé dans la dernier édition in-8°. en celui de *Sigilla*, qui est encore pis, puisque c'est un mot latin fait sur le nom françois alteré. J'aurois bien souhaité pouvoir me servir pour le mot *Cellæ* de l'autorité du Pouillé de Paris du XIII siécle; mais ce lieu n'y est nullement spécifié, ce qui prouve en passant, que lorsqu'il a été écrit, Ceaux n'étoit pas encore une Cure, & que les maisons qui y étoient répandues faisoient partie de la Paroisse de Châtenay. Au reste cette Cure est nommée *de Cellis* dans le Pouillé latin du XV & du XVI siécle, & dans celui de l'an 1626, comme aussi dans le Catalogue latin manuscrit des Bénéfices dépendans de Notre-Dame de Paris.

Ce que jai dit jusqu'ici, détermine assez que la position de ce lieu est au-dessus du Bourg-la-Reine du côté du couchant à deux lieues de Paris. La pente du Village regarde le midi. La plus grande partie du territoire est cultivée en vignes tournées vers l'orient ou vers le midi, avec quelques bocages ou assemblages d'arbres fruitiers. Ce lieu a toujours été en s'aggrandissant, à mesure qu'il a eu des Seigneurs puissans. Le dénombrement des feux de l'Election de Paris y en mettoit 143 l'an 1709. On n'en trouve que 126 dans celui que le sieur Doisy a publié en 1745; Le Dictionnaire Géographique Universel de la France imprimé en 1726 y reconnoissoit 584 habitans. Il faut y corriger l'article où il est dit que Ceaux n'est qu'à une lieue de

Versailles, & mettre à deux lieues & demie.

L'origine de la Paroisse est un peu obscure, aussi-bien que celle du culte de S. Mammès qui y a été établi dès les commencemens. L'érection de la Cure doit être postérieure, ainsi que je l'ai insinué ci-dessus, au regne de S. Louis. Ce sera l'augmentation du nombre des habitans faite vers l'an 1300, avec la difficulté qu'il y avoit qu'ils se rendissent l'hyver à Châtenay, à cause des mauvais chemins de la vallée, que le cours des eaux d'Aunay entretient, qui auront été les deux causes pour lesquelles ce Village devenu considérable aura été détaché de la Paroisse de Châtenay. Il pouvoit y avoir déja en ce lieu une Chapelle du titre de S. Mammès, qui auroit été précédemment consacrée sous l'invocation de ce saint Martyr, à l'occasion de quelques reliques que le Chapitre de Paris qui y avoit beaucoup de bien, aura données: Car on sçait le pouvoir qu'Odon de Sully Evêque de Paris & Pierre de Corbeil Chanoine de la même Eglise eurent sur la fin du XII siécle dans le gouvernement de l'Eglise de Langres.

Gallia Chr. nova. in Garnerio Ep. Lingon. T 4. col. 593.

Mais quand même il n'y auroit eu d'Eglise bâtie à Ceaux, que lorqu'on pensa à y ériger une Cure, cette Eglise fut regardée comme trop petite, ou trop vieille dans le siécle dernier; ensorte que l'ayant abbattu, on éléva celle que l'on voit aujonrd'hui. On y apperçoit à l'entrée du chœur, proche la place du Curé, une plaque sur laquelle on lit, que l'ancienne Eglise qui étoit du titre de S. Mammès, ayant été démolie, Messieurs de Trêmes & Jean-Baptiste Colbert, successivement Seigneurs de Ceaux, ont rebâti le chœur; & que M. Guy-Louis Baudoin Bachelier de Sorbonne, Curé, a fait construire la nef; en considération de quoi les Marguilliers lui ont

accordé un Anniversaire à perpétuité. Que cette Eglise a été dédiée le 6 Juillet 1738 par M. Hiacynthe le Blanc Evêque de Joppé qui y a enfermé dans l'autel des Reliques de S. Mammès Martyr & autres. Ce que je puis ajouter touchant l'ancienne Eglise, est qu'elle avoit été dédiée en 1543 par Charles Evêque de Megare Abbé de saint Magloire, suivant la permission à lui accordée le 1 Juin par Eustache du Bellay Vicaire-Général du Cardinal du Bellay Evêque de Paris. Mais il n'est pas dit sous le titre de quel saint elle fut dédiée. Ce que j'ai appris par les Registres, est qu'avant cette Dedicace & même depuis dans différentes Provisions de la Cure, l'Eglise est qualifiée du titre de S. Jean. Mais il faut croire que S. Jean avoit été donné pour Patron à cette Eglise par Jean Baillet Maître des Requêtes & Seigneur sous le regne de Louis XI, c'est-à-dire en 1470, lequel l'auroit fait rebâtir alors ou augmenter. Elle se trouvoit en ce temps-là au milieu du Village, parce qu'il y avoit des maisons d'habitans en plusieurs endroits de ce qui forme aujourd'hui le Parc, tirant vers le grand chemin.

Reg. Ep. Par. 22 Dec. 15, 25, 18 Aug. 1607. 22 Feb. 1623. 23 Maii 1627. 6 Oct. 1638.

Quoique cette Eglise soit nouvellement bâtie, l'enchassement des vitrages est fait à la gothique. Il n'y en a que dans le chœur, aux voutes duquel, qui sont aussi gothiques, se voyent les armes des Seigneurs qui l'ont bâti. La nef est un édifice fort solide qui n'a de fenêtres qu'aux bas côtés ; les arcs sont en anses de panier : le portail est magnifique pour une Eglise de campagne, le clocher en fléche qui se voit à côté est fort élévé & délicat. Au grand autel sont représentés en peinture S. Jean-Baptiste & S. Jean l'Evangéliste. Il y a deux Chapelles aux deux côtés du

chœur : Vers le midi est celle du Château. Du côté opposé qui est celui du septentrion est la Chapelle de la sainte Vierge. Dans la nef au côté du midi est celle du titre de S. Mammès. Au milieu du chœur est enterré M. le Duc du Maine sous une tombe de marbre élévée de terre ; & entre cette tombe & l'aigle est une autre tombe de marbre blanc qui couvre le corps de Henry - Joseph de la Garde Comte de Chambonas Lieutenant de Roi en Languedoc, premier Gentilhomme de M. le Duc du Maine. Il décéda en 1729. A l'entrée du chœur est inhumé sous une tombe de marbre blanc M. Ancezune Duc de Caderousse, décédé au Château le 8 Juin 1751.

La Fête de S. Mammès martyrisé en Cappadoce le 17 Août est fort célébrée par les habitans du lieu qui le regardent toujours avec raison comme leur ancien patron ; les premieres reliques avoient été perdues, mais on en obtint d'autres de Langres par les soins de M. le Duc du Maine au commencement de ce siécle ; la Translation en est célébrée chaque année le dernier Dimanche de Septembre. Ce saint Martyr est fort rèclamé contre les douleurs de ventre, coliques & autres maux semblables : ce qui a occasionné d'y établir une Confrérie en son honneur. L'Abbé Chastelain Chanoine de Paris écrit, que dans un grand mal de ventre dont il fut atteint au mois de Mars 1691, il fit un vœu à ce saint, & qu'il se sentit soulagé. Aucun des Pouillés de Paris n'a varié sur la nomination de la Cure de Ceaux. Tous ceux qui en font mention, marquent qu'elle appartient au Chanoine de Notre-Dame de Paris qui est pourvû de la quarantiémé partition.

Journal de M. Chastelain.

Le Catalogue que j'ai pû former des Seigneurs

gneurs de la Terre de Ceaux ne remonte qu'à trois cens ans. J'aurois pû nommer d'abord Adam *de Cellis* Chevalier qui vivoit en 1214, mais il y auroit eu après lui un vuide de deux cens ans. Je le commence donc par Pierre Baillet qui fut Maître des Requêtes sous les regnes de Charles VI & Charles VII. Après lui fut Seigneur Jean Baillet aussi Maître des Requêtes. Il est parlé de lui & de l'Hôtel qu'il avoit à Ceaux dans la Chronique de Louis XI à l'an 1470. Il y est dit, que ce Prince au sortir de Palaiseau vint diner a Ceaux-le-Grand dans cet Hôtel au mois de Janvier. On apprend par ce fragment d'Histoire que Ceaux étoit partagé en deux. Cela se confirme par les Registres du Châtelet, du Parlement & de la Chambre des Comptes, dans lesquels on lit que le même Roi fit don à ce Jean Baillet de la Haute Justice sur les lieux & terres du grand & petit Ceaux, & sur la Seigneurie appellée la Terre de l'Infirmerie de saint Germain des Prez, d'autant que précédemment il n'avoit Justice que jusqu'à soixante sols parisis, sous le ressort immédiat de la Prevoté de Paris. Thibaud Baillet son fils lui succéda dans la jouissance de la Terre de Ceaux. Il fut Président au Parlement de Paris depuis l'an 1483 jusqu'en 1525 qu'il mourut. Il est inhumé à Saint Merry. Il faut compter pour ses successeurs René Baillet son fils, qui mourut aussi Président à Mortier en 1579; puis André Baillet Bailly du Palais Royal à Paris, qualifié Seigneur de Ceaux dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Ce fut à sa mort que la Terre de Ceaux cessa d'être en la famille des Baillet. Elle advint à trois sœurs dont celle qui la posseda la revendit. Mais il semble qu'entre Thibaud & René Baillet il

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 238.

Histoi. des Prési. p. 124.

Premier Volume des Bannieres, f. 169.

Reg. Par. 10 Juin 1476.

Histoi. des Présidens.

Pag. 630. Edit, 1678.

Reg. Ep. 1

faut admettre un Arnaud de Popla qui s'est dit Seigneur de Ceaux en 1560 dans un Acte concernant le Curé. Antoine Potier Secrétaire d'Etat reçû en 1606 la posséda ensuite. De son temps Ceaux fut érigé en Châtellenie, & le Fief des Justices du Bourg-la-Reine y fut uni par Lettres Patentes registrées le 10 Janvier 1612. Il est aussi mentionné comme Seigneur de Ceaux dans l'Histoire de la Chancellerie de France à l'an 1616. Il épousa en 1619 Anne d'Aumont dont il n'eut point d'enfans & mourut au siége de Montauban l'an 1621. La Terre de Ceaux passa depuis à René Potier son frere aîné Duc de Tresmes, Pair de France, qui obtint les Lettres Patentes qui dèsunissoient du Bourg-la-Reine les Foires & Marchés qui y étoient établis, pour être transférés & tenus sur le territoire & Châtellenie de Ceaux. Elles furent registrées en Parlement le 19 Août 1671. D'autres Lettres confirmatives obtenues à requête de Jean-Baptiste Golbert le furent le 12 Mars 1677. Devenu Seigneur de cette Châtellenie il se plût à y mener les membres de l'Academie des Inscriptions qui n'étoit encore que naissante, & cela pour donner plus d'agrement à leurs conférences, & pour en jouir lui-même avec plus de tranquillité. Outre les priviléges cidessus transferés du Bourg-la-Reine en ce lieu, plusieurs autres Lettres Patentes témoignent l'attention qu'il eut à le favoriser & à l'illustrer. On en registra en Parlement le 7 Septembre 1673, qui portoient l'établissement d'un marché le jeudi de chaque semaine : d'autres le 27 Mars 1677 où il est qualifié Baron de Ceaux, portant approbation d'un droit consenti par les Marchands Bouchers & Forains sur tous les bestiaux qui y seroient vendus : D'autres encore le 14 Mars 1680 qui portoient confirmation de Lettres Patentes de

Histoire des Secr. d'Etat.

Reg. Parl.

Hist. de la Chancellerie, p. 322.

Hist. des Gr. Off. T. 4 p. 876.

Histoi. de l'Acad. des Inscript. T. 1. p. 3.

Reg du Par.

Ibid.

l'an 1624 d'érection de cette Terre alors simple Châtellenie en titre de Baronnie, en laquelle, en tant que besoin seroit, Sa Majesté érigeoit de nouveau cette même Châtellenie. M. Colbert n'avoit point attendu jusqu'à cette année à commencer la magnifique maison qu'on y voit aujourd'hui. La situation & l'art concourant à sa perfection, il n'y épargna non plus aucune dépense. Dès l'an 1677 elle étoit en état d'être visitée par le Roi Louis XIV. Le jour indiqué par Sa Majesté étant venu, M. Colbert fit assembler les habitans & leur apprit cette nouvelle : & afin qu'ils s'en souvinssent, il leur dit qu'ils devoient payer une année de Tailles au Roi ; mais qu'ils songeassent seulement à satisfaire aux six premiers mois, & qu'il payeroit le reste pour eux. On peut juger combien grande fut la joye de ces habitans à l'arrivée du Roi. Il faut lire le reste dans le Mercure du temps. L'Auteur n'a pas oublié d'y faire mention du feu d'artifice, lequel fut d'autant plus divertissant, que le lieu étant rempli d'échos, le bruit de boëtes se trouva redoublé. Huit ans après, c'est-à-dire en 1683 au mois de Juillet le même Prince vint encore à Ceaux & y soupa. On trouve en plusieurs endroits le détail de la superbe fête que M. Colbert alors Marquis de Seignelay y donna. Ce fut là qu'on vit les premieres chaises tirées par des hommes pour se promener dans les jardins. On les connoissoit à Versailles, mais elles étoient plus simples. Les chaises de Ceaux étoient à quatre personnes & quatre parassols. Les hommes qui les conduisoient ne marchoient pas devant ; mais de chaque côté.

Mercure Galant 1677, T. 5.

Mercure Galant, Juillet 1685.

Vies des Hom. Illustr. de la Fra. T. 6. p. 237.

Mercure, Juil. 1685.

Monsieur le Duc du Maine ayant acheté la Terre de Ceaux en 1700, ce lieu qui étoit déja celébre par tant d'endroits, le devint en-

[illegible] ...onférences d'éru-
faut admettre un Ar[illegible] ...autrefois tenues sous
Histoire des Secr. d'Etat. dit Seigneur de C[illegible] ...omme un germe, qui,
concernant le C[illegible] ...ans le Château, en fit un
re d'Etat [illegible] & y forma une espece de
Reg. Parl. son te[illegible] ...vit Monsieur de Malezieu ex-
& le [illegible] Madame la Duchesse du Maine Ho-
fu[illegible] Sophocle, Euripide, Virgile, Te-
Hist. de la Chancellerie p. 322. [illegible] mieux qu'aucun sçavant eût pû faire
Hist. des [illegible] T. 876. jusqu'alors : Homere entre autres sur le grec, sans commentaire, sans scholies. Comme cette princesse se plaisoit à donner chez elle des fêtes, des spectacles où il entrât de l'idée & de l'invention, le même M. de Malezieu y enfanta tout ce qui put faire parler du Château de Ceaux parmi les amateurs des Belles-Lettres, & en étendre la réputation jusqu'à la postérité la plus éloignée. Les représentations qui y ont été données, & les poësies qui y ont été composées, se trouverent par la suite en si grand nombre : qu'on en forma un Recueil de deux volumes in-12. sous le titre de *Divertissemens de Ceaux*.

Impr. à Trévoux, 1712. & 1725.

On peut aussi remarquer comme une singularité particuliere à Ceaux le langage des *Inpromptu*, qui s'y établit sous ce Maître des Sciences ; ensorte qu'il étoit fort commun dans le Château d'y voir le génie & la gayeté produire ces enthousiasmes soudains. Elisabeth de Montlaur femme de M. Drouillet, Toulousaine, fut longtemps associée aux divertissemens de Ceaux, où elle mourut en 1730 au mois de Juillet âgée de 74 ans. Quelques-unes de ses poësies ont été imprimées : Plusieurs autres sont entre les mains de Madame la Duchesse du Maine. Les Ma-

Morery, Supplé. voce Drouillet.

(a) On lit dans le Mercure de Septembre 1701, que le Roy & plusieurs Princesses vinrent à Ceaux le 21 Août 1701.

thématiques n'étoient point non plus ignorées à Ceaux ; on les étudioit, on les cultivoit ; l'Astronomie principalement. Je me contenterai d'en rapporter un seul exemple. Le 24 Octobre 1722 M. de Malezieu étant proche l'Eglise du Village vit dans l'air trois soleils très-lumineux : Pendant que ces soleils brilloient, tout le Village & la campagne parut comme en feu. Tous ceux qui étoient dans le Château s'apperçurent de cette lumiere, mais sans voir les trois soleils. L'Auteur d'un fragment historique imprimé dans Duchêne rapporte un fait assez semblable, il dit qu'étant en 1108 vers Pâques sur la Garonne en un lieu appellé Seirs, lui & plusieurs autres virent depuis deux heures jusqu'à cinq un cercle dans le ciel, & dans ce cercle trois soleils qui ne se touchoient point, l'un au levant, l'autre au midi, le troisiéme au septentrion. M. de Malezieu Observateur de toutes ces choses étoit Académicien Honoraire de l'Académie des Sciences, mais il étoit en même temps Chef des Conseils de M. le Duc du Maine & Chancelier de Dombes.

Mémo. de l'Acad. des Scienc. 1722, p. 13.

Duchene, T. 3. p. 334.

Le Château dans lequel ont brillé tant de beaux esprits, a été admiré dans tous les temps depuis sa construction. Il renferme une Chapelle de saint Jean Baptiste qui est octogone & pavée d'un compartiment de marbre. Les peintures du dôme sont de le Brun. Les statues de l'autel de Girardon. On y voit trois tribunes ou jubés. Ce fut en 1697 du temps que M. le Marquis de Seignelay étoit Seigneur, que M. le Cardinal de Noailles permit d'y célébrer. C'est tout dire des jardins que d'assurer qu'ils sont un diminutif de ceux de Versailles : Les vallons en paroissent plus profonds. La belle galerie qui étoit ornée de tableaux de Raphaël & de Vandermeulen,

faut admettre un [illegible] Plusieurs belles dit Seigne[illegible] sur tout une Diane con[illegible] Reine de Suéde. Dans re [illegible] pavillon dit de l'Aurore, à [illegible] le plus oriental, où le Brun [illegible] Déesse. Ce bâtiment est octogone. [illegible] douze ouvertures, & on y monte par deux perrons opposés. On a inséré dans le Mercure de France une piece de vers sur ces Jardins qui est du sieur Tanevot. Les Métamorphoses arrivées dans ces jardins sont marquées en ces deux vers, entre autres sur le Cabinet d'Astronomie, *Obvius olim asinis at nunc Doctoribus* Et sur un autre changement *Saga jubet, subitò fit pistinum aula Minerva.*

Histoire des Secr. d'Etat. Reg. Parl. Hist. d[illegible] Chancel[illegible] p. 322. Hist. [illegible] 87[illegible] Mercure, Avril 1740, 60.

Il y a eu en 1626 à Ceaux un lieu dit la Maison rouge appartenant à René du Verger Receveur des Finances, où l'Evêque permit de célébrer.

Reg. Ep. 1626. 8. Mai.

Il y a eu en 1699 un Reglement par Arrest concernant la Boucherie de ce lieu, entre les Maîtres Bouchers & les Forains.

Code Rural, p. 573.

J'y vis en 1752 une Manufacture de Fayence Japonnée établie en 1749. On y fait des choux, & des brocs du prix de 36 livres, des figures d'œufs durs coupés en deux. Il y avoit 60 ou 80 hommes travaillans

La vieille maison de brique qui est à l'entrée du Château vers le couchant avoit été vendue par M. Broussel Conseiller au Parlement, à M. Colbert.

J'ai rapporté ci-dessus la preuve qu'au XV siécle il y avoit le grand & le petit Ceaux. En remontant au siécle précédent je trouve que l'on disoit en latin *Cella magna & Cella parva*. C'est dans le détail des lieux qui avoient droit d'hospitalité à la Léproserie de la Banlieue écrit en 1351.

Reg. visit. Leprosar. B. Paris.

BOURG-LA-REINE.

LA tradition eſt fort embrouillée ſur les origines du Bourg-la-Reine. Les uns croyent qu'une Reine de France avoit un Château à Lay, & que ſon train étant logé en bas dans le Bourg ſur le grand chemin, ce fut ce qui lui fit donner le nom de Bourg-la-Reine; mais ils rendent ce fait hors de toute apparence, en ajoutant que cette Reine étoit nommée Blanche, puiſque la premiere des trois qui ont porté ce nom fut la mere de S. Louis au XIII ſiécle, & que l'on eſt aſſuré par des titres plus anciens que la naiſſance de cette Reine, que le Village dont il eſt queſtion s'appelloit *Burgus Reginæ* dès le ſiécle précédent. Ce fut dans ces deux ſiécles que les Fabulateurs & Poëtes compoſoient quantité de Romans ſur des choſes qui étoient plus anciennes que leur temps. Comme donc le Bourg-la-Reine fut un des ſujets ſur leſquels ils s'exerçerent ſans craindre d'être contredits, il falloit dès lors que ce fut de temps immémorial qu'il y eut à deux lieues de Paris ſur le chemin d'Orleans un lieu dit Bourg-la-Reine. Gerard de Dammartin, diſent-ils, étoit devenu paſſionné pour Colombe Reine de Friſe Princeſſe belle comme le jour. L'ayant enlevé, le Roy ſe mit en campagne, & à la tête d'une armée vint fondre ſur les terres du raviſſeur. Gerard de ſon côté s'étoit mis ſur la défenſive, faiſant voir qu'il ne le craignoit pas. Là-deſſus pour épargner le ſang de tant d'honnêtes gens qui s'intéreſſoient dans leur querelle, on en vint à un pourparler: Ils convinrent de ſe battre en duel au Briquet près de Paris à certaines

Sauval, T. 2. p. 312.

conditions, qui furent qu'au cas que le Roi demeurât dans le combat Gerard épouseroit la Reine, & au contraire si Gerard étoit vaincu, qu'il rendroit la Reine, & de plus payeroit une grosse rançon : Ceci accordé ils en vinrent aux mains; le Roi fut tué, Gerard épousa Colombe; & depuis, le lieu où le duel avoit été changea son nom de Briquet & fut appellé le Bourg-la-Reine. Sauval qui rapporte cette fable dit clairement qu'il n'y ajoute aucune foi. M. de Valois paroît en retenir le nom de Briquet, qu'il croit sur ce fondement avoir été le nom primitif de ce lieu, d'autant qu'il y passe un petit ruisseau sur lequel il a pû y avoir un pont de briques, qui selon lui aura été appellé le Pont-Briquet. Il est bien vray que vers l'an 1680 avant qu'on bâtit le Pont qui y est aujourd'hui, & qui tient toute la largeur du chemin, il y avoit une petite arcade de Briques, sous laquelle passoit ce ruisseau; mais ces sortes d'arcades étoient fort communes autrefois sans qu'elles ayent donné leur nom aux Ponts. Pour moi j'avouerois volontiers que c'est à l'occasion du mariage de quelque Reine que ce lieu a pris le nom qu'il porte. Il en étoit resté quelque souvenir confus parmi le peuple qui l'avoit brodé de circonstances contre la vérité de l'Histoire, & c'est sur cela que les Romanciers avoient travaillé. Il ne doit pas paroître étonnant qu'un fait arrivé en l'an 584 de J. C se trouve au bout de cinq ou six cens ans défiguré au point à ne pouvoir être reconnu. Gregoire de Tours raconte que de son temps Rigunthe Reine fille de Chilperic & de Fredegonde fut demandée en mariage par Reccarede, second fils de Leuvigilde Roi de Wisigots. L'usage étoit alors & a duré encore plusieurs siécles, de donner le nom de Reines

Reines aux filles de Roy, quelles qu'elles fussent, & c'est pour cela que cet Historien rapportant un évenement de l'an 580 la qualifie de Reine. Il suffit de lire le même Auteur à l'an 584 pour apprendre quel fracas fit le départ de cette Princesse de Paris pour aller en Espagne, & si l'on pouvoit oublier sitôt les ordres rigoureux que Chilperic son pere donna de faire partir avec elle des familles entieres & en grand nombre pour aller demeurer ave elle. Jamais on n'avoit vû jusqu'alors une telle désolation dans Paris. Lorsqu'elle partit un des essieux de sa voiture cassa ; ce qui fut pris par quelques-uns pour un signe de mauvaise augure. Tant y a que lorsqu'elle fut à huit mille pas de Paris, ce qui revient environ environ aux deux lieues qu'il y a de cette Ville à Bourg-la-Ville, elle ordonna que l'on s'arrêtât en ce lieu & que l'on y campât, mais pendant la nuit, une cinquantaine d'hommes lui volerent cent chevaux & beaucoup d'effets. Je serois donc porté à croire que ce seroit du campement de cette Reine & de tout son cortége fait contre l'ordinaire après si peu de chemin, que le lieu où il se fit le reste du jour & au moins durant la nuit suivante, prit le nom de *Bourg* de la Reine, à moins qu'on ne découvre que quelque autre Princesse ou même Comtesse (*a*) y a demeuré ou résidé avant le XII siécle ; ou qu'enfin on ne trouve que ce lieu ait appartenu primitivement à quelque ri-

Greg. Tur. L 5 cap. 49. Lib. 6. c. 45.

(*a*) Voyez des simples Comtesses de Flandres appellées Reines. *T. 4. Annal. Bened. pag.* 56 à l'an 989, & une Dame riche appellée *Regina* au commencement du XI siécle, *Analect Mabill. in fol. pag.* 430. Il y a aussi eu une *Regina* Dame de Champagne proche Juvisy. Elle vivoit vers l'an 1150, *Cartul. S. Mariæ Campensis.*

che Dame dont le nom propre étoit *Regina*, comme il y en a eu en effet.

Chopin fur Paris, p. 133.

Chopin auvre un autre sentiment; il assure que le Bourg-la-Reine est ce lieu dont parle le Roi Louis le Gros dans la charte de dotation de l'Abbaye de Montmartre qui est de l'an 1134, & dont il dit: *Donamus apud Pratellum-Holdeum Villam quam ibi ædificavimus prorsus liberam cum omnibus appenditiis.* Mais il ne marque pas dans quel titre il a lû que par *Pratellum-Holdeum* il faut entendre un lieu situé où est le Bourg-la-Reine. Si son sentiment étoit véritable, il s'ensuivroit que ce seroit de la Reine Adelaide épouse de Louis le Gros, que ce Bourg auroit pris son nom; & que ce seroit Louis le Gros qui le premier auroit bâti un Village en ce lieu. D'ailleurs il ne s'est conservé aucune trace des mots *Pratellum-Holdeum*; on tient seulement par tradition qu'il a été appellé Verdpré. Au lieu de *Pratelium Holdeum*, Dom Mabillon a lû *Pratellum Hilduini*; mais il ne reste pas davantage de vestige de ce nom. On lit dans le nouveau Gallia Christiana qu'une partie de cette terre étoit dèslors possédée par les les Religieuses du nouveau Monastére d'Hiere, & qu'afin qu'elle la cédassent à celles de Montmartre Louis VI leur donna du revenu à Chailly. Enfin il est connu que l'Abbaye de Ste Geneviéve a eu tant à Ceaux qu'à Bagneux un lieu dit le Fief Sainte Clotilde; c'est peut-être delà que lui vient le nom de Bourg-la-Reine.

H. 1. S. Mart. Camp. p. 331.

Gall. Chr. T. 7. col. 603.

En attendant que la vérité se manifeste là-dessus, voici tout ce que j'ai pû apprendre touchant ce lieu. Personne n'ignore qu'il est situé dans un vallon, à la distance de Paris que j'ai marqué ci-dessus; qu'il est dominé à l'occident par le Village de Ceaux,

& au levant par celui de Lahy; que la riviere de Biévre en est à legére distance du méme côté, & qu'on la passe sur un pont pour aller à Lahy: qu'enfin Bourg-la-Reine est le premier en droit qu'on trouve au sortir de Paris, dans le milieu duquel passe la grande route d'Orleans. Le denombrement de l'Election fait en 1709 y comptoit alors 68 feux: celui que le sieur Doisy a fait imprimer en 1745 y en compte 88; & le Dictionnaire Universel de la France publié en 1726 y marque 400 habitans. Il y a un grand nombre d'Hôtelleries & d'Artisans de l'espèce qui est nécessaire aux voyageurs: Peu de vignerons; les vignes étant la plûpart sur le territoire des Paroisses voisines. Il y a aussi dans ce lieu une Brigade de Marechaussée. La Poste qui y étoit a été transferée en 1751 à la croisée de Berny; plus, un Bureau pour la Poste aux Lettres & un Bureau des Aydes. On assure qu'il y restoit encore deux portes en 1680 l'une à l'entrée, l'autre à la sortie; & qu'elles furent démolies dans le temps qu'on détruisit le petit Pont pour le faire à neuf. Le territoire de cette Paroisse est très-borné, & ne contient pas plus de deux cent arpens ou environ, en y comprenant les maisons, enclos & jardins. Il ne s'étend sur la droite en venant de Paris que du côté de Ceaux & de Fontenay-aux-Roses, & sur la gauche vers Cachant derriere Arcueil.

L'Eglise est presque à l'entrée du Bourg du côté de Paris. On lit dans le Gallia Christiana que ce fut en 1152 qu'il fut permis aux Religieuse de Montmartre de la bâtir. Ce qui reste néanmoins de cette Eglise ancienne paroît être que du XIII siécle, même par les dehors. On doit reconnoître par les restes des galleries qu'on apperçoit en dedans, aussi- *Gall. Chr. nova T. 7. col. 196.*

bien que par les bas côtés, qu'elle avoit été bâtie avec soin. Elle avoit encore deux arcades de plus sur le devant, mais les guerres civiles en occasionnerent la démolition. Ce fut sans doute depuis que cette Eglise eut été bâtie vers l'an 1200, qu'on l'érigea en Paroisse pour le peuple que les commodités du grand chemin avoient engagé de s'y établir. Comme donc l'Eglise ancienne la plus voisine est celle de Bagneux, il y a apparence que les habitans du bord de la grande route en furent détachés pour être attribués à la nouvelle Eglise. Et comme la Cure de Bagneux étoit la nomination du Chapitre de Paris, celle-ci qui en étoit un démembrement subit le même sort suivant l'usage ordinaire. De là vient que dans toutes Pouillés à commencer par celui du XIII siécle elle est dite à la nomination du Chapitre de Notre-Dame. Depuis les partitions faites pour chaque Prébende, elle est échue à la trente-neuviéme partition.

Saint Gilles en est le Patron. Les plus anciens Registres ne font mention que de lui seul. Cependant il y avoit deux statues très-anciennes de S. Leu & de S. Gilles qui ont été ôtées il y a environ cinquante ans, & auxquelles on a substitués deux Tableaux de ces denx Saints. On a toûjours célébré la Fête de S. Gilles le 1 Septembre, & celle de S. Leu le Dimanche dans l'Octave. A cette occasion, je remarquerai que dans les Antiphoniers Parisiens du XIII siécle S. Gilles avoit en effet nn Office propre complet tiré de la Légende, & que S. Leu n'étoit alors qu'en commémoraison. Au reste on ne conserve en cette Eglise aucune relique des deux Saints.

(a) On y voit dix-sept Antiennes & neuf Répons

On ignore aussi le jour de la Dédicace. Il ne paroît dans la même Eglise aucune épitaphe sinon celle d'un M. Féré Avocat qui est sur marbre dans le bas côté septentrional. Il y a eu en 1701. le 11 Janvier au des aîles du chœur un Arrêt du Conseil semblable à celui de l'Eglise de Noisy au Doyenné de Chelles.

La Seigneurie du Bourg la-Reine appartenoit comme on a vû dès l'an 1152. aux Dames de Montmartre. Leur Bailly y exerçoit la Justice en 1334. suivant un manuscrit de l'Abbaye de sainte Genevieve : mais il y a apparence qu'en 1445. ces Dames n'avoient pas la haute Justice, au moins sur tout le territoire ; car on lit dans un compte de la Prevôté de Paris de cette année, que ce furent les Officiers de cette Prevôté qui firent executer trois voleurs proche ce Village. Après avoir aliéné cette Terre pour un tems à M. le Duc du Maine, elles y sont rentrées à sa mort : les marchés qui en avoient été désunis pour être transférés à Ceaux, y subsistent. Ces Dames sont les seules recommandées anx Prônes des Grand'Messes, parce qu'elles ont la Seigneurie du terrein où est l'Fglise. Uue partie du côté droit releve de la Seigneurie de Notre-Dame de Paris, faisant partie de la Seigneurie de Bagneux ; & une autre de la Seigneurie de Ceaux. Une autre portion du côté gauche à l'extrémité du lieu est aussi de Notre-Dame, comme faisant partie de celle de Lahy & de Chevilly. Il faut encore observer pu'il y a au Bourg lo-Reine un Fief appellé le Fief de Luxembourg qui est du Domaine de Ceaux.

Lib. justinar. S. Genev. fol. 57.

Sauval T. 3. p. 344.

Reg. du Parl. 1671.

Mais ce que j'ai dit sur la Justice & Seigneurie ancienne de ce lieu, ne doit point exclure la portion de censives que d'autres

Eglises, outre le Monastere de Montmartre, y avoient dès le treizieme siecle. Avant l'an 1203. Guillaume de Poissy, Chevalier, avoit laissé à l'Abbaye de saint Victor de Paris quelque droit sur le terrein qui est entre le ruisseau de Bievre & le Bourg-la-Reine. Il reste des Lettres de l'Official de Paris de l'an 1230. par lesquelles est attestée la vente faite à l'Eglise de sainte Genevieve d'une piece de terre située *juxta Burgum Reginæ in censiva dicti Abbatis*. Après cet acte est celui d'une vente faite la même année d'une piece de pré proche le même lieu, située entre la censive de sainte Genevieve & de Chateaufort, à Nicolas de Chartres, Chantre de l'Eglise de Paris. Plus loin est l'acte de manumission donné par Th.... Abbé de sainte Genevieve l'an 1247. au mois de Mars, aux habitans, de plusieurs terres de cette Abbaye, entre lesquelles il y a *de Burgo Reginæ*. Saint Louis approuva ces lettres d'affranchissement, à condition que les habitans viendroient au secours de l'Eglise lorsqu'ils en seroient requis. Le Livre censier de la même Abbaye écrit vers l'an 1250. marque que Maître Pierre Official de Paris, étoit tenu à une redevance pour une vigne, située au Bourg-la-Reine derriere l'Eglise *retro Monasterium*. La redevance étoit d'un septier-&-demi de vin: que Sevin de Chastillon en devoit quatre pour une terre aussi située *retro Monasterium*; que toutes les terres & vignes qui étoient dans la censive de sainte Genevieve ne devoient aucun droit de Tensement, c'est-à-dire, de garde au Seigneur de Chateau-fort, surtout le Clos dit de sainte Genevieve, dans lequel cette même Abbaye avoit droit de Justice: qu'enfin les Religieuses même de Montmartre devoient la dixme à sainte Ge-

Preuve de Montmorancy, p. 423.

Chartul. S. G. p. 139.

Ibid. p. 140.

Ibid. p. 283.

Lib. Cens. S. Genev. fol. 48.

neviève pour un quartier & demi de vigne situé à la Porte Galant. Mais on apprend par d'autres monumens, que l'Abbaye de sainte Genevieve fit vers les mêmes temps une échange de quelques parties de ses droits ou biens de Bourg-la Reine, pour d'autres biens situés à Contein, Paroisse de Louant autrement Merongis. *Chartul. p. 323.*

On vient de voir que les Seigneurs de Châteaufort avoient des droits à Bourg-la-Reine : ces droits n'étoient pas sans charges; car ces Seigneurs étoient tenus de payer aux Templiers quatre deniers par an, & cela sous le regne de S. Louis. *Lib. Cens. S. Genev. fol. 35.*

Ce que je viens de dire de Notre-Dame de Paris se rapporte sans doute à ce qu'on apprend par le Necrolage de la même Eglise, que dès le XIII siécle elle avoit une censive dans un endroit du territoire de Bourg-la-Reine appellé *Blagiæ* en latin. Cet endroit se peut reconnoître par une fontaine qui est marquée y être, que le même livre appelle *Fontem de Blagiis*, laquelle n'étoit pas éloignée du chemin de Ceaux qui forme un petit ruisseau venant des moulins au haut de Fontenay. Ce fut pareillement sur des fonds situés au Bourg-la-Reine, que le Chanoine Hugues de Viry aliena au XIII siécle une partie du revenu des Clercs de Matines, & que Girard *de Colloduno*, Archidiacre dans le siécle suivant en assigna pareillement pour la seconde Chapellenie du titre de S. Nicaise qu'il fonda à Notre Dame. Un nouveau catalogue des Chapelles de cette Métropolitaine, marque que les Chapelains de saint Nicolas & S. Nicaise ont dix-sept arpens de terre à Bourg-là-Reine. *Necrol. Eccl. Par. ad 17. Augusti.* *Ibid ad 15. Febr.* *Ibid. 27 Sept. unum arpentum prati.* *Dubois, Col. MS. T. 5. ad cal em.*

Il y avoit eu une Maladerie située proche le Bourg-là-Reine. Quelques Auteurs disent

Grand Colas, Hist. de l'Eg. de Paris, T. 2. p. 73.

Régistrées le 15 Avr l 1564.

qu'on l'appelloit la Maladerie de la Bul bienne : mais en 1564, le Roi Charles IX ordonna par Lettres-patentes que le reven en fut reçu par l'Hôtel-Dieu de Paris po servir à nourrir les pauvres du lieu.

Sauv. T. 1. p. 632.

Cent ans après il y avoit eu un projet pcu un autre pieux établissement au Bourg-la-Reine. Jerôme Du-Foar-Alligret, Conseiller au Parlement de Paris y avoit fondé vers 1660 une Maison de Peres de la Doctrine qui devoient instruire le peuple dans huit Villages circonvoisins ; & l'Archevêque de Paris leur avoit permis dès le 19 Octobre 1661 d'y avoir une Chapelle sans cloche. Mais Jacques Champion, ancien Avocat au Parlement, & Marie du Port, son épouse, ayant fait une autre fondatioe en 1677 en faveur de ces mêmes Peres dans le lieu dit la Grange ou Bercy, au-dessus de la vallée de Fecam à l'extrémité de la Paroisse de sainte Marguerite de Paris, le sieur du Four consentit que ces deux Maisons n'en fissent qu'une, & que les revenus qu'il avoit destinés pour celle du Bourg-la-Reine fussent transportés à celle de Bercy.

Reg. Archiep.

T. 1 p. 67.

Sauval, dont j'ai tiré ce dernier fait, nomme ailleurs un Anseau du Bourg-la Reine, qu'il dit avoir été propriétaire d'une Courtille à Paris l'an 1244. Ce personnage pouvoit être parent d'un Guillaume aussi dit du Bourg-la-Reine qui vivoit en 1250. Les Historiens de la vie de S. Louis le représentent comme un homme d'un grand courage. Il étoit Sergent d'armes du Roi, & fut témoin de la prise de S. Louis à la Massoure la même année 1250. Il défendit son Prince si valeureusement, qu'avec une grande hache il tua un grand nombre de Sarazins, & il ne voulut pas se rendre à eux, jusqu'à ce qu'un

Chronique de S. Denis sur S. Louis.

chrétien renégat lui cria en anglois qu'il se rendit, & qu'il auroit la vie ſauve.

Il y a au Bourg-la-Reine une maiſon & enclos conſidérable qu'on dit avoir été batis par Henris IV, & avoir été occupé par la belle Gabrielle. C'eſt dans cette maiſon que Louis XV vint recevoir l'Infante d'Eſpagne au mois de Mars 1722.



FONTENAY

SOUS BAGNEUX,

AUTREMENT

FONTENAY AUX ROSES.

LE nom de Fontenay est avec celui de Plessis, le nom que l'on trouve donné à un plus grand nombre de lieux dans le Diocèse de Paris. Des cinq Paroisses qu'on y voit du nom de Fontenay, celle-cy est la plus nouvellement érigée, quoiqu'à vûe de Pays on ne puisse gueres lui donner moins de quatre cens ans. L'origine de ce nom qui est comme aux autres Fontenay, n'a pas besoin d'être discutée, puisqu'elle se présente d'elle-même. Quelques fontaines, tant petites soient-elles, sont suffisantes pour donner cette dénomination à un lieu. On a ajouté ensuite *lez Bagneux* ou *sous Bagneux* pour le distinguer des autres Fontenay qui sont dans le même Archidiaconé, & on a tiré cette différence du voisinage de Bagneux, parce que Bagneux est un très-ancien lieu ainsi que je le fais voir lorsque j'en parle, & que ce Fontenay-cy en a été un Hameau dans le tems que les Eglises Paroissiales étoient moins communes & plus écartées les unes des autres qu'elles ne sont aujourd'hui. A l'égard du surnom tiré des roses, il est nouveau dans l'usage; il vient de ce qu'il y a eu un temps que l'on y cultivoit les roses plus abondamment qu'ailleurs; & peut-être même de ce que le faiseur de couronnes ou

le bouquets de roses du Parlement, qu'on appelloit le Rosier de la Cour s'en pourvoyoit dans ce Village ; car il y a eu des tems, comme le marque Sauval, ausquels les Ducs & Pairs étoient tenus de porter tous les ans des roses au Parlement : Le Roi, ajoute-t il, paye encore tous les ans un droit de roses au Parlement & à toutes les Cours Souveraines de Paris. Les Pairs présentoient eux-mêmes ces roses en Avril, May & Juin lorsqu'on appelloit leurs rôles. C'est ce nom de Fontenay aux roses qui a jetté M. de Valois dans l'erreur, & qui lui a fait confondre Fontenay lez Bagneux avec Fontenay le Fleury, qui certainement est le Fontenay situé proche Saint Cyr par de-là Versailles dans le Diocèse de Chartres.

Ant. de Paris T. 2. p. 446.

Notit. Gall. *pag.* 418.

Voyez le Pouillé de Chartr. 1738. p. 38.

Fontenay dont il s'agit ici est seulement éloigné d'une lieue & demie de Paris, à côté de Bagneux & un peu au-dessous. C'est un pays cultivé principalement en vignes & en pépinieres. Il contenoit cent quarente-sept feux l'an 1709, selon le dénombrement imprimé alors. Celui du sieur Doisy qui a été publié en 1745, y en compte cent trente. Le Dictionnaire universel géographique de la France qui parut en 1726, marque qu'il y avoit alors cinq cent quatre-vingt-six habitans, & ajoute » que ce lieu est fort fréquenté » par les Parisiens pour ses belles promenades » & ses bosquets de rosiers ; ce qui le fait ap- » peller ordinairement Fontenay aux roses. « Quelques-uns y remarquent le lavoir par curiosité, & j'ai vû une carte des environs de Paris où il étoit figuré : ce qui en coule n'est pas cependant fort considérable ni capable de grossir le petit ruisseau qui passe au bas de la montagne & qui vient du Parc aux Renards.

L'Eglise de ce lieu est sous le titre de S. Pierre. C'est un édifice dans lequel on remarque de la bâtisse de trois temps différens. Il y a au Sanctuaire & au Chœur quelques colomnes & fenêtres de la fin du treisiéme siécle ou environ ; la plus grande partie du reste n'a que deux cens ans ou environ d'ancienneté. Les Epitaphes qu'on y voit du dernier siécle se servent toutes de l'expression de *Fontenay lez Bagneux* ou *Fontenay sous Bagneux*. La Dédicace de cette Eglise se solemnise le 12 Juillet avec la Fête de saint Prix, c'est le jour qu'on célebre la Fête de la Translation de ce saint Evêque de Clermont en plusieurs endroits. On montre en effet à Fontenay un petit coffre de cuivre très-ancien, qu'on appelle le Reliquaire de saint Prix. L'image de ce Saint en bosse est au-dessus & on la tire de l'armoire de l'œuvre pour l'exposer à la vénération publique le jour de la Fête de ce Martyr. Je croirois que la relique qui est dedans a servi, aussi-bien que le reliquaire, à la Dédicace de l'Eglise du lieu ; que la petite chasse avoit été renfermée dans l'intérieur du grand autel, où on l'aura trouvée lorsqu'on démolit cet autel pour le refaire. Ce n'est que dans le dernier siécle que quelques personnes trouvant mauvais que dans le Bréviaire de Paris, au jour de la Susception de la Croix, on ne déterminât point dans laquelle des cinq Paroisses du nom de Fontenay voisines de Paris, cette sainte relique avoit été d'abord déposée, firent insérer les deux mots *prope Balneolum* après celui de *Fontanetum* dans la légende. L'époque de cette addition est l'année 1680, lorsque le Bréviaire de M. de Harlay parut. Mais j'ai prouvé par une dissertation particuliere imprimée en 1743, que ce n'est pas dans ce

Dissert. sur l'Hist. Eccl. & Civile de Paris, T. 3.

Fontenay-cy que ce fit ce dépôt l'an 1109, & que ce fut dans Fontenay en Parisis, dit autrement Fontenay en France ou Fontenay sous Louvres. La Cure de Fontenay lez Bagneux ne se trouve point marquée dans le Pouillé de Paris écrit vers l'an 1270, tandis que celles des quatre autres Fontenay y sont; c'est ce qui fait juger qu'elle n'étoit pas encore établie. Le Village existoit cependant alors, on en trouve des preuves dès le douziéme siécle, ainsi qu'on va voir : mais ce lieu n'étoit apparemment alors qu'un simple Hameau de la Paroisse de Bagneux avec une Chapelle de saint Pierre, ou même sans Chapelle, vû le peu d'éloignement qu'il y a de Bagneux. C'est seulement par l'unanimité des Pouillés de l'avant-dernier siécle & du dernier, que nous sommes certains que la nomination de cette Cure a appartenu, de tout temps, à l'Evêque Diocésain. Au reste il doit passer pour constant qu'il y avoit une Eglise à Fontenay lez Bagneux en 1286, parce que Thibaud de Marly rédigeant son testament dans cette année-là, lui laissa nommément la somme de vingt sols : *Ecclesiæ de Fontaneto prope Balneolos XX solidos.*

Je crois devoir avertir ici, de crainte que la postérité n'y soit trompée, la raison pour laquelle on voit dans la campagne, au milieu des vignes du côté du Nord-Est par rapport à l'Eglise de Fontenay, & sur le territoire de la Paroisse, la tombe d'Hélie l'aîné, Lieutenant particulier de la Maréchaussée d'Angoumois, décédé le 13 Septembre 1606 en ce lieu. Ce n'est pas que sa sépulture ait été au pied d'une croix au milieu des vignes : cela vient, de ce que la Procession du saint Sacrement à la Fête-Dieu allant autrefois par cet endroit, on eu besoin d'un autel pour

se trouve encore cette source, & que c'étoit là qu'étoit établi le Couvent de Moines détruit il y a plusieurs siécles. Il suit en second lieu de l'exposé ci dessus, que *Campus Rutrudis* étoit aux environs de ce que nous appellons Bourg la Reine : c'est ce qui m'a fait donner pour l'une de mes conjectures touchant l'origine de ce nom de Bourg-là-Reine, qu'il pourroit fort bien venir de Rotrude, fille de Charlemagne, à laquelle ce Prince auroit donné ce canton de terre. Il faut toujours se souvenir que dans ces temps-là les filles de Roi étoient qualifiées de Reines. Le Droit de grande Coutume que les gens du Domaine de sainte Genevieve lui devoient étoit de deux chapons & deux boisseaux de froment : La petite Coutume étoit de deux chapons & deux pains. Ce qui est encore très-remarquable, est qu'il paroît que dès-lors la Banlieue de Paris s'étendoit jusques dans le même Domaine de l'Abbaye de sainte Genevieve à Fontenay : L'Ecrivain fait cette note expresse : *Sciendum quod apud Banlivam, ubi habemus Campipartem, habemus & decimam.* Il semble qu'il résulte de là que le bout de la Banlieue traversoit & coupoit ce Domaine, ce qui faisoit que le terrain de ce Domaine subissoit deux sorts différens ; dans la partie renfermée dans la Banlieue, où l'Abbaye avoit le Champart, elle avoit aussi la dixme ; & dans la partie qui étoit au-delà de cette Banlieue, elle ne jouissoit que du droit de champart sans dixme. Enfin voici un trait singulier d'exécution de Justice par les Officiers de sainte Genevieve à Fontenay. Je le rapporterai dans les propres termes de l'Ecrivain qui vivoit vers l'an 1300.

Ibid fol. 46.

» En 1266, dit-il, ou environ, fut pris un » porcel qui avoit mengié 1 enfant chez » Estienne

Lib. justiciar. S. Genev. fol. 57.

emission aux Fiefs de son Domaine en ce lieu, & les fit confirmer par S. Louis. La suite des observations faites vers le milieu de ce siécle, en indiquant de purs droits temporels, nous apprennent que dans ces cantons-là, il y avoit un Monastere d'hommes dans le lieu dit Plegiz ou Bleigiz, dont à présent on a perdu totalement le souvenir. Car si les Chanoines Réguliers marquoient ce qu'on leurs devoit, ils écrivoient aussi exactement ce qu'ils payoient, par exemple, ils devoient au Seigneur de Chateaufort pour la liberté de leur clos de Fontenay quelques sols avec du vin, & particulierement *Sexteringiam vini;* au Moines de Plegiz à Fontenay douze deniers pour cinq quartiers de vignes situées au lieu dit Vignerun, & la dixme au Chapitre de Paris; à l'égard d'autres vignes situées en leur propre terre, la dixme appartenoit aux Moines de Plegiz & aux Religieuses de Gif, ausquelles Thibaud & Maurice, Evêques de Paris au XII siécle l'avoient confirmée. Les articles de leur recette nous instruisent encore davantage de l'ancienne Topographie de Fontenay & des environs; car après avoir énoncé les dixmes qu'ils y avoient dans le bled & le vin, ils nomment les terres à Champart, qui étoient les unes *in Valle Mauherium;* d'autres *ad Codres;* d'autres *apud Blag'as;* il y en avoit pareillement *ad portam Galent*, *ad crucem de Cachant*, *in Campo Rutrudis*. Tous ces différens cantons y sont dit de la Mairie de Fontenay. Comme nous apprenons par le Necrologe de Notre-Dame que la fontaine qui forme le ruisseau au bas de la montagne de Fontenay, s'appelloit *Fons de Blagiis*, il s'ensuit que le canton dit en latin *Blagiæ* & en françois Plegiz, & qui étoit considérable, étoit celui où

Lib. Cens. S. Genev. fol. 35.

Chartul. Ep. Par. Reg. f. 71.

Lib. Cens. S. Gen. fol. 45.

Ibid fol. --

M. le Duc du Maine en étoit possesseur en 1701 : ensuite Madame la Duchesse, & enfin M. le Comte d'Eu.

La partie de la terre de Fontenay que l'Abbaye de sainte Génevieve, s'étoit réservé, fut aliénée par elle le 11 May 1640, au sieur Jean Prosper de la Motte, Conseiller au Parlement de Metz à la charge de foi & hommage. Elle a appartenu depuis à M. le Broust, par la suite à M. le Doubre, Maître des Comptes; delà à des particuliers qui l'ont vendue à Etienne Villier, Secrétaire du Roy, dont les héritiers ayant fait liciter ce Fief, M. Charles Brochand, Fournisseur de la Maison du Roy, s'en est rendu adjudicataire le 9 Juillet 1754.

Cod. Reg. Le Nécrologe de l'église de Paris fait foi que ce fut au XIII siécle que le Chapitre fit l'acquisition de la dixme qu'il a à Fontenay. *15 Jan. 9 Apr. 23 Apr. 20 Oct.* On y lit plusieurs sommes employées *in pignoratione decimæ de Fontaneto.* Mais ces articles ne spécifient point quelles étoient les personnes qui engagerent cette dixme. Le Tensement au droit de garde produisoit aussi alors un certain revenu d'avoine à ceux qui en *Ibid. 20 Jan.* jouissoient : le même Chapitre en acquit aussi une partie : sur la fin du même siécle, il existoit à Fontenay un Fief appellé le Fief Thibaud de Vernon, parce qu'il avoit appartenu à celui qui portoit ce nom. Le Sou- *Joan. Lupi.* chantre Jean le Loup qui en étoit devenu Maître, en disposa entierement envers la *Ibid. 14 Febr. 16 Jun.* même Eglise environ l'an 1300, ou un peu plus tard. L'annonce de la mort d'Etienne de Suisy, proche Laon, Cardinal Prêtre de saint Cyriaque des Thermes marquée à l'onziéme Décembre 1311 dans le même Nécrologe explique au long le revenu qu'il assigna au Chapitre de Notre-Dame *super terram suam*

» Estienne le Camus : & su ars en la Cour
» au Mere sainte Genevieſve à Fontenet,
» présent Frere Guerin leur Chamberier,
» Guillaume le Seriant, Aubert le Mere,
» Estienne le Camus, Marie sa femme. «
Peut-être aurai-ju dû placer avant le détail du Domaine de sainte Genevieve dans Fontenay, l'acquisition que cette Abbaye y fit d'une maison & de plusieurs vignes de la somme de 300 livres que lui avoit légué un Evêque du nom de Gerard, dont le siége est désigné sous le nom de *Viscosiensis*. Mais comme le Nécrologe de ce Monastere d'où ce fait est tiré, ne dit pas en quel temps ce Prélat mourut, l'époque de l'achat doit rester incertaine. *Necrol. S. G. Ms. 28 Febr.*

En 1588, le 10 Février, l'Abbaye pour payer sa taxe aux subventions ecclésiastiques vendit à Renée Baillet, Dame de Boneuil & de Saux, veuve de Jean de Thou, Maître des Requêtes, tout ce qu'elle avoit à Fontenay, consistant en censives, Justice haute, moyenne & basse, champarts & vinages, & la Ferme qu'elle avoit à Bagneux, ne se réservant que son Hôtel & enclos de Fontenay, les Droits Seigneuriaux sur les terres, prés & vignes qui lui appartenoient en propriété, tant audit Bagneux, qu'à Fontenay & terroirs voisins, pour lesquels héritages elle ne devoit payer aucuns droits, stipulant que les droits vendus demeureroient en Fief mouvant de l'Abbaye en foi & hommage, avec profit de quint & relief.

Le tout appartint depuis à Philippe de .... par Isabeau de Tou son épouse, fille de la Dame Baillet; lesquels vendirent ce Fief à M. Louis Potier, Seigneur de Gévres & de Trêmes. Puis il passa à M. Colbert, le Ministre qui en jouissoit dès l'an 1675.

M. le Duc du Maine en étoit possesseur en 1701 : ensuite Madame la Duchesse, & enfin M. le Comte d'Eu.

La partie de Terre de Fontenay que l'Abbaye de sainte Geneviéve, s'étoit réservé, fut aliénée par elle le 11 May 1640, au sieur Jean Prosper de la Motte, Conseiller au Parlement de Metz à la charge de foi & hommage. Elle a appartenu depuis à M. le Boult, par la suite à M. le Doubre, Maître des Comptes; delà à des particuliers qui l'ont vendue à Etienne Villier, Secrétaire du Roy, dont les héritiers ayant fait liciter ce Fief, M. Charles Brochand, Conseiller de la Maison du Roy, s'en est rendu adjudicataire le 9 Juillet 1754.

Le Nécrologe de l'Eglise de Paris fait voir que ce fut au XIII siécle que le Chapitre fit l'acquisition de la dixme qu'il a à Fontenay. On y lit plusieurs sommes employées *in acquisitione decimæ de Fontaneto*. Mais ces articles ne spécifient point quelles étoient les personnes qui engagerent cette dixme. Le consentement au droit de garde produisoit aussi alors un certain revenu d'avoine à ceux qui en jouissoient: le même Chapitre en acquit aussi une partie sur la fin du même siécle. Il existoit à Fontenay un Fief appellé le Fief Thibaud de Vernon, parce qu'il avoit appartenu à celui qui portoit ce nom. Le Sou-chantre Jean le Loup qui en étoit devenu Maître, en disposa entierement envers la même Eglise environ l'an 1300, ou un peu plus tard. L'annonce de la mort d'Etienne de Suisy, proche Laon, Cardinal Prêtre de saint Cyriaque des Thermes marquée à l'onziéme Décembre 1311 dans le même Nécrologe explique au long le revenu qu'il assigna au Chapitre de Notre-Dame *super terram suam*

Cod. Reg.

15 Jan. 9 Apr. 11 Apr. 20 Oct.

Ibid. 30 Jan.

Joan. Lupi.

Ibid. 14 Feb. 10 Jun.

de Fontaneto. Il y est parlé entre autres d'une maison & d'un pressoir qu'il y possédoit aussi-bien que de vignes, terres, cens, rentes de chapons, bled & avoine, Justice haute & basse, & voyerie.

Il a été dit ci-dessus que les Seigneurs de Marly avoient au XIII siécle une partie de la terre de Fontenay. Outre ce qu'en marquent les MS. de sainte Genevieve, cela se conclut du Testament de Thibaud de Marly de l'an 1286. Ce Seigneur, avant que de nommer le legs qu'il fait à l'Eglise du lieu, déclara qu'il donnoit une partie de ses revenus dans cette terre aux Moines des Vaux de Cernay, dont l'on sçait d'ailleurs qu'avoit été Abbé un autre Thibaud de Marly, mort en odeur de sainteté l'an 1247. Il ajouta ensuite quelque chose pour sa sœur Beatrix dans ses rentes de Fontenay, *in censu meo*, dit-il, *de Fontaneto juxta Balneolos.*

Une Maison célebre qui hérita sur la fin du XV siécle de quelques biens situés dans ce même Fontenay, fut le Collége de Sorbonne à Paris, auquel Sauval dit que Jean de Cambray transporta par pure donation l'an 1495, des vignes qu'il y possédoit avec d'autres biens situés à Paris. On voit par d'autres monumens que ce fut Ambroise de Cambray, Chancelier de l'Université qui fit ce legs.

Sauval T. 3 p. 515.

Tab. Ep. Par. in Spir.

Les Comtes de la Prevôté de Paris de l'an 1423, font mention des héritages que possédoit Bernard Braque, attaché à Charles VII, lesquels lui furent ôtés par le Roi d'Angleterre se disant Roy de France & donnés à Jacques Pesnel, Chevalier.

Ibid. p. 327.

En 1588, le Roy Henri III par lettres datées de Chartres au mois de Juillet, permit aux habitans de Fontenay, près Bagneux,

de se fermer de murs, & de lever pour cela sur leur Communauté, en trois ans, la somme de six cent soixante-&-six livres. Mais je ne crois pas que cela ait été exécuté à cause de la mort de ce Prince arrivée l'année suivante.

Huitiéme volume des Bann. du Châtelet, fol. 255.

Ce fut dans ce Fontenay que Dame Marie Lumague, veuve de M. Pollalion, commença l'an 1630 l'établissement des Filles de la Providence. Comme elle y possédoit une maison, elle y mit d'abord les deux Filles qu'elle avoit amenées de Lyon pour jetter les fondemens de ce pieux établissement, & sous leur direction les jeunes filles qu'elle avoit rassemblées. Mais elle en sortirent peu de temps après pour venir à Charonne.

Vie de la veuve Marie Lumague, p. 72.

Gui Patin parlant de M. Troisdames qui y avoit une maison en 1660, dit que ce Fontenay est un beau Village où l'on cultive les roses principales dont les Apotiquaires se servent tous les ans. C'est sans doute cette culture qui a fait donner le nom de Moulin des Rosiers à celui qui est situé au-dessus du Village, Le sieur Auvray donne aussi au canton où il est situé le nom de Rosieres dans sa Carte des environs de Paris. Les Chartreux de Paris ont eu ce moulin par donation de Bernard Potier, Marquis de Blerencourt, mort le 5 Novembre 1661. Le même moulin de Fontenai aux roses est souvent mentionné dans les mesures du Livre de la Méridienne de Paris, par M. Cassini.

Patin, Ep. 176. 2 Mai 1660.

Necrol. Chart. 5 *Nov.*

Merid. de Paris, p. 124 & suiv.



BAGNEUX.

CE seroit se tromper de croire que tous les noms de *Bagneux*, *Bagnaux*, *Bagnols*, *Bagnoles* & semblables, tirent leur origine de quelques bains qui auroient été dans les lieux qui sont ainsi appellés. Il est visible que le terme celtique ou germanique *Banis* a pu être le fondement de plusieurs dénominations de cette espece; nous avons en France plusieurs lieux nommés Ban, Banne ou Bannes, Baines ou Beines, Bannai, Bannos, Bannou. On peut assurer, sans se tromper, que ces noms qui ont été rendus en latin par *Bannum* ou par *Banna*, ont dû avoir dans la même langue leurs diminutifs qui ne peuvent être que *Banniolum* ou bien *Banniola*, ou termes approchans. Cela posé, je ne vois aucune nécessité d'adopter le sentiment de M. de Valois, qui croit que le nom de Bagneux voisin de Paris, vient de quelques bains, supposant que son véritable nom latin est *Balneola*. Outre que le lieu ne paroît pas être dans une situation à avoir eu de l'eau assez abondamment pour y former des bains, même de petits bains, l'étymologie dérivée de *Bannus*, doit-être plus naturelle; je m'arrêterois à celle que fournit dans du Cange le mot *Bano*; c'est-à dire, que je croirois que Bagneux auroit été nommé ainsi, parce que çauroit été dans les temps éloignés un terrein commun à tous les habitans des Villages voisins, ou plûtôt parce qu'il terminoit de ce côté-là le district de ce qu'on a appellé la Banlieue, ensorte qu'il seroit toujours vrai de dire que Bagneux est une

qui soit le véritable Patron de ce lieu : car on y lit ces quatre mots : *Andegavis, Sancti Erblandi, Abbatis.* Ce Martyrologe a été écrit au plus tard sous le regne de S. Louis. Les Calendriers & Antiphoniers Parisiens du même siécle & du suivant, mettent aussi au même jour *Erblandi, Abbatis memoria*, qui y est quelquefois écrit *Herblandi.* Mais de quelque saint Herbland que soit tirée l'Eglise de Bagneux, il est constant que c'est au plus tard dans le douziéme siécle qu'ont été apportées les Reliques qui y ont donné occasion.

Au reste le culte de ce saint Patron de Bagneux étoit si connu à Paris au milieu du XIV siécle, que pour distinguer ce Bagneux des autres lieux qui ont un nom approchant, on disoit : *Bagneux saint Eurblanc*; & le jour de la Fête de ce Saint, une grande partie de tout le Châtelet de Paris s'y transportoit solemnellement & y dînoit, comme elle faisoit à Bagnolet le jour de S. Gilles. L'Eglise de Bagneux est fort belle, il n'y manque qu'une abside, c'est-à-dire, de finir en demicercle, & de maniere qu'on puisse tourner derriere le Sanctuaire. Son édifice paroît être d'environ la fin du XIII siécle. Il est tout voûté avec des galeries en petit, à l'instar de celles de N. D. & une aîle de chaque côté, au-dessus de laquelle sont les arcs boutans qui supportent un corps d'Eglise assez élevé & couvert d'ardoises. Le Portail où est représenté Dieu accompagné de quatre Anges tenant chacun un chandelier, est ce qu'il y a de plus ancien. On a enté un nouveau clocher quarré sur le vieux qui est à côté de l'Eglise. S. Nicolas est regardé comme le second Patron. On expose sur le banc de l'œuvre, un chef & un bras de bas argent, qui apparemment contiennent des reliques de

Sauval T. 3 p. 498. ad an. 1491.

saint

…nd. Au moins le buste supporte …ête d'un Religieux. Il fut per- … Marguilliers en 1667, … une Confrairie des … Pierre & S. Paul …he après ce 16

…enlis, Evêque …ouchant la distri- …ne aux Chanoines de … assigne pour cela une …d, à prendre sur le revenu …, marque l'Eglise *de Balneolo* …payement de ce qu'on appelloit *…odium frumenti.*

Reg. Archiep. 17 Oct.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 53.

… Cure est dite de la nomination du Chapitre de Paris dans le Pouillé du XIII siécle, où elle est désignée sous le nom *de Balneolis.* Celui du XV siécle l'appelle *Baneolæ* au feminin, ce qui n'est point équivoque lorsqu'en parlant de Fontenay qui en est voisin, il met *de Fontaneto juxta Baneolas.* Les Pouillés modernes attachent la présentation de cette Cure à la trente-quatriéme portion dans le partage des Prébendes de Notre-Dame. J'ai fait remarquer ci-dessus que *Baniolæ ou Baneolæ* est plus approchant de la vraie étymologie qui étoit déja altérée au XII siécle. Un Curé de ce lieu témoin en 1196, dans un acte de l'Evêque Maurice de Sully est appellé *Erardus presbyter de Balneolis.*

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 386.

Il y a eu un Arrêt du Parlement du 23 Janvier 1672, qui ordonne l'exécution d'un Testament, portant que des Religieux feront les Services en la Paroisse de Bagneux.

Mémoire du Clergé, T. 3. p. 390.

On a vû ci dessus que dès le IX siécle le lieu qu'on appelloit *Baniolum*, & où étoit l'Eglise, appartenoit au Chapitre de Paris. Cependant il ne jouît pas d'abord de tous

Necr. Par. in Bibl. Reg. 8 Aug.

les droits Seigneuriaux. Le Necrologe de cette Eglise nous apprend que ce fut le R. Henry I qui lui donna la dixme de bled de vin à Bagneux, & que la voierie du mé-

Ibid. 15 Mart.

lieu fut donnée par le Roy Louis (apparem-ment le Gros.) Louis VII abolissant par diplome de l'an 1155, tous les droits de Gîte

Hist. Eccl. Par. t. 2. p. 817.

de Procuration que ses Officiers levoient dans plusieurs terres du même Chapitre, y com-prit pareillement Bagneux. Ce fut ce même Prince qui ayant cru que certains homm de la même terre de Bagneux lui apparte-noient, les rendit lorsqu'il fut informé du contraire la même année, conservant toute-fois la Coûtume par laquelle si un serf du Chapitre épousoit une femme serve du Roi,

Magnum Pastorale.

leurs enfans appartenoient au Roi & vice versa. Outre cela le Roi y conservoit tou-jours quelques autres droits dont je parlerai ci-après. Les Chanoines possesseurs de cette terre, firent dans le siécle suivant quelques Traités avec les habitans. On lit seulement en général dans le Gallia Christiana qu'en l'an 1264, Geoffroy de Pont-Chevron, Doyen traita avec eux. Cela se trouve plus déve-loppé dans le Grand Pastoral, où on voit

Collect. MS. de Dubois, T. V.

que cette année là le Chapitre de Paris ac-corda aux habitans de Bagneux que le Pré-vôt de Paris ni tout autre, ne pût lever sur eux le droit de *Tolte* par force, ni les con-traindre d'aller aux chevauchées, à moins qu'ils n'eussent commis quelque *forfait*. Ils avoient prétendu d'un autre côté n'être tail-lables, c'est à dire, sujets à la taille, que lorsque le Chapitre fait un rolle pour les sub-ventions Royales en cas de guerre; mais la

Ibid.

même année 1264, le Chapitre imposa sur eux par le ministere de leurs Jurés la som-me de soixante sols en qualité d'hommes de

[c]orps, & cela se fit en présence de trois Officiaux, sçavoir, l'Official de Paris & ceux [d]es Archidiacres Jean & Garnier. Sauval [a]voit lû quelque part que deux ans après ou [e]nviron ils acheterent leur liberté du même [C]hapitre moyennant la somme de treize cent [l]ivres. Je serois trop long si j'entreprenois le [d]étail des personnes du douziéme & du trei[z]iéme siécle qui léguerent à l'Eglise de Pa[r]is les biens qu'elles avoient à Bagneux, soit en vignes, soit en terres, prés ou maisons. Un des plus anciens fut Adam, qualifié de Pré-chantre au Nécrologe. Il vécut sous Louis le Gros. Les plus considérables qui se conformerent à son exemple au siécle suivant, furent Noël, Official de Paris, qui y avoit une maison, des vignes, des terres, &c. ce qui servit à faire mettre au Calendrier avec distinction le nom de S. Clair, Martyr, du 4 Novembre, auquel il avoit dévotion. Le don de Dame Hildearde, qui consistoit en cinq arpens de vignes, fut employé pour le vin du Chapitre durant le Carême. Guillaume de Varzy, Chanoine de Paris, legua quatre autre arpens de vignes dans le canton dit Tropcoustant; & Geoffroy de Gien, Chanoine & Pénitencier de la meme Eglise, ajouta en 1297 plusieurs pièces de terre, les unes situées dans le canton de Bagneux appellé Garlande, d'autres dans celui nommé Paroy en la censive du Chapitre. Maître Hervé le Breton, Diacre, y assigna du revenu sur sa vigne de Lozeret, située en tirant vers Fontenay, & donna plusieurs arpens de terre, que Gervais de Clinchamp, Chanoine de Paris, & Cardinal Prêtre prit à Bail. Je réserve pour le dernier Simon de Sevre, aussi Chanoine de la Cathédrale, au sujet duquel M. Grancolas a commis deux fautes que je

Antiq. de Paris T. 2 p. 454.

Necrol. Eccl. Par. 16 *Januar.*

Ibid, 25 Maii.

Ibid, 23 Febr.

Ibid, 21 Apr.

Ibid, 28 Aug.

me crois tenu de corriger. Il marque dans le ſecond Tome de ſon Hiſtoire de Paris, page 143, que *Simon de Separa* donna en 1409 la Terre de Bagneux au Chapitre de Paris pour pluſieurs Anniverſaires. 1°. Simon de Sevre ne vivoit point en 1409, mais vers l'an 1270 ou 1280, ainſi qu'il eſt aiſé de le voir par le Nécrologe conſervé à la Bibliotheque du Roy. 2°. Si M. Grancolas ne s'étoit pas contenté de lire les premieres lignes de ce Nécrologe au 19 May, & qu'il eut achevé l'Article, il auroit vû que ce n'eſt pas la Terre de Bagneux que le Chanoine Simon de Sevre donna à ſes Confreres, puiſqu'ils en jouiſſoient depuis environ *quatre* cens ans, mais un canton de terre à Bagneux dont le nom étoit Boutervillier. *Obiit Magiſter Simon de Separa Sacerdos, quondam Canonicus Pariſienſis, qui dedit nobis terram de Balneolis, qua vulgaliter appellatur Terra de* Boutervillier *cum quadam domo, preſſorio, cupis & omnibus aliis ad dictam terram pertinentibus.*

Si la mémoire de tant de Bienfaicteurs ne doit point reſter en oubli, il convient auſſi en parlant de Bagneux, de nommer Radulfe Pocquet qui a donné des vignes ſituées en ce lieu & autres biens l'an 1221 pour doter une Chapellenie de l'Egliſe de Notre-Dame qu'on croit être l'une de celles de S. Leonard: & Matthieu de Beauvais, Chanoine qui ſuivit ſon exemple aſſignant à cette fin ce qu'il avoit de vignes au même lieu.

Hiſt. Eccl. Par. T. 2 p. 270.

Necrol. Eccl. Par. 3 Maii.

En réuniſſant ſur Bagneux tout ce qui ſe préſente dans les anciens monumens, j'ai trouvé qu'anciennement il y reſtoit quelque canton relevant du Roy; je me fonde ſur ces deux lignes du rolle des redevances de Montlhery ſous Philippe Auguſte: *Ivellacius*

est homo ligius Regis de hoc quod habet apud Biesvre, & de Balneolis. Dans le compte du revenu du même Prince à l'an 1202, tel qu'il est imprimé dans le Traité des Fiefs, un des articles de recette porte ces mots : *De Majoria Balneolorum, quatuor libræ quinque solidi.* On voit dans Sauval que le Village de Bagneux devoit autrefois au Roy du vin & de l'avoine. Cette redevance prouve l'estime qu'étoit faite alors du vignoble de ce lieu. On lit dans le Recueil des Ordonnances de nos Rois parmi les droits du Concierge du Palais spécifiés par le Roy Jean à l'an 1358, l'article suivant » Et aussi sur plusieurs héritages assis à Baigneux-saint-Eurblanc, (*a*) » & au terroir d'environ, trois chapons-&-demi, & trois pains-&-demi, payés audit » Palais audit Concierge ou à ses gens le » lendemain de Noël chacun an. « Le Domaine avoit au XV siécle quelques rentes sur des vignes au finage de Bagneux. En 1472 Louis XI remit à Jean le Boulanger, Premier Président à Paris, la rente sur quatre arpens de vigne situées en ce lieu, qui lui appartenoient à cause de Marie Chevalier sa femme. Les Mémoriaux de la Chambre des Comptes qui m'ont fourni ce dernier article, font aussi mention à l'an 1543, d'un Arrêt de cette Chambre, par lequel permission est donnée à Pierre Rougeoreille, de bâtir un moulin à vent au territoire de Baigneux.

Preuve du Traité des Fiefs, page CLV.

Antiq. de Paris, T. 2. p. 445. *Cod MS. Richeleus Bibl. Sorb.* n. 135.

Ordonn. T. 3 p. 314.

Mémoire de la Chamb. des Comptes vers 1472.

Dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, les Abbayes de sainte Genevieve & de saint Victor prennent chacune le titre de Seigneur en partie de Bagneux.

(*a*) Quelques Copistes de ces Lettres du Roi Jean qui ne connoissoient pas saint Erbland, Patron de Bagneux, ont écrit dans le Régistre des Chartes *saint Oenfsblanc.*

Il n'eſt venu à ma connoiſſance touchant celle de S. Victor autre choſe ſinon que Girbert, Evêque de Paris décédé vers l'an 1123, donna à cette maiſon pluſieurs arpens de vignes ſitués en ce lieu. A l'égard de l'Abbaye de ſainte Genevieve, la Bulle d'Alexandre III, qu'en 1163 en confirme tous les biens & Domaines, met, *apud Balneolum & Fontanetum, terras, nemora, & prata*, & l'on apprend par un autre titre que l'Abbé Thibaud accorda l'affranchiſſement aux ſerfs qu'il avoit à Bagneux l'an 1247; ce qui fut approuvé par ſaint Louis. Une charte de Maurice, Evêque de Paris, mentionnée dans le Cartulaire du Monaſtere d'Hiere, eſt pour certifier que Beatrix, Dame de Pierrefont, étant au lit de la mort en 1172, legua à cette Abbaye du conſentement d'Agathe ſa fille, la moitié de ce qu'elle poſſédoit *in villa quæ dicitur Balneolum*. Mais je n'affirmerai pas qu'il s'agiſſe ici de notre Bagneux; il peut ſe faire qu'il faille entendre par là Baigneux ſitué au Diocèſe de Soiſſons où ſe trouve la terre de Pierrefont. J'omets ici le *Balneolum* du Cartulaire de S. Maur, parce qu'il me paroît qu'il y eſt queſtion de Bagnolet. Au reſte il eſt conſtant par le Necrologe de Notre-Dame qu'il y avoit vers l'an 1240 à Bagneux une cenſive appellée *Cenſiva de Moncello*. Il eſt auſſi très-certain que Thibaud de Marly, Seigneur illuſtre dont on a le Teſtament, donna aux Freres de la Trinité de Paris trois arpens de vignes à Bagneux *in Cloſis de Balneolis*. Ce Teſtament eſt de l'an 1286. Enfin les Religieux Hoſpitaliers de la Charité de Notre-Dame qu'on appelloit Billettes à Paris, y avoient une Maiſon & un Jardin dont la jouiſſance fut continuée à l'ancien Prieur lorſque les Carmes

Necrol. S. Victor. VIII Cal. Febr.

Gall. Chr. nov. T. 7 col. 59.

Gall. Chr. nov. T. 7 inter Inſtr. 7.

Chartul. S. Genev. p. 283.

Ad an. 1255.

Necr. Eccl. Par. 3 Dec.

Theſ. anecd. vel coll. maj.

Sauval, T. 3 p. 179.

nes leur furent substituez en 1631.
peut nier en effet que le voisinage
la bonté de l'air de ce Village
ient d'être d'un grand attrait soit
nautés soit aux particuliers.
ne fournit aucun évènement
gneux qui mérite d'être rap-
non qu'en 1569 le Roy Hen-
de la conqueste de plusieurs
pays de Caux & le Vexin,
à Meulan, vint le 31
d'où il répandit les
Issy & autres lieux Histoire du Temps.

e Bagneux, suivant
s en disent, a été
Favori du Cardi-
reneur des Armes
eniers à ce qu'on
& pour servir à
prétend qu'elle
e livres, com-
nciens des ti-
ués, est l'ad-
liers aux
n de M.
6 Sep-
n Gou-
cmeu-

rs &
l,
r.
r.
i.
n.

e-
ner
sec-
lieue
us les
r déno- *Notit. Gall. p. 413 col. 1.*
y a été,
un petit
tre Chatil-
iment; mais
res, lorsqu'il
sur la Seine,
atre Montrouge
nt ordinairement
rd de la Seine,
une lieue. Ce Sça-
désigner Chatillon
est véritablement sur
pas une Paroisse : c'est
de Viry, dont je parle
n proche Paris n'est point
ige & Vaugirard, Il y a
. couchant d'hiver de Paris
qui forment un espece de
, Clamart, Venves, Fonte-

y possédoit le Fief Garlande dont il a été mention ci-dessus, qu'on appelloit communément le Château de Garlande sous Bagneux, avec un Parc de cinquante arpens au moins. Il étoit très connu par la réputation qu'il s'étoit acquise parmi les Sçavans dans l'Histoire Ancienne. Sa parfaite connoissance dans les Médailles l'avoit fait élire pour occuper une place d'Honoraire parmi les Académiciens de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Il n'y avoit que six ou sept mois qu'il en étoit, lorsqu'il tomba malade à Bagneux. Il y décéda le Vendredi premier Septembre 1741, âgé de 63 ans; & fut inhumé dans l'Eglise du lieu.

Necrol. Carthus. Par.

Les Chartreux de Paris mettent parmi leurs Bienfaicteurs insignes une Dame Avelise à Bagneux qui demeuroit à Paris.

Ce Village est presque le seul des environs de Paris où il soit resté des maisons dont la structure est un peu antique.

Autrefois il couloit des eaux de ce lieu jusqu'au Château de Montrouge; *on voit encore* les regards de pierre entre les *deux* Villages. Le Seigneur de Montrouge a négligé les canaux.



CHATILLON

PROCHE PARIS.

QUoique dans le Diocèse de Paris il n'y ait pas plusieurs Paroisses du nom de Chatillon, comme il y a en France plusieurs lieux qui porte ce nom, on a autrefois distingué celui-ci des autres, en l'appellant Chatillon sous Bagneux. Mais comme ce Village est devenu aussi considérable que Bagneux dont il est voisin, on est convenu depuis peu dans le lieu de ne plus le qualifier autrement que Chatillon près Paris. Effectivement il n'en est éloigné que d'une lieue & demie. M. de Valois croit que tous les endroits nommés Chatillon tirent leur dénomination de quelque forteresse qui y a été, & que *Castellio* en latin, signifioit un petit Château. C'est à l'occasion de notre Chatillon qu'il explique ainsi son sentiment; mais il avance des choses contradictoires, lorsqu'il dit que ce Chatillon est situé sur la Seine, & que cependant il est placé entre Montrouge & Vaugirard. On ne dit point ordinairement qu'un Village est sur le bord de la Seine, quand il en est éloigné d'une lieue. Ce Sçavant a voulu peut-être désigner Chatillon proche Juvisy. Celui-là est véritablement sur la Seine; mais ce n'est pas une Paroisse : c'est un hameau de celle de Viry, dont je parle en son lieu. Chatillon proche Paris n'est point situé entre Montrouge & Vaugirard, Il y a dans le canton du couchant d'hiver de Paris quatre Paroisses qui forment un espece de quarré, sçavoir, Clamart, Venves, Fonte-

Notit. Gall. p. 413 col. 1.

nay & Bagneux. Chatillon se trouve au milieu des quatre, mais plus proche des deux dernieres. Le premier titre où j'ai trouvé mention de ce lieu sous son nom de Chatillon, est du Cartulaire de Notre-Dame des Champs lez Paris. C'est une Sentence arbitrale de l'an 1192, par laquelle R. Chantre de l'Eglise de Chartres, & W. Sous-doyen, délégués par le Pape Céleſtin, notifient que Bouchard, Maire de Bagneux, a reconnu tenir de Robert, Prieur de ce Monastere, un demi arpent de vigne *inter Castellionem & Clemarcium.* Mais il est parlé de cette terre sous un autre nom environ cent cinquante ans auparavant. Il est impossible de ne la pas reconnoitre dans la charte du Roy Philippe I, de l'an 1061, où ce Prince dit, que ne pouvant faire jouir l'Abbaye de S. Germain des Prés de son ancienne Terre de Combs-la-Ville, il lui donne en récompense une Terre Royale, située tout proche Paris, appellée *Banniolis* : quelle distance y a-t-il en effet du Bourg de Bagneux à Chatillon, que celle d'un petit quart de lieue ? Tout ce canton là avoit été nommé *Banniola* ou *banniolæ*, parceque c'étoient les limites de l'étendue aujourd'hui appellée Banlieue; mais depuis qu'on eut bâti un petit Château dans la portion appartenante à l'Abaye de S. Germain, ce quartier-là prit le nom de Chatillon, & par ce moyen disparurent les anciennes marques, comme il n'avoit fait originairement qu'un tout avec Bagneux. On l'appelloit donc Châtillon dès l'an 1192. Dès-lors il y avoit des vignes entre ce lieu & Clamart, Chatillon est aujourd'hui un pays de vignes également comme de terres labourables. Le dénombrement de l'Election de Paris qui fut imprimé en 1709, y reconnoissoit 90 feux; le

Chartul. BM. à Camp. fol. 28.

Gall. Chr. nova T. 7. Instr. col. 34.

sieur Doisy qui en a donné un nouveau en 1745, y en a compté 104. Le Dictionnaire Universel Geographique de la France publié en 1726, y marquoit 476 habitans. On passe à côté de Montrouge pour venir de Paris à Chatillon, & de-là on monte insensiblement jusqu'à l'Eglise de ce lieu; mais pour sortir du Village du côté qui conduit à Villacoublay, il y a une montagne très-roide, au haut de laquelle la vûe est charmante. J'avois imaginé que ce devoit être en cet endroit qu'auroit été la Forteresse qui auroit donné le nom aux maisons situées dans la vallée; mais on n'y en a trouvé aucuns vestiges. On pourroit dire que le moulin à vent a été bâti sur les ruines: mais il se trouve sur le territoire de Fontenay.

La petitesse de l'Eglise du lieu fait voir que Chatillon étoit peu de chose dans son origine; & comme la Cure ne se trouve point marquée dans le Pouillé du XIII siécle, c'est une preuve qu'elle n'a été érigée au plûtôt que dans le siécle suivant, c'est-à-dire, dans le quatorziéme. Le Chœur paroît être d'une structure d'environ l'an 1400: le reste est plus nouveau: la tour en particulier qui est à côté du frontispice ne présente d'antiquité que cent cinquante ans ou deux cens au plus. Elle est considérable par sa grosseur, d'une élévation proportionnée au peu d'élévation de l'Eglise & ornée de volutes, qui la feroient approcher de l'Architecture Ionique, si l'on pouvoit dire que ceux qui l'ont bâtie, eussent le gout de l'antiquité. Il y a quelque lieu de conjecturer qu'avant que cette Eglise eut été commencée, on voyoit en cet endroit, qui devoit dépendre d'une des Paroisses voisines, une Chapelle du titre de S. Eutrope, premier Evêque de Xaintes. Peut-être cette Chapelle avoit-elle été bâtie de quelque aumône du

Necrol. Eccl. Par. 5 Nov.

Roy Philippe le Bel & de la Reine Jeanne de Navarre qui eurent une grande dévotion envers ce saint Martyr. Lorsqu'elle fut devenue plus grande, elle porta le nom de saint Philippe & de saint Jacques dont sa Fête arrive le lendemain de saint Eutrope : probablement par extension de la célébrité du saint Evêque, ou par déférence pour quelqu'un du nom de Philippe ou de Jacques, qui avoit donné dequoi la rebâtir. Soit que ce soit pour cette derniere cause, ou par la raison du concours du peuple à la dévotion de saint Eutrope, qu'il étoit plus facile de contenter un jour chommé tel qu'étoit le premier May, on lit dans les papiers de cette Eglise, qu'en l'an 1541 le 17 May, Louis du Bellay, Arcidiacre de Paris, Trésorier d'Angers, Conseiller au Parlement, & Grand'Vicaire de Jean du Bellay, Prétre, Cardinal & Evêque de Paris, accorda au Curé & Habitans de la Paroisse de saint Philippe & saint Jacques de Chatillon proche Bagneux, la permission de faire dédier leur Eglise & consacrer les Autels par M. Charles, Evêque de Megare, à condition que l'Anniversaire de cette Dédicace seroit célébré le jour de S. Eutrope. Ce que le Régistre de l'Evêché dit de *plus* est que cette Eglise fut dédiée effectivement par cet Evêque le 17 Juillet, & qu'il ordonna que l'Anniversaire s'en feroit le 30 Avril. ainsi il y a le 30 Avril à Chatillon deux Fêtes, sçavoir, celle de la Dédicace & celle de S. Eutrope qui est la moindre. Cette Eglise ne conserve aucune relique qu'on y voye exposée. Saint Philippe & saint Jacques sont dits les Patrons dans les anciennes provisions que j'ai vus, lesquelles sont du 18 Juillet 1489. Saint Sulpice y étoit honoré spécialement en 1560; le jour de sa

Fète étoit l'un de ceux où il y avoit des Indulgences attachées à ceux qui visiteroient cette Eglise. Elle a été reparée & reblanchie en 1741. On n'y trouve aucune Epitaphe, quoiqu'il y aït plusieurs Seigneurs inhumés, ainsi qu'on verra ci-après. La nomination de la Cure appartient de plein droit à l'Archevêque suivant les Pouillés du XV siécle de 1626 & 1648. Cependant une copie du Pouillé de Paris qui est écrite au XVI siécle met en parlant de la collation de la Cure de Chatillon, *Capitulum Parisiense vel Episcopus*. Il semble en effet que le Chapitre de Paris ait pû y avoir part autrefois, vû la proximité de Bagnéux, dont la Cure étoit à sa nomination dès le IX siécle ; vû aussi qu'il y a plus d'apparence que les premieres maisons bâties à Châtillon, ont été de la Paroisse de Bagneux que d'aucune autre. Mais comme en créant la Cure de Chatillon on ne pouvoit pas lui donner de territoire du côté de Bagneux, à cause de la trop grande proximité, il lui en fut assigné sur celui de la Paroisse de Clamart, ce qui fait que le Curé de Chatillon paye tous les ans à celui de Clamart trois septiers de bled meteil. Pour ce qui est du Chapitre de Notre-Dame, le même Curé lui en doit aussi chacun an six boisseaux. C'est ainsi qu'il se trouve devenu gros décimateur : au reste la totalité des dixmes ne s'étend que sur huit cent arpens.

Reg. Ep. 14 Apr. 1560.

Il y a eu plusieurs Seigneurs à Chatillon d'autant qu'il y avoit plusieurs Fiefs ; mais la principale Seigneurie a appartenu à l'Abbaye de S. Germain des Prés. L'historien de ce Monastere dit que Jean de Montaigny lui vendit la vouerie de ce lieu & tout les droits qu'il y avoit en vin, en avoine & en argent, moyennant la somme de 145 liv. Parisis : ce

Histoire de l'Abb. saint Germ. p. 109.

que Philippe-Auguste confirma par ses Lettres de l'an 1202. M. Dhozier nomme un Germain Braque Seigneur de Châtillon dès 1443. Les Religieux de S. Germain mettoient encore en 1611 ce lieu dans le nombre de ceux où la Justice leur appartenoit. Cependant l'Historien ci-dessus allégué, parle de l'aliénation de cette terre, comme faite dès l'an 1600. Il dit que les mêmes Religieux firent en 1637 quelques procédures contre le Lieutenant Criminel de Paris au sujet de la Seigneurie de Chatillon aliénée depuis trente-sept ans, dans laquelle ils vouloient rentrer : mais au lieu de poursuivre, ils signerent, dit-il, un compromis, par lequel ils s'en rapportoient au sieur Des Roches que le Cardinal de Richelieu avoit nommé pour terminer ces différends.

Genol Braque.

Du Breul p. 249.

Hist. de saint Germain, p. 221.

Le Lieutenant Criminel de Paris étoit le second Seigneur de Chatillon depuis l'aliénation. Celui qui avoit acquis la Terre des Religieux de S. Germain s'appelloit Richard Tardieu, & étoit Seigneur du Ménil. Il mourut à Paris le Mardy 20 Octobre 1626 dans sa maison sise rue des Maçons, Paroisse saint Severin. Son corps fut transféré à Chatillon & inhumé le Mardy 3 Novembre dans une cave voûtée sous la Chapelle de la Vierge que sa veuve & ses enfans avoit fait construire Cette Veuve s'appelloit Gilles Charles. Elle mourut à Paris dans l'enceinte du Palais l'an 1631 le 5 Août, & son corps fut transporté à Chatillon, & inhumé proche celui de son mari. Philbert Tardieu, Chevalier, Seigneur du Mesnil & d'Armenonville décédé le 28 Septembre 1642, y fut aussi transféré & inhumé dans le même caveau le lendemain. Mais les funérailles faites à Chatillon dont on se souviendra plus longtemps

Ex Reg. Eccl. castellion.

Ibid.

ce étoit l'un de ceux où il y avoit des Indulgences attachées à ceux qui visiteroient cette Eglise. Elle a été reparée & reblanchie en 1741. On n'y trouve aucune Epitaphe, quoiqu'il y ait plusieurs Seigneurs inhumés, ainsi qu'on verra ci-après. La nomination de la Cure appartient de plein droit à l'Archevêque suivant les Pouillés du XV siécle de 1626 & 1648. Cependant une copie du Pouillé de Paris qui est écrite au XVI siécle met en parlant de la collation de la Cure de Chatillon, *Capitulum Parisiense vel Episcopus*. Il semble en effet que le Chapitre de Paris ait pû y avoir part autrefois, vû la proximité de Bagneux, dont la Cure étoit à sa nomination dès le IX siécle ; vû aussi qu'il y a plus d'apparence que les premieres maisons bâties à Châtillon, ont été de la Paroisse de Bagneux que d'aucune autre. Mais comme en créant la Cure de Chatillon on ne pouvoit pas lui donner de territoire du côté de Bagneux, à cause de la trop grande proximité, il lui en fut assigné sur celui de la Paroisse de Clamart, ce qui fait que le Curé de Chatillon paye tous les ans à celui de Clamart trois septiers de bled meteil. Pour ce qui est du Chapitre de Notre-Dame, le même Curé lui en doit aussi chacun an six boisseaux. C'est ainsi qu'il se trouve devenu gros décimateur : au reste la totalité des dixmes ne s'étend que sur huit cent arpens.

Reg. Ep. 18 Apr. 1560.

Il y a eu plusieurs Seigneurs à Chatillon d'autant qu'il y avoit plusieurs Fiefs ; mais la principale Seigneurie a appartenu à l'Abbaye de S. Germain des Prés. L'historien de ce Monastere dit que Jean de Montaigny lui vendit la vouerie de ce lieu & tout les droits qu'il y avoit en vin, en avoine & en argent, moyennant la somme de 145 liv. Parisis : ce

Histoire de l'Abb. saint Germ. p. 109.

[illegible] à la grande rue. [illegible] [illegible] quéenes [illegible] une rente de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la même année.

On lit dans Sauval que la [illegible] S. Jean de Latran a aussi des terres & des [illegible] ges à Chatillon proche Paris : [illegible] tems exemptes de la dixme.

La [illegible] de Chatillon avoit eu [illegible] sieurs années, un Seigneur du [illegible] Protecteur : & pour cela il lui [illegible] les années une certaine quantité [illegible] le levoit sur le territoire. [illegible] Jean [illegible] Ferrier, & Mathieu [illegible] au XIII siècle, mais ils en vendirent une partie, c'est-à-dire, quatre septiers, aux executeurs du Testament de Luc de Gif, Chanoine de Paris, afin que le revenu servit à augmenter la distribution des assistances de Matines.

L'Historien Monstrelet fait mention de Chatillon dans la Vie du Roi Charles VI. Il dit qu'en l'an 1417 Jean, Duc de Bourgogne revenant de Meulan & du Val de Galie qui est le pays de Versailles, vint camper au commencement d'Octobre sur la montagne de Chatillon, à l'endroit où étoit un arbre sec, sur lequel il fit mettre son étendard. Son armée y fut huit jours, pendant lesquels elle pilla les Villages de ce côté là jusqu'à sept ou huit lieues d'étendue ; puis elle alla faire le siége de Montlhery.

Les comptes de la Prevôté de Paris d'envi-

ron



en l'an 1423, parlent aussi de Chatillon à occasion des biens que Bernard Braque, & Charles Culdoe y possédoient, & qui leur furent ôtés par le Roi d'Angleterre qui se disoit Roy de France, & donnés à deux Chevaliers de son parti, nommés Matthieu & Pierre de Fontenay.

Artiq. de Paris, Sauval T. 3 p. 327.

Le sieur Piganiol de la Force marque dans sa Description du voisinage de Paris, qu'on voit à Chatillon deux belles maisons, qui sont à MM. de Mesgrigny & Ravieres, Conseillers au Parlement. Regnault, Receveur des Tailles de l'Election de Paris, a, dit-il, bâti celle du premier. Elle est en terrain uni, & a de tous côtés une des plus belles vûes qu'il y ait. Celle de M. Raviere a été bâtie par Ogguerre, & jouit aussi d'une vûe charmante.

Descript de Paris, T. 8 p. 198.

Mes lectures ne m'ont fourni que deux Personnages mémorables natif de ce lieu. Le premier vivoit au XIII siécle sous le regne de S. Louis, & fut Curé de S. Germain l'Aux. Il se nommoit Adrien de Chastillon. Le bien qu'il avoit en ce lieu s'étendoit jusques sur la partie du territoire de Fontenay qui y est contigu & qui est en la censive de l'Abbaye de sainte Genevieve. Le second est François Paris qui y naquit dans le dernier siécle. Il avoit servi dans sa jeunesse MM. Varet qui avoient une maison en ce Village: depuis ayant été formé à l'Etat Ecclésiastique, il devint Souvicaire de la Paroisse de S. Etienne du Mont à Paris, & après avoir composé plusieurs ouvrages de piété qui ont été imprimés, il mourut le 17 Octobre 1718.

Lib. MS. Censuum S. Gen. f. 45.

Suppl. de Moreri, au mot *Paris*.

VENVES.

ON croit ordinairement que le nom de ce lieu eſt dérivé de *Banna* ou *Vanna* qui anciennement ſignifioit pêche ou inſtrument à arrêter le poiſſon, & que ce ſeroit à cauſe qu'il auroit ſervi de retraite aux pêcheurs de la Seine qu'il auroit été ainſi appellé. Ce ſentiment ſuivi par les Auteurs du Dictionnaire Univerſel de la France, & par Piganiol, ne laiſſe pas que d'avoir ſa difficulté, attendu le peu d'apparence qu'il y a que la lette *n* ait pû être changée en *v* conſonne, laquelle approche ſi fort de la lettre *f*. M. de Valois a mieux aimé ſe taire ſur l'étymologie de Venves que d'en rien dire : le parti le plus prudent eſt de l'imiter en cela. La liberté que quelques-uns ſe ſont donné d'écrire Vanvres ne nous met pas plus à portée d'en découvrir l'origine; mais en ajoutant la lettre *r* à ce mot, ils vont contre tous les titres latins les plus anciens que l'on ait ſur ce Village.

La premiere Charte où l'on trouve mention de Venves, eſt du Roy Robert; elle nous apprend que dès-lors c'étoit un pays de vignes. Mais il pouvoit auſſi y avoir eu des bois plus anciennement, ſurtout en tirant du côté d'Iſſy. J'ai fait connoître en parlant de ce dernier Village, que ſon nom autoriſoit cette penſée, & je ne me ſuis pas eloigné de la tradition par laquelle on prétend que dans tous ces cantons il a réſidé quelques Druides Gaulois ou quelques Prêtres des Idoles depuis le temps des Romains, les biens deſquels auront été donnés par Clovis premier aux Egliſes Chrétiennes.

Sauval, T. 1 p. 58.

Le Village de Venves qu'on prononce *Vanves*, n'est éloigné de Paris que d'une lieue du côté du couchant d'hyver. Quoiqu'il y ait des labourages & des vignes, ce n'est point ce qui lui donne de la réputation, (*a*) mais le bon beure (*b*) qui en vient » & il » est encore plus estimé, dit le Supplément » de Dubreuil, à raison de l'abondance des » eaux de ses fontaines dont tout le Village » est arrosé. Elle y vient, ajoute-t-il, par- » dessous une longue muraille qui est au- » dessus de l'Eglise; elle tombe & coule dans » un large canal ou on lave la lessive, & » delà elle se répand par le bourg & passe » en plusieurs Jardins. « Il auroit dû ajouter que c'est ce qui a fait qu'un grand nombre des habitans sont blanchisseurs. Le dénombrement de l'Election de Paris qui fut imprimé en 1709, comptoit à Venves 188 feux; c'est encore à peu près le même nombre: au moins celui que le sieur Doisy vient de publier en 1745, y en marque 182. Dès l'an 1726, auquel parut le Dictionnaire Universel Geographique de toute la France, les feux étoient évalués à la quantité de 825 habitans.

Dès le milieu du XII siécle, l'Abbaye de Sainte Genevieve en possédoit la Cure. Je ne prétends point dire par-là qu'elle n'eût pas le Domaine du Territoire bien des siécles auparavant. Mais ce fut en l'an 1163, que le Pape Alexandre III lui confirma par un article de sa Bulle tout ce qu'elle y possédoit:

(*a*) Il falloit qu'il y eut des vignes jusque dans le plus bas terrain, puisqu'un canton de vignes étoit appellé *de Marisco*. Cens. S. Genov.

(*b*) Sauval, T. 1 p. 54, dit de Vanves qu'il donne peu de beure, mais que c'est le plus excellent qui soit au monde.

Chartul. S. Genov. Gall. Chr. nov. T. 7 Instrum.

Apud Vanvas, Ecclesiam, terras & vineas & Capitalia cum omni Justitia quæ ad terras vestras pertinent. L'Eglise de ce lieu est sous le titre de S. Remy, Evêque de Reims, (*a*) & Sainte Genevieve en est la seconde Patrone. La Fête de S. Remy y est célébrée le 13 Janvier, jour du décès de ce Saint, peut-être par continuation de la coutume d'honorer ce Saint ce jour là avant qu'il y ait eu une translation de son corps. Quelques-uns pensent que ce fut lui qui porta Clovis à donner à la Basilique de S. Pierre & S. Paul de Paris, ce Territoire & celui de Grenelle qui y est contigu. Le Chœur de cette Eglise ne paroît avoir que 150 ans ou environ d'ancienneté. Mais on apperçoit dans la nef, des piliers & une porte vers le midi, aussi-bien qu'une vers le couchant, murée & enterrée, lesquels morceaux d'édifice ressentent le quatorzieme siécle. Sur cette derniere porte est conservée une très-anciene Statue de S. Martin. Aussi lit-on dans cette nef une inscription en lettres gothiques sur la pierre, qui porte que l'Eglise fut dédiée l'an 1413, le Dimanche d'après le S. Sacrement, c'est-à-dire, d'après la Fête-Dieu, par Guillaume, Evêque de Paris, qui accorda quatre-vingt jours d'Indulgences au jour de l'Anniversaire. En cette Eglise, comme dans plusieurs autres, on a voulu disposer par symétrie les anciennes tombes: ce qui a fait qu'elles ont été brisées, les morceaux mal rangés & contre la disposition primitive, selon laquelle tous les défunts généralement avoient les pieds étendus vers l'Autel. Il reste dans l'aîle gauche de cette Eglise l'épitaphe en marbre d'un Jean Boisseau,

(*a*) Le P. Du Molinet en son écrit sur la Tête d'Isis, croit que c'est parce que ce Saint porta Clovis à donner ce Territoire à l'Eglise S. Pierre S. Paul.

· la Reine. (*a*) J'y vis sur le banc
.iers ou d'une Confrairie, un Reli-
)is doré avec l'os humerus d'un
l on a donné le nom *d'Epipha-*
r; & j'augurai que cette Relique
-iéme Epiphane des Cimetieres de
nt on voyoit une grande Châsse
:s l'Eglise de S. Etienne du Mont.
: dès le milieu du XIII siécle des
u'il y avoit dans l'Eglise de Venves
'rairie de S. Remi. Odeline, veuve
r de Grenelles lui donna une vigne *De Garanel-*
'haillot; les Confreres devoient payer *nis.*
.ie année en vendanges deux sep-
.in au Curé de Venves pour nom- *Presbyterio*
: Dame dans les Prieres du Diman- *Parochiali.*
·*ecibus Dominicalibus*, apparemment *Lib. Cens. S.*
.ı Prône, reste de l'ancien rit Gal- *Genev. fol.*
'ingt ans auparavant, Guillaume, 52.
- Courcouronne, avoit legué à la
glise de S. Remi de Venves toutes *Chartul. S.*
:s qu'il avoit à Venves pour fonder *Gen. p.* 138.
:iversaire. L'acte est de l'an 1232.
ise de Venves a toujours été du nom-
celles qui ont été le plus considérées
.lles de la dépendance de l'Abbaye
e Genevieve. Odon de Sully, Evêque Hist. Eccl.
's, la mit en 1202 dans le rang de Paris, T. 2
ju'il exemptoit du droit de procura- p. 154.
.nnée suivante le même Evêque aug-
: étendue de la Paroisse. Comme Jean
:cy, Abbé de Sainte Genevieve lui
:mis le peuple de Vaudherlan, à cause
:oient trop éloigné de Roissy; en ré-
ıse il attacha à la Paroisse de Venves *Chartul. Epi*
rtie de celle d'Issy, c'est-à-dire, qu'il *Par. fol.* 67.

-'est l'Officier qui a soin des salades, asperges,
.x, &c.

y unit ceux des habitans qui étoient dans la temporalité de l'Abbaye de S. Pierre de Lagny, & ceux qui étoient sur la terre du Chevalier Thibaud : le tout du consentement de Pierre, Prêtre d'Issy. La maison du nommé Etienne Brierche avoit apparemment souffert difficulté : mais en 1239, ce Particulier reconnut qu'il devoit à Sainte Genevieve & & au Prieur de Venves la dixme de 55 agneaux, & celle de la laine de cinquante-cinq brebis, à cause que sa maison étoit située sur la Paroisse de Vanves. On lit aussi que le Prieur avoit alors avec lui un *socius* du même Ordre: qu'outre l'Eglise Paroissiale, il y avoit une Chapelle, laquelle étoit desservie par un Religieux, & qui n'étoit tenue qu'à un demi-droit pour le payement du Synode & de la visite. Son revenu étoit la dixme de laine à Venves & à Grenelles. Martin, Prieur de Venves, devint mémorable dans l'Histoire de Charles VII. Etant attaché à ce Roy contre le parti du Roy d'Angleterre, il fut arrêté par les Anglois & mis en prison avec Raoul Maréchal, Abbé de Sainte Genevieve. L'Ecrivain qui rédigea le Pouillé de Paris au XIII siécle, y a mis la Cure de Venves au nombre de celles qui sont à la nomination de l'Abbé de Sainte Genevieve, & il l'a écrite Venves sans latiniser aucunement ce nom. Cette Cure a été omise dans le Pouillé manuscrit du seiziéme siécle, & dans les deux éditions du siécle suivant de 1626 & 1648, sinon que dans ce dernier elle se trouve sous le titre de Prieuré Cure à la page 123. Celui de le Pelletier de l'an 1592 l'appelle Vannes.

Chartul. S. Gen. p. 242.

Lib. Cens. S. Gen. f. 51.

Apud Garanellas.

Gall. Chr. nova T. 7 col. 759.

Les Archives de Sainte Genevieve ne fournissent pas moins de quoi satisfaire la curiosité sur le temporel de la Seigneurie,

'uel de Vanves. I a plus an-
'ui s'y trouve de l'exercice
est du temps du Roy
duquel Etienne,
accorda l'affran-
ire de ce lieu.
.ver à la postérité
. que les habitans des
..rs de leur Seigneur,
..s Réguliers de cette maison
..ns leur Cartulaire la permission
..oy Louis VII donna en 1172 à Ga-
..ne, fille de Clerambaud, Maire de Clichy, de se marier à Gautier, Maire de Vanves. Les affaires de la servitude se traitoient fort sérieusement. Quelques hommes de Vanves ayant prétendu n'être pas tenu à la main morte, ils ne purent être réduits à leur devoir que par une Sentence du Légat P...... qui déclara *quòd caducunt id est manum mortuam debent :* & pour rendre cette Sentence plus solemnelle, ce Légat eut entre autres Assesseurs, Henry, Evêque de Senlis, Guillaume, Abbé de S. Denis, Hugues, Abbé de S. Germain, Ansold, Abbé de S. Corneille de Compiegne, Barbedaur, Doyen de Paris, Girard, Archidiacre de la même Eglise, Michel, Doyen de Meaux, Messire Girard Pucelle, Bernard de Pise, Gui, Trésorier de Novare, Simon de Tourray, & Herbert de Boschant, tous qualifiés Maitres : ce dernier avoit été Clerc de saint Thomas de Cantorbery. Cet acte est d'environ la fin du regne de Louis le Jeune. Mais enfin pour rendre les habitans de Vanves tous égaux, Thibaud, Abbé de Sainte Genevieve leur accorda à tous la manumission l'an 1247. S. Louis confirma cet affranchissement à condition que les habitans viendroient au

Gall. Chr. nov. T. 7. col. 705.

Chartul. S. Genev. p. 74.

Chartul. S. Genev. p. 103.

Ibid, p. 283.

ſecours de l'Egliſe quand ils ſeroient
dés. Ces ſortes de libertés que donnoi-
Seigneurs, ne ſe faiſoient pas ſans c
redevances. Cependant il paroît que
étoit un lieu où l'Abbaye impoſoit une
toutes les fois que le Roy en faiſoit
Lib. Cenſ. S. Genev. f. 31. la Guerre. Ainſi Vanves fut cottiſé
francs l'an 1242 par l'Abbaye même
1272 lorſque Philippe le Hardi arm
le Comte de Foix, à la ſomme d
livres. Les Maires des Villages a
biens du Seigneur en maniement
moins ſuivant la volonté de ce Seign
bert, Abbé de Sainte Genevieve,
ple, accordant la Mairie de Van
bert, fils de Girold dit le Roy,
Chartul. S. Genev. p. 266. retint ce qu'on appelloit *Tractum*
tam de Vanvis quam de Garan
donna trois arpens de prés procl
du côté d'Iſſy. La même Abbaye
le même ſiécle des vignes en
pluſieurs preſſoirs. L'un eſt dit ſi
Ibid. Fol. 59. *ad quartum portum.* Il eſt parl
caſion des vignes que Galeran
Saint Frambault de Senlis y ve
Ibid. Fol. 150. preſſoir étoit ſitué *in colle.* Il a
du à l'Abbaye par pluſieurs P
1241. Je ne parle pas des droits
Abbaye avoit ſur les vignes &
Chartular. Sorbon. fol. 141. dans le canton dit *Foſſa rubea.* La
Une des Maiſons les plus not
étoit alors celle de Maître Je
Quentin, laquelle fut ſaiſie par
Louis pour raiſons non marqu
titres. Le Prevôt de Paris ne ſe
aux repréſentations des Religi
Genevieve qui diſoient qu'il leu
groſſes ſommes ſur cette maiſ
quête faite, Philippe, Archevêq

s, Adam, Evêque de Senlis, Renaud, Evê-
ıe de Paris, & Jean, Evêque d'Evreux,
ant à Pontoise avec la Cour, le Mercre-
ı après la Saint Martin d'hiver de l'an 1250, *Ibid. p. 332*
crivirent de la part du Roi & de la Reine aux
)fficiers de la Prevôté, d'acquitter à l'Abbaye
e Sainte Genevieve tout ce que cette Mai-
on lui devoit. Le Prevôt de Paris, Pierre Se-
ıiau, fut mis aussi en regle avec cette Abbaye
ıu sujet de la Justice de ce lieu vers l'an 1287.
Après une enquête, la Haute Justice fut ad- *Lib. Just. S. Genev. fol. 61.*
jugée à l'Abbaye. Le Nécrologe de la même
Communauté fait mention de vignes léguées
par un Philippe appellé *Notator*, que les Re- *Necrol. S. Genev. 20 Jan.*
ligieux ont qualifié *Canonicus noster ad succur-
rendum*; & d'autres biens donnés par Jeanne
femme de Jean Martin de Vanves, décédée *Ibid. 16 Jan. XI' sæculo.*
à Château-Thierry.

Il reste à parler d'un autre droit assez singulier que l'Abbaye de Sainte Genevieve avoit sur les habitans de Vanves. Ceci regardera plûtôt l'Histoire des Habitans que celle des Seigneurs. Il convient à un Historien de rapporter ce qu'il y a de curieux sur l'article des Vassaux comme sur celui des Maîtres. Tous les ans le jour de la Trinité, il y avoit une cérémonie à Vanves qu'on appelloit la Fête de l'Epée. Elle consistoit en ce que les domestiques des Bourgeois de ce lieu & d'autres proposoient un prix à celui d'entre eux qui prenant sa course de la Porte d'Enfer de Paris, atteindroit le premier à la Porte de Vanves; & ce prix étoit une épée d'un prix assez considérable. Il falloit que quelqu'un donnât aux Coureurs le signal pour partir de la Porte d'Enfer, qui étoit située vers ce qu'on appelle aujourd'hui la Place S. Michel. L'Abbé & les Chanoines de Sainte Genevieve prétendoient avoir ce droit, ou plûtôt leur

Roi d'Angleterre Henry V, qui se disoit Roi de France, à Jean de la Rochetaillée, Cardinal, Archevêque de Rouen, pour tenir lieu de la somme de mille livres à lui dûe pour ses gages, venoit de Jean & Simon Tarenne attachés à Charles VII, ausquels ce Prince Anglois l'avoit ôtée. Peut-être étoit-ce la même qui appartint depuis au célebre Antoine du Prat mort, Archevêque de Sens en 1535. Celle de ce dernier étoit située du côté de Clamart; Sauval écrit que de son temps il en restoit une Tour marquée de ses armes, & que ce fut-là qu'il demeura l'an 1530, attendant que tout fut disposé pour son entrée à Paris en qualité de Légat *à latere*. L'une des deux Seigneuries laïques de Vanves appartenoit au XVI siécle à Jean le Prevôt, Conseiller au Parlement & Président des Enquêtes qu'on trouve aussi qualifié Seigneur de Malassis, & depuis sa mort, Anne le Clerc sa veuve en fut appellée Dame de Vanves, dans la Coûtume de Paris 1580. C'est sans doute dans la maison de cette Seigneurie qu'il fut permis en 1611, à Jean le Prevôt, Seigneur de S. Germain, de faire célebrer la Messe. Elle parvint par la suite à M. le Prevôt, Chanoine de Notre-Dame, Conseiller au Parlement. Il est qualifié Seigneur de Vanves dans les actes dressés à l'occasion du scellé apposé après son arrivée l'an 1661 en sa maison située en ce lieu. L'Auteur qui a continué Du Breul en 1639, s'est fort étendu à faire la description de la belle Maison, Chapelle, Jardin avec bassins, labyrinthe, bocages, appartenante à ce Chanoine Conseiller, dont l'Imprimeur a corrompu le nom en celui de Pidor.

Compte de la Prevôté de Paris. Sauval T. 3. p. 328.

Antiq. de Paris, T. 2. p. 149.

Reg. Ep. Par. 22 Aug.

Recueil sur la Prévention in-4°. 1740. chez Chardon, p. 120, 121, par M. Du Pié, Commissaire.

Suppl. de Du Bruel, p. 91 & 92.

Une autre grande maison dont le même Auteur parle à l'article de Vanves, est celle du

eur Saint Germain de Laſſis, qu'il dit auſſi voir une Juſtice en ce lieu. Elle étoit ſituée au commencement du Village en venant d'Iſſy. Les Jardins en étoient remarquables par quelques Statues de marbre, & par un petit étang rempli de poiſſon. Enfin cet Ecrivain vante fort une troiſiéme maiſon qui appartenoit à Mademoiſelle de la Barre, laquelle maiſon étoit couronnée d'une eſpece de lanterne de plomb qui ſe voyoit de fort loin & avoit des Jardins ornés de ſtatues, &c. mais ſans eaux, à cauſe de la ſituation qui eſt ſur une éminence. A ce dernier trait, on reconnoît que c'eſt celle que M. de Montargis fit abbattre en 1698, pour la rebâtir ſur les deſſeins de M. Manſart. Je trouve de plus Claude le Bas de Montargis, Greffier des Ordres du Roy, Conſeiller d'Etat, qualifié Seigneur de Vanves en 1716. Ainſi il avoit ſuccédé à la Seigneurie de la Demoiſelle de la Barre. Quoiqu'il en ſoit, cette Seigneurie & ce Château ſitués proche d'Iſſy, furent achetés en 1718, par M. le Duc de Bourbon pour lui ſervir de maiſon de plaiſance dans un temps où ſon aſſiduité auprès du Roy ne lui permettoit plus d'aller ſouvent à Chantilly. La deſcription qu'on en trouve dans Piganiol d'après un Journal périodique, marque que ce Château eſt bâti ſur le haut de la montagne dans un lieu inculte, mais avec tant d'art, que ce qui faiſoit une défectuoſité ſe trouve heureuſement changée en magnifiques terraſſes dont la vûe eſt charmante de tous les côtés. A deux cens toiſes de ce Château, dans le plus bas terrein eſt un grand baſſin dont on voit le jet d'eau au travers du veſtibule. Quoique le parc ne ſoit pas d'une grande étendue, il répond parfaitement à la magnificence des jardins par la variété des

Hiſtoire des grands Off. T. 9 p. 338.

Merc Sept. 1721.

ornemens & des beautés de la nature & de l'art qu'on y a conservées & pratiquées.

Nouv. Descr. des environs de Paris, T. 8. p. 192.

On dit du Roi François premier, que pour tourner en ridicule la longue liste de titres que l'Empereur Charles-Quint étaloit, il ne se servoit en lui faisant réponse que de la qualité de Roy de France, & Seigneur de Gonesse & de Vanves.

Permiss. de Chap. Dom. 26. Mars.

Jean Riolan, célebre Médecin & Professeur Royal, fils du fameux Jean Riolan, aussi Médecin, Auteur de plusieurs ouvrages, avoit sa maison de Campagne à Vanves en 1624.

Jacques Jubé, natif de Vanves, Diocèse de Paris, Curé d'Asnieres, est mort à l'Hôtel-Dieu de Paris le 20 Décembre 1745, âgé de 72 ans.

M. Trourie, Vicaire d'Asnieres, a assuré que le Livre Liturgique de M. Jubé qui étoit entre les mains de M. Delamare, Curé de cette Paroisse, avoit été prêté à M. l'Evêque de Chartres, & que ce Prélat l'avoit gardé.



MONT-ROUGE.

CE ne sont pas toujours les lieux les plus voisins de la Capitale, dont l'origine est la mieux connue. Il y paroît par Mont-rouge qui n'est connu dans les titres que depuis la fin du regne de Philippe-Auguste, & dont cependant on ne peut assigner l'étymologie que par conjectures. Il est bien vrai que M. de Valois tranche toute difficulté. Il dit que ce lieu a été ainsi nommé *à colore montis & soli sui*. Mais il paroît que, quoique ce Village soit à la porte de Paris, ce Sçavant n'y avoit jamais été. Le terrain n'y est pas plus rouge qu'ailleurs. Il est comme celui de tous les environs. On n'apperçoit de terre rouge de ces côtés-là qu'environ deux lieues plus loin, au-dessus de Châtenay & de Verrieres. Pour ce qui est du nom de Montagne qui est aussi donné à ce lieu, ce ne peut être que relativement à la vallée où sont les Chartreux, & à Vaugirard ou à Vanves que l'on a pû qualifier de Mont la position de ce Village, puisque de tous côtés on y aborde de plein pied, excepté peut-être du côté du couchant où il y a une légere pente. Comme en y entrant de ce côté-là on monte un peu, cela a paru suffire pour faire qualifier du nom de Mont, les Terres & autres biens qui y étoient situés & qui appartenoient vraisemblablement à un Seigneur nommé le Rouge. On sçait par exemple qu'il y a eu à la fin du onziéme siécle un *Guido Rubeus*, fils de Guy premier du nom, Seigneur de Montlhery, & mentionné dans les Ecrivains d'alors. En ces temps-là la couleur du poil servoit à

Voyez Albert d'Aix, Auteur du Tems.

Histoire de Montmorency, p. 620 & 694.

Hist. S. Martini Cam. p. 279 & 280.
Chartul. Longip. f. 41.

désigner les enfans, même dans les familles de distinction; & personne ne regardoit comme un injure d'être surnommé le Roux ou le Rouge. Si ce n'est pas de ce *Guido Rubeus* de la Maison de Montlhery que Montrouge a tiré son nom, ce sera d'un autre Chevalier ou Ecuyer du douziéme siécle, le quel est resté inconnu. Au reste il est constant que dans le Rolle des feudataires de Philippe-Auguste dans la Châtellenie de Paris, il y a un Robert *de Rubeo monte*. Et nous sçavons d'ailleurs qu'il n'y a point d'autre lieu dit Mont rouge, non-seulement dans le Diocèse de Paris, mais encore dans le reste du Royaume.

Voyez le Dict. Univ. T. 2 col. 724.

Ce Village est le premier que l'on trouve au sortir de Paris à demi-lieue de distance, sur la route d'Orléans. Il est entouré de terres labourées, & a dans son voisinage beaucoup de carrieres & de moulins à vent. On y comptoit en 1709. 88. feux, si le dénombrement de l'Election de Paris imprimé alors est exact. Il n'y en a plus que 37 suivant celui que le sieur Doisy a donné au Public l'an 1745. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726 y marque 168 habitans.

L'ancienne Eglise qui étoit petite fut augmentée du côté de l'Orient en 1533, auquel tems l'Evêque de Bellune y bénit le 20 Juillet le grand Autel qui étoit encore en terre profane, & deux autres étoient en terre sainte, l'un de N. D. l'autre de S. Michel & S. Nicolas; mais cette Eglise fut interdite à raison de péril en 1677. Celle qu'on voit aujourd'hui paroît n'avoir été construite que dans le dernier siécle : elle est accompagnée d'une tour terminée en pavillon. S. Jacques le Majeur & S. Christophe en sont les Patrons; & l'étoient même avant l'an 1533. La

La Caille dit S. Jacques, S. Philippe.

Cure ne se trouve point dans le Pouillé Parisien du XIII siécle : ce qui porte à croire qu'elle n'étoit pas encore érigée, & que le territoire de S. Severin de Paris pouvoit aller jusques là. Le premier Pouillé où elle paroît, est celui qui fut imprimé en 1626, où il est dit qu'elle est à la pleine collation de l'Archevêque, ainsi qu'il est vrai, & qu'il est naturel, supposé qu'elle ait été démembrée de S. Severin. Mais il ne faut pas en inférer qu'elle ne soit érigée que dans le dernier siécle, puisqu'une Bulle du Pape Jean XXIII adressée à Guillaume, Evêque de Paris l'an quatriéme du Pontificat de ce Pape, qui revient à l'an 1413, en fait mention ; & qu'il fut parlé alors de la réunir après la mort du Curé aux Religieux de la petite Communauté qui y étoit. D'ailleurs je trouve dans un Régistre d'Official de l'an 1386, un Petrus Guevre, Curé de Mont-rouge les 5 Janvier & 9 Mars. M. Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, assure aussi avoir vû un Cartulaire de Paris de l'an 1400, où elle est spécifiée parmi les Cures de la Banlieue. Je me doute qu'il veut parler du Pouillé de Paris écrit vers l'an 1450, dans lequel à l'article des Eglises de l'Archiprêtré de S. Severin on lit à la marge, & d'une écriture du XVI siécle, cette addition : *Ecclesia de Monte rubeo quæ est de Banleuca, est de collatione Domini Episcopi pleno jure prout vidi per collationem defuncti bonæ memoriæ Domini Dionysii Patriarche Antiocheni Episcopi Parisiensis de data anni M. CCCC. XLV.* C'est un Secrétaire d'Evêque qui parle.

Pouillé 1626. p. 73.

C'étoit alors Gerard.

Tabular. Albimanteller. Paris.

Traité des Ecoles, p. 538.

L'établissement d'un Ecole à Mont-rouge est marquée par le même M. Joly, comme étant un lieu de la Jurisdiction du Chantre de Paris. Il dit que Louis Barboteau donna par

Ibid, p. 405.

son testament du 9 Septembre 1666, la somme de 4000 liv. pour cette fondation : que sa veuve passa le contrat le 9 Mars 1668, & nomma un Maître d'Ecole laïque : que le Curé lui intenta procès pour cela ; & qu'au lieu du laïque, elle nomma le 7 Janvier 1676 un Prêtre que le Chantre de Paris agréa avec la fondation en conséquence d'un Arrêt de la Cour. La Communauté dont j'ai parlé ci-dessus, étoit des Religieux Guillemins dont l'ordre avoit été institué en Italie vers le milieu du douziéme siécle par un S. Guillaume, lequel mourut en 1157, à Maleval, au territoire de Sienne. Les Disciples de ce Saint informés que le Roi de France permettoit à toute sorte de Religieux de s'établir à Paris, ou aux environs, vinrent en France, & s'établirent vers l'an 1250, près de Paris dans le Monastère des Maccabées, car M. Chastelain, Chanoine de N. D. croit qu'il existoit à Mont-rouge une petite Eglise dès la fin du douziéme siécle, laquelle auroit pris le nom de ces Martyrs de l'ancien Testament à l'occasion de quelques-unes de leurs reliques apportées alors d'une Eglise de Cologne qui est sous leur invocation. On les appelloit les Freres Hermites de S. Guillaume, quoique la regle qu'ils observoient, fut celle de saint Benoît. En 1258, Raoul de Pacy, Bourgeois de Paris, & Sybille sa femme, leur vendirent pour la somme de deux cens livres parisis, une maison sise au même lieu de Mont-rouge, laquelle avec toutes ses dépendances contenoit sept arpens ou environ : ces biens étoient situés dans le Fief (*in feodo*) de l'Evêque de Paris : L'acte ajoute qu'ils avoient été dans la censive de Guillaume de Bievre, Chevalier, laquelle censive étoit actuellement entre les mains du Roy. Dans le mois de Juin de

Voyages manuscrits de Chastelain.

Boll. T. VII. Maii p. 419.

Tabul. Albimantell.

La même année les biens vendus par ce Raoul de Pacy à ces Hermites furent amortis par Jean Baudoin, Chevalier, Seigneur de Bretigny, moyennant douze livres parisis que les Religieux lui payerent. On a imprimé dans l'Histoire de Paris une Bulle que le Pape Alexandre IV leur adressa en 1260 *Priori & Fratribus Heremitis Rubei montis*. Le Testament de Jean de Monmouth, Chanoine de Chelles de 1261 met *Fratribus Eremitis de Monte rubeo XX l.* Le Roy Philippe le Hardy leur fit un legs en 1284, par un article de son testament conçu en ces termes : *As Freres Hermites de l'Ordre S. Guillaume de Mont-rouge vingt livres tournois.* En 1298, les Blammanteaux, ancien Ordre de Mandians ayant été abolis à Paris, le Roi Philippe le Bel donna leur maison du titre de Notre-Dame à ces Hermites de Mont-rouge & une partie d'entre eux y alla demeurer. De telle sorte que les manteaux blancs furent changés en manteaux noirs, mais l'ancien nom continua d'être en usage. Ceux qui resterent à Mont-rougé firent exposer dans le XV siécle au Pape Jean XXIII, qu'ils étoient si pauvres qu'à peine leur revenu pourroit en entretenir un ou deux. Ce Pape écrivit à Guillaume, Evêque de Paris d'unir la Cure de Mont-rouge à cette maison : ce qui apparemment n'eut point lieu. Les Guillemins de la Maison de Paris furent toujours unis à ceux de Mont-rouge dont ils avoient été détachés : & même depuis que cette Maison de Paris a été donnée aux Bénédictins Réformés, les biens du Prieuré de Mont-rouge y ont été pareillement unis. L'Abbé Chastelain étant allé à Mont-rouge en 1674, y trouva encore un de ces Guillemins ou Hermites de S. Guillaume, qui conservoit son habit

Hist. de Par. T. 3 p. 233.

Archiv. Ep. Paris.

Spicileg. T. 3.

Ex autographo.

Voyages MS.

blanc avec le manteau noir, & continuoit de jeûner trois fois par semaine hors le temps pascal, suivant la constitution de S. Guillaume. Il a ajouté dans son Bimestre de Janvier, que ce dernier Guillemin des Maccabées n'est mort qu'en 1680, & que depuis ce temps-là cette Eglise des Maccabées de Mont-rouge est restée en la possession des Bénédictins demeurans aux Blammanteaux qui n'y font résider aucun de leurs Religieux, mais y en envoient seulement sept tous les ans le jour des Maccabées (1 Août) pour y faire l'Office. L'édifice de la Chapelle telle qu'on la voit aujourd'hui ne paroît avoir rien d'ancien. Il a sans doute été renouvellé. On y voit cependant encore une tombe qui avoit paru à M. Chastelain être de l'an 1200. Mais elle est aujourd'hui si effacée, que l'on ne peut qu'y entrevoir un Ecclésiastique revêtu qui tient un livre sur sa poitrine. La Châsse des Maccabées est élevée derriere l'autel; leur martyre est peint à l'entour. M. Chastelain écrivit en 1674, qu'on la portoit en Procession dans les rues le jour de la Fête de ces Saints. Cette Châsse a succédé apparemment à celle qui subsistoit en 1448, laquelle fut l'occasion d'un procès entre les Religieux de ce lieu & ceux du petit Saint-Antoine à Paris. Les Guillemins de Mont-rouge alors aussi appellés Blammanteaux avoient obtenu des Evêques de Paris, de Noyon & de Soissons, de porter leurs reliques dans ces Diocèses afin d'y faire des quêtes. Un jour du mois de Juin de cette année, ils se présenterent avec leur Châsse dans l'Eglise du Village d'Andilly de la Vallée de Montmorency. Le Prieur de Saint Antoine qui avoit été averti qu'ils osoient publier les miracles de S. Antoine dont ils montroient même la machoire

Martyrologe Univ. avec des Notes, p. 603.

ıférieure, y saisit juridiquement la Chasse & es Reliques qui étoient déja mises à découert, lesquelles ne furent rendues aux Religieux de Mont-rouge qu'après un accord par equel ils convinrent de ne plus les exposer ii se mêler d'exalter le mérite de S. Antoine. Accord. homologué en Parl. 28. Juin 1448. Rouleau.

Le plus ancien Seigneur connu de Montouge est Robert sous le regne de Philippe-Auguste. Dans le Rolle des Fiefs il est dit qu'il devoit *exercitum & equitationem propter debita Judaeorum*. Reg. Phil. Aug. ad calcem. Odon de Machau *de Machello*, Chevalier, y avoit une censive en 1248 : il confirma en cette année le legs que Odon Gontard avoit fait au Monastere de S. Magloire d'une vigne qui y étoit située. Tab. S. Magl. Un Guillaume Cucheni paroît comme Seigneur suzerain sous les régnes suivans & Eustache de Bievre comme Seigneur en partie à Mont-rouge. Chartul. Ep. Paris. Bibl. Reg. f. 14 Guillaume de Bievre succéda à Eustache, mais son Fief de Mont-rouge & autres furent saisis & mis ès mains du Roi S. Louis pour quelques infidélités de ce Seigneur. Dans la procédure qui fut faite à cette occasion Jean de Baudoin de Bretigny, Chevalier, prétendit que les biens du coupable relevoient de lui. Le Parlement de la Chandeleur 1265, déclara qu'ils étoient valablement mis ès mains du Roy, & qu'ils y demeureroient. Regist. Parl. 1265. Dans un titre des Guillemites, Matthieu Deron est dit Seigneur de Montrouge en 1273. Tabul. Albimantell. Avant le milieu du siécle suivant Guerin de la Clergerie, Epicier de Paris, jouissoit de cette Seigneurie. Ibid. Guillaume de Dreux l'acheta de lui en 1351, le prix de huit cens livres. Ce dernier étoit Mônetaire de S. Lo, au Diocèse de Coutances. On le trouve en 1353 taxé de Criminel d'Etat : c'est pourquoi le Roi donna la maison qu'il avoit à Mont-rouge avec le colombier

& quarante livres de rente à Enguerrand *de Parvo cellario* son Trésorier. Sous le Roi Charles VII, Mont-rouge étoit possédé par Guillaume Calleville : ce Prince en fit présent comme du reste des biens dudit Guillaume à Cristin de la Chambre. Cette Terre paroît aussi avoir appartenu sous Charles VII & Louis XI, à Jean de Mailly, Evêque de Noyon, puisqu'on lit que Ferric de Mailly son frere, & héritier, en jouissoit en 1474, & en fit hommage le 15 Juillet à l'Evêque de Paris. Sous le régne de François premier, un nommé Eustache ...... l'avoit possédée, puisque Marie Cueur, sa veuve fut sommée en 1533 de faire hommage à l'Evêque de Paris. Jean L'huillier en est dit Seigneur vers l'an 1560. Il étoit Président de la Chambre des Comptes, & avoit épousé Renée Nicolaï. Le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, dit que le Seigneur de Montrouge n'y comparut point; mais il ne marque point son nom. L'année précédente cette Terre appartenoit à François de Monthelon, Avocat. Vers l'an 1600 cette Terre étoit entre les mains de M. de Châteauneuf. Charles de Laubespine, Garde des Sceaux, s'y retira dans sa Maison dès l'an 1643, & y resta jusqu'en 1650, que les Sceaux lui furent rendus. Vers 1612 M. de Morstain avoit acheté cette Terre de M. de Vitry, il étoit Trésorier de Pologne. Edme Baugier, Ecuyer, en étoit Seigneur au commencement de ce siécle. Sa fille Magdeleine-Charlotte épousa en 1714 Nicolas le Camus, Premier Président de la Cour des Aydes, à qui elle porta cette Terre. Il en fut dressé un nouveau Terrier en 1735. Depuis quelques années Montrouge appartient à M. de Villemur, Garde du Trésor Royal

Chambre des Comptes, Février 1353.

Mémoire de la Chambre des Comptes, Oct. 1437 ou 1438.

Reg. Ep. Pa. 15 Jul. 1474.

Recueil d'Epitaphes de Paris, Art. Ste Croix de la Bret. p. 380.

Coûtume de Paris, p. 665. Edit. 1678.

Reg. Ep. Parif. 25 Febr.

Tabul. Albimantelk.

Hist. des Gr. Off T. 6 p. 558.

Oeuvres de Regnard, T. p. 233.

Histoire des Gr. Off. T. 9. p. 318.

Trésor Royal.

Il y a eu autrefois des legs assez considérables de biens situés à Mont-rouge, faits à des Communautés de Paris. Le Prieuré de S. Lazare y en eût dès le XII siécle; & sur ce bien-là il étoit tenu de cinq sols par an envers celui de S. Martin des Champs, ce qui fut changé en 1194. Le Titre met *de Rubeo monte*. Le Prieuré de N. D. des Champs, ancienne Maison de Bénédictins de Marmoutier, aujourd'hui habitée par les Carmélites, y avoit une moitié de dixme que lui avoit donnée Hilduin *de Curcello* & Jeoisa sa femme, demeurans à Châteaufort. L'acte est sans date: mais il est au plus tard du XIII siécle. Les Chartreux y eurent en 1430 sept arpens de vignes avec une maison que leur légua par testament Pierre du Jardin *de Orto alias Mallerac*, Chapelain de N. D. de Paris. Le Prieuré de S. Eloy y avoit aussi quelque bien en 1528.

Gall. Chr. T. 7. col. 195.

Chart. B. Mariæ de Campis, f. 23.

Necr. Cart. Paris. 23 April.

Tab. S. Elig.

Il fut permis en 1668 aux Jesuites du Noviciat d'y avoir une Chapelle en leur maison, à condition qu'elle ne seroit publique que le jour de la Fête-Dieu & le jour de l'Octave.

Reg. Archiep. 31 Janv. 1668.

Un Evêque de S. Flour qui vivoit au commencement du dernier siécle, s'appelle Jacques de Mont-rouge. Il étoit Parisien. Le Gallia Christiana ne lui donne point d'autre nom de famille; mais j'ai un exemplaire, à la marge duquel on le disoit appartenir à la Maison des Longueils.

Plusieurs Ordres Religieux ont fait imprimer un Catalogue des Sujets les plus illustres qu'ils ont eu. Les Capucins ont mis dans ce rang un Pere Brice de Mont-rouge décédé dans leur Couvent de Paris en 1627.

Annales Capucinor.

Un Avocat qui a été Bailly de Mont-rouge semble mériter que j'en fasse mention. C'est François Ory, auteur de plusieurs Ouvrages sur la Jurisprudence vers le milieu du dernier

Supplément de Moreri, au mot *Ory*.

siécle. Il latinisoit son nom en celui d'*Osius*. Il mourut en 1657.

Quoique je ne soye guere porté à retrancher aucun évenement considérable touchant les Villages dont je traite, sur-tout lorsqu'ils sont rapportés dans les Historiens de France, je n'ai pas crû pouvoir placer sur Mont-rouge ce qui se lit dans l'Abrégé de la Vie de Charles VI & plus au long dans Monstrelet à l'an 1417. Monstrelet dit que Jean, Duc de Bourgogne, revenant de Meulan & du Val de Galie, & ensuite d'un lieu dit le Mont-rouge, vint camper au commencement d'Octobre sur la montagne de Chastillon à l'endroit où étoit un arbre sec, sur lequel il fit mettre son étendard. Ce qui m'empêche de croire qu'il s'agisse là de nôtre Mont-rouge, est que je ne voi pas que pour venir du Val-de Galie où Vilpreux & Versailles sont situés, il soit nécessaire, si on veut aller sur la montagne de Châtillon, de passer à Mont-rouge proche Paris. Ne seroit-ce point que de Versailles ou de Buc, l'armée seroit venue par Villacoublay à la montagne rouge qui est sur les limites du Plessis-Piquet : & que de-là elle se seroit rapprochée de Paris jusqu'au-dessus de Châtillon? Ou bien qu'au sortir du Val de Galie, elle seroit venue camper sur la pente méridionale du Mont Valerien où il y a un terrain rouge mentionné dans l'Histoire de cette Montagne?

Fin du huitiéme Volume.

RE'PONSE

RÉPONSE

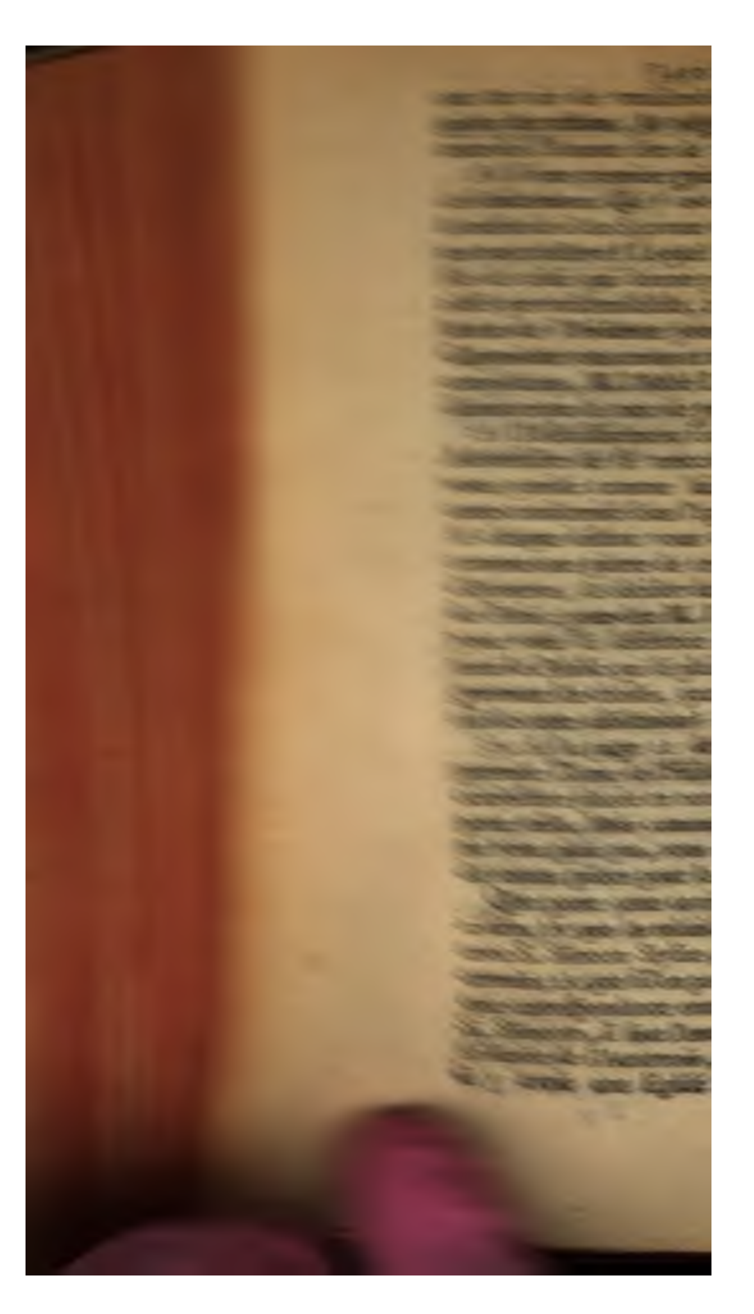
AUX RÉFLEXIONS DE DOM TOUSSAINT DUPLESSIS, Bénédictin, insérées dans les Mercures de Juin, Juillet, Août & Septembre 1756, contre l'Histoire de Paris, par M. l'Abbé Lebeuf de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

MON RÉVÉREND PERE,

On ne peut qu'approuver le parti que vous avez pris de publier dans le Mercure vos Annales de Paris ; c'est un bon moyen de les faire connoître.

Votre annonce suppose qu'elles ont besoin d'un supplément. Je n'ai pas intention d'infirmer ce jugement : je veux seulement répondre aux difficultés que vous formez dans le cours de vos Réflexions contre l'Histoire de M. l'Abbé Lebeuf.

Ces Réflexions sont de trois sortes : 1°. les unes attaquent l'Académicien dans ses conjectures, 2°. la plûpart annoncent qu'à certains égards vous pensez comme lui ; 3°. quelques-unes enfin lui sont absolument opposées, &



ſiécle ſur le chemin d'Auxérre à Paris.

Si cette opinion produite ſous un titre auſſi modeſte, vous révolte, quel blâme n'encourroit pas de votre part tout Littérateur aſſez oſé pour en faire un ſentiment? Eſſayons pourtant de montrer que ce ſentiment approcheroit infiniment de la vérité.

1°. Il eſt peu de Légendaires au témoignage deſquels il n'y ait quelque choſe à retrancher ou bien à ajouter. Ils donnoient trop au merveilleux, outre que ſouvent ils écrivoient ſur des oui-dires & ſur des rapports ſuſpects. N'allez pas nier cette maxime; vous vous trouveriez en contradiction avec les plus éclairés de nos Critiques, avec feu M. l'Abbé des Thuilleries en particulier. J'ai vu une Lettre de ce Sçavant adreſſée à M. Lebeuf, où ce principe eſt développé fort au long comme une vérité reconnue.

Il y a, dites-vous, pluſieurs Vies de ſainte Géneviéve; on le ſçait: mais parmi ces Vies la premiere eſt la ſeule authentique; les autres n'en ſont que des copies informes; & M. Baillet qui les avoit ſous les yeux, décide que ces vies poſtérieures ne ſont pas recévables. L'Auteur de la premiere eſt le ſeul qui mérite le nom de Compoſiteur. Il écrivoit au plûtôt en 520. Il y avoit alors près de 60 ans que S. Simeon Stylite n'étoit plus. Soixante ans dans un ſiécle d'ignorance ne ſont-ils pas un eſpace ſuffiſant pour ſuppoſer que la tradition a pû être altérée? . . .

Mais encore que porte le texte de cette premiere vie? affirme-t-il la choſe? en voici les termes: *Sanctus Simeon . . . . . quem aiunt negotiatores de Sanctâ Genovefâ interrogaſſe. . . . . &, ut ſibi memor eſſet, popoſciſſe ferunt.* Cet *aiunt* & ce *ferunt* expriment certainement un doute bien favorable au ſentiment qui fait

embrage à vos lumieres. Montrons présentement que si l'on persiste à reconnóître un S. Simeon qui s'est recommandé aux prieres de Ste Genevieve, on ne doit point l'aller chercher ailleurs que dans l'Auxerrois.

2°. Les Annales de votre Ordre au lieu cité apprennent qu'au septiéme siécle, il y avoit près d'Auxerre une Eglise érigée en l'honneur d'un S. Simeon solitaire, originaire du Canton. M. l'Abbé Lebeuf dans le cours de ses recherches, a découvert deux Légendes manuscrites reliées ensemble, l'une est la vie du Solitaire de l'Auxerrois; l'autre est la vie du Stylite d'Orient. La tradition porte qu'autrefois l'Eglise où l'on a découvert le double manuscrit, étoit sous l'invocation du premier; que par le laps des temps, le culte du deuxiéme a prévalu à cause du merveilleux de sa vie. Aujourd'hui cette Eglise est sous l'invocation du Stylite. Je tire de-là une conséquence unique, sçavoir, que dans l'Auxerrois on a confondu, à la faveur de la ressemblance des noms, un Solitaire du Canton avec le Stylite d'Orient.

Revenons présentement au texte des Annales de votre Ordre. Fixer au juste le tems où vivoit le S. Simeon honoré dans l'Eglise située sur le chemin d'Auxerre à Paris, seroit une entreprise impossible. Aucun monument ne fournit cette date. Quelque ennemi que vous soyez des conjectures, je vous propose celle-ci: elle tend à démontrer que le S. Simeon en question étoit au moins contemporain de sainte Genevieve & du Stylite.

Le témoignage qui atteste l'existence d'une Eglise de S. Simeon au septiéme siécle, ne dit pas que la Basilique érigée en l'honneur de ce Saint du Canton, fut récemment bâtie. Le texte qui me sert d'appui bien médité,

lonne à entendre que le temps de ce récit loit être placé au commencement du septiéme siécle. L'espace écoulé depuis que l'Eglise étoit bâtie, joint à celui de la canonisation du Saint, en conséquence de ses miracles par le suffrage des peuples, sont deux circonstances bien suffisantes pour remplir ce qui s'est écoulé depuis Ste Genevieve jusqu'à l'époque en question.

Le bruit des vertus de Ste Genevieve pouvoit avoir été répandu dans l'Auxerrois par deux moyens bien simples; le commerce de l'*Yonne* & de la Loire; l'intimité qui subsistoit entre Ste Genevieve & S. Germain, Evêque d'Auxerre.

Premierement, si vous aviez lû la Dissertation que M. l'Abbé Lebeuf a autrefois composée sur les vins d'Auxerre, vous sçauriez que ces vins étoient déja célebres au cinquiéme & sixiéme siécles. Voici à ce sujet un nouveau trait qui est sans réplique :

Il est dit dans la vie de S. Germain (vers l'an 440,) que le saint Prélat ayant rassemblé quelques Disciples en Communauté, il leur donna un vignoble situé sur un coteau Monticellus : (on croit dans le pays que c'est Mève.) Voyez Labbe MS. Partie I, Chapitre VII, page 415. La citation que vous produisez est postérieure à celle-ci de plus de cinq cens ans.

Ignorez-vous l'ancienneté du commerce de l'Yone? Lisez la sçavante Dissertation de M. le Roi sur les *nautæ Parisiaci*, placée à la tête de l'Histoire de Paris, par Dom Felibien. On en fait une pareille mention dans une Dissertation sur le Commerce de la France, sous les Rois de la premiere race, imprimée à Amiens en 1753.

Tout ceci montre que M. l'Abbé Lebeuf

ombrage à vos lumieres. ... tement que si l'on persis... S. Simeon qui s'est reco... e qui ... de Ste Genevieve, q... ... chercher ailleurs qu... ...us en visez,

2°. Les Annales ... comme un se... apprennent qu'au ... celui qu'il affecte! pres d'Auxerre ... votre façon de ...neur d'un S. S... ...ion n'infirmera ... Canton. M. L... ...le homme consacré ses recherch... ...e des usages & de l'histoire manuscrites ...y découvrir bien des ... du Solitair... naturellement échapper à ... du Stylite ... trefois l'... ...is beaucoup insister sur les ... manuscr... ...ste Genevieve & de S. Germain que pa... ...e. Combien n'est-il pas naturel ... xiéme ... que le Prélat, témoin de la vie sa vi... ...laire de la Sainte, l'aura proposée pour ... ...odele de conduite à ceux qu'il avoit ... que ...lés en Communauté! Qui sçait même ... le Solitaire en question n'étoit pas de ses ... ...isciples? Ce soupçon seroit très-légitime. ...r Mercure de Juin, page 106. Vous vou... ...s apparemment égayer la matiere par une ...ntre-vérité plaisante, quand vous soutenez ...ue S. Denis n'est pas venu à Paris par le ...rand chemin; il n'y a pourtant pas d'ap...arence qu'il y soit venu à travers champ.

Le raisonnement de M. Lebeuf est bien ...mple: appuyé sur le texte de l'Itinéraire ...'Antonin, il rappelle à son Lecteur qu'il y ...voit aux premiers temps de l'Ere chrétienne, ...ne chaussée fameuse, par laquelle on arri...oit de Rome à Lyon, qu'une autre chaus...e conduisoit de Lyon à Paris. Consultez ...om Bouquet, Tome premier, page 106, ...us trouverez que cette voie fameuse pas...oit successivement par Cône-sur-Loire,

...abum & Salioclita, pro-
...e vérité encore plus
...ottissoit à Paris
...nt monu-

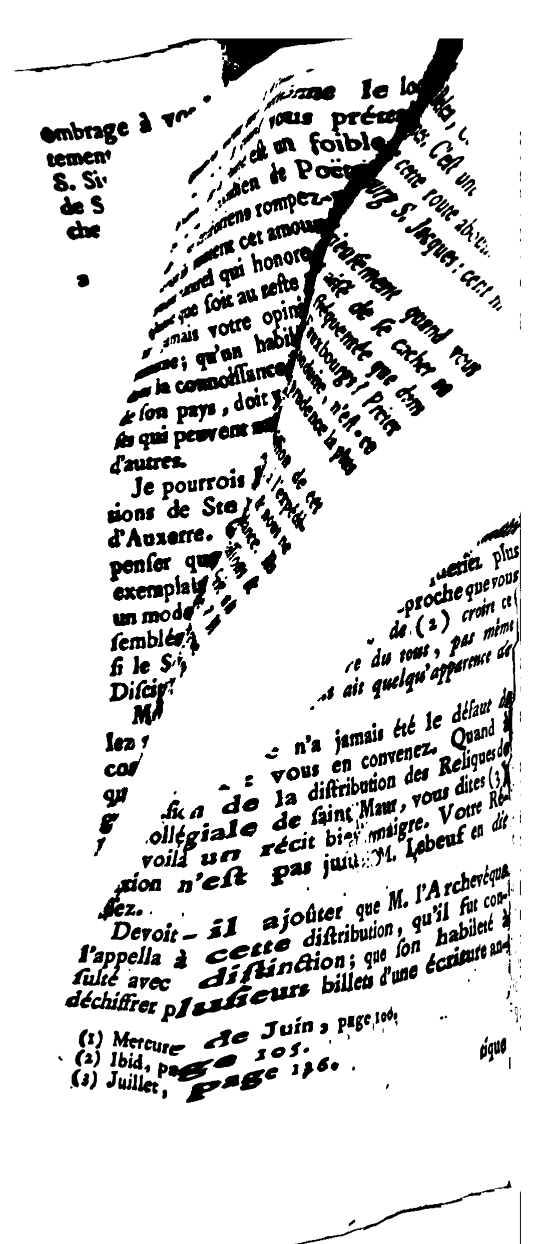
... quand vous
... se cacher au
...emée que dans
...uxbourgs? Prêter
... conduite, n'est-ce
...de la prudence la plus

...rons la mission de cet
... Compagnons, à l'expédi-
... de braves gens, & nous ne
... contre la vraisemblance. Ils
...larer la guerre aux passions &
...npire de l'Idolâtrie. Que fait un
... pour s'emparer d'une Ville? Il
... pas braver le danger par une fougue
...ere : ainsi est-il probable que saint
...is aura d'abord fixé son séjour dans quel-
...ue endroit écarté, pour y méditer les moyens
...e gagner des ames à Dieu.

Les Réflexions insérées dans le Mercure de Juillet, premier volume, ne demanderoient pas de réplique, si à la page 130, nº. 10, vous n'eussiez pas avancé ce qui suit :

Je soutiens dans mes Annales .... dites-vous, que jamais les Normands n'ont été Maîtres de la Cité de Paris : il falloit ajoûter ces mots : *malgré l'autorité de Prudence, Ecrivain contemporain*; car cet Auteur expose ainsi l'évenement que M. Lebeuf racone : *Piratæ* (1) *Dani 5. Kalend. Januarii Lutetiam Parisiorum invadunt atque incendio tradunt*. A un témoignage aussi ancien & aussi formel, qu'opposez-vous? Vos

(1) Annal. Bertin. ann. 857.



ombrage à vo ... ...ime le lo... ...ela, c...
tement ... vous préte... ...ct. C'est un
S. Si... ...eft un foible ... cette route ab...
de S... ...ien de Poëte... ...ourg S. Jacques : cette ru...
che ... ...tiens rompez... ...
... cet amour ... ...iennement quand vous
... qui honore ... ...aisé de se cacher au
... que soit au reste ... fréquentée que dom...
... jamais votre opini... ...xbourgs ? Pries
...me ; qu'un habil... ...ndence, n'est-ce
... la connoissance ... ...prudence la plus
de son pays, doit ...
... qui peuvent ...
d'autres.

Je pourrois ... ...sion de ce...
sions de Ste ... ...l'esprit
d'Auxerre. ... ...bon se...
penser que ... ...ouve...
exemplai... ...vertiez plus
un mode... ...proche que vous
semblé... ... de (2) croire ce
si le S... ...re du tout, pas même
Discip... ...ait quelqu'apparence de

M...
lez ... n'a jamais été le défaut de
co... vous en convenez. Quand à
qu... ...ion de la distribution des Reliques de
... ...ollégiale de saint Maur, vous dites (3)
... voilà un récit bien maigre. Votre Ré-
...xion n'est pas juste. M. Lebeuf en dit
...sez.

Devoit-il ajoûter que M. l'Archevêque
l'appella à cette distribution, qu'il fut con-
sulté avec distinction ; que son habileté à
déchiffrer plusieurs billets d'une écriture an-
...tique

(1) Mercure de Juin, page 106.
(2) Ibid, page 105.
(3) Juillet, page 136.

...re, surprit les assistans ; que
...de joie Dom Lanneau,
...miers Supérieurs,
...i leur man-
...cité d'une
... avœu
...ngé au
... : le

...M.
...et, il
...ssimule
...acceptions
..., il faudroit

...iscrire ce qui est
...es anciennes écoles
...itriez que long-temps
... des *Sœurs Grises*, on
...uction de la jeunesse dans
...rs de cette Capitale. Je lis
...page 37 de son troisiéme Vo-
...extrait de Fauchet, où l'on at-
...e nommément aux Ecoles de S. Ger-
...n l'Auxerrois l'ancienneté que vous leur
...putés.

...Leur durée n'est-elle pas une raison bien
...s solide pour expliquer l'étymologie du
...uai de l'Ecole* que les instructions passage-
...s du Moine Remy d'Auxerre ? D'autant
...lus qu'on n'a pas encore prouvé que les
...coles de ce dernier ayent jamais été dans
...e voisinage de saint Germain, ou de la place
...n question.

[455]
...um & Salioclita, pro-
...te vérité encore plus
...te abonnissoit à Paris
...eques : cent monu-
...ent quand vous
...de se cacher au
...remée que dans
...bourgs ? Prêter
...luire, n'est-ce
...udence la plus
...son de cet
...l'expédi...
...nous ne
... Ils
... &

Votre Réflexion vingt-neuviéme est une maniere d'ironie assez déplacée. Qui dit un Prince dit bien une *Princesse*, & quand il s'agit de spécifier un état, qui nomme un riche Bourgeois est bien dispensé de citer une riche Bourgeoise.

Que diront ces Messieurs de la Place *Baudoyer* de l'interprétation que vous donnez au nom de leur canton ? Selon vous il vaudroit autant dire *la Place aux Badauds*. Doutez-vous qu'ils ne se tournent du côté de M. l'Abbé Lebeuf pour grossir son parti ? Ils ne manqueront pas de soûtenir avec lui que rien n'est plus naturel que d'attribuer l'origine du nom de *Baudoyer* au *Baudacharius* du Testament d'Hermentrude. Ils rejetteront fort loin le sentiment qui fait aller le mot de *Baudoyer* de pair & compagnie avec celui de Badaud : comme si cette Place plûtôt qu'une autre exhaloit des vapeurs malignes capables de rendre les gens niais ou stupides.

N'allez pas soupçonner ici votre Adversaire de connivence ou de respect humain. Il n'est pas de Paris, vous-même en faisiez la remarque il n'y a pas trois mois, prétendant infirmer le sentiment de M. Lebeuf sur sainte Genevieve, précisément parce qu'il est natif d'Auxerre.

A la page 117, vous commencez une Réflexion de quatre pages : réduite à sa juste valeur, c'est la réfutation, ou plûtôt le conflict d'un *Peut-être* avec un autre *peut-être*.

Votre zèle s'épanouit assez mal à propos dans l'article suivant. Dire que le titre de S. Julien le pauvre attribué à l'Eglise de ce nom, lui est venu de son état de pauvreté, c'est selon vous abuser de la liberté *que la critique*

ae & barbare, surprit les assistans; que
me il combla de joie Dom Lanneau,
re Général, & vos premiers Supérieurs,
leur indiquant des titres qui leur man-
oient pour constater l'authenticité d'une
tie des reliques de S. Maur! Cet avœu
eut trop coûté: d'ailleurs il eut dérogé au
ractere de modestie & de simplicité qui le
tingue.

Votre remarque vingt-uniéme, Mercure
: Juillet, second Volume, page 107,
nd à renouveller une question déja bien
ebattue, sçavoir, si dans les premiers temps
e l'Ere chrétienne, les Clercs en France
toient distingués des Moines. Ce que M.
ebeuf avance de nouveau sur ce sujet, il
; prouve par des exemples, & ne dissimule
as que pour suivre les diverses acceptions
les noms de *Monastere* & d'*Abbé*, il faudroit
in ample Traité.

Que ne puis-je ici transcrire ce qui est
épandu dans Sauval sur les anciennes écoles
de Paris. Vous connoîtriez que long-temps
avant l'Etablissement des *Sœurs Grises*, on
travailloit à l'instruction de la jeunesse dans
plusieurs quartiers de cette Capitale. Je lis
sur-tout à la page 37 de son troisiéme Vo-
lume, un extrait de Fauchet, où l'on at-
tribue nommément aux Ecoles de S. Ger-
main l'Auxerrois l'ancienneté que vous leur
disputés.

Leur durée n'est-elle pas une raison bien
plus solide pour expliquer l'étymologie du
Quai de l'Ecole que les instructions passage-
res du Moine Remy d'Auxerre? D'autant
plus qu'on n'a pas encore prouvé que les
Ecoles de ce dernier ayent jamais été dans
le voisinage de saint Germain, ou de la place
en question. . . . .

Pourquoi voulez-vous que dans une Histoire on néglige les traits ſinguliers qui ſont contraſte avec nos mœurs ? M. Lebeuf fait profeſſion de reſpecter l'état monaſtique, votre Ordre en particulier. Il rend juſtice à votre mérite & condamne le parti que vous prenez de ne plus enrichir la république des Lettres par vos travaux. Si vos Annales de Paris n'ont pas eu le ſuccès que vous pouviez en attendre, vos autres ouvrages vous ont acquis une réputation diſtinguée.

J'ai l'honneur d'être, &c.



TABLE

Des Paroisses du Doyenné de Châteaufort.

TOME SEPTIE'ME.

Septiéme Partie.

Fin du Tome septiéme.

SUITE DE LA TABLE
des Paroiſſes du Doyenné de Châteaufort.

TOME HUITIÉME.

Suite de la ſeptiéme Partie.

Huitiéme Partie.

Fin du Tome huitiéme.

SUITE DE LA TABLE
des Paroisses du Doyenné de Châteaufort.

TOME NEUVIÉME.

Suite de la huitiéme Partie.

Fiefs & Ecart.

Hameaux.

Fin de la Table des Paroisses du Doyenné de Chateaufort,

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le C
celier, un Manuscrit intitulé : *Hist*
la Ville de Paris & de tout le Diocès
M. l'Abbé le Beuf, de l'Académie des
Lettres, & je n'y ai rien trouvé qui p
empêcher l'impression. On trouvera da
Ouvrage un grand nombre de recherch
rieuses & utiles sur les Eglises & sur les
roisses de Paris, & une Description e
de tous les lieux qui composent le Dio
Fait à Paris ce premier de Décembre 1

SECOUSSE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de Fra
de Navarre : A nos amés & féaux Consei
les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres
Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Con
Prevost de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs
tenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appar
dra ; SALUT. Notre amé L'ABBE' LE BEUF
Notre Académie des Belles-Lettres, Nous a fait
poser qu'il désireroit faire imprimer & donner au
blic un Ouvrage qui a pour Titre : *Histoire de*
Ville & de tout le Diocèse de Paris, s'il Nous pl
lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néce
res. A CES CAUSES, voulant favorablement tr
l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons
nos Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage au
de fois que bon lui semblera, & de le faire ven
& débiter par-tout notre Royaume, *pendant le te*
de quinze années consécutives, à compter du jour d
la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imp
meurs, Libraires, & autres Personnes, de quelq
qualité & condition qu'elles soient, d'en introdui

impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle sous le Contre-Scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de l'exposer en vente le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de Lamoignon, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de Lamoignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Seaux de France le Sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Sécrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à

ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt-neuviéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-trois, & de notre Régne le trente-neuviéme. Par le Roy en son Conseil.

Signé, PERRIN.

JE soussigné cede & transporte le présent Privilége à M. Prault pere, Imprimeur-Libraire, suivant les conventions écrites passées entre nous. Fait à Paris ce neuviéme Janvier mil sept cent cinquante-quatre.

LE BEUF.

Régistré, ensemble la Cession ci-derriere, sur le Registre XIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 270. Fol. 214. conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 11 Janvier 1754. Signé, BRUNET, *Adjoint.*




JAN